PALLI



FRANCE

ET

ANGLETERRE.

BOULOGNE. — IMP. DE CH. AIGRE, 3, RUE DES VIEILLARDS.

FRANCE

ET

ANGLETERRE

ÉTUDE SOCIALE ET POLITIQUE

PAR

CH. MENCHE DE LOISNE.



PARIS.
E. DENTU, LIBRAIRE-ÉDITEUR,
PALAIS-ROYAL, 13, GALERIE D'ORLÉANS.

1859.



INTRODUCTION.



J'entreprends de raconter de quelle manière se sont formées et développées les sociétés française et anglaise, et comment ces deux sociétés, ayant dès l'origine marché dans des voies opposées, sont arrivées à des constitutions différentes.

On a beaucoup écrit dans ces dernières années sur l'Angleterre. Avoué ou caché, le but de la plupart de ces livres est le même. M. de Rémusat l'a résumé en quelques mots lorsqu'il a dit (1) :

« Je veux bien l'avouer, voici le rêve de ma » vie : Le gouvernement anglais dans la société » française. »

Pour moi, je crois qu'un gouvernement n'a de

(1) *L'Angleterre au* XVIIIme *siècle*.

raison d'être, de force, de stabilité, de durée, que lorsqu'il est l'expression des traditions, des mœurs, des passions et des intérêts de la société qu'il régit.

C'est la pensée qui a inspiré ce livre.

FRANCE ET ANGLETERRE.

LIVRE Ier.

TEMPS ANCIENS.

CHAPITRE Ier.

DE LA CONQUÊTE DES GAULES.

La conquête des Gaules au ve siècle a singulièrement différé de la conquête des autres provinces de l'Empire romain. En Espagne un grand peuple s'établit : les Goths; au nord de l'Italie: les Lombards; dans les Gaules, au contraire, trois peuples de nationalité et de religion très distinctes se divisent le sol : au sud de la Loire, les Visigoths; sur la Saône et le Rhône, les Bourguignons; au nord, les Francs.

Les Gaules ne furent pas conquises par des armées comme l'Angleterre l'a été au xie siècle; elles furent envahies et possédées par des nations puissantes qui chacune s'emparèrent d'une partie du territoire et es-

sayèrent d'y fonder un royaume. Il en résulta que les vaincus n'ayant pas une supériorité numérique considérable ne purent et n'osèrent nulle part organiser la résistance, et que les vainqueurs n'eurent à redouter ni à comprimer aucune révolte.

Il en résulta également que les vainqueurs s'établirent sur le territoire gaulois en y implantant leurs institutions et leurs lois qui ne se modifièrent que peu à peu par l'immixtion de la loi romaine commune à tous les vaincus.

Clovis n'était donc pas plus un chef d'armée que ne l'avait été Mérovée, que ne l'était Gonderic; c'était le Roi d'une tribu franque qui, par ruse et par crime, par son génie et par l'appui des Évêques, devint le Roi de tous les Franks. Il vivait sur cette terre des Gaules comme ses prédécesseurs avaient vécu dans les forêts de la Germanie, élu sur le pavois par tous les hommes libres, entouré de ses *leudes* qui lui devaient fidélité et composaient sa cour, obligé de consulter la nation sur toutes les questions de paix et de guerre, comme d'administration et de gouvernement. Tous ceux qui l'avaient suivi ne l'avaient pas suivi comme sujets, mais en quelque sorte comme associés, et lorsque, sous l'influence des évêques catholiques, il voulut faire une expédition au-delà de la Loire, il réunit tous les Franks pour leur proposer de le suivre, leur promettant comme butin les immenses richesses accumulées dans ces villes romaines du midi gouvernées paternellement par les Visigoths.

Ces assemblées nationales des Franks se tenaient an-

nuellement au mois de mars ou de mai, tous les hommes libres s'y rendaient en armes, et le Roi y paraissait avec ses leudes. Après la conquête, les Franks s'étant dispersés sur tout le territoire au nord de la Loire, ces assemblées devinrent de plus en plus rares, la coutume s'en perdit, les Rois n'y appelèrent plus les hommes libres qui s'étaient emparés des terres à leur convenance et les possédaient sous le nom d'*alleux*; mais pour entretenir le prestige de leur autorité et conserver leur puissance, ils continuèrent à s'entourer de leurs leudes, auxquels ils donnaient de vastes domaines ou *fiefs* qui furent d'abord accordés pour un an, puis pour un temps plus long, puis à vie, et qui, sous la deuxième race, sous Charles-le-Chauve, devinrent héréditaires.

Dès la conquête, le principe démocratique qui régissait antérieurement les Franks, fut donc détruit. Les grands feudataires seuls prirent dorénavant part à l'administration de l'État; ils étaient en petit nombre et d'autant plus puissants, et possédaient d'immenses domaines. Ils étaient les hommes du roi, mais le roi était élu par eux et ne régnait que par eux. Dès que la royauté tombe entre des mains faibles et inhabiles, ces leudes s'emparent du pouvoir et deux maisons puissantes règnent en leur nom : en Neustrie, la maison d'Ébroïn; en Australie, la maison de Pépin. Ces deux grandes familles avec le titre de *Maires du Palais* gouvernent et se disputent la possession des Gaules.

Un grand nombre d'édits royaux rendus sous la première et la deuxième race portent en tête : *cum fide-*

lium nostrorum consensu atque consilio—(avec le consentement et le conseil de nos leudes).

Ainsi, dès l'origine s'efface en France toute trace d'intervention, je ne dis pas seulement des vaincus, — ce qui eut lieu partout, — mais bien de la grande majorité des conquérants. Ils furent exclus des affaires, soit que par suite de leur éloignement de la cour, de la difficulté de s'y rendre, des charges qui en résultaient pour eux, ils ne repondissent plus aux convocations qui leur étaient faites; soit, bien plus probablement, que les rois n'aient voulu s'appuyer que sur leurs leudes et aient profité de l'indifférence des hommes libres pour ne plus les convoquer.

Rapide, fut dans ces conditions, le développement de la puissance des leudes; ils donnaient la couronne, le pouvoir découlait d'eux, la royauté s'appuyait sur eux, sans eux elle n'était rien, que pouvait-elle leur commander? Ils ne payaient pas l'impôt, ils étaient exempts de toute taxe, de toute contribution ; bien plus, ils se faisaient sans cesse donner des présents par ces rois qu'ils tenaient en charte privée et brisaient ou élevaient selon leurs caprices. Propriétaires annuels, puis viagers, plus tard héréditaires de leurs fiefs, ils s'attribuèrent le droit d'y faire payer les compositions dues pour le meurtre d'un Frank, d'un Gallo Romain, puis celui de percevoir les amendes. Et ce droit, ils l'établirent non-seulement sur les vaincus, le serf, mais encore sur le Frank et le Romain possesseurs d'un alleu. Montesquieu dit à ce sujet, avec raison, qu'il voit déjà « naître la justice des grands seigneurs. »

Ainsi dès l'origine, nous trouvons en France les bases de la féodalité qui doit peser sur elle d'un poids si lourd pendant tout le moyen-âge ! Les grands feudataires s'arrogent, dès les premiers Mérovingiens, sans contestations, le droit absolu de rendre à leur gré la justice, droit qui assurera la durée et la force de leur pouvoir et en légitimera l'existence.

Plus tard, l'empereur Charlemagne essaya de s'opposer à cet envahissement de la puissance souveraine si funeste aux peuples. Il n'osa pas, toutefois, s'attaquer directement à cette prérogative usurpée par les grands seigneurs ; il se contenta d'établir des *missi dominici* chargés de visiter les légations tous les trois mois et d'y tenir des plaids qui étaient de véritables conseils administratifs et assises de justice. Mais lui mort, aucun de ses successeurs ne fut assez fort pour continuer à faire ainsi pénétrer et respecter jusqu'aux extrémités du Royaume la justice royale, et les peuples retombèrent sous la juridiction directe et arbitraire des grands et petits feudataires. Les capitulaires promulgués par Charlemagne en assemblée générale qui touchaient à tout et réglaient tout, la religion et la justice, l'administration et le gouvernement, ces capitulaires disparurent avec lui.

Trop grand pour son siècle, Charlemagne ne laissa rien de son œuvre. Il avait bâti sur un piédestal d'argile l'immense monument romain conçu par son génie. Vivant, on l'admira, on le craignit, on ne le comprit pas. Mort, la barbarie un instant arrêtée, reprit sa marche

et couvrit la terre de son linceul. Tout redevint ténèbres et confusion, et crimes ! Il n'y eut plus de lois, il n'y eut plus de frein social ni religieux. Le monde fut plongé dans un chaos plus épouvantable que celui dans lequel s'abîma l'Empire romain, parce que la tradition même avait péri. La force régna seule. Les grands fendataires fortifiés dans leurs repaires écrasèrent de leurs exactions les manans et les vilains, versèrent le sang à flot, et se constituèrent, par la terreur, de véritables royautés indépendantes et absolues. Le gouvernement féodal se forma, les petits vassaux disparurent, absorbés par les grands feudataires qui avaient arraché à Charles-le-Chauve l'hérédité de leurs fiefs. Et ce qu'il importe de remarquer, parce qu'il y a là la clé de toute l'histoire de France, de nos divisions et nos guerres civiles, c'est que les grands fiefs correspondirent aux grandes divisions nationales créées par la conquête. Il y eut un duc de Normandie régnant sur des Normands, un duc de Bretagne, régnant sur des Bretons, un duc de Bourgogne, régnant sur des Bourguignons, un duc de Guyenne, sur des Gascons, etc., etc. Chaque grand chef féodal régna sur une nationalité distincte, et ainsi fut définitivement et pour des siècles brisée l'unité des Gaules.

Des races très-opposées se trouvent en présence, et dans les guerres qui vont surgir je ne vois de Français nulle part ! Qui triomphera ? La race franque où la race gascone et gallo-romaine ? Les Bourguignons où les Normands ? Les Capets où les Plantagenets ? Les Gaules se diviseront-elles définitivement en dix royautés diffé-

rentes ayant chacune une nationalité distincte? Ou bien seront-elles absorbées et réunies en une seule nationalité sous un seul souverain? et quel souverain? Certes, au xe siècle la question était douteuse. Hugues-Capet n'avait pour lui qu'une chose, mais une chose qui, si méprisée qu'elle fut alors, devait cependant lui assurer la victoire : il était Roi et comme tel exerçait une influence morale, difficile à définir, mais que reconnaissait involontairement, instinctivement chaque individu dans les Gaules imbu, sans le savoir peut-être, du principe fondamental du droit romain!

Hugues-Capet possède la royauté au même titre que les grands seigneurs qui lui ont donné la couronne possèdent leurs fiefs. Par cette raison, la royauté devient héréditaire et cesse d'être en même temps élective, ainsi que cela avait toujours eu lieu depuis l'origine de la conquête; et par cette même raison, les provinces qu'elle possédait ne peuvent plus être partagées entre les fils du roi décédé, comme cela s'était fréquemment produit sous les Mérovingiens et les Carlovingiens. Le royaume d'Hugues-Capet est un *fief*, à proprement parler, c'est ce qui fait tout à la fois sa faiblesse et sa force; sa faiblesse, parce que tous les grands feudataires s'attribuent sur leurs terres des droits pareils à ceux que le roi possède sur les siennes, et, ne voyant en lui qu'un de leurs égaux, ne se croient jamais liés ni par le serment de vasselage, ni par la reconnaissance; mais ce fut aussi la force et le salut de la royauté et de la France, parce que la transmission de la couronne put se faire avec régula-

rité du père au fils aîné, selon la loi féodale, et que les grands seigneurs ne soupçonnant pas la puissance morale que recélait ce titre de Roi, ne songèrent pas à le donner par élection et n'établirent pas en France le système électif de l'empire germanique, système qui eût à tout jamais empêché l'unité nationale de se reconstituer, la France de se reconnaître, de se former et de prendre à la tête de la civilisation et du monde le rang que son unité et sa centralisation lui ont donné !

Ainsi, au XIe siècle, au moment où Guillaume, duc de Normandie, va envahir l'Angleterre, les Gaules, je n'ose pas dire la France, ont pour souverain un roi dont l'autorité n'est reconnue et respectée que dans les fiefs qu'il possède au même titre que tous les grands feudataires qui l'entourent, et qui ont donné à Hugues-Capet la couronne, possèdent leurs fiefs.

Des nationalités très-distinctes, correspondant généralement à ces grands fiefs, se divisent le territoire. Au nord de la Loire, les Franks; à l'ouest, les Normands et les Bretons; au sud de la Loire, l'élément Gallo-Romain, mêlé à l'élément Goth, puis la race primitive des Gascons, etc.; à l'est, les Gallo-Romains et les Burgundes.

Ces peuples d'origines si différentes sont bien plus différents encore par leurs mœurs, leurs coutumes, leurs lois, leurs traditions, leur langage. Jamais les Franks n'ont rien possédé au-delà de la Loire; ils y ont souvent porté la guerre, ils ont souvent parcouru tout le midi en conquérants, pillant, rançonnant et tuant, mais ils n'y ont fondé aucun établissement durable.

Ennemis des Normands, ils sont également les ennemis des Bretons ; et au centre, à l'est, comme au nord, ils sont partout entourés de peuples hostiles qui redoutent leur puissance et repoussent leur domination.

De grandes divisions territoriales partagent donc les Gaules, et à ces divisions correspondent de grands fiefs qui y puisent une force nationale et une existence légale et indépendante qui n'a pas été assez remarquée.

Sans doute, le Roi se prétend seigneur suzerain de toutes les terres de son royaume, et par son royaume, il entend toutes les Gaules. Mais les grands vassaux possèdent leurs fiefs à titre héréditaire et gouvernent pour la pluspart des peuples ennemis des Franks et qui ne les connaissent que par le souvenir des désastres et des ruines qu'ils ont laissés chez eux lors de leurs expéditions militaires sous les Mérovingiens et les Carlovingiens. Les grands vassaux exercent la justice au même titre que le Roi, battent comme lui monnaie et comme lui ont le droit d'appeler leurs vassaux et sujets sous leurs bannières. Ils sont les seigneurs suzerains de tous les nobles dont les domaines relèvent de leurs fiefs ; ils peuvent être le seigneur suzerain du Roi si celui-ci possède chez eux une seigneurie se mouvant de leur fief. C'est ainsi que les rois de France relevaient pour la grosse tour du Louvre, du Prieuré de de St.-Denis.

Le Roi prétend qu'il a le droit de convoquer sous sa bannière les grands vassaux à la défense du royaume contre un ennemi commun, et ce droit même les grands

vassaux le contestent et sont fondés à le contester. Où donc est l'ennemi commun? En quoi l'ennemi du suzerain de l'Ile de France et de l'Orléannais est-il l'ennemi du suzerain des Bretons, des Gascons ou des Normands?

Quand tous les grands feudataires ont fait du duc de l'Ile de France un roi, ils n'ont certes pas prétendu se donner un chef, et les nations qu'ils gouvernent n'ont jamais subi que passagèrement et avec haine la domination des Franks et n'ont pas voulu davantage perdre leur indépendance et leur nationalité.

Le temps n'est pas encore venu où la France, de même qu'un grand fleuve, se forme de mille ruisseaux divers, se formera, elle, de ces différentes nationalités, les absorbant, les fondant, leur imposant une même loi, une même langue, un même roi.

Ne cherchez pas au xme siècle la France, elle n'existe pas. Les Gaules sont partagées en grands fiefs. Les grands feudataires sont les égaux du roi, quelques-uns sont plus puissants que lui et tous indépendants de la couronne exerçent dans leurs fiefs le pouvoir absolu (*).

Voilà la condition politique de la France au moment où Guillaume-le-Conquérant envahit l'Angleterre.

(*) Il importe de remarquer que ce pouvoir absolu exercé par les grands feudataires sur leurs vasseaux, et par tous les nobles sur les serfs, était beaucoup plus doux et presque paternel au sud de la Loire, où la plupart des villes ont gardé le régime municipal romain, tandis qu'au nord de la Loire on ne trouve pas trace des ghildes, hanses ou communes avant le xime siècle.

CHAPITRE II.

DE LA CONQUÊTE DE L'ANGLETERRE.

Quelques années avant sa mort, Charlemagne se promenant au bord de la mer et apercevant au loin les barques des Normands se mit à pleurer, et comme les seigneurs de sa suite s'étonnaient, il leur dit : « Mes » fidèles, je ne crains pas pour moi ces pirates, mais je » m'afflige que moi vivant, ils aient osé insulter ce » rivage. Je prévois les maux qu'ils feront souffrir à » mes descendants et à leurs peuples. »

Cette triste prophétie ne tarda pas à s'accomplir. A peine le grand homme a-t-il cessé de vivre, que ces hardis pirates apparaissent aux embouchures de nos fleuves et menacent les Gaules d'une invasion plus désastreuse que ne l'avaient été, trois siècles auparavant, les invasions germaniques. Adorateurs d'Odin qui se plaisait au sang versé, au combat et au carnage, ils rappelaient par leurs cruautés Atilla, cet autre fléau de Dieu, qui du moins avait la conscience de ses œuvres et se croyait chargé des vengeances divines. Barbares entre les barbares, la terreur qu'ils répandaient était inouïe. Ils pillaient et rasaient les chateaux, brûlaient les villes,

massacraient sans pitié leurs prisonniers, hommes, femmes et enfants, dédaignant de faire des esclaves et ne laissant après eux que des ruines et des cadavres.

Ils descendirent ainsi tous nos fleuves, se montrant tantôt au nord et tantot au midi, navigateurs audacieux, soldats intrépides, héros altérés de la soif du carnage, et que le sang enivrait.

C'était la faim qui les chassait des pays Scandinaves, c'était la faim qui leur faisait traverser les mers sur de frèles esquifs, à peine suffisants pour la navigation des fleuves, c'était la faim plus encore que le fanatisme religieux qui les rendait à ce point redoutables et furieux. Mais d'où venaient-ils ? De la Russie où de l'Asie ? Étaient-ils un seul peuple ou une agglomération de tribus vaincues et dispersées comme les Saxons ou les Huns ? A cet égard, rien ne peut nous éclairer, ces pirates n'ont laissé que le souvenir de leur démence furieuse et de leur mépris de la vie. M. Michelet dit que » lorsque l'enthousiasme des compagnons du chef s'exal- » tait jusqu'à la frénésie, ils prenaient le nom de Berzekir » (fous furieux), et il rappelle qu'Olivier Barnakall » défendit le premier à ses compagnons de se jeter les » enfants les uns aux autres sur la pointe des lances, » comme telle était leur habitude. »

Voilà les ancêtres des conquérants de l'Angleterre.

En 912, Charles-le-Simple donne sa fille Gisèle en mariage à Rollon, leur chef, qui s'intitule, selon la loi féodale, duc de Normandie.

En 1035, Guillaume-le-Bâtard, fils du duc Robert

et d'une fille de pelletier de Falaise, est appelé à l'âge de huit ans à succéder à son père. En 1066, Guillaume tente la conquête de l'Angleterre.

Ainsi, de la création du duché de Normandie, de l'établissement définitif des Normands dans la Neustrie à l'avènement de Guillaume-le-Conquérant il y a à peine un siècle, mais ce siècle a suffi pour opérer chez ces farouches pirates une transformation inouïe et dont l'histoire n'offre pas d'autre exemple.

Non-seulement ils sont devenus chrétiens, ont bâti ou enrichi des églises, construit ou doté des monastères, et, au nom du Pape, successivement conquis la Sicile et le royaume de Naples, puis l'Angleterre ; mais encore ils ont perdu jusqu'au souvenir du pays natal et de la langue primitive. Ils parlent la langue d'Oil avec une pureté que ne connaissent pas la plupart des provinces du nord de la Loire. Ils ont des poëtes qui écrivent non en latin, mais en français, et qui vont chanter leurs exploits et mettre en vers leur histoire. Quoiqu'empreints d'une certaine exagération patriotique, je ne puis résister à citer en quels termes Macaulay parle des conquérants :
» Renonçant à l'intempérance brutale à laquelle n'étaient
» que trop adonnées toutes les autres branches de la
» grande famille germanique, le luxe raffiné des Nor-
» mands offrait un frappant contraste avec l'ivrognerie
» et la voracité grossières de leurs voisins les Saxons et
» les Danois. Leur magnificence, qu'ils aimaient à faire
» briller, ne consistait point en un amas de mets gros-
» siers, en flots de liqueurs énivrantes, mais en édifices

» vastes et somptueux, en riches armures, en vaillants
» coursiers, en faucons de choix, en brillants tournois,
» en banquets plutôt délicats qu'abondants, en vins
» plutôt remarquables par leur bouquet que par leur
» force. Cet esprit chevaleresque qui avait exercé une
» influence si puissante sur la politique, les mœurs, les
» habitudes de toutes les nations de l'Europe, se retrou-
» vait au plus haut degré d'exaltation dans la noblesse
» normande.

« Le noble Normand, distingué par une tournure
» grâcieuse et des manières engageantes, l'était encore
» plus par sa finesse dans les négociations et par une
» éloquence naturelle et constamment exercée ; ce qui
» faisait dire avec orgueil à l'un de leurs historiens,
» qu'un gentilhomme normand était orateur dès le
» berceau. »

Leur organisation était toute féodale, mais plus régulière, plus légale, moins inique que celle des états qui les entouraient. Le duc est bien leur chef, leur roi incontesté et respecté, de qui tous les comtes, barons et nobles à tous les degrès relèvent directement ; il y a appel des justices seigneuriales à sa justice ; il convoque, préside et dirige les grands conseils nationaux de sa noblesse ; et s'il n'a pas seul le droit de battre monnaie, du moins il rend des lois rigoureuses pour forcer ses hauts barons à ne frapper que des monnaies d'un même poids et d'un même titre.

Parfaite, pour l'époque, est cette organisation politique et sociale de la Normandie.

Les hauts barons ne sont pas individuellement assez puissants pour essayer de résister à l'action prépondérante de leur souverain et tel est le pouvoir de celui-ci que, lorsqu'à la mort du duc Robert, quelques comtes essayent d'empêcher un enfant illégitime, Guillaume-le-Bâtard, de devenir leur chef, ils sont promptement vaincus et forcés à l'obéissance.

A côté de cette aristocratie si facilement contenue et liée au souverain, une bourgeoisie riche jouit dans les villes d'une liberté et d'une prospérité inconnues à cette époque dans les États du Nord. Navigateurs, commerçants (*) et industriels, ils sont presque les égaux des nobles Normands, leurs vainqueurs. Ils ont imposé à ceux-ci leur dieu, leur langue, leurs lois, leurs coutumes, et c'est parmi eux que les vainqueurs ont choisi leurs épouses et marié leurs fils.

Le servage existe sans doute dans les campagnes, mais la conquête qui s'est faite il y a un siècle n'a pas laissé entre les vainqueurs et les vaincus, entre les nobles et les bourgeois des villes, cette inimitié et ces sentiments de haine qu'après quatre siècles nous retrouvons à la même époque dans les Gaules entre les Franks et les Gallo-Romains.

(*) On voit, par une charte de Dagobert, que déjà à cette époque la foire de St-Denis était approvisionnée de diverses denrées venant d'outre-mer et transportées à Paris par les Neustriens et principalement les Rouennais. Philippe-Auguste, confirma plus tard à la commune de Rouen le monopole de la navigation de la Seine et du commerce de l'Irlande.

Je crois qu'une des causes principales de ce fait au premier abord si étrange, c'est que les pirates qui s'étaient partagé la Normandie, y étant venus sans femmes, durent de suite contracter, avec les vaincus, des alliances qui les rapprochèrent les uns des autres, et ne tardèrent pas à en faire un seul peuple.

Forts par leur courage indomptable, mais faibles en nombre, les Normands, acculés à la mer, étaient pressés entre deux puissants ennemis, au sud, les Bretons, à l'est et au nord, les Franks. Il y eût donc, outre les alliances qu'ils formaient avec les familles originaires de Normandie, une raison politique qui les força à se rapprocher de ces familles, à confondre leurs intérêts afin de pouvoir compter sur leur appui et certains de leur fidélité, repousser à la frontière le roi de France ou le duc de Bretagne.

Une autre conséquence de cette situation, c'est que le pouvoir du duc devait se fortifier de cette union, de cette unité, et qu'en même temps il était obligé de s'appuyer sur les conseils de la nation, et en présence de périls sans cesse renaissants, de les consulter sans cesse.

Ainsi, tandis que par suite de la division des Gaules en grands fiefs, les rois de France ne peuvent plus s'appuyer que sur l'assemblée des nobles relevant directement de la couronne, le duc de Normandie s'appuie sur l'assemblée de tous les nobles Normands sans exception et sur les représentants de ses grandes villes. Très-probablement ces assemblées étaient annuelles, et

toutes les grandes questions de paix ou de guerre y étaient discutées.

J'ai insisté sur ces diverses conséquences de l'établissement des pirates normands dans la fraction de la Neustrie qu'avait concédée à leur chef Charles-le-Simple, afin de rendre plus clairs les évènements qui vont découler de la conquête de l'Angleterre.

Je résume en deux mots ces conséquences et la constitution politique de la Normandie au XIe siècle :

La Normandie possède :

Un souverain respecté et redouté qui est le suzerain de tous les nobles et le roi presqu'absolu de tous ses sujets.

Une assemblée générale annuelle, composée des hauts barons et des représentants des grandes cités où se discutent, sous la présidence et la direction du duc, toutes les grandes questions de paix ou de guerre, comme de gouvernement, d'impôts et d'administration.

Une aristocratie dont les domaines sont peu étendus, les vassaux peu nombreux, et dont aucun membre n'est assez fort pour oser résister à son souverain.

Une bourgeoisie riche, singulièrement commerçante, libre (*) et éclairée, et dont les filles ont épousé des nobles.

(*) Henri, fils de Guillaume-le-Conquérant, confirme en 1066 les priviléges de la bourgeoisie concédés ou *reconnus* par son père, et accorde la franchise aux serfs qui auraient été établis dans les villes et bourgs pendant un an et un jour sans être réclamés ; ce qui, ainsi que le fait fort justement remarquer M. Depping « eut » pour effet d'augmenter beaucoup la classe bourgeoise et d'affai» blir le pouvoir des seigneurs féodaux. »

Un clergé puissant, respecté, possédant de riches abbayes et de vastes domaines.

Telle était la Normandie un siècle et demi après l'établissement de Rollon, au moment où Guillaume-le-Bâtard, sachant bien qu'il n'avait en son absence à redouter aucune rebellion de la part de ses nobles et de ses sujets, leur proposait à Lillebonne de l'aider à conquérir l'Angleterre, leur promettant de leur partager les dépouilles des vaincus.

Il me reste à dire un mot de l'état social et politique de l'Angleterre à la même époque.

Le régime féodal y dominait et sa constitution présentait beaucoup de rapport avec celle des Gaules. Même anarchie, même faiblesse de pouvoir royal, même turbulence et même indépendance des Thanes et des grands vassaux qui avaient fini par s'arroger exclusivement le titre de barons.

L'assemblée générale des Anglo-Saxons, le Wittenagemolt, qui d'abord prenait part au gouvernement du pays, ne se réunissait plus. « (*) Les grands propriétaires, seuls maîtres sur leurs terres, commençaient à » tout faire par eux-mêmes. Ils battaient monnaie, rendaient la justice, levaient des soldats. » Moins éclairés, moins civilisés que les Normands qui allaient les réduire en servitude, ils offraient cette dissemblance profonde avec les peuples vaincus du continent qui, tous au con-

(*) M. Guizot, histoire des Origines du Gouvernement représentatif.

traire, possédant une religion, une civilisation, une organisation politique et sociale supérieure à celle de leurs vainqueurs, avaient imposé à ceux-ci leur religion, leurs lois, leurs mœurs et leurs coutumes.

Cependant, à côté de cette aristocratie féodale, turbulente et oppressive, quelques grandes villes jouissaient de même qu'en Normandie, de certains priviléges et possédaient des ghildes ou hanses, corporations municipales formées de la haute bourgeoisie, auxquelles appartenaient la police et le gouvernement de la cité. Les bourgeois de ces grandes villes pouvaient même, sans la permission du roi, se réunir et délibérer en commun sur leurs affaires intérieures. Quand Guillaume, vainqueur à Hastings, marcha sur Londres, la ghilde de cette ville lui députa un des siens pour traiter avec lui et le reconnaître roi.

Très-probablement ces corporations s'étaient constituées en Angleterre par les mêmes motifs qui en déterminèrent la création dans le nord de la France au XIe et surtout au XIIe siècle. Dans l'anarchie profonde dans laquelle la féodalité avait jeté l'Angleterre, les grandes cités s'étaient réunies pour résister aux violences sanglantes et aux exactions iniques des barons. Elles se trouvaient donc ennemies des Thanes et toutes prêtes à faire cause commune avec les vainqueurs de l'aristocratie saxonne, si ceux-ci avaient l'habileté de maintenir leurs priviléges et d'assurer leur liberté et leur commerce.

Telle était la situation de l'Angleterre au moment où Guillaume-le-Bâtard se faisait donner par le conclave

ce royaume, et recevait du Pape un étendard béni et un cheveu de St-Pierre.

Guillaume se hâta de consulter ses amis, et, sans nul doute. les nobles plus particulièrement attachés par leurs charges à sa cour mais ceux-ci, tout en l'approuvant, insistèrent pour qu'il demandât aide et conseil à l'assemblée générale des Normands, car « il était de » droit que qui paie la dépense fût appelé à la con- » sentir (Augustin Thierry). » Le duc convoqua donc une grande assemblée, et soit que ce fut alors l'usage, soit plutôt, que certain de réussir, il ne voulut pas paraître avoir influencé les conseils de la nation et laisser derrière lui, au moment de son expédition, des motifs de mécontentement et des germes de rébellion, Guillaume, après avoir exposé les motifs de la guerre et montré la bulle du Pape, se retira afin que l'assemblée eut toute liberté de discussion.

Mais il arriva un fait qu'il importe de noter, parce qu'il nous donne tout à la fois la clef, et de l'organisation politique de la Normandie et de la puissance du duc, et que nous y trouvons l'origine de la constitution anglaise. L'assemblée refusa de coopérer à l'envahissement de l'Angleterre et d'accorder au duc les sommes nécessaires, et comme les amis de Guillaume cherchaient à changer cette résolution en rappelant qu'après tout le Bâtard était leur chef et souverain, les opposants répondirent : « nul doute qu'il ne soit notre seigneur, mais n'est-ce » pas assez pour nous de lui payer ses rentes (*). »

(*) Augustin Thierry.

Ainsi : 1° l'assemblée générale de Normandie discutait librement les grandes questions politiques.

2° Tous les Normands, quels que fussent leurs fiefs ou leurs dignités, étaient libres et égaux, ils n'étaient taxés que de leur consentement, et tous devaient l'impôt consenti en assemblée générale.

Nous avons vu qu'en France, les Capet, ne possédant à leur avènement au trône, que l'Ile-de-France, et les grands feudataires étant indépendants et absolus dans leurs fiefs,

1° Il n'existait plus de parlement ou d'assemblée générale des Franks ;

2° Et que les nobles relevant de la couronne pouvaient seuls être tenus à payer une redevance. Rien n'indique que cette redevance ait été constante et votée annuellement.

Ces dissemblances sont telles qu'il importe de s'en bien pénétrer,

Le duc de Normandie ne s'étonna pas du vote de l'assemblée, ne parut pas s'en irriter, et agit comme agirait dans un pareil cas un souverain du XIXe siècle. Il prit à part, successivement, chacun des membres influents de l'assemblée, il les éblouit par ses promesses et sans rien concéder de son pouvoir, sans prendre aucun engagement quant aux institutions politiques qu'il établirait en Angleterre ; il obtint d'eux tous individuellement, le secours d'argent et d'hommes que réunis ils lui avaient refusé.

Mais fin, rusé et ambitieux, le duc ne voulut point

tenter l'expédition seulement avec ses Normands. Il ne voulut pas envahir, comme chef d'un peuple, l'Angleterre, il voulut l'envahir comme général d'armée. Il avait eu de fréquents rapports avec le roi de France et avait pu apprécier dans quel état de faiblesse et d'humiliation le roi se trouvait vis-à-vis de ses vassaux et de ses grands feudataires. Guillaume rêvait une autre couronne, une autre souveraineté. Il fit publier partout, non seulement en Normandie, mais dans toute la France, depuis les Flandres jusqu'aux Pyrénées, qu'il promettait à quiconque voulait s'enrôler sons sa bannière, la conquête et le pillage de l'Angleterre. Il se présenta vingt-cinq mille aventuriers, gens de peu, serfs fugitifs peut-être, de toute race et de toute origine : Celtes, Gallo-Romains, Goths ou Francks, qui formèrent à eux seuls la moitié de son armée, et ne reconnurent que lui pour chef. Très-probablement le nombre des nobles Normands qui acceptèrent des commandements dans cette expédition, fut comparativement fort restreint. L'Angleterre allait être conquise, non pas par un peuple, mais par une armée, la première armée véritablement française, la seule qui se soit formée de tous les éléments qui constitueront un jour la nation française.

Au moment où la bataille d'Hastings allait se livrer, un français, nommé Taillefer, poussa son cheval en avant du front de bataille et entonna le chant de Charlemagne et de Rolland. L'armée toute entière répéta ce chant de guerre qui célébrait les hauts faits des Francks

et que, des Pyrénées à l'Elbe, de l'Océan au Danube, le peuple, dans sa chaumière comme les grands dans leurs castels, répêtaient avec orgueil. Ce chant, c'est la seule tradition nationale de l'époque. C'est tout ce qui reste de ce premier et glorieux essai de l'empire franck.

Huit siècles plus tard, d'autres armées françaises entreront également victorieuses dans toutes les capitales de l'Europe, au chant de la Marseillaise, au cri de : Vive l'Empereur !

> Un des Français donc se hasta,
> Devant les autres chevaucha.
> Taillefer est cil appelez.
>
> (Geoffroy Gaimar.)

> Taillefer ki mult bien contout,
> Sor un cheval ki tost alout.
> Devant li dus alout contant,
> De Karlemaine et de Rolland,
> E. d'Olivier et des vassals
> Ki morurent en Renchevals.
>
> (Roman de Rou.)

Ainsi soutenus par le souvenir des hauts faits de leurs ancêtres et de la gloire de la patrie, les Français conquirent à Hastings l'Angleterre, et ce caractère français de l'invasion fut alors tellement universellement répandu que, lorsque les Danois armèrent pour chasser les conquérants, ils déclarèrent qu'ils voulaient venir au secours d'une nation réduite en servitude sous la race étrangère des Français, et lorsqu'une loi fut rendue par

le conquérant pour réprimer et punir les vengeances des vaincus, elle contint ces mots : « Ki Français occist... » Du reste, toutes les lois rendues pendant le siècle qui suivit la conquête mentionne les conquérants sous le nom de Français par opposition aux mots : Anglech, Englich, par lesquels sont désignés les vaincus : « Guil-» laume, roi d'Angleterre par la grâce de Dieu, aux » comtes, vicomtes et à tous les hommes français et » anglais, salut... »

Ces Français ne se connaissaient pas entre eux, ils ne connaissaient pas d'avantage les chefs qui les comman-mandaient, n'ayant eu d'autres rapports avec eux, que ceux qui avaient pu s'établir avant et pendant la bataille. Ils n'étaient pas comme l'avaient été les tribus germaniques liés les uns aux autres par la loi du serment, origine du vasselage. Ils ne relevaient directement ni de ducs, ni de comtes, ni de barons, ils ne relevaient que du Roi. Ils ne connaissaient qu'un chef qui les avait appelés au combat et qu'après la victoire, malgré l'opposition des nobles Normands, ils firent roi. Ce chef tint vis-à-vis d'eux toutes ses promesses ; ils leur distribua les dépouilles des vaincus, sous la condition qu'ils lui rendraient foi et hommage. Ils étaient donc tous au même titre, grands et petits, vassaux et sujets du souverain, tenant de lui leur propriétés, leurs priviléges et leur rang.

Guillaume leur avait dit à tous, quelles que fussent leur origine et leur nationalité : Suivez-moi, et je vous donnerai l'Angleterre; et ils l'avaient suivi, soumis et

obéissants, et une fois vainqueurs, ils se trouvèrent dans cette situation de n'être que 60,000 hommes en présence d'une nombreuse nation guerrière et à moitié barbare, et d'être entourés de tous côtés par la mer, de telle sorte que toute retraite était impossible et qu'il leur fallait ou maintenir la conquête ou périr.

Le péril fit l'union, il fit également la force du Roi. Tout était préférable à l'anarchie, parce que l'anarchie, c'était la mort. Une insurrection générale qui éclata quelques mois après la conquête, leur prouva combien ils avaient à compter avec les vaincus, bien différents en cela des nations germaniques du continent qui, nulle part, ne virent se produire des tentatives d'insurrection et d'affranchissement.

Les Anglo-Saxons, les Danois, tous ces braves et héroïques Otlaws qui continuèrent pendant des siècles leur résistance, n'eussent pas épargné un seul des conquérants. Ceux-ci furent et restèrent donc unis entre eux, et d'autant plus unis que Guillaume, dans le partage des terres, s'était bien gardé de créer de trop puissants fiefs, et qu'il s'était réservé pour lui les villes, les forêts et d'immenses domaines, se déclarant en outre propriétaire de tout le sol. Tous les tenanciers, à quelque titre que ce fut, prêtèrent entre ses mains le serment de fidélité, et reconnurent tenir de lui leurs fiefs. Ainsi se fit entre les conquérants le partage de l'Angleterre. « D'ignobles » valets d'armée, de sales vauriens, disposaient à leur » fantaisie, dit Augustin Thierry, des plus nobles filles, » et ne leur laissaient qu'à pleurer et à souhaiter la

» mort. Les misérables s'émerveillaient d'eux-mêmes, » ils devenaient fous d'orgueil et de surprise, de se voir » si puissants, d'avoir des serviteurs plus riches que ne » l'avaient jamais été leurs pères. » .

Tous les conquérants, même les valets, devinrent effectivement nobles et propriétaires. Rien ne prouve mieux et la bassesse d'extraction de la plupart d'entre eux et leur origine que leurs noms parvenus en partie jusqu'à nous. Il y avait des gens qui s'appelaient, St-Denis, St-Quentin, Tournai, Verdun, Chalons, Rochefort, Cahors, Champagne, Gascogne. Qu'étaient-ils donc, et quelle était leur origine et leur condition, pour qu'ainsi ils dissimulassent sous des noms d'emprunt le nom de leurs pères !....

Très-probablement un assez grand nombre de ces misérables se fixèrent à Londres et dans les ports les plus rapprochés de France (ceux qu'on appela par excellence les cinq ports.) Ainsi, Eudes, évêque de Bayeux, distribua les maisons de Douvres à ses soldats et aux hommes attachés à son service.

Une autre preuve, c'est que dans le recensement des fiefs qui se fit après la conquête et dont nous allons parler, on ne mentionne que 60,200 fiefs; or, les hommes qui suivirent le duc de Normandie étaient au nombre de 60,000; beaucoup parmi eux reçurent plusieurs fiefs, il y eut des nobles qui en obtinrent jusqu'à mille, à la vérité dispersés dans toutes les parties de l'Angleterre, afin qu'il ne leur fut jamais possible de concentrer sur leurs domaines une force-armée capable d'inquiéter le Roi.

Donc beaucoup des soldats français s'établirent dans la capitale et dans les grandes villes du littoral de la Manche qui déjà possédaient des ghildes ou corporations municipales jouissant de grands priviléges. Ils furent les hommes du roi, lui prêtant comme tous les nobles directement serment, et jouirent par conséquent d'une influence omnipotente dans les conseils de leur cité. Trois siècles après, les représentants que ces cités envoient au parlement sont encore presque tous d'origine normande. Ces Français, établis dans les villes et dans les ports, épousèrent les filles des Anglo-Saxons, et préparèrent la fusion entre les vainqueurs et les vaincus. Ils furent le lien d'union entre l'aristocratie et la haute bourgeoisie, et telle fut leur influence que bientôt les Anglo-Saxons des grandes villes, ceux de Londres, notamment, firent cause commune avec la noblesse et repoussèrent impitoyablement leurs anciens compatriotes, ces pauvres serfs des campagnes, comme eux d'origine anglo-saxonne.

Telle est la première base du gouvernement aristocratique et parlementaire que nous allons voir se développer en Angleterre.

Ce gouvernement se forma, non pas en vertus de théories et de principes sociaux ou politiques, non pas, grâce à la perspicacité des hommes d'État ou aux idéologies des philosophes et des penseurs, (il n'y a dans ces temps que des hommes d'épée), ce Gouvernement se forma par suite des évènements dont il fut le corollaire forcé.

Rien de pareil ne s'était produit dans les invasions germaniques du continent. C'étaient des peuples barbares qui émigraient avec leurs femmes et leurs enfants et venaient prendre possession des provinces de l'empire romain. Sortis des forêts de la Germanie, agriculteurs et guerriers, ils étouffaient dans les villes et ils habitèrent les campagnes qu'ils se partagèrent et dont ils réduisirent les habitants en esclavage. Ils s'établirent en seigneurs dans leurs alleux et dans leurs fiefs, se mariant entre eux et vivant ainsi en dehors des vaincus. Au XIIe siècle il n'y avait aucune fusion entre les Francks et les Gallo-Romains, tandis que la fusion pour les causes que je viens de déduire était déjà en partie faite entre l'aristocratie et la bourgeoisie des grandes villes de l'Angleterre. Les alliances de familles et les intérêts communs les avaient rapprochés et unis dans des liens indissolubles. Il s'était passé en Angleterre un fait tout pareil à celui qui s'était jadis passé dans la république romaine dont les armées, en prenant possession d'un royaume, y établissaient des colonies militaires, se mariant avec les filles des vaincus et s'unissant si étroitement avec ceux-ci que bientôt ils ne faisaient plus qu'un seul peuple.

La fusion ne se fit pas si rapidement entre les seigneurs possesseurs de fiefs et les Anglo-Saxons des campagnes. Pendant trois cents ans une inimitié profonde sépara les deux races, tandis que l'union se fit de suite entre les seigneurs et les bourgeois des grandes villes, par suite de l'établissement et du mariage d'un

grand nombre de français dans ces villes et par d'autres causes que nous déduirons plus tard. Dans les Gaules, au contraire, les Francks se mariant entre eux et s'isolant des villes, il ne put y avoir aucun rapprochement entre la noblesse et la bourgeoisie qui furent séparés violemment, et hélas ! pendant trop de siècles !

Les Francks s'étaient partagés à leur guise le territoire conquis, chacun prenant ce qui lui plaisait et s'y établissant du droit de la conquête. J'ai dit plus haut que tel n'avait pas été le caractère de l'invasion de l'Angleterre. Le Roi s'était déclaré seul propriétaire du sol et avait distribué, selon son bon plaisir, les terres entre ses sujets, sous la condition non-seulement de foi et hommage, mais encore sous la condition du service militaire et de l'impôt auquel tous étaient astreints.

Il fit ce qui n'avait jamais été fait nulle part à cette époque, ce qui implique tout à la fois son extrême puissance et son extrême habileté ; il ordonna à ses agents (1088) d'établir le livre de la conquête et d'y inscrire minutieusement les domaines de chacun de ses sujets. Ce livre, qu'on appela, le domesday-Book, avait un double but : assurer la perception de l'impôt en établissant invariablement ce que chaque possesseur de fiefs redevait pour son domaine, constater les biens particuliers de la couronne et en perpétuer l'intégrité, et enfin lui donner le droit de revendiquer partout les terres qui avaient pu appartenir jadis à la royauté saxonne dont il se disait l'héritier.

Ainsi, fait essentiellement digne de remarque ! voici

au XIe siècle, douze ans après la bataille d'Hastings, la propriété constituée légalement en Angleterre, voici l'aristocratie à tous les degrés relevant directement du Roi, lui prêtant serment, lui devant l'impôt pour ses domaines, et le reconnaissant seul et légitime propriétaire du sol ! Voici la société constituée comme elle ne l'a plus été depuis la chûte de l'empire romain.

Et si, au moment où commence le XIIe siècle, on essaie de comparer les deux pays de France et d'Angleterre, remarquables à coup sur sont les conclusions auxquelles on arrive :

En France, le fondateur de la dynastie régnante a tenu sa couronne des grands vassaux, *ses pairs ;* en Angleterre, les grands vassaux tiennent leurs titres et leurs terres du fondateur de la dynastie normande.

En France, les grands vassaux sont souverains absolus et indépendants des contrées qui relèvent de leur autorité, ils ont le pouvoir, et je dirai le droit équitable de se poser comme les égaux du Roi de France ; ils ont la force nécessaire pour le combattre et le vaincre : ainsi les ducs de Bourgogne, de Bretagne, de Guyenne, les comtes de Flandre, etc. Chacun de ces souverains s'appuie sur une nationalité constituée fortement, et quand il lui convient, réunit autour de sa bannière une nombreuse armée liée non-seulement par le serment féodal, mais encore par une communauté d'intérêts.

En Angleterre, aucun seigneur n'est assez puissant pour guerroyer seul contre son souverain ; tous les vassaux et arrière-vassaux relèvent directement du Roi à

qui ils doivent le serment de fidélité, le service militaire et l'impôt. Jusqu'à la fin du xve siècle, l'histoire d'Angleterre est remplie des soulèvements des barons contre la royauté, mais dans ces soulèvements aucune famille ne domine et ne prend la direction exclusive du mouvement. Le commandement passe successivement au plus hardi ou au plus politique, quelquefois même il appartient à des étrangers, à un homme du midi de la France, par exemple, à Simon de Montfort.

Si puissante est dès l'origine la royauté en Angleterre, si faible est individuellement chaque grande maison noble, que pour résister aux empiètements de la royauté, tous les conquérants, hauts barons, chevaliers comme bourgeois normands des villes, sont obligés de s'unir, et qu'on ne voit parmi eux aucune famille grandir par la guerre civile aux dépens des autres.

Si nombreuse, d'autre part, et si guerrière et indomptée est la race vaincue, que pendant plusieurs siècles c'est une loi de salut pour les conquérants de rester unis et de conserver la coutume, importée de Normandie, des assemblées nationales où sont délibérées en commun toutes les grandes questions de paix, de guerre et de salut public.

De ces réunions annuelles des conquérants, de cette prépondérance de la royauté, de cette union des nobles et des bourgeois d'origine française contre elle, de cette faiblesse individuelle des grands feudataires, résultera le parlement, les chartes, les libertés anglaises.

De la faiblesse de la royauté française, de la puissance

absolue et tyrannique des grands feudataires et de leurs divisions, de l'inimitié entre les nobles et les bourgeois des villes, de l'absence de toute unité et de toute représentation nationale, résultera l'alliance de la royauté et de la bourgeoisie en France et l'extention lente, mais continue de l'autorité royale.

Ainsi, au XIe siècle nous voyons déjà naître le principe d'un gouvernement aristocratique en Angleterre, d'un gouvernement monarchique en France.

Les évènements qui vont suivre développeront de plus en plus ces différences politiques et sociales entre les deux nations.

CHAPITRE III.

CAPETS ET PLANTAGENETS.

« On ne peut, dit Macaulay, comprendre l'histoire
» séculière de l'Angleterre, qu'en l'étudiant dans ses
» rapports constants avec l'histoire de notre constitution
» ecclésiastique. »

Cela est si vrai que, dès les premiers pas, je suis arrêté dans le travail que j'entreprends par l'omission volontaire que j'avais faite du clergé auquel je voulais consacrer une étude spéciale.

Le clergé a, dans les siècles qui suivirent la chûte de l'empire romain et pendant le moyen-âge, joué un grand rôle dans l'histoire de tous les peuples. Il a sauvé la civilisation, et, s'interposant entre les vainqueurs et les vaincus, il a changé l'esclavage en servitude, la servitude en liberté, et pris ainsi au progrès du genre humain la part la plus glorieuse et la plus bienfaisante. Tout ce qui souffrait venait à lui. Il était le refuge des opprimés, il était la protestation du droit contre la force, de la pensée contre la matière, résumant en lui toutes les qualités comme toutes les vertus de l'humanité dont il était le guide et le flambeau.

Patient, habile, persévérant, plein de foi en Dieu, plein d'espérance en l'avenir, il marchait à la tête des nations semblable à cette colonne de feu qui guidait à travers les déserts d'Égypte Moïse et les tribus d'Israël vers la terre promise !

Il avait mis sur le trône de France cette puissante maison des Carlovingiens, qui, avec Charles-Martel, avait sauvé la chrétienté, avec Charlemagne avait fait luire à travers les ténèbres de la barbarie un jour tellement radieux que les nations n'avaient pu en supporter l'éclat, jour, hélas ! sans lendemain !

Il venait de poser sur la tête d'un Capet cette couronne glorieuse qui donnait à celui qui la portait le titre de fils aîné de l'église, et il avait offert successivement le royaume de Sicile et de Naples, puis l'Angleterre aux Normands ! C'était sous la bannière de St-Pierre que Guillaume-le-Conquérant avait réuni son armée, c'était comme envoyé du Pape qu'il débarquait en Angleterre, et au nom du Saint-Siége qu'il prenait possession de ses nouveaux états.

Mais cette race des ducs de Normandie ne se croyait jamais liée ni par le serment ni par la reconnaissance.

Guillaume, vainqueur à Hastings, refuse de se reconnaître vassal du Pape. Il ordonne que les lettres venant de Rome seront soumises à son approbation. Il défend que les synodes nationaux ou provinciaux soient mis à exécution sans son assentiment, il défend également aux ecclésiastiques de poursuivre et d'excommunier aucun individu relevant en chef de la couronne jusqu'à ce qu'il

eut jugé l'offense, enfin il appelle à l'archevêché de Canterbury, Lanfranc, abbé de St-Étienne, de Caen, et l'investit, lui et ses successeurs, d'une suprématie absolue sur l'église d'Angleterre, voulant par le primat dominer tout le clergé, évêques, abbés, moines et curés.

Ainsi, à peine sacré roi, au mépris de ses promesses, oubliant qu'il doit au Saint-Siége la couronne, Guillaume pose au pouvoir spirituel du chef de la chrétienté, des limites qu'aucun souverain à cette époque n'avait osé poser, qu'aucun laïque n'avait osé demander.

C'était toute une révolution religieuse. Elle ne pouvait s'accomplir qu'en remplaçant le clergé saxon par un clergé dévoué et dont l'existence se lierait étroitement à la prospérité de la conquête et à la conservation de la dynastie normande.

Comme il avait dépossédé la noblesse saxonne, Guillaume déposséda le clergé saxon, il transféra les évêchés et la plupart des abbayes à des Normands, ses créatures, et leur partageant les domaines considérables de l'église saxonne, il lia irrévocablement par cela même leur fortune et leur existence à la fortune et à l'existence des conquérants.

Toute révolte des vaincus menaçait également les guerriers et les prêtres normands. Ce fut la loi suprême du salut pour eux de rester unis, et dans toute l'histoire de la dynastie de Guillaume et des Plantagenets, nous voyons le clergé faire cause commune avec l'aristocratie et confondre à tel point ses intérêts avec les siens que ces deux corps ne font qu'un seul et même corps animé

du même esprit de conservation et dirigé par les mêmes mobiles d'ambition et d'intérêt personnel.

Et qu'il me soit permis d'insister sur la profonde dissemblance des clergés de France et d'Angleterre à cette époque.

En France, le clergé est Gallo-Romain, quelques Francks en très-petit nombre apparaissent à peine de siècle en siècle sur le siége épiscopal. Aussi, dès l'origine existe-t-il entre le clergé et l'aristocratie une sourde rivalité, et cette rivalité se reproduit à tous les âges de notre histoire. Réunis contre le tiers-état au moyen-âge, toutes les fois qu'une atteinte peut être portée à leurs priviléges, ils sont divisés entre eux dès qu'ils se trouvent en présence. Le clergé français fait de suite cause commune avec la royauté. Il comprend qu'en elle réside le salut de la religion comme le salut de l'humanité et de la civilisation. Il prend par la main cette royauté, si humble et la fait grande aux yeux des nations. Cette royauté, elle donne des saints illustres à l'Église, et selon la parole de l'évangile, plus elle s'abaisse et plus elle est glorifiée et élevée. Elle souffre comme la bourgeoisie et comme le peuple des violences et de l'orgueil effréné des grands, et elle demande à Dieu le pouvoir d'exercer la justice, de mettre un terme à la tyrannie de ses vassaux et de ramener dans le royaume cette paix et cette charité chrétiennes que le Christ a enseignées à la terre.

Cette royauté, elle sort du peuple, de la race des vaincus, comme le clergé. Le fondateur de la maison

Carlovingienne était Arnulf, évêque de Metz, issu d'un père Gallo-Romain, et dont le petit-fils fut saint Wandrille. Les frères de Pépin-le-Bref sont, l'un, moine au Mont-Cassin, l'autre, archevêque de Rouen, le troisième, abbé de St-Denis. Saint Guillaume, de Toulouse, est le tuteur et le cousin de Louis-le-Débonnaire, dont trois frères se font moines.

Les Capet avaient eu pour fondateur de leur famille, Robert-le-Fort, qui appartenait à la race vaincue, soit qu'il fût d'origine gallo-romaine, soit qu'il fût d'origine saxonne. Hugues, le premier roi de cette dynastie, portait dans les grandes cérémonies la chappe, comme abbé de saint Martin de Tours. Son fils, Robert, couronne en tête et vêtu de ses ornements royaux, dirigeait à messe et à vêpres le chœur dans l'église Saint-Denis. Il était humble et doux, et patient, et bon au pauvre peuple, et toute sa vie n'est qu'une sainte légende.

Ces rois de France, ils étaient les fils aînés et les fils bien-aimés de l'église. Ils avaient donné aux Papes Rome et les états romains et ils les soutenaient dans toutes leurs guerres contre les empereurs d'Allemagne qui voulaient asservir la papauté. Partout où il y avait lutte entre la pensée et la matière, entre le droit et la force, entre la liberté et la tyrannie, ils étaient pour la pensée, pour le droit, pour la liberté.

Leur royaume était par excellence le royaume de Dieu, le drapeau national de la France était l'oriflamme de St-Denis, les armes royales étaient le lys, emblême de la pureté et de la foi chrétienne, et le cri de guerre : Montjoie, St-Denis !.....

Ainsi, cette royauté, issue du clergé et du peuple, s'appuyait sur le clergé et sur le peuple. Souffrant avec eux, priant et pensant avec eux, et avec eux entreprenant lentement, mais avec résolution et persévérance, l'œuvre de la délivrance commune.

Sur tout ce sol des Gaules, il y avait dispersé, foulé aux pieds, rançonné ou vendu comme de vils animaux, un peuple de même origine, le peuple Gallo-Romain, qu'opprimaient sans pitié trois peuples d'origines différentes, les Francks les Normands et les Burgondes.

Il y avait un clergé issu de ce peuple qui avait la foi, la science, la charité chrétienne, l'amour du pays, alliés à l'obéissance au pape. Ce clergé, il avait courageusement fait respecter dans ses églises et abbayes le droit d'asile, suprême ressource des serfs fugitifs et la trève de Dieu qui pendant les jours saints (du mercredi soir au lundi matin de chaque semaine) mettait le marchand et le serf à l'abri du pillage, du vol et du meurtre !

Enfin il y avait un roi d'origine plébéienne et de mœurs sacerdotales, opprimé lui aussi, pauvre et humble, mais saint devant Dieu et devant les hommes, ayant le pouvoir de faire des miracles, — il guérissait les écrouelles en les touchant ! — et dont l'existence était si étroitement liée au clergé et au peuple, qu'ils ne faisaient en quelque sorte qu'un seul corps dans la nation.

En Angleterre, rien de pareil. Le clergé est Normand; et ainsi dès l'origine, il se sépare forcément des vaincus pour s'unir à la noblesse avec laquelle il est en communauté d'origine et d'intérêt. Ils s'appuieront l'un sur

l'autre et contre les révoltes des Anglo-Saxons, et contre les envahissements de la royauté. Leurs droits découlant de la même source, qui s'attaque aux uns, s'attaque aux autres. Abbés et soldats possèdent la maison du vaincu, la terre du vaincu, l'argent du vaincu, et tiennent celui-ci en servitude. La conquête est l'origine des grandes fortunes nobiliaires et cléricales. La société anglaise fût alors remaniée de fond en comble et solidement constituée sur de nouvelles bases pour des siècles. Elle reposa sur l'aristocratie, le clergé et la royauté. L'aristocratie, nous l'avons vu, ne comprit pas seulement les propriétaires de grands fiefs, ducs, marquis, comtes, vicomtes et barons, elle comprit également les chevaliers et hommes libres qui se fixèrent dans les villes, qui y vécurent d'une existence propre, avec des franchises pareilles à celle de leurs chefs militaires, et ainsi il n'y eût point, à proprement parler, de bourgeoisie, car le citadin, l'habitant des villes, put prétendre descendre par alliance ou directement des Normands, être français d'origine, c'est-à-dire aussi noble, si ce n'est plus, que bien des lords d'origine plus récente. Par cette aristocratie intermédiaire,si je puis m'exprimer ainsi, se fera par degrès comme je l'ai déjà dit, la fusion des citadins et des chatelains, des bourgeois et des nobles, rapprochés par des alliances de famille et par une communauté d'intérêts, ainsi que nous allons le voir.

A cette fusion, le clergé aidera, le clergé normand dans ses dignitaires, anglo-saxon dans ses moines et ses vicaires, étroitement uni à l'aristocratie, puisque

possédant une constitution féodale, des intérêts, une origine identiques, il a par conséquent mêmes priviléges, mêmes pouvoirs, mêmes prérogatives que les grands seigneurs. Mais en même temps, le clergé se rapproche des vaincus, des serfs, puisque ceux-ci remplissent les ordres inférieurs et aussi parce que la loi chrétienne lui fait un devoir d'aider à l'affranchissement des esclaves, au soulagement des malheureux, au rapprochement fraternel en Jésus-Christ de tous les hommes.

Seule, la royauté anglaise s'isole : elle vit en dehors, à part de la nation, elle n'en semble avoir ni les passions, ni les intérêts, ni le patriotisme, ni les mœurs, ni la religion !

Objet d'horreur pour le peuple, objet de terreur pour les grands et les évêques, elle fournit à la fois matière à l'histoire et à la légende, et en vérité on est tenté de douter que l'homme ait pu avec une pareille audace, fouler aux pieds les lois divines et humaines.

Et d'abord les dynasties normande et angevine, d'où venaient-elles ? Du diable, disent les récits que se faisaient tout bas à voix basse, dans les chaumières et dans les forêts, les Anglo-Saxons et les Gallo-Romains. Il semble vraiment que ces princes voulussent le faire croire. Richard l'affirmait, mais il y avait quelque chose qui l'affirmait plus encore, c'était leur conduite.... Ils étaient prodigues de serments et de promesses qu'ils violaient à plaisir, ils étaient avares, d'une avarice que rien ne pouvait ni satisfaire, ni calmer. Guillaume-le-Conquérant avait réservé pour lui 1462 manoirs, les

principales villes, toutes les forêts, tout le domaine des rois saxons, tout l'argent et l'or trouvés dans les abbayes et monastères, et cela ne lui suffisant pas, il fit faire le domesday-book et imposa les terres de tous ses sujets.

Il trouva qu'il n'avait pas assez de forêts, il en fit replanter, il les fit remplir de bêtes fauves et se réserva pour lui seul le droit de chasse, ordonnant de condamner à mort tous ceux, nobles ou serfs qui enfreindraient ce droit.

A peine mort, ses fils qui, de son vivant dit-on, avaient failli l'assasiner, se divisent et se font une guerre acharnée.

Ces princes normands rappellent les pirates qui, deux siècles avant, effrayaient le monde de leurs cruautés.

Ce sont véritablement des bêtes féroces, des fous furieux. Je ne m'étonne pas du soin qu'ils prenaient à couvrir l'Angleterre de forêts et à les peupler de loups et de sangliers. Ils ont des accès de colère qui ressemblent à des attaques d'épilepsie, ils ont une soif de l'or qui approche de la démence, et à les voir traversant sans cesse les mers, poursuivant tour-à-tour sans repos, sans trève, sans merci, leurs ennemis en Angleterre, en France, en Écosse, toujours la hache au poing et tout souillés de sang, on croit faire un rêve affreux ou lire les élucubrations insensées de quelque cerveau malade. Hélas ! Tout cela n'est que la vérité. Dieu par instants intervenait, il est vrai, comme pour donner un peu d'espoir au monde et lui prouver que si patiente qu'elle fût, sa justice était inexorable.

Le roi Henri, le troisième fils de Guillaume-le-Bâtard, après avoir ravagé, pillé et dévasté la Normandie, repassant en Angleterre, fit embarquer sur un vaisseau, nommé la Blanche Nef, ses deux fils, sa fille, dix-huit princes et deux cents barons et chevaliers, ses compagnons d'armes, de cruautés et de débauches. Le bâtiment toucha et sombra en pleine mer. Tout péri. Un seul homme, nommé Berold, s'attacha au grand mât, et porté vers la terre il fut recueilli par des pêcheurs et raconta l'épouvantable désastre..... Ainsi s'éteignit la dynastie normande, elle fut remplacée par la dynastie des Plantagenets, plus avare, plus violente, plus sanguinaire peut-être encore que ne l'avaient été Guillaume et ses fils.

Eux aussi, ces Plantagenets, ne semblent avoir rien d'humain. Ils s'agitent comme s'ils étaient en démence furieuse, courant de leur île au continent, du continent à leur île, toujours guerroyant, toujours pillant et tuant, sans qu'il soit possible de préciser ce qu'ils aimaient le plus du sang ou de l'or, tellement ils versaient l'un, tellement ils prenaient l'autre, avec une frénésie insatiable. Parricides, fratricides, contempteurs de toutes les lois divines, violateurs de tous les serments, ils sont aussi vils dans l'adversité qu'impitoyables et odieusement cruels dans la prospérité.

Voilà quels sont les rois qui vont gouverner l'Angleterre dans les trois premiers siècles qui suivent la conquête.

Et, c'est ici qu'il faut admirer la sagesse des décrets de

la providence et bénir sa main même quand elle chatie, car c'est à la démence furieuse de ces princes, au déchaînement insensé de leurs passions, que l'Angleterre doit la constitution qui la régit, l'unité qui fait sa force, l'union de toutes ses classes qui fait sa grandeur et sa prospérité.

Si ces princes normands et angevins avaient été, comme les Capet, issus du peuple vaincu, en communauté d'intérêts et de souffrance avec lui, s'ils avaient à ses yeux été des saints dans la vie privée, de grands rois dans la vie publique, s'ils avaient su, commandant à leurs passions, poursuivre lentement, obstinément, habilement, sans violence, sans efforts apparents, le pouvoir absolu, s'appuyant sur le peuple pour écraser l'aristocratie et le haut clergé, nul doute qu'ils n'eussent réussi plus sûrement que n'y réussirent les Capets, car ils étaient bien autrement forts et riches dès l'origine de la conquête. La justice, nous l'avons vu, découlait d'eux, le serment de fidélité leur était dû par tous, et par tous aussi l'impôt leur était payé. L'Angleterre aurait donc été sans nul doute gouvernée par un pouvoir absolu.

Mais ces rois insensés, ces fous furieux comme on appelait les pirates leurs ancêtres, ils effrayèrent tous leurs sujets de l'éclat de leurs déportements et de leurs crimes !

Le peuple dans sa chaumière, l'outlaw dans ses forêts, le bourgeois dans sa demeure, le prêtre au monastère, le noble dans son château, se racontaient avec terreur et en se signant leurs attentats. C'était le roi qui prenait et rasait les forteresses des barons révoltés, qui assassi-

nait ses frères ou ses neveux, qui pillait les églises, qui crevait les yeux de ses prisonniers quand il ne les pendait pas, qui emprisonnait ou faisait assassiner les prêtres et les évêques, qui lâchait sur les pauvres serfs des campagnes ruinées par les impôts qu'il prélevait les bêtes fauves de ses forêts et ces pillards de toute nation qu'il entretenait à sa solde.

Ces rois, ils n'étaient pas même ni normands ni anglo-saxons, ni anglais. Ils se servaient de l'Angleterre pour accroître leurs possessions de France et y conquérir un nouveau royaume.

Vainqueurs ils ruinaient l'Angleterre pour entretenir leurs armées, vaincus ils repassaient la mer entraînant à leur suite tous leurs compagnons d'armes auxquels ils commençaient à donner les domaines de leurs sujets, dépouillant les premiers conquérants au profit de ces tard venus pour la plupart gens sans aveu, avides et impitoyables comme eux.

Ainsi l'ennemi commun c'était le Roi ! l'ennemi du noble et du prêtre, comme du bourgeois et du serf, l'ennemi de tous, l'ennemi du pays, l'ennemi de l'Angleterre.

Macaulay fait remarquer que Guillaume-le-Conquérant et ses descendants jusqu'à la quatrième génération étaient français ; il ajoute que l'Angleterre était alors véritablement une province conquise par les Français et que si les Plantagenets avaient réussi à réunir la France et l'Angleterre, celle-ci n'eût été qu'une province détachée de la France. L'idée est juste, mais pour la compléter il

eut fallu dire que l'Angleterre eut été une seconde fois conquise par les armées victorieuses des Plantagenets, car certainement ceux-ci en eussent violemment expulsé les seigneurs normands qui y étaient établis et qu'ils détestaient !

Ainsi le péril était commun, l'Angleterre était perdue si les rois triomphaient.

Tous le comprirent, vainqueurs et vaincus, Normands et Anglo-Saxons, nobles, prêtres, bourgeois et serfs.

Mais qui pouvait lutter contre le roi si ce n'est l'aristocratie et le clergé ? Qui pouvait mettre une borne à tant d'exactions et de cruautés et de tyrannie si ce n'est ces puissants barons qui seuls savaient alors manier l'épée et se battre, et ce clergé fort de ses richesses plus fort encore de sa puissance morale ? La bourgeoisie se rapprocha donc des nobles normands, fit cause commune avec eux, et dans les combats que ces deux classes réunies vont livrer à la royauté, le pauvre serf des campagnes, quelqu'opprimé qu'il soit par les nobles, fera cependant des vœux pour eux parce que tout était préférable au joug des rois, cause première de ses maux et de sa détresse.

Ainsi en France au xie siècle le salut de la nation réside dans la royauté, en Angleterre dans l'aristocratie. En France l'aristocratie est l'ennemi commun. En Angleterre c'est la royauté. Que l'aristocratie triomphe en France et c'en est fait de la liberté et de la civilisation. Que la royauté triomphe en Angleterre et sur ce malheureux pays pèsera le joug le plus épouvantable qui ait jamais écrasé une nation.

De la même montagne des Alpes sortent deux fleuves, mêmes pluies et mêmes fontes de neige les alimentent, mais chacun de ces fleuves suit la pente qui lui est tracée. Celui-ci descend au midi vers le soleil, il traverse toutes les villes où les Grecs et les Romains vinrent successivement déposer les germes de leur civilisation, les traditions de leur génie, et ces langues mélodieuses que parlèrent les plus grands poëtes et les plus grands écrivains dont s'honore l'humanité.

L'autre fleuve remonte au nord, il traverse de vastes forêts, berceau des tribus germaniques, origine des Angles, des Saxons et peut être des Normands, il arrose des pays froids, brumeux, industriels, positifs.

L'un s'appelle le Rhône, l'autre se nomme le Rhin.

L'un tour-à-tour, ruisseau et torrent, coule ou se précipite à travers des pays pleins de poésie et de contrastes, sous un ciel bleu, vers ce lac azuré, cette mer glorieuse qui depuis le commencement des âges a vu se développer sur ses rivages toutes les destinées de l'humanité.

L'autre, majestueux et calme, porte en tous temps des bateaux à vapeurs et reflétant le long de ses rives les usines diverses élevées par l'industrie moderne, coule vers cette mer ou plutôt ce canal, jonction de l'Océan et de la Baltique, séparation de l'ancien monde et du nouveau, où peut être doivent un jour se décider les destinées futures de l'humanité.

Ainsi la France et l'Angleterre, comme ces deux fleuves, vont suivre des pentes différentes et s'éloignant de plus en plus l'une de l'autre, marcher chacune, sans

pouvoir s'en écarter, dans les voies que Dieu leur a tracées.

Mon travail serait incomplet si je ne retraçais rapidement quelques-uns des faits principaux de la vie de ces deux peuples et si je ne montrais le développement lent mais progressif de leurs institutions si opposées, de la puissance aristocratique en Angleterre, de la puissance royale en France.

Obligé de combattre une révolte des barons normands qui veulent donner la couronne à son frère aîné, Robert duc de Normandie, Guillaume II invoque l'appui des Saxons auxquels il accorde la jouissance des forêts et promet de diminuer les impôts. Vainqueur, il oublie toutes ses promesses.

Henri Ier craignant de voir de nouveau les barons normands se liguer contre lui, comme ils s'étaient ligués contre son frère, jure à son avènement de rétablir les lois d'Edouard, lois toutes féodales et par conséquent favorables aux barons, mais lois saxonnes que les vaincus aimaient et dans lesquelles ils espéraient un adoucissement à leur misère, peut être même la reconstitution de leur nationalité. Dès qu'il fut solidement établi sur le trône, Henri fit comme avait fait son frère, comme feront ses successeurs, il ne tînt pas sa promesse et gouverna selon son bon plaisir. Cependant, par la nécessité d'avoir un point d'appui dans le royaume, de conserver, lorsqu'il était en France, au cœur même de l'Angleterre une ville qui fût bien à lui, où il serait certain de pouvoir réunir ses forces pour écraser

les barons s'ils tentaient de se révolter, il confirma aux habitants de Londres tous les priviléges que nous avons vu qu'ils possédaient avant la conquête : l'élection de leurs officiers et de leurs magistrats, le droit de se garder eux-mêmes, de tenir des plaids dans l'intérieur de la cité, de n'être point appelés en jugement hors de leurs limites, il les exempta en outre de la milice, il ordonna que tous les débiteurs s'acquitteraient envers eux leur permettant de se faire justice eux-mêmes s'ils n'étaient pas payés.

Ainsi, dès le commencement du XIIe siècle, Henri Ier, toujours guerroyant en France et en Écosse, craignant les séditions de ses barons, voulant se rattacher la bourgeoisie qui, par les Normands établis dans les grandes villes, tend à se rapprocher chaque jour davantage de la noblesse, Henri Ier concède à la ville de Londres, sans doute moyennant argent, des priviléges qui sont tout à la fois la preuve de l'importance politique et du développement commercial que la capitale de l'Angleterre possède déjà à cette époque.

Malmesbury, en parlant du règne d'Étienne successeur de Henri, dit que : « les habitants de Londres étaient » alors considérés comme barons et admettaient des » barons dans leurs cités. »

Graves paroles qu'on ne peut comprendre qu'en se rappelant qu'un grand nombre des soldats de Guillaume-le-Conquérant s'étaient fixés dans cette ville et avaient épousé les filles des plus riches bourgeois saxons.

Toute cette première période de l'histoire d'Angleterre,

l'histoire de la dynastie normande, n'est remplie que par les guerres intestines des rois avec leurs barons et par les guerres étrangères, en France et en Écosse. Chaque roi arrive par la violence au pouvoir, et pour triompher de ses compétiteurs, il est obligé de faire des promesses, d'accorder des chartes tantôt à la noblesse et tantôt aux grandes villes, sauf à tout éluder après. Mais enfin, par ces concessions mêmes si souvent violées, le droit se perpétue :

1° Le droit pour la noblesse de voter l'impôt et de se réunir chaque année en assemblée générale pour discuter les questions de paix ou de guerre, reconnaître le successeur que chaque souverain veut se donner et assurer en même temps l'existence et la durée de la conquête.

2° Le droit pour les grandes villes de nommer leurs officiers, de gérer leurs affaires intérieures, de se gouverner comme elles l'entendent et d'avoir toute protection pour leur commerce.

Quand Henri Plantagenet monta sur le trône d'Angleterre il tenait de son père la Touraine et l'Anjou, il héritait de sa mère de la Normandie et du Maine, et par son mariage avec Éléonore, femme répudiée de Louis VII, il devenait maître du Poitou, de la Saintonge, de l'Auvergne, du Périgord, du Limousin, de l'Angoumois, de la Guyenne, et il prétendait au comté de Toulouse. Le Roi de France, Louis VII, possédait la Picardie, l'Ile de France et l'Orléanais.

Le vrai Roi de France, c'était Henri II. Ils l'entendaient

bien ainsi, lui et ses successeurs. l'Angleterre n'était pour eux qu'une province, ils lui demandaient de l'argent pour solder leurs armées, ils ne voulaient même pas appeler leurs barons normands sous leurs bannières. Ils les obligeaient à racheter le service militaire par l'impôt dit de l'escuage, et avec cet impôt ils soudoyaient des hommes à eux, des gens de tous les pays, des Brabançons, des Angevins, des Poitevins, des Gascons, et à la tête de ces bandes ils guerroyaient en France, ne revenant en Angleterre que de loin en loin quand ils avaient besoin d'argent, quand ils voulaient maintenir les barons prêts à se révolter, quand ils voulaient pressurer la bourgeoisie et les tenanciers qui relevaient directement d'eux ou guerroyer contre l'Écosse et l'Irlande. Car, ainsi que je l'ai dit, tous ces princes vivaient pour la guerre, et cette guerre, occupation de toute leur vie, ils ne pouvaient la faire qu'en levant impôts sur impôts, qu'en entravant le commerce et la navigation par des taxes, des monopoles, qu'en frappant ainsi avec une égale dureté et les nobles et les bourgeois. Pour satisfaire leur ambition demesurée, leurs passions de combats, entretenir des armées nombreuses composées d'hommes à eux, sur lesquels ils pussent compter, avec lesquels ils pussent tour-à-tour se ruer contre le roi de France, contre le roi d'Écosse ou contre les barons normands, ils durent pressurer jusqu'à lui arracher son dernier penny, ce malheureux pays d'Angleterre qu'ils continuaient à traiter en province conquise.

Ce fut leur perte.

Ils ne virent pas qu'ils n'avaient pas de racines en France et que tôt ou tard la France les repousserait. Bretons, Angevins, Poitevins, Gascons, Flamands n'aidaient les Plantagenets dans leurs guerres séculaires contre les rois de France que pour échapper à la domination de ceux-ci. Mais ils ne voulaient pas davantage de la domination des rois d'Angleterre. Ils rêvaient de reconstituer leurs antiques nationalités, de former des états isolés, de conquérir leur indépendance, leur liberté. Ils soutenaient le roi d'Angleterre contre le roi de France, mais toutes les fois que les fils de ces rois se révoltaient contre leurs pères, ils prenaient part à la querelle, ils l'envenimaient, ils la rallumaient par leurs sirventes railleurs et leurs perfides propos, soutenant tour-à-tour le fils ou le père, et espérant de la sorte se délivrer à jamais des barbares qui parlaient la langue d'oil, en les faisant exterminer les uns par les autres.

Les Plantagenets savaient à quoi s'en tenir. Mais cette France les attirait, les tentait. Ils ne pouvaient vivre sans elle, ils l'aimaient d'une passion singulière, sauvage, cruelle, la couvrant de ruines et de deuil, mais ne respirant que sur son sol, y vivant, y mourant! Sentant frémir dans leurs mains toutes leurs provinces de l'ouest et du midi, n'osant les frapper d'impôts successifs de peur qu'elles ne se donnassent aux rois de France, c'était donc à l'Angleterre qu'ils revenaient toujours demander de l'or pour leur cour et pour leurs armées, des domaines pour leurs capitaines et leurs favoris, ruinant nobles et bourgeois, tenanciers et serfs,

et les menaçant sans cesse de les déposséder de leurs propriétés pour les donner à leurs compagnons Français de guerre et de plaisirs !

Telle était la singulière situation de l'aristocratie, des hauts barons normands, des descendants des chefs et soldats qui un siècle auparavant, avaient conquis l'Angleterre : les vaincus, les serfs et les outlaws attendaient l'heure d'une insurrection générale pour massacrer les conquérants que les rois menaçaient d'autre part d'une dépossession complète, d'une servitude plus horrible que celle à laquelle ils avaient réduit leurs serfs.

Dans une telle extrémité, tous ces Normands et Français des châteaux et des villes se resserrèrent, s'unirent étroitement et comme le sanglier de leurs forêts pressé par les meutes haletantes, ils s'apprêtèrent à fondre sur les premiers ennemis qui oseraient s'élancer sur eux et à leur faire payer de la vie une telle audace.

Seul, le clergé moins menacé, moins haï du Roi, hésitait peut être !..... Henri II, le premier des Plantagenets, par l'assassinat de Thomas Becket, le fit sortir de son indécision et s'allier étroitement à la noblesse.

Thomas Becket, archevêque de Cantorbéry, était-il comme tous ses prédécesseurs, depuis la conquête, de race Normande ? M. Augustin Thierry le croit Saxon, M. Michelet également ; M. de Bonnechose combat cette assertion qui ne lui paraît nullement justifiée.

A mes yeux ou Thomas Becket est Saxon d'origine ou il est un transfuge Normand ayant passé du côté des vaincus et essayé de lutter contre la tyrannie des vain-

queurs. Deux faits le prouvent que je vais citer rapidement parce qu'ils jettent un jour tout particulier sur la position respective de la royauté et des Normands établis en Angleterre.

Je veux parler de l'animosité que montrèrent contre le primat les évêques et les barons dans les deux assemblées de Clarendon et de Northampton (1164) et de l'effet que sa mort produisit sur les Saxons, qui depuis l'honorèrent comme un saint.

Si intéressante que soit la vie de Thomas Becket, il me faut résister au charme de la raconter. D'ailleurs, tout le monde a lu et connaît cette histoire touchante comme une légende et remplie de contrastes et d'émotions comme pourrait l'être un roman. Elevé en France, favori d'Henri II, compagnon de plaisirs et frère d'armes du Roi, puis grand chancelier parcourant triomphalement le midi de la France avec une suite de seigneurs et de soldats que les souverains eussent enviée et un faste qu'aucun d'eux n'eut pu déployer, il devient archevêque de Cantorbéry, malgré lui, par la volonté du Roi qui en voulait faire sa créature et par lui dominer le clergé. A peine a-t-il revêtu la mître qu'il commence contre son bienfaiteur cette lutte courageuse qu'il expiera par un long et douloureux exil en France et par la mort.

Il n'était pas le premier primat d'Angleterre qui avait lutté contre la royauté. Anselme, son prédécesseur au siége de Cantorbéry, avait essayé de relever l'ancienne coutume des élections ecclésiastiques, voulant ainsi enlever à l'autorité royale le droit précieux de nomina-

tion aux siéges et bénéfices vacants. Mais tous les évêques et tous les nobles Normands s'étaient réunis au Roi pour maintenir ses prérogatives comprenant que l'élection ferait passer entre les mains des Saxons les évêchés et les riches abbayes jusque là possédés exclusivement par des Normands, et qu'ainsi l'unité de la conquête serait brisée. Anselme, devant cette résistance unanime, devant cette union de la noblesse, du clergé, de la royauté, céda.

Plus tenace, plus brave, plus ambitieux ou plus convaincu, Thomas Becket ne s'effraya pas de trouver contre lui, unis de nouveau, tous les fils des conquérants de l'Angleterre.

Un chevalier Normand ayant, à l'exemple de ces compatriotes, prétendu disposer sur son fief des églises de la même manière qu'il disposait de ses autres propriétés et pouvoir par conséquent nommer les prêtres de ces églises comme il nommait les fermiers de ses domaines, l'archevêque lui contesta ce droit et nomma sans le consulter le curé d'Aynesford. Le chevalier ayant chassé ce prêtre, Thomas Becket lança sur lui l'excommunication. Tous les nobles protestèrent avec une vivacité extrême. C'était une atteinte directe à leurs prérogatives, une atteinte très-grave, car elle devait avoir pour résultat de réédifier par degrès en face d'eux et contre eux une église indépendante, d'origine Saxonne, et s'appuyant à la fois sur deux grandes forces, l'une morale, l'autre matérielle, Rome et les serfs Saxons. Le Roi intervint, ses prérogatives et ses intérêts étaient

également menacés. Il fit cause commune avec ses barons et força l'archevêque à relever son excommunication.

Ainsi l'aristocratie Anglaise maintenait de concert avec la royauté sa prépondérance, et telle a été sa persévérance énergique et sa puissance qu'à l'heure actuelle les nobles disposent encore en Angleterre d'un grand nombre de bénéfices. Ni les révolutions civiles, ni les révolutions religieuses n'ont touché à ce droit. C'est que révolutions civiles et révolutions religieuses se sont toutes faites ou par l'aristocratie, ou avec son consentement, et que ces révolutions ont pu émanciper les classes inférieures sans abaisser les classes supérieures. En France nos révolutions semblent n'avoir eu pour but que d'abattre tout ce qui s'élevait au-dessus de la foule par la naissance, l'intelligence ou la fortune !

Vaincu, Thomas Becket ne tarda pas à entreprendre une lutte nouvelle.

Un prêtre, accusé de viol et de meurtre, fut cité d'après la loi Normande devant les assises, mais le primat le fit saisir par ses gens et juger par un tribunal ecclésiastique. C'était une nouvelle atteinte portée au pouvoir du Roi de qui découlait la justice, et à celui des nobles qui formaient les assises du comté. Le Roi porta l'affaire devant l'assemblée générale des Normands. Naturellement, tous les hommes d'épée déclarèrent que Thomas Becket avait enfreint les lois du royaume et naturellement aussi les évêques hésitèrent à se prononcer, étant au fond assez disposé à soutenir le primat, puisqu'ils auraient

ainsi acquis sur le bas clergé un pouvoir presque absolu. Mais le roi, par menaces et par persuasion, les empêcha de se déclarer pour le primat, et en ayant référé au Pape, fit débouter Thomas Becket de ses prétentions.

Fort de l'appui du Saint-Siége et de celui de la noblesse et du haut clergé, Henri II voulut profiter des fautes commises par Thomas Becket qui s'était aliéné tous les Normands, pour établir d'une manière définitive la suprématie de la royauté Anglaise en matière de religion. Henri II essaya de compléter l'œuvre de Guillaume-le-Conquérant et de faire ce que devait faire un jour Henri VIII, une église anglicane.

J'insiste sur cette tendance continuelle de l'Angleterre à se séparer du Saint-Siége et à former une église indépendante. C'est un des traits caractéristiques les plus saillants de l'histoire de cette nation, elle donne la clef de tous les grands évènements des xvi[e] et xvii[e] siècles.

Henri II convoqua donc en assemblée générale tous ses prélats et barons dans sa résidence royale de Clarendon, et en leur présence on lut une série d'articles qui ne tendaient à rien moins qu'à faire du souverain le chef absolu du clergé.

On peut se rendre compte de ces dispositions qu'on appela la constitution de Clarendon par une lettre de l'évêque de Poitiers, qu'Augustin Thierry a traduite et citée : « Il m'est défendu d'appeler en cause qui que ce « soit de mes diocésains à la requête d'aucune veuve, « d'aucun orphelin ni d'aucun prêtre, à moins que les « officiers du roi ou les seigneurs du fief duquel relève

« la cause en litige aient fait déni de justice; ils ont « déclaré que si quelqu'un se rendait à ma sommation, « tous ses biens seraient aussitôt confisqués et lui même « emprisonné ; enfin, ils m'ont signifié que si j'excom- « muniais ceux qui refuseraient de comparaître devant « ma justice épiscopale, les excommuniés pourraient « sans aucunement déplaire au roi s'attaquer à ma « personne ou à celle de mes clercs, et à mes propres « biens ou à ceux de l'église. »

Ce document jette un jour tout particulier sur cette longue et héroïque lutte que soutint Thomas Becket seul contre tous les seigneurs également intéressés à enlever au clergé et à se réserver la connaissance des délits et des crimes. La constitution de Clarendon leur maintenait le droit exclusif de rendre la justice. En se refusant à ces constitutions, l'archevêque de Cantorbéry continuait à prendre en mains la cause des Anglo-Saxons et à combattre les priviléges et la puissance des Normands.

Dès ce moment sa perte fut résolue, l'épiscopat tout entier fit cause commune avec le roi et les nobles. Leurs intérêts n'étaient-ils pas identiques ? Issus de la même origine, n'était-ce pas au même titre qu'ils possédaient les uns, leurs évêchés, les autres, leurs fiefs ? Que venait donc faire ce transfuge, ce Saxon, cet archevêque, ce primat qui osait porter la main à ces priviléges et qui cherchait à affranchir et à protéger cette race vaincue si nombreuse et si mal soumise, et qui peuplait les forêts d'outlaws et de bandits ?

En ce commun danger tous se réunirent, royauté,

noblesse, épiscopat. Thomas Becket fut sommé de se présenter devant une nouvelle assemblée générale à Northampton, pour y rendre compte de sa gestion quand il était grand chancelier.

Il connaissait Henri II, il savait que le roi dans un accès de colère pouvait tout oser, il résolut, s'il devait mourir, de mourir du moins en martyr de la foi chrétienne.

Il se rendit à l'assemblée générale, couvert de ses ornements pontificaux, portant à la main sa crosse, grave et marchant avec une héroïque majesté (*). Mais à peine eut-il paru que grande fut la rumeur dans toute l'assemblée. D'où lui venait tant d'audace d'oser ainsi se présenter avec la mître et la crosse ? Etait-ce un nouveau défi jeté au roi et à sa noblesse ? Entendait-il donc se séparer de l'épiscopat, et parce qu'il était primat se soustraire à la justice des hauts barons et des évêques ? Pourquoi, lui criait l'évêque de Londres en s'efforçant de lui arracher la croix qu'on portait devant lui, pourquoi viens-tu ici armé de la croix ? Et l'archevêque d'York ajoutait : la pointe de l'épée du roi est plus affilée que celle d'un bâton pastoral. Ainsi la menace de mettre à mort le primat d'Angleterre était proférée par l'évêque qui occupait le premier siége du royaume après celui de Cantorbéry ! Résigne tes fonctions, lui criait-on de toutes parts, et comme il s'y

(*) Conquête de l'Angleterre. Augustin Thierry.

refusait, l'évêque de Chester, au nom des évêques lui dit : « Naguère tu étais notre archevêque, aujourd'hui « nous te désavouons, parce qu'après avoir prêté fidélité « au roi notre commun seigneur, tu t'es efforcé de « détruire ses ordonnances. Nous te déclarons traître et « parjure et disons hautement que nous n'avons plus « à obéir à celui qui s'est parjuré » (Aug. Thierry.)

Abandonné de tous les prélats, de tous les barons et même des chevaliers qui d'habitude vivaient dans son palais et composaient sa suite, Thomas Becket sortit précipitamment et furtivement de la ville, s'embarqua sur un bateau pêcheur et gagna la France.

Pendant six ans il y vécut misérablement, adressant au pape et au roi de France les suppliques les plus éloquentes et les plus touchantes. Puis il revint en Angleterre, et depuis le lieu du débarquement jusqu'à Cantorbéry, sa marche fut un véritable triomphe. Au chant des hymnes, au son des cloches, il rentra dans sa cathédrale et put, salué par les acclamations enthousiastes d'un peuple ivre de joie, se croire revenu aux beaux jours de sa puissance. Triomphe éphémère ! Joie sans lendemain.... quelques jours après Thomas Becket expirait au pied de l'autel, poignardé par quatre chevaliers de la suite de Henri II. Lorsque ces misérables eurent accompli leur crime, ils se précipitèrent à travers la foule criant : pour le roi, pour le roi !

Le Roi ! c'était donc lui qui avait commis ce sacrilége! Le Roi, c'était donc lui qui avait fait assassiner un primat, le premier évêque d'Angleterre, c'était donc lui qui

avait osé frapper l'homme que le peuple vénérait comme un saint, que les moines et le bas clergé aimaient comme un père et sur le tombeau duquel des miracles allaient s'accomplir.

Le Roi, toujours le Roi !

Ah ! sans doute, l'épiscopat exécrait ce primat, qui avait essayé d'attenter à ses priviléges, de rétablir l'élection au profit des Anglo-Saxons, l'épiscopat le haïssait et voulait sa perte. Mais le primat assassiné dans sa cathédrale, assassiné par les gens du roi qui, le crime accompli, s'en allaient criant qu'il avait été fait au nom du roi, c'était chose horrible, sacrilége, inouïe ! Qui donc à l'avenir serait à l'abri ? Quel sort allait être réservé aux évêques ? Quelle limite serait posée à la tyrannie du Souverain ? La clameur du peuple montait comme une malédiction terrible et inexorable ! Cette clameur, les évêques l'entendaient en tremblant, pâles et courbés par le remords et la crainte, ils s'apercevaient trop tard qu'il y avait sur le trône d'Angleterre un roi si puissant qu'aucune loi, même divine, n'était un frein pour lui. Ce roi, qui avait rasé des chateaux et fait pendre des nobles, ce roi venait d'oser faire assassiner un archevêque, le primat d'Angleterre !

Réunis à la royauté contre Thomas Becket lorsque celui-ci avait voulu affranchir les serfs, les vaincus, les Anglo-Saxons, ils se réunirent à la noblesse lorsqu'ils virent que le roi était assez puissant pour tout oser, même un sacrilége.

Dès ce moment, l'alliance entre le haut clergé et l'aris-

cratie fut solidement soudée et pour toujours ! L'humiliation et la pénitence publique du roi Henri II ne pourra la rompre. Ces Plantagenets sont trop connus pour qu'on se fie à ces semblants de repentir. Il faut abattre ces bêtes fauves ou être dévoré par elles ! La noblesse irritée, menacée dans ses prérogatives, dans ses libertés, dans ses posessions, dans sa fortune, dans son existence, la noblesse, nous l'avons vu, est prête depuis longtemps. Le clergé se réunit à elle. La guerre est imminente. Malheur au roi assez insensé pour commencer la lutte !

Ce roi, quel sera-t-il ? Henri II est mort. Richard que l'histoire, je ne sais pourquoi, a surnommé Cœur-de-Lion et qu'elle eut dû appeler Cœur-de-Tigre, Richard, ce fou d'orgueil qui n'existe que pour combattre et verser le sang, Richard ne connait pas l'Angleterre. Il n'y vit pas, il n'y règne pas, il ne lui demande que de l'or pour payer ses soldats, ses maîtresses et sa rançon. C'est son frère Jean qui y exerce le pouvoir et le premier assume la terrible colère des grands et des prélats normands qui le déclarèrent ennemi du bien public.

Mais par ses absences prolongées, par ses demandes incessantes d'argent, Richard aidait merveilleusement l'alliance naissante de la noblesse et du clergé et préparait en outre l'avènement prochain de la haute bourgeoisie.

Nous avons vu comment les grandes villes avaient conservé et accru les priviléges qu'elles possédaient avant la conquête par l'immixtion dans leur sein d'un

grand nombre de Normands. Richard étendit ces privilèges à d'autres villes pour en obtenir de l'argent. Mais les privilèges accordés ou plutôt vendus, c'étaient de nouvelles demandes d'argent, et ainsi les villes risquaient de se voir ruiner au profit d'un souverain qui dépensait au loin, en Sicile, en Palestine, en Autriche, en France, tout l'or qu'il prenait à l'Angleterre.

La ruine menaçait aussi bien les grands et les évêques, tous payaient et payaient toujours ! De proche en proche, le mécontentement gagnait. Jean, le frère de Richard avait déjà dû se sauver en France et un soulèvement général était sur le point d'éclater lorsque la mort délivra l'Angleterre et le monde de cet insensé qui semble n'avoir eu rien d'humain dans le cœur et que les romanciers et les trouvères ont cependant poétisé, sans doute parce qu'il composait et chantait à ses moments perdus des sirventes en langue d'oc !

Jean-sans-Terre succéda à son frère et commença son règne par le meurtre d'Arthur, duc de Bretagne, son neveu. Les détails de ce meurtre sont horribles : à minuit, une barque arrive à la tour où le jeune prince était enfermé, deux hommes dans cette barque, le Roi et son écuyer. Arthur prisonnier y descend et s'assied auprès de son oncle. La barque s'éloigne et glisse silencieuse sur le fleuve ; entre le roi et l'écuyer, Arthur désarmé, interroge avec effroi les rives désertes et sonde au loin l'espace cherchant quel sort peut lui être réservé. La barque a quitté Rouen, la lune disparaît à l'horizon derrière les flèches aiguës des églises. En ce moment, le

roi se lève, tire son épée, saisit par ses longs et beaux cheveux le jeune prince, et le frappant au cœur, jette lui-même son cadavre dans l'eau profonde !....

A la nouvelle de ce crime horrible, toute la Bretagne se souleva. Philippe-Auguste, prenant en main la cause de la justice et de l'humanité, somma le roi d'Angleterre comme duc de Normandie de comparaître devant la cour des Pairs, et sur son refus lui prit la Normandie, le Maine, l'Anjou, la Touraine, toutes ses provinces de France. Le roi Jean essaya en vain de lever une armée en Angleterre. Hubert, archevêque de Cantorbery, au nom des évêques et des barons, lui déclara qu'aucun de ses sujets ne l'aiderait à cette entreprise.

A partir de ce moment la lutte entre l'aristocratie et la royauté commence, c'est l'épiscopat anglais qui y joue le rôle principal se joignant aux hauts-barons contre le Roi. Etienne Langton, successeur d'Hubert, réunit à Saint-Paul de Londres les seigneurs normands et leur fait jurer de vaincre ou mourir pour la défense de leurs droits et de leurs libertés (1213).— Il n'est pas dit, notez bien, pour les droits et les libertés du royaume.— C'est la noblesse et l'épiscopat réunis qui défendent leurs priviléges sans songer le moins du monde aux Anglo-Saxons, mais la force des choses va amener dans cette alliance la bourgeoisie et donner à la nation anglaise de nouvelles destinées.

Le roi Jean, avait tous les vices de ses prédécesseurs sans en avoir la grandeur sauvage. Avare et prodigue tout à la fois, violent et rusé, le crime, on l'a vu, ne

5.

l'arrêtait pas, et par la manière dont son jeune neveu, le duc de Bretagne, était mort, les évêques et les barons pouvaient connaître le sort qui les atteindrait si le Roi parvenait à les désunir et à triompher d'eux.

Il n'était que trop clair que tels étaient ses desseins. Non-seulement, il avait essayé de se gagner l'épiscopat en faisant au primat Langton des promesses fallacieuses, mais encore il avait appelé près de lui un nombre considérable d'Angevins et de Poitevins qui s'étaient hâtés de quitter leur pays pour se soustraire à la domination du roi de France. Il leur distribua d'abord les offices et les fiefs qu'il avait à sa disposition ; puis, quand il leur eut donné toutes les terres et charges dont il pouvait légalement disposer, il commença à dépouiller à leur profit les Normands. Considérable était le nombre de ces Angevins et de ces Poitevins. Le roi Jean les avait appelés de France leur montrant l'Angleterre comme une proie qu'ils devaient se partager. Il leur faisait épouser les héritières normandes, leur donnait en tutelle les biens des orphelins en bas-âge, il songeait à leur donner les domaines des hauts-barons, employant d'abord la ruse pour établir ces nouveaux Français jusqu'au jour où il serait assez fort pour se débarrasser avec leur aide de tous les Normands.

Chaque jour de nouveaux Poitevins passaient la mer et venaient à la cour du roi Jean, attirés par la cupidité et se jetant sur l'Angleterre comme des chiens à la curée. Ainsi qu'il arrive toujours en pareil cas, se croyant tout puissants, ils affectèrent de mépriser Normands et

Anglo-Saxons, les regardant déjà comme des vaincus et considérant leur île comme une conquête qu'ils venaient de faire. Le Roi leur avait donné, nous l'avons dit, toutes les charges de la cour, tous les fiefs, tous les domaines dont il dispoait, puis les héritières normandes, puis la tutelle des orphelins, puis il commençait à déposséder les Normands par procès et arrêt de ses tribunaux. Mais tout cela ne suffisait pas à l'orgueil des nouveaux venus. Ils taxaient les villes, ils pressuraient la bourgeoisie, allant jusqu'à voler les chevaux des marchands et leurs bagages.

C'était vraiment une nouvelle conquête de l'Angleterre. Normands et Anglo-Saxons, nobles dans leurs châteaux, évêques dans leurs palais, bourgeois dans leurs villes, serfs dans leurs campagnes, tous étaient menacés d'une nouvelle dépossession, d'une horrible servitude.

Et plus le temps se passait et plus le nombre de ces Angevins et Poitevins augmentait. Le succès et les richesses des premiers venus tentant leurs compatriotes, ils eussent tous émigrés de France, peu à peu, pour recevoir du Roi et se partager l'Angleterre.

L'heure suprême de la lutte avait sonné. D'un côté le roi et ces nouveaux Français, de l'autre la noblesse normande (*) et le clergé menacés de la dépossession,

(*) J'ai dit ailleurs que les compagnons de Guillaume-le-Conquérant étaient en grand nombre Français, je les appelle cependant normands par opposition aux Français nouveaux venus dans l'île.

de la ruine et de la servitude; puis la bourgeoisie accablée d'impôts et ruinée par les gens du roi qui non-seulement se font nourrir et héberger par elle, mais lui volent jusqu'à ses marchandises et ses chevaux, et enfin les serfs, ces pauvres Anglo-Saxons odieusement traités par les Normands, mais traités plus odieusement encore par les Angevins, détestant tous les Français, qu'ils soient descendants des soldats de Guillaume ou compagnons de débauches et de crimes de Jean-sans-Terre, mais entre deux maux choisissant le moindre et aidant les Normands qui les écrasent contre les Angevins qui semblent ne vouloir leur laisser que la liberté de choisir entre deux genres de mort : la potence ou la famine.

J'ai insisté sur les évènements qui ont amené la grande charte. Il importe en effet qu'on se rende bien compte et de la situation de l'Angleterre à cette époque et des motifs de cette lutte entre l'aristocratie et le clergé d'une part et la royauté de l'autre. Il importe qu'on comprenne bien d'où venait la puissance du Roi et combien grande était cette puissance, puisque chaque jour il pouvait tirer de la France de nouveaux soldats fidèles et dévoués à qui le partage de l'Angleterre était promis, et pourquoi en ce péril de mort le clergé et la noblesse dûrent contracter avec la bourgeoisie une alliance intime, l'appelant et l'initiant aux affaires, la compromettant ainsi dans les discordes civiles et par cela même s'en faisant un auxiliaire fidèle et résolu dans cette lutte de chaque jour contre la royauté !

Cette situation de l'Angleterre se perpétuera pendant deux siècles encore. Elle durera aussi long-temps que les guerres de France, elle ne cessera que le jour où la royauté anglaise ne trouvera plus sur le continent des soldats à lever, des chefs à s'attacher, avec lesquels elle pourra menacer l'aristocratie anglaise.

Ainsi par la nécessité, par la force des choses, fatalement en quelque sorte, se fit, se resserra et dura cette alliance intime de l'aristocratie, du clergé et de la haute bourgeoisie, et l'immixtion de ces trois corps dans les affaires de l'État à une époque où partout sur le continent le pouvoir absolu résidait dans les mains des rois ou des grands feudataires.

Ce n'est pas encore la liberté, mais c'en est l'aurore. Personne en Angleterre ne pense au peuple des campagnes, aux serfs. L'Angleterre est encore une île conquise où les vainqueurs parlent une langue différente des vaincus et tiennent ceux-ci en servitude. Mais le rapprochement des deux peuples tend à se faire par la bourgeoisie des grandes villes qui est à la fois Normande et Anglo-Saxonne. L'aristocratie et l'Épiscopat vont seuls gouverner, mais la bourgeoisie appelée près d'eux pour les soutenir et les aider de son argent, pénétrera par degrès dans leurs conseils, s'initiera à la grande politique, et peu à peu, sans qu'on sache comment ni quand, tellement lente, persévérante et habile sera sa conduite, elle deviendra, elle aussi, une puissance grande et prépondérante dans l'état.

Revenons au point de départ de cette révolution

politique et sociale, revenons à la révolte des barons, du clergé et des grandes villes contre le roi Jean.

Les barons avaient réuni à leur suite plus de 2,000 chevaliers en armes et nommé pour les commander avec le titre de *maréchal de l'armée de Dieu et de la Sainte Eglise*, Robert Fitz Walter. Après divers combats dans lesquels ils eurent toujours l'avantage sur les troupes du roi, ils entrèrent dans Londres qui venait de se déclarer pour eux, et Jean, abandonné de tous les siens, sollicita une entrevue avec les chefs de l'aristocratie pour poser les bases d'un traité qu'il s'engagea à exécuter.

Le 13 juin 1215, les deux parties campèrent séparément dans la plaine de Runningmead, entre Windsor et Staines, et six jours après, le 19 juin, le Roi, en présence du légat Pandolphe, d'un grand nombre de barons et de huit évêques, accepta et jura de respecter l'acte à jamais célèbre, connu sous le nom de Grande Charte.

J'ai exposé tout-à-l'heure par quels motifs les barons avaient été conduits à prendre les armes, j'ai dit comment le haut clergé s'était joint à lui, j'ai spécifié les griefs principaux que les Normands avaient à reprocher au roi Jean, enfin j'ai expliqué pourquoi, trop faibles pour résister seuls à la royauté, ils avaient contracté alliance avec les grandes villes dont les priviléges étaient également menacés, et dont les principaux officiers municipaux étaient comme les barons et les prélats descendants des compagnons d'armes de Guillaume.

La grande charte jette une lumière éclatante sur ces faits; elle est le premier et le plus grand acte de cette

lutte dont nous esquisserons tout-à-l'heure rapidement les diverses phases et les résultats.

Cette charte peut se diviser en deux parties bien distinctes.

La première partie, c'est la confirmation de tous les priviléges que les Normands et les grandes villes possédaient avant l'avènement de Guillaume-le-Conquérant, et qui se sont perpétués depuis par des motifs que j'ai pris soin de développer.

Ainsi :

L'article premier maintient les priviléges de l'Église. L'article 14 déclare qu'il ne se fera aucune levée ou imposition, soit pour le droit d'escuage ou autre, sans le consentement du commun conseil du royaume. Les articles 15 et 16 portent : « Il en sera de même à l'égard des subsides que nous lèverons sur la ville de Londres, laquelle jouira de ses anciennes libertés et coutumes tant sur l'eau que sur terre.

» Nous accordons encore à toutes les autres villes, bourgs ou villages, aux barons des cinq ports et à tous autres ports, qu'ils puissent jouir de leurs privilèges et anciennes coutumes et envoyer des députés au Conseil commun pour y régler ce que chacun doit fournir.

Les articles 17 et 18 règlent le mode de convocation de ce conseil commun.

Article 17.— Quand il sera question de régler ce que chacun devra payer pour le droit d'escuage, nous promettons de faire sommer par des *ordres particuliers* les archevêques, les évêques, les abbés, les comtes et les

grands barons du royaume, *chacun en son particulier.*

Article 18.— Nous promettons encore de faire sommer *en général* par nos sheriffs ou baillifs tous ceux qui tiennent des terres de nous en chef, quarante jours avant la tenue de l'assemblée générale de se trouver au lieu assigné, et dans les sommations nous déclarerons les causes pour lesquelles l'assemblée sera convoquée.

A ce sujet M. Guizot, dans son histoire des origines du gouvernement représentatif, dit :

« Cette charte est la première où l'on établisse cette
» distinction entre les grands et les petits barons, le haut
» et le petit clergé, fait important car il peut être con-
» sidéré comme la première origine de la séparation des
» deux chambres. »

Je ne crois pas que cette assertion soit complètement exacte. Dès l'origine de la conquête les rois dans les grandes assemblées qu'ils convoquaient, soit pour demander et fixer les impôts, soit pour traiter les grandes questions d'intérêt public devaient chercher à contrebalancer l'influence que pourraient avoir les hauts-barons en appelant également à voter avec eux les tenanciers relevant directement de la couronne. Or, ces tenanciers n'étaient pas tous nobles et Normands d'origine, quelques uns devaient être certainement d'origine anglo-saxonne. Il importait donc au Roi de les *réunir* à l'assemblée des hauts-barons afin d'avoir toujours dans ces assemblées un parti dévoué. Je ne fais nul doute que c'est également dans cette pensée que le roi Jean fit placer dans la grande charte l'article quatorze qui les concerne, et je

pense que c'est au règne d'Henri III (1264) seulement, lors de la convocation des députés des comtés et des bourgs dont il sera question plus tard, qu'on peut faire remonter l'origine de la séparation des deux chambres.

La deuxième partie de la charte, non pas d'après l'ordre des articles mais d'après les idées qui y sont émises, est relative aux priviléges nouveaux qui pour la première fois sont accordés.

D'abord,comme on devait s'y attendre, les pouvoirs du Roi relativement à la tutelle des mineurs, au mariage des femmes nobles, sont définis avec une précision qui ne permettra plus au Souverain de donner à ses favoris de France les femmes en mariage ou les enfants mineurs en tutelle.

Article 3.— Si quelqu'un de nos comtes, barons ou autres qui tiennent des terres de nous, sous la redevance d'un service militaire — c'est la position de tous les Normands possesseurs de fiefs en Angleterre — vient à mourir, laissant un héritier en âge de majorité, cet héritier ne paiera pour entrer en possession de son fief que selon l'ancienne taxe.

Article 4.— Si l'héritier se trouve en âge de minorité, à l'âge de 21 ans il sera mis en possession de son héritage sans rien payer au seigneur.

Article 5. — Celui qui aura en garde les terres d'un mineur ne pourra prendre sur ces mêmes terres que des profits et des services raisonnables. Que s'il arrive que nous commettions ces terres à la garde d'un sheriff ou de quelque autre personne que ce soit pour nous en

rendre compte et qu'il y fasse quelque dommage, nous promettons de l'obliger à le réparer et de donner la garde de l'héritage à quelque tenancier discret du même fief, qui en sera responsable de la même manière.

Article 7. — Les héritiers seront mariés selon leur état et condition, et les parents en seront informés avant que le mariage soit contracté.

Article 8. — Aussitôt qu'une femme sera veuve on lui rendra ce qu'elle aura eu en dot ou en héritage, sans qu'elle soit tenue de rien payer.

Article 9. — On ne pourra contraindre aucune veuve par la saisie de ses meubles à prendre un autre mari pendant qu'elle voudra rester dans l'état de viduité.

Ainsi les premiers articles de cette charte confirment tout à la fois et l'exposé que nous avons fait précédemment des motifs qui avaient fait prendre les armes aux barons, et la preuve que ces motifs étaient fondés et que le roi commençait à déposséder les anciens Français établis en Angleterre au profit des nouveaux venus auxquels il donnait la tutelle des mineurs, leur faisant de plus épouser de force soit les jeunes héritières soit les veuves.

Comme c'était évidemment la cause principale de la révolte, il est naturel que la grande charte établisse d'abord les droits des veuves et des orphelins ; toutes les autres obligations n'ont pour but que de poser des garanties pour la stricte observation de ces entraves imposées par la noblesse à la tyrannie royale.

Ces garanties sont de deux sortes. La noblesse connaît

trop ses souverains et surtout le roi Jean, pour espérer que le traité sera observé. Elle doit donc chercher à s'appuyer sur la bourgeoisie et donner même au peuple un semblant d'intérêt, afin de se rattacher les Anglo-Saxons et pouvoir résister aux empiètements de l'autorité royale.

En France l'aristocratie est si puissante par elle même que toute les fois qu'elle lutte contre le Roi, elle n'a besoin de faire appel ni aux villes, ni au peuple. C'est le Roi au contraire qui pour se défendre s'appuie sur ses bonnes villes et communes. C'est le Roi qui contracte alliance avec la bourgeoisie. L'un et l'autre ont en effet tout à redouter de la puissance et de la tyrannie des grands feudataires. En Angleterre, je l'ai déjà démontré et prouvé, il n'existe pas de grands feudataires. Le Roi seul est tout puissant, sa puissance est basée à la fois sur les nombreux domaines et les trésors qu'il possède en Angleterre et sur les secours d'hommes qu'il tire sans cesse de ses provinces de France. Ainsi réduite à elle-même, en présence d'un pouvoir qui prend ses appuis les plus forts sur la terre étrangère, la noblesse ne peut résister qu'avec l'aide de la bourgeoisie anglo-saxonne et des serfs des campagnes. Plus elle associe les intérêts de la bourgeoisie aux siens, plus elle la compromet dans ses mouvements, plus elle s'en fait une alliée fidèle. Les hauts-barons n'ont pu imposer la grande charte au roi Jean que parce que Londres s'est donné à eux. Ils sont donc sincères lorsqu'ils stipulent pour la bourgeoisie, et la force des choses les oblige à

concéder aux grandes villes des droits politiques et commerciaux considérables. En établissant sa prépondérance politique, la noblesse d'Angleterre consacre en même temps l'indépendance de la bourgeoisie. Ainsi tandis qu'en France la bourgeoisie tient ses priviléges, sa liberté et ses droits de la royauté, en Angleterre elle les tient de l'aristocratie, et le premier triomphe des hauts-barons Normands sur la royauté se lie à l'affranchissement des bourgeois des grandes villes.

Article 29.—On ne contraindra aucune ville ni aucune personne par la saisie des meubles à faire construire des ponts sur les rivières à moins qu'elle n'y soit obligée par un ancien droit.

Article 38. — Aucun sheriff ou baillif ne prendra par force ni charriots ni chevaux pour porter notre bagage qu'en payant le prix ordonné par les anciens réglements.

Article 39. — On n'arrêtera, ni n'emprisonnera, ni ne dépossédera de ses biens, coutumes et libertés, et on ne fera mourir aucun homme libre de quelque manière que ce soit, que par le jugement de ses pairs, selon la loi du pays.

Article 49.—Nous ne vendrons, ne refuserons, ou ne différerons la justice à personne.

Article 50. — Nos marchands, s'ils ne sont publiquement prohibés, pourront librement aller et venir dans le royaume, en sortir, y demeurer, sans qu'on puisse imposer sur eux aucune maletôte.

Je viens d'exposer en détail la grande charte. J'ai dit

qu'elle consacrait la première victoire et la prépondérance de l'aristocratie sur la royauté et qu'en même temps elle assurait et étendait les priviléges de la haute bourgeoisie. Les articles que j'ai cités en dernier lieu sembleraient faire croire, ainsi que l'écrit M. Guizot, « que la noblesse stipula également non pas seulement » pour la bourgeoisie mais aussi pour le peuple, et que » la grande charte consacra également les droits des » trois ordres de la nation. »

Macaulay me semble avoir mieux apprécié ce grand acte lorsque, trop fidèle historien pour ne pas rendre hommage à la vérité, même quand cela coûte à son patriotisme et à ses opinions politiques, il dit :

« Les progrès du travail social qui réunit les éléments » hostiles des deux races en un tout homogène ne nous » sont qu'imparfaitement connus, mais il est certain » qu'à l'avènement du roi Jean il existait une distinction » marquée entre Saxons et Normands, et qu'avant la » fin du règne de son petit fils elle était pour ainsi dire » effacée. Sous Richard I[er] l'imprécation ordinaire d'un » gentilhomme Normand était « que je sois plutôt » Anglais ! » Son indignation se formulait par « me » prenez-vous pour un Anglais ! »

Il y a un signe certain de cette constitution de la société Anglaise, de la nation Anglaise, c'est l'emploi dans les actes publiques d'une langue commune aux Normands et aux Anglo-Saxons, à l'aristocratie et au peuple, eh bien ! cette langue on ne s'en sert officiellement pour la première fois que dans le xv[e] siècle. Mais cette haine

profonde qui séparait l'aristocratie et le peuple, les Normands et les Anglo-Saxons est toujours aussi vivace au moment où la charte est promulguée (1215). « Deux » nations séparées, ainsi que le dit Macaulay, par une » animosité plus grande que celle qui séparerait deux » peuples voisins en guerre l'un contre l'autre » deux nations se trouvent encore sur le sol d'Angleterre en présence, et si l'une d'elles paraît dans sa lutte contre la royauté stipuler en faveur de l'autre, soyez assuré qu'elle ne tiendra aucune des promesses, aucun des engagements que de concert avec le Roi elle a contractés.

La grande charte n'est autre chose que la charte des priviléges de la noblesse et de la haute bourgeoisie; c'est le premier acte constatant la suprématie de l'aristocratie. Sans doute les libertés de la nation pourront plus tard en découler, mais au moment où elle fut écrite, la charte n'affranchit pas les Anglo-Saxons, les vaincus des campagnes, et la servitude fut partout cruellement et inexorablement maintenue.

M. de Rémusat allant encore plus loin que M. Guizot qui s'était avancé jusqu'à voir dans cet acte « la déclaration des droits de la noblesse, de la bourgeoisie et du peuple » M. de Rémusat, parlant des barons qui imposèrent la grande charte, dit : « Ils ne comptaient » pas seulement dans leurs rangs toute la nobility, » même toute la gentry du pays, mais les bourgeois » de Londres, les yeomen, les paysans étaient avec » eux, et si la grande charte affranchissait d'abord » l'aristocratie des plus dures sujétions, de la tenure

» féodale, elle stipulait aussi pour tout homme libre, » pour le marchand, pour le vilain, elle proclamait » en termes impératifs la taxation consentie, la liberté » individuelle, le droit d'aller et venir, le jugement par » jurés. »

Ainsi dès 1215, selon M. de Rémusat, l'Angleterre libre et indépendante jouit d'un gouvernement constitutionnel. Il n'y a plus ni vainqueurs, ni vaincus, ni Français, ni Normands, ni Anglo-Saxons, encore moins des serfs ! En 1215, l'Angleterre donne au monde le magnifique spectacle d'un pays uni jouissant en paix de tous ses droits, ayant un parlement représentant la nation, qui délibère sur toutes les matières, qui vote l'impôt, qui assure à chaque citoyen le plein et complet exercice de sa liberté individuelle !.....

A cela j'ai opposé l'opinion de Macaulay, écrivain Wigh, et le plus grand historien de l'Angleterre.

Je vais opposer également l'opinion de M. Augustin Thierry, écrivain libéral et le plus grand historien de France.

M. A. Thierry accumule les faits pour prouver :

1° Qu'au XIIIe et au XIVe siècle les bourgeois répugnaient à se rendre aux convocations du parlement, qu'ils n'y avaient d'autres fonctions à remplir que de partager entre les villes l'impôt qui avait été consenti par le conseil des hauts barons.

2° Que toutes les affaires publiques se discutaient uniquement entre les descendants des conquérants qui, après avoir formé d'abord une chambre unique, se

divisèrent ensuite en deux chambres, celle des prélats et hauts-barons et celle des chevaliers.

3° Que le servage existait dans toute l'Angleterre.

4° Que chaque feudataire vendait la terre qu'il possédait avec les hommes qui y étaient attachés.

Ah ! le peuple n'a pas de droits à cette époque. Il subit la plus dure et la plus horrible servitude. Le peuple, l'Anglo-Saxon, il appartient corps et âme à son seigneur, il est sa chose, il ne peut ni aller, ni venir, ni choisir un métier, ni se marier sans le consentement de son seigneur. Lui et sa femme et ses enfants ils font partie de son domaine, ils sont vendus comme les animaux, misérables serfs qui travaillent pour le bon plaisir du maître, rançonnés, volés, pillés, obligés de nourrir ses gens, ses chevaux et de lui payer, sous peine d'être pendus, toutes les taxes qui lui plaît d'établir.

La grande charte ne change pas cet état de choses, je croirai plus volontiers que rendant le noble Normand plus puissant, elle le rendit d'abord plus violent encore vis-à-vis de l'Anglo-Saxon des campagnes.

J'en trouve la preuve dans la révolte qui éclata en 1381, près de deux siècles après la promulgation de la grande charte.

Les malheureux-serfs écrasés par la tyrannie impitoyable du Roi et des seigneurs se levèrent en masse, décapitant tous les nobles et les hommes de loi qui tombaient entre leurs mains, et marchèrent sur Londres, espérant sans doute que le peuple de cette ville se

souvenant qu'il était du même sang, de la même origine que le peuple des campagnes, s'unirait à lui. L'aristocratie surprise eut sans doute partout été massacrée. Londres la sauva. La haute bourgeoisie paya à la noblesse sa dette de reconnaissance et cimenta ainsi par un lien indissoluble l'alliance contractée en 1215 dans la plaine de Runningmead. Non seulement Londres ferma ses portes aux révoltés, mais ce fut le lord-maire lui-même qui eut le courage de tuer Wat-Tyler leur chef, en présence de leur armée et aux côtés du Roi qui parlementait avec eux. Le Roi courait dans ce moment les plus grands dangers, et le Roi mort ou prisonnier, c'en était fait de toute la noblesse enfermée dans ses châteaux, et n'osant en sortir pour combattre cette épouvantable et terrible insurrection qui avait éclaté à la fois sur tout le sol d'Angleterre. Un à un comme cela avait eu lieu déjà dans un grand nombre de comtés, les châteaux eussent été successivement pris et rasés par cette multitude furieuse, et tous leurs habitants, nobles et prêtres, femmes, vieillards et enfants, eussent été mis à mort. Mais, accomplissant jusqu'au bout son œuvre héroïque de salut, le lord-maire de Londres, Walworth, réunit en hâte mille hommes d'armes et chargea les révoltés qui déjà privés de leur chef avaient perdu l'espoir de triompher. Ils se jetèrent aux pieds du Roi, ils le supplièrent d'avoir pitié d'eux, ils implorèrent sa miséricorde, lui demandant l'abolition de l'esclavage, la réduction de la rente des terres à un taux égal et uniforme, la franchise d'achat et de vente

aux foires et marchés, et une amnistie génerale. Si désorganisés qu'ils fussent par la mort de Wat-Tyler, il n'eut pas été prudent de leur refuser, et puis ces demandes étaient bien justes, bien fondées. Le Roi jura d'accepter toutes ces conditions et de les faire accepter dans tout son royaume. Les révoltés le crurent, se dispersèrent, la noblesse et la haute bourgeoisie les poursuivirent, un grand nombre d'entre eux fugitifs et désarmés, furent saisis et pendus, et terribles furent les représailles exercées sur ces malheureux.

Le roi Richard II se hâta de révoquer la charte qu'il leur avait accordée et, sûr de l'appui de son parlement il le convoqua pour le consulter sur cette révocation.

Les archevêques, évêques, abbés et barons du royaume, ainsi que deux chevaliers de chaque comté et deux bourgeois de chaque ville marchande, furent appelés au parlement par lettres du Roi (1381). Le Roi, après avoir exposé devant cette assemblée de la noblesse et de la haute bourgeoisie les motifs de la révocation provisoire des chartes d'affranchissement, ajouta, que c'était au parlement à décider si les paysans devaient ou non être affranchis :

« Dieu nous garde, répondit le parlement, de souscrire » à de telles chartes, dussions-nous périr tous en un seul » jour, car nous aimerions mieux perdre la vie que nos » héritages ! » L'acte du parlement qui ratifia la révocation de l'affranchissement fut écrit en français.

Ceci se passait, je le répète, en 1381, près de deux siècles après que la grande charte eut été promulguée et

lorsque chaque roi à son avènement au trône et pendant le cours de son règue en avait juré l'exécution.

Grande est donc l'erreur des historiens qui voient dans cette charte la reconnaissance de la liberté individuelle et la déclaration des droits des trois ordres, la noblesse, la bourgeoisie et le peuple, puisque 166 ans plus tard la noblesse et la haute bourgeoisie devaient s'unir à la royauté pour maintenir le peuple en esclavage, « *dussent-* » *ils tous périr par cette résolution en un seul jour !* »

La vérité, c'est que la grande charte de 1215 consacra les priviléges que l'aristocratie et la haute bourgeoisie possédaient de tous temps, qu'elle cimenta l'union de ces deux corps, qu'elle assura la prépondérance de la noblesse dans l'état, mais que cette prépondérance ne fut acquise et ne put se maintenir qu'à la condition d'une étroite alliance avec la haute bourgeoisie qui y gagna l'extention de son commerce, puis par degrès son immixtion dans les affaires publiques.

Et c'est pour cela que nous avons avec un soin tout particulier étudié dans toutes ses causes comme dans toutes ses conséquences cette charte arrachée au roi Jean. Elle est vraiment le fondement du gouvernement aristocratique et constitutionnel de l'Angleterre.

Ce pacte entre la noblesse, le clergé et la haute bourgeoisie d'Angleterre eut pu se relâcher, se briser. Mais les évènements viennent sans cesse le resserrer, en faire tout à la fois une nécessité et une habitude, si bien que pendant des siècles il passera dans les mœurs de la nation, il deviendra de droit public.

Tant que les rois d'Angleterre possèderont une province sur le sol de France, tant qu'ils guerroieront contre les Français, ils seront surtout aidés par leurs adhérents de France avec lesquels ils ont communauté d'origine et de langue. Vivant avec ces chefs militaires, combattant avec eux, se soutenant par eux, ils en feront nécessairement leurs favoris, les appelant près d'eux en Angleterre dans les rares moments où ils résideront dans ce royaume, et ainsi les Normands seront toujours menacés d'une dépossession générale ou tout au moins de spoliations partielles !

Ce sera donc constamment de nouvelles luttes, des luttes désespérées entre l'aristocratie et la royauté, et dans ces luttes se soudera de plus en plus l'alliance de l'aristocratie et de la bourgeoisie, et se formera la nationalité anglaise.

Voyez ! A peine Jean-sans-Terre a-t-il juré la grande charte qu'il appelle, de France et de Flandre tous les aventuriers qui veulent tenter une nouvelle conquête de l'Angleterre et que les barons effrayés,se sentant perdus, implorent le secours du roi de France et offrent la couronne à son fils Louis VII.

Arrivé à Londres, Louis VII, imitant les Plantagenets, donne aux Français qui l'ont suivi et les charges de la cour, et les domaines de la couronne, et la garde des châteaux, et la tutelle des mineurs !

Pendant trois siècles cette malheureuse Angleterre est ainsi livrée par ses rois à des Français qui la traitent en pays conquis.

Jean-sans-Terre mort, les barons se révoltent contre Louis VII et reconnaissent pour roi Henri III. Mais les mêmes causes produisent les mêmes effets. Poitevin par sa mère, époux de la fille du comte de Provence, Henri III ne s'entoure que de Français, il en compose sa cour, il leur distribue des charges et des terres, et vivant avec eux et pour eux, il s'isole complètement de la nation. Arrogants et avides, ces nouveaux venus insultent et dépouillent la noblesse normande, pressurent et pillent la bourgeoisie, se faisant, comme étant gens du roi, nourrir et loger par elle dans toutes les villes où ils passent. Et, comme si ce n'était pas assez de fouler aux pieds avec un pareil dédain et de déposséder nobles et bourgeois, ces nouveaux venus s'en prennent aussi à l'épiscopat et l'un d'eux, un Poitevin, Pierre des Roches, devient évêque de Winchester, et sous le nom du Roi gouverne le royaume. Les barons se révoltèrent. Henri III, ne se sentant pas encore assez fort, se hâta pour les apaiser de jurer les chartes; le clergé prononça une sentence d'excommunication contre quiconque les violerait à l'avenir, et le Roi dit : « Que Dieu me soit en aide ! Je » ne violerai aucune de ces choses, aussi vrai que je » suis un homme, un chrétien, un chevalier et un roi » couronné et sacré ! »

Henri III était un Plantagenet. A peine a-t-il prêté ce serment qu'il appelle près de lui de nouveaux Français d'Aquitaine et qu'il s'empresse de révoquer les chartes qu'il venait de jurer si solennellement.

La guerre éclata de nouveau. Le comte de Leicester

à la tête des hauts-barons et du clergé, fait le Roi prisonnier et s'empare du pouvoir. Ce chef a quelque chose de Cromwell. Energique et souple, hardi et rusé, déployant un grand zèle extérieur pour la religion et affectant une extrême dévotion, il est un instant l'idole de toutes les classes de la nation. Mais bientôt l'abus qu'il fait de la souveraineté qu'il a usurpée lui aliène la noblesse. Cherchant un point d'appui dans la bourgeoisie et les simples chevaliers, Leicester convoque le 14 décembre 1264 un parlement auquel il appelle non-seulement les hauts-barons et les prélats, mais encore les députés des comtés et aussi les députés des bourgs.

Ainsi jusque dans ces usurpations l'aristocratie élevait et affranchissait la bourgeoisie, et l'histoire des libertés de l'Angleterre est toute entière liée à l'histoire de l'aristocratie anglaise !

Voici le parlement ! Dirai-je qu'il est régulièrement établi, que ces bourgeois appelés dans son sein représentent toutes les villes d'Angleterre et vont au nom de la nation anglaise prendre une part active aux affaires publiques ?

Ce serait une grave erreur. La nation anglaise n'est pas formée. Le peuple, l'Anglo-Saxon parle encore une langue que le noble ne comprend pas. La liberté n'existe pas d'avantage, et ce privilége que l'aristocratie, pour mieux s'attacher les grandes villes, a dû leur accorder, ce privilége n'est encore qu'une charge....... le temps viendra où ce sera un droit et un honneur.

La royauté n'osa pas révoquer ce privilége. Dans sa lutte de chaque jour contre une noblesse turbulente elle comprit qu'elle ne devait pas s'aliéner les grandes villes. Ces deux pouvoirs ennemis, la royauté et la noblesse, étant presque égaux en force, chacun d'eux cherchait par de constantes concessions à se gagner la bourgeoisie. Rien de pareil en France. La féodalité toute puissante n'avait pas besoin de l'aide des communes, et ses chevaliers pesamment montés sur leurs lourds chevaux bardés de fer avaient un profond mépris pour les bourgeois dont l'infanterie mal exercée ne pouvait tenir devant eux. Aussi, en haine de cette féodalité et si arrogante et si redoutable, les villes de France se rapprochaient du Roi, l'aidaient dans ses luttes sourdes ou violentes contre les nobles et lui facilitaient le pouvoir absolu.

En Angleterre c'est l'aristocratie et la royauté au contraire qui, tour à tour, flattent, caressent la bourgeoisie dont elles se disputent l'alliance. Elles lui accordent successivement le monopole du commerce et de l'industrie, elles étendent les priviléges de la navigation, elles protégent le développement de la marine marchande, elles lui donnent enfin tous les moyens de grandir et de devenir bientôt une puissance dans l'état, d'abord par l'accroissement de ses richesses, puis par son entrée au parlement.

Oh ! je le sais, bien humble fut cette entrée. Ces bourgeois furent d'abord singulièrement gênés de siéger ainsi côte à côte avec les hauts-barons qu'ils comprenaient à peine, ceux-ci ne parlant que français. Ils ne se rendirent

qu'avec ennui et le plus rarement possible aux convocations qui leur étaient faites. C'était une lourde charge en effet pour eux, à cause du déplacement, des dépenses que ce déplacement occasionnait, des pertes qu'ils pouvaient faire dans leurs affaires industrielles ou dans leurs entreprises commerciales, étant souvent obligés de quitter leurs comptoirs et n'ayant aucun moyen de correspondre directement avec leurs familles et associés, et de donner à propos de si loin des ordres. Puis, quelle triste figure ne faisaient-ils pas au parlement? Tandis que les hauts-barons et les chevaliers des comtés étaient convoqués pour s'occuper des affaires du royaume, pour les discuter, pour les régler de concert avec le Roi et pour voter les subsides nécessaires, les députés des villes n'étaient appelés qu'à répartir les subsides. De sorte que quand ils revenaient chez eux, ils rapportaient à leurs concitoyens des charges nouvelles, des impôts nouveaux, et véritablement jouaient ainsi un triste rôle. Singulièrement arrogantes étaient les lettres de convocation qu'on leur adressait. Celles de la noblesse portaient : « *arduis negotiis regni tractaturi et concilium impensuri* » mais les députés des cités sont appelés, *ad faciendum et consentiendum* pour faire et consentir (de Lolme). Cette entrée au parlement que devaient à Leicester quelques grandes villes et les cinq ports (car il faut remarquer que toutes les villes n'étaient pas représentées, et que même aujourd'hui encore la répartition des députés est très-inégalement faite), cette entrée au parlement, dis-je, si humble qu'elle fut d'abord, devait cependant, toujours

grâce à la noblesse, donner bientôt à la haute bourgeoisie des pouvoirs politiques considérables.

Nous avons vu que suivant le droit féodal établi avant la conquête en Normandie comme en Angleterre, et maintenu depuis par la nécessité d'une forte union des vainqueurs contre les vaincus insoumis et toujours prêts à la révolte, les hauts-barons discutaient en assemblée générale les affaires publiques, et que tous les Normands, chevaliers et simples tenanciers de la couronne, assistaient également à ces assemblées générales. Mais il arriva que pour ceux-ci qui possédaient une modeste fortune, ce fut un privilége très-onéreux, et que peu d'entre eux se rendirent aux convocations royales. Alors l'idée vint naturellement de nommer parmi eux des députés pour les remplacer et les représenter. Ce furent ce qu'on appela les députés des comtés. Ils siégèrent d'abord avec les hauts-barons, ayant même origine et mêmes droits de prendre part à la chose publique. Mais dans les luttes de la noblesse avec la royauté, luttes qui se renouvelaient chaque jour, étant tout à la fois occasionnées et par l'ambition des principaux lords que tentait l'exemple du comte Leicester et par les exactions des Rois continuant à s'entourer de leurs favoris de France et à déposséder à leur profit des nobles et des prélats, dans ces luttes, dis-je, les hauts-barons finirent par l'emporter sur la royauté et s'emparer violemment du pouvoir. Ainsi, sous Edouard II (1307), par exemple, ils exigèrent non-seulement de nouvelles garanties pour les chartes octroyées, mais encore ils déclarèrent qu'eux seuls pou-

vaient autoriser le Roi à faire la guerre, ils se réservèrent la nomination du Régent, celle des gouverneurs des cinq ports, et ils constituèrent un comité qui fut chargé d'administrer jusqu'à la maison du souverain, et de réformer les abus.

Les hauts-barons prenant ainsi les rênes du gouvernement se rassemblèrent souvent sans appeler à eux les chevaliers des comtés et sans que ceux-ci réclamassent contre cette exclusion. Peu-à-peu, il s'en suivit que les députés des comtés ne furent plus appelés qu'avec ceux des villes. Ils vinrent au parlement en vertu du même droit, l'élection ; ils y siégèrent comme délégués des tenanciers de la couronne, de même que les bourgeois y siégèrent comme délégués des villes. Les hauts-barons et prélats au contraire y siégeaient en vertu d'un droit supérieur, inné, qui leur appartenait individuellement et dont ils ne pouvaient à aucun titre être privés.

La similitude d'élection, la similitude des convocations qui leur étaient faites rapprocha naturellement les députés des comtés et ceux des villes. Les premiers, effacés près des hauts-barons, jouissant au contraire d'un grand ascendant et d'une grande considération près des bourgeois, se séparèrent de leurs compatriotes trop puissants pour s'unir aux députés des villes, et ainsi se fit logiquement par des raisons tirées tout à la fois et du jeu des passions humaines et des évènements politiques, la séparation en deux chambres du parlement. La première chambre, la chambre haute, siégea en vertu

d'un pouvoir qui lui appartenait par droit de naissance et elle fut composée des lords spirituels et temporels, des évêques et des hauts-barons ; la deuxième chambre siégea en vertu d'un pouvoir qui découlait de l'élection, et elle fut composée de nobles chevaliers normands et de bourgeois anglo-saxons, mais très-probablement alliés pour la plupart aux familles françaises établies dans les grandes villes lors de la conquête. Cette fusion de la noblesse inférieure et de la bourgeoisie fut singulièrement favorable à celle-ci. Les chevaliers avaient le droit de prendre part à la chose publique, et nul ne pouvait, ni n'osait toucher à ce droit. Comme ils apportaient la victoire au parti auquel ils s'unissaient les rois et les hauts-barons se gardaient bien, voulant tour-à-tour se les attacher, de leur contester leurs priviléges. Donc étant dans la chambre des communes réunis aux bourgeois ils ne se contentèrent pas de répartir les subsides comme ceux-ci l'avaient fait jusqu'alors, ils entendirent aussi exposer leurs griefs et en obtenir le redressement. Les Rois ne les convoquant que quand ils avaient besoin d'argent, c'était au moment du vote et de la répartition des subsides qu'ils exposaient leurs plaintes. Les hauts-barons n'avaient garde d'y mettre obstacle, bien au contraire ! tout ce qui ébranlait ou affaiblissait la royauté, fortifiait leur pouvoir. Sous Edouard II, les communes avaient exigé le redressement de plusieurs griefs, les hauts-barons les avaient aidées, et se gagnant ainsi leur appui, avaient commencé par faire décapiter deux des favoris du Roi, puis sur la demande de l'évêque d'Hére-

fort (le clergé et l'aristocratie forment toujours en Angleterre une étroite et indissoluble union) ils avaient déclaré Edouard II déchu du trône, et l'avaient déposé « pour avoir opprimé l'église et sévi d'une manière odieuse contre les barons. » De la nation, de la bourgeoisie, pas un mot! mais la bourgeoisie arrive, elle marche lentement, prudemment, profitant tour-à-tour de chaque défaite de la royauté ou de l'aristocratie, et vendant avec une rare habileté à l'une et à l'autre son concours.

Quand le parlement fut-il définitivement organisé en deux chambres? C'est ce qu'il est difficile de dire au juste. La grande et hélas! trop essentielle différence entre la France et l'Angleterre, c'est qu'en France toutes les réformes se font violemment, révolutionnairement, tandis qu'en Angleterre elles se font si lentement, si progressivement, si souterrainement, si je peux m'exprimer ainsi, qu'il est impossible de préciser jamais la date de l'origine de tel ou tel progrès. Ce qui est certain c'est qu'à partir de la première moitié du XIVe siècle, les deux chambres fonctionnèrent séparément, et qu'à dater du règne d'Édouard III, les communes exercèrent sur les affaires du royaume une grande et légitime influence. Cette influence, cette part du pouvoir, ce droit d'intervenir dans toutes les grandes questions de paix ou de guerre, la bourgeoisie le dut donc à l'aristocratie, à la noblesse inférieure, aux députés des comtés. Elle aida ceux-ci dans toutes leurs résistances et en fut aidée dans toutes les concessions qu'elle demanda

pour le commerce et la navigation. Par la nécessité de s'entendre sur une action commune, sur des besoins communs, chevaliers et bourgeois formèrent par degrès et parlèrent une langue commune composée de mots saxons et de mots normands, et ainsi bientôt apparut dans les actes publics la langue anglaise remplaçant la langue française, la seule dont jusqu'au xve siècle il ait été fait emploi. Ils formèrent une langue unique pour tous ceux qui habitaient l'Angleterre; ils formèrent bientôt également une nation unique, étant le trait d'union entre la haute aristocratie et le peuple.

Ils effacèrent toutes les haines, tous les mépris, toutes les jalousies qui sur le continent séparèrent indéfiniment la noblesse et la bourgeoisie. Il n'y eut pas de bourgeoisie en Angleterre. Le mot n'existe pas. Il y eut une *gentry*. La gentry, ce fut ces hauts bourgeois des grandes villes et ces chevaliers des comtés siégeant ensemble au parlement, et par leur union formant un corps distinct dans la société comme dans l'état. Ces chevaliers des comtés étaient alliés aux plus grandes familles d'Angleterre, ils étaient alliés également aux familles commerçantes. Ils se gardaient bien de méconnaître les droits et les priviléges des unes, ils se gardaient bien de porter atteinte à la richesse commerciale et maritime des autres. La noblesse, ce respect du titre, du rang, de l'origine, de la naissance, c'est ce qui leur donnait l'ascendant dans la chambre des communes et dans la nation. La fortune chaque jour croissante des bourgeois auxquels ils s'alliaient, c'est ce qui leur

permettait de tenir leur rang, de siéger au parlement et de vivre avec faste dans leurs châteaux !

Les guerres de France tenant constamment les Rois éloignés de leur royaume, la nation s'habituait à être gouvernée en leur absence par les lords, tandis que les chevaliers dans leurs comtés se saisissaient de ce que nous appelons en France le pouvoir administratif. Les lords qui prenaient en l'absence du Roi la direction des affaires politiques aidaient les communes dans leur affranchissement, leur donnant ainsi une part dans le gouvernement et achevant de les lier étroitement à leur cause. L'expérience du passé leur prouvait que ce ne serait pas trop de cette alliance intime avec les classes intermédiaires si les Rois, ressaisissant leurs provinces de France, et qui sait ? s'emparant peut être de la couronne, essayaient, étant redevenus tout puissants, de rétablir leur pouvoir absolu ainsi que les premiers Plantagenets l'avaient fait.

L'Angleterre connaissait à peine ses rois, ils ne vivaient que peu sur son sol. Ils aimaient, je l'ai déjà dit, la France d'une passion étrange. Ils la parcouraient du nord au midi, de l'ouest à l'est, débarquant tantôt en Flandre ou en Guyenne, tantôt en Normandie, s'appelant rois de France, et dans leur cœur estimant que cette couronne était bien plus précieuse que celle qu'ils portaient. L'Angleterre ne connaissait que ses lords. Elle leur devait la liberté progressive dont elle jouissait, son accroissement de commerce et de richesse, elle leur devait à l'intérieur une administration sage et éclairée, à l'exté-

rieur la puissance et la gloire, car tous les grands capitaines sortaient de son sein, et les triomphes de l'aristocratie étaient les triomphes de la nation.

Ainsi l'Angleterre s'habituait à une oligarchie aristocratique, et soit qu'elle recherchât l'origine de ses libertés, soit qu'elle recherchât les origines de ses gloires, elle trouvait les unes et les autres dans l'histoire de ses grandes familles. Elle devait au comte de Leicester sa Chambre des Communes, elle dut à Chandos sa renommée militaire.

Ces guerres de France si longues, si fatales au pauvre peuple français, servaient singulièrement la fortune de l'Angleterre. C'est à partir d'Edouard III que les parlements s'assemblent presque annuellement et que leur puissance s'établit solidement. De l'avènement de ce prince à la guerre des deux Roses, les Communes font successivement reconnaître le droit de spécialiser et de surveiller les dépenses de l'État, de subordonner le vote des subsides au redressement des griefs; enfin, elles posent en principe absolu : l'inviolabilité de leurs membres.

Les Rois étaient tellement occupés en France, ils avaient besoin de tant d'argent pour entretenir leurs armées, ils craignaient tellement que l'Angleterre ne se révoltât pendant leur absence, qu'ils accordaient tout ce que les communes leur demandaient. Ils s'étaient aperçus enfin que toutes ces provinces françaises du nord, de l'ouest, du midi, qui se donnaient à eux, les détestaient et ne se servaient d'eux que pour se constituer en pro-

vinces indépendantes, en nationalités distinctes. Ils s'étaient aperçus que les grands feudataires qui les aidaient, les ducs de Bourgogne, de Bretagne, les comtes de Flandre, etc., ne travaillaient que pour détacher définitivement leurs grands fiefs de la couronne de France, et qu'au premier jour ils se tourneraient contre eux, comme ils s'étaient tournés contre leur légitime suzerain. Au plus fort de leurs victoires, les rois d'Angleterre sentaient cette France leur échapper. Ils entendaient déja les battements de son cœur. Cette France qu'ils foulaient aux pieds, qu'ils ravageaient, qu'ils pillaient, qu'ils aimaient cependant, dont ils parlaient la langue, dont ils prenaient les coutumes et les vêtements, les mœurs et les passions, cette France elle commençait à naître, à devenir un peuple, une nation, elle bégayait déjà les premiers mots d'une langue que jusqu'alors elle n'avait jamais parlé ; le jour n'était pas loin, où une jeune fille, une sainte, une idéale et sublime inspirée, allait s'écrier : je n'ai jamais pu voir sans pleurer, couler le sang d'un français !... Les rois d'Angleterre sentaient ce vague frémissement, ce patriotisme naissant, cette haine sourde mais vivace de l'étranger.

Se fier comme leurs prédécesseurs aux armées angevines ou gascones n'eut pas été prudent. Dès Edouard III, ils appelèrent près d'eux et leurs barons et ces pauvres serfs des campagnes que la victoire allait relever, affranchir et sacrer Anglais ! C'étaient eux qui combattaient à Crécy, à Poitiers, à Azincourt; rois, princes

et hauts-barons à pied comme eux, à leur tête, au milieu d'eux, essuyaient le choc impétueux et insensé de cette gendarmerie française qui, pleine de mépris pour tous ces fantassins, se jetait contre ces murailles vivantes, et, ne pouvant les forcer, mouraient à leurs pieds !

Dans ces sanglantes batailles, Anglo-Saxons et Normands, ayant le même calme héroïque et désespéré, se reconnurent enfin comme un seul peuple, et ce que l'action lente et progressive du parlement avait commencé la victoire l'acheva.

Viennent les revers, vienne Jeanne d'Arc, qu'importe? Il y a une Angleterre maintenant, il y a une nation que les évènements ont fait forte, unie et glorieuse, et que régit un gouvernement aristocratique et constitutionnel.

Il y a une France aussi, mais hélas ! par quel douloureux enfantement, par quelle misère et par quels malheurs s'est-elle formée !

Le grand malheur de la France c'est de n'avoir pas été comme l'Angleterre conquise par une armée. Les soldats venus à la suite de Guillaume-le-Conquérant, durent, étant peu nombreux par rapport à la population vaincue, rester constamment unis ; de là, la permanence de leurs assemblées générales, l'origine du gouvernement représentatif. Ils ne purent se marier qu'en épousant les filles des vaincus, de là, l'alliance et la fusion entre les deux races, fusion hâtée par la puissance tyrannique des rois qui, s'appuyant sur leurs sujets du continent, ruinaient et menaçaient d'une nouvelle dépossession au profit de leurs favoris de France, nobles et bourgeois

d'Angleterre. Comme il n'y eut qu'une armée conquérante de toute l'Ile, il n'y eut qu'une assemblée du parlement pour représenter les intérêts de cette armée, puis, plus tard, ainsi que nous l'avons vu, ceux de la haute bourgeoisie.

Cette assemblée fut donc et put donc se dire le représentant de toute la nation le jour où la nation anglaise fut enfin et rapidement formée, grâce aux alliances contractées entre les Normands et les Anglo-Saxons, à l'union de l'aristocratie et de la haute bourgeoisie, et à l'application des mêmes lois comme au paiement des mêmes impôts pour tout le royaume.

En France, rien de pareil, je l'ai déjà démontré et je suis obligé de le rappeler parce qu'il est impossible sans cela de comprendre notre histoire.

D'abord, la France n'a pas été envahie par une armée, elle a été envahie par des nations qui y sont venues s'établir successivement: au delà de la Loire, les Visigoths, à l'est, sur le Rhône et la Saône, les Burgondes, au nord, les Franks. Le gouvernement des Visigoths et des Burgondes fut singulièrement doux pour cette époque. Ils paraissent s'être partagés les terres avec les vaincus, de sorte qu'en devenant propriétaires, ils ne dépossédèrent cependant pas les Gallo-Romains. Bientôt la terreur qu'inspirèrent à ces peuples les Francks qui à chaque instant se jetaient sur leurs territoires pour y porter l'incendie et le pillage, cette terreur, dis-je, acheva de rapprocher les Gallo-Romains des Burgondes et des Visigoths. Au sud de la Loire et à l'est de la France,

toute trace de la conquête a disparu quand les Capets montent sur le trône. La fusion des Burgondes comme celle des Visigoths avec les Gallo-Romains est complète, ils forment deux nations, l'une : le royaume de Bourgogne, l'autre que j'appellerai spécialement le duché de Guyenne, mais qui comprenait en outre les comtés de Toulouse, de Foix, la Navarre, la Provence, etc. Bourgogne et Guyenne ont un sentiment très-net, très-énergique de leurs nationalités ; fiers d'une civilisation plus avancée, ils méprisent et redoutent, comme leurs ennemis les plus irréconciliables, les Franks établis au nord de la Loire, et qu'ils ne connaissent que par leurs rapines et leurs cruautés.

A l'ouest de la France, les Normands divisés en deux peuples, les Normands de Normandie et les Normands de Blois et de Champagne, ainsi que les Angevins et les Bretons, races indigènes, ont également des nationalités distinctes, sont également rivaux et ennemis, et constamment en guerre avec les Franks leurs puissants et remuants voisins.

Les Franks possèdent le nord de la France. Pendant la dynastie Carlovingienne, leur nombre s'est considérablement accru. Beaucoup de nouveaux venus ont passé le Rhin avec leurs familles et se sont établis dans les terres à leur convenance. Détestant le séjour des villes, ils n'ont eu aucun rapport avec la bourgeoisie. Conservant leurs traditions et leurs mœurs, ils ont établi sur notre sol le système du vasselage. Ils sont de la sorte liés les uns aux autres. Ils ne relèvent que du seigneur dans le

fief duquel leurs domaines se trouvent. Celui-ci reçoit leur serment de fidélité; ils lui doivent le service militaire, ils lui reconnaissent le droit de rendre la justice et de frapper monnaie. Quant au Roi de France, ils ne relèvent pas de lui, ni directement, ni indirectement, ils ne le connaissent pas, ils ne tiennent pas de lui leurs terres, et ils ne lui doivent pas le service militaire ni l'impôt, ni le serment de fidélité. Ils n'ont rien non plus de commun avec les Gallo-Romains. Très-nombreux, venus avec leurs familles s'établir en France, ils ne sont pas comme les conquérants d'Angleterre forcés de chercher femmes chez les peuples vaincus. Ils ont pour ces peuples un mépris inouï. Les lois qu'ils leur appliquent sont les plus dures lois qu'un conquérant ait jamais fait subir. Ils traitent le Gallo-Romain non comme un serf, non comme un esclave, mais comme une bête de somme. Ils se croient le droit de le piller, de le rançonner, de le tuer. Franck est synonyme de féroce, indomptable; il est aussi synonyme d'homme libre, noble et courageux. Oh! singulièrement libres et indomptables ils étaient. Ils ne vivaient que pour la guerre. Ils dévastaient les campagnes et affamaient les villes qu'ils pillaient ou imposaient sans cesse et dont ils arrêtaient et rançonnaient tous les marchands. Le serf, le vilain ne leur résistant pas, ils s'attaquaient entre eux et se faisaient rude guerre à leurs moments perdus, lorsqu'ils n'avaient pas quelques excursions à faire sur les territoires voisins en Bretagne, en Anjou, en Bourgogne, en Auvergne et au delà la Loire. Ils s'étaient partagés tout le sol des

Gaules au nord de ce fleuve, s'y étaient créés de petites souverainetés indépendantes, se reliant entre elles par groupes, liées par la loi du vasselage et formant ainsi les grands fiefs. Un Roi ! Ils avaient oublié jusqu'à la signification de ce titre, à ce point que même dans l'Ile de France, même aux portes de Paris, de petits seigneurs tenaient le Roi en échec et que quand celui-ci sortait de sa capitale pour aller visiter une de ses bonnes villes voisines, il marchait avec une armée de peur d'être enlevé et rançonné, sinon tué par le seigneur de Montlhéry ou celui de Melun. Il n'y avait donc pas de France au XI[e] siècle, ni rien qui la pût faire pressentir. Le peuple lui-même, le Gallo-Romain, le vaincu, ne formait pas, comme l'Anglo-Saxon en Angleterre, une seule nation conservant la tradition de son histoire et la haine des vainqueurs. Le Gallo-Romain du nord de la Loire opprimé, foulé aux pieds, réduit à la plus horrible servitude et misère n'avait rien de commun avec le Gallo-Romain du midi, éclairé, libre, jouissant de ses droits civils et même propriétaire. Si plusieurs nations avaient conquis les Gaules et s'y étaient établies, séparées entre elles par des origines différentes et par une haine profonde, il faut bien reconnaître hélas ! que le peuple vaincu avait fini lui-même par se diviser et qu'il avait perdu tout souvenir de son ancienne nationalité. Il ne parlait même plus une langue commune !

Qui donc à cette époque, au XI[e] siècle eut été assez hardi pour prédire qu'un jour toutes ces races différentes, si mortellement ennemies, s'uniraient, se fondraient, fe-

raient un grand peuple, une grande nation ! Il fallait vraiment un miracle pour cela ! Et comment Dieu le ferait-il ? Dieu le fit, comme Dieu fait toutes choses, comme il tira le monde du néant, comme d'un embryon il fait un homme, le roi de la création !

Il y avait à Paris un pauvre et saint homme, un Hugues-Capet, un Robert, petit seigneur, pas même obéi de ses vassaux immédiats, à qui on volait jusque sur ses épaules son manteau, qui chantait vêpres et matines à Saint-Denis, conduisant les enfants de chœur, et se faisant maître de chapelle ; un homme de la race des vaincus soit qu'il fut Gallo-Romain, soit qu'il fut Saxon, que les Normands avait fait roi de France, qui de sa ville de boue (Lutèce) pouvait apercevoir Melun, Corbeil au pouvoir de ses ennemis, et Guillaume-le-Bâtard, le futur conquérant de l'Angleterre, établi dans le Vexin, à six lieues de sa résidence royale !

En vérité, c'était là une triste et dérisoire souveraineté ; le plus petit chef franck, le plus petit vassal dans son castel était bien autrement puissant, fier et orgueilleux ! Est-ce que cette royauté ne vous rappelle pas celle du Christ couronné de roseaux et insulté par les Scribes et les Pharisiens ?

Eh bien ! cette royauté c'est le salut du peuple, c'est le germe de la nationalité française, c'est par elle que la France naîtra, se constituera, grandira et deviendra une nation puissante et pleine de gloire !

Ce titre de roi d'après le droit romain, le seul que la nation gallo-romaine connut, ce titre de roi impliquait la

souveraineté dans toutes ses attributions. L'administration, la justice devaient découler de lui, comme le droit de prélever les impôts, de faire la paix ou la guerre, et conséquemment aux yeux du peuple il y avait violation de la loi lorsque ce droit était usurpé par des vassaux ou des grands feudataires. Le peuple dira d'abord : si le Roi le pouvait, il dira ensuite : si le Roi le savait!

Avec une habileté et une prudence qui prennent leur source dans la faiblesse même de son pouvoir, le Roi peu-à-peu par degrès, revendiquera ces droits. Il aura pour y réussir, trois grands appuis : le peuple, la bourgeoisie et le clergé. (J'entends ceux qui parlent la langue d'oil, car au sud de la Loire c'est tout autre chose.)

Le peuple, écrasé par la tyrannie des nobles n'a d'espoir qu'en la royauté et ne reconnaît qu'au Roi les pouvoirs que s'arrogent les seigneurs. La bourgeoisie se révolte partout contre les exactions sanglantes de la féodalité, lutte les armes à la main, s'organisant d'abord en conjurations, en sociétés fraternelles dont tous les membres jurent de s'entr'aider et de se défendre, puis finit par se constituer en communes, vieux souvenir des municipes romains, premier degrès de son affranchissement et de sa liberté. La royauté ne provoqua pas ce mouvement mais elle y aida, vendant ou octroyant des chartes, et par son exemple obligeant tous les seigneurs à en faire autant. Le Roi s'allie aux communes; c'est le seul élément de force matérielle qu'il a entre les mains. Il ne peut échapper à la domination de ses grands feudataires que par le concours et l'appui des villes, de

même que les villes ne peuvent espérer maintenir les priviléges qu'elles ont conquis ou achetés que par le concours du Roi. La royauté s'appuie sur la bourgeoisie, comme la bourgeoisie s'appuie sur la royauté. Les grands feudataires pour augmenter leur puissance ayant admis le droit d'appel du vassal au suzerain, les rois de France comme suzerains des suzerains revendiquent le droit d'appel à la couronne pour toute l'étendue du royaume, et sous Saint-Louis s'établissent les grands bailliages où ces appels sont jugés. Du droit d'appliquer les lois au droit de les faire il n'y a qu'un pas ; d'ailleurs ces deux droits appartiennent également au Souverain selon la loi romaine, et sont reconnus au Souverain par tous les Gallo-Romains. Le Roi s'attribue donc le pouvoir de faire les lois et celui de les appliquer, et il confie ce pouvoir à la bourgeoisie, lui rendant ainsi une partie de la puissance qu'il doit à son concours dévoué.

Le clergé aide aussi la royauté. C'est le clergé qui a sacré et fait roi Hugues-Capet et ses successeurs. Lorsqu'à la mort de Robert (1031), Constance de Toulouse, soutenue par les Angevins et les gens du midi, voulut donner la couronne de France à son second fils, le clergé s'y opposa ; les évêques de Rheims, de Laon, de Soissons, d'Amiens, de Noyon, de Beauvais, de Châlons, de Troyes, de Langres, assistèrent au sacre de Henri Ier. Parmi les grands feudataires on n'y comptait que les comtes de Champagne et de Poitou. Qu'importait en effet à tous ces grands vassaux quel serait le roi de France ? Et pourquoi se seraient-ils dérangés pour si peu ?... Oppri-

mé par eux, le clergé cherchait à relever la royauté et espérait en elle. Cette maison des Capet, si humble, si pieuse, si soumise à l'église, si sainte, elle était son œuvre et par elle il rêvait de substituer à la tyrannie brutale et barbare de la féodalité, la domination douce, éclairée, humaine de l'église. Puis au-delà des monts le Pape en lutte avec les empereurs d'Allemagne se rappelait que c'était un roi des Francks qui avait créé et affermi le pouvoir temporel du Saint-Siége, et il désirait lui aussi, ce roi puissant, afin d'y trouver un appui contre ses redoutables adversaires.

Ainsi le peuple et la bourgeoisie, et le clergé, tous aimaient cette royauté, et par eux elle grandissait, et par eux elle étendait chaque jour son ascendant moral et sa puissance matérielle, et chaque progrès qu'elle faisait était un progrès pour la liberté, l'affranchissement et l'unité de la nation.

Or, tout aidait à ce développement de la puissance royale.

D'abord les croisades. Un grand nombre de vassaux s'y ruinèrent, furent obligés de vendre au Roi leurs domaines, et de concéder aux villes leurs chartes et priviléges pour pouvoir faire ce lointain pèlerinage dont beaucoup ne revinrent pas.

Puis, les affranchissements successifs des villes qui à l'exemple les unes des autres, du XIe au XIIIe siècle, se constituèrent en communes et se reconnurent vassales du Roi.

Puis, le commandement qu'exercèrent les Rois dans

les croisades, et lorsqu'il s'agit, comme à Bouvines, d'arrêter une nouvelle invasion germanique, ou comme à Béziers, d'étouffer une nouvelle hérésie.

Puis, les guerres avec l'Angleterre dans lesquelles les rois de France s'appuyant tour-à-tour sur les Bretons, les Poitevins, les Gascons, souvent abandonnés par eux, les ayant même souvent pour ennemis, les habituaient cependant à reconnaître cette légitime influence et cette grande autorité morale que leur donnait le titre de roi de France.

Enfin, Dieu voulut que cette maison des Capet ne s'élevât que par degrès. Si elle avait eu d'abord des rois batailleurs, violents, redoutables par leur caractère ou leur génie, elle eut succombé sous la ligue de tous les grands feudataires alarmés. Ses premiers rois furent des saints paraissant seulement occupés de leurs devoirs envers Dieu, aimant le peuple et vivant avec lui, et ne laissant deviner à aucun grand vassal quelle puissance recélait le titre qu'ils portaient. Mais si humbles qu'ils fussent, tous travaillaient avec une habileté et une persévérance infatigables au développement de leur autorité, et ils minaient sourdement la puissance des grands feudataires, jusqu'au jour où, forts de l'assentiment du peuple, forts de l'appui ouvert et déclaré du clergé et de la bourgeoisie, forts des conquêtes ou des alliances qu'ils avaient faites, ils purent prendre corps à corps la féodalité et lutter avec elle. Philippe-Auguste, Louis VIII, Saint-Louis, Philippe-le-Bel, succédèrent à Robert, à Henri Ier, à Philippe Ier, à Louis VII, et par l'éclat de leur génie, par le succès de leur politique ou la sainteté de leur vie, ils jettent les

premiers fondements de l'affranchissement et de l'unité française !

Ainsi, tandis qu'en Angleterre l'aristocratie s'emparait du gouvernement de la nation, en France c'était la royauté qui allait gouverner, et tandis que la nation anglaise devait à sa noblesse la naissance et le développement de ses libertés, la France recherche dans l'histoire de ses dynasties l'histoire de son affranchissement et de sa gloire !

L'alliance de l'aristocratie et de la bourgeoisie anglaise a fondé en Angleterre un gouvernement aristocratique et constitutionnel. L'alliance de la royauté et de la bourgeoisie française a fondé en France le gouvernement monarchique.

J'ai expliqué par quelles causes, par quelle logique des évènements s'était formé le gouvernement anglais, il me reste à faire le même travail pour le gouvernement français.

En Angleterre, par suite de l'unité de la conquête, il n'y eut qu'une assemblée, qu'un parlement représentant tout le royaume et par conséquent puisant dans son unité et dans son principe une force incontestable.

En France, la conquête ayant été complexe, des nationalités très-distinctes, très-ennemies se divisent le sol. La nationalité franque finira sans doute par l'emporter, mais les rivalités de provinces dureront autant que l'ancienne monarchie française et ne cesseront définitivement qu'en 1789. Il en résultera l'impossibilité de constituer d'une manière permanente des États-Généraux ou une assemblée unique représentant également tous les peuples

d'origines diverses, même quand ces peuples reconnaîtront la souveraineté du Roi.

Il y aura d'abord des États-Généraux de la langue d'oil et des États-Généraux de la langue d'oc, et encore ni les uns ni les autres ne seront la véritable représentation nationale des peuples parlant l'une ou l'autre de ces langues. Inhabiles aux affaires politiques et n'y étant pas initiés, les députés des quelques villes qui se rendront à Paris ne tarderont pas à subir l'influence de la populace parisienne et de quelques meneurs ambitieux, et par leurs mesures violentes et révolutionnaires effrayeront la royauté et la feront renoncer à chercher un point d'appui sur des assemblées si mobiles et si dangereuses. Les réformes politiques que tenteront ces États-Généraux dans les rares convocations qui leur seront faites, seront nulles et de nul effet parce que ces États ne représentant pas la France, les rivalités ou mieux encore les haines des provinces ne voudront pas accepter ce qui se fera à Paris, ni y coopérer.

Les provinces réclameront impérieusement chacune une représentation nationale. De là, les assemblées provinciales, de là, l'impossibilité pour ces assemblées de s'entendre entre elles, d'entraver par des mesures sages, énergiques et persévérantes l'action royale. Plus l'autorité du Souverain s'accroîtra en France, et plus ce sera un bonheur pour la nation, car la volonté royale peut seule comprimer et maintenir unis en un faisceau tous ces éléments de nationalités et d'origines différentes qui existent sur le sol de France. Que la

volonté royale s'affaiblisse, c'est l'anarchie et la guerre civile; que la volonté royale cesse par une cause quelconque de se faire sentir, c'est la disssolution et la ruine de la France : ainsi la captivité de Jean II et la folie de Charles VI sont les deux dates les plus désastreuses de notre histoire.

L'union de la France ne pouvait se faire que de deux manières : par la royauté ou par la permanence d'une assemblée générale prenant comme en Angleterre part au gouvernement. Je viens de dire que les provinces hostiles les unes aux autres et détestant Paris dont elles redoutaient la prépondérance, ne voulaient pas envoyer et n'envoyèrent pas pour la plupart de députés aux États-Généraux, *par esprit de nationalité*; je viens de dire que le premier essai que fit la royauté des États-Généraux ayant eu pour effet, ainsi que je l'exposerai tout à l'heure, de compromettre l'existence même de la royauté et de la nation française, la royauté ne fut plus tentée de recourir anx États-Généraux.

Ni la noblesse, ni le clergé n'en voulurent d'avantage parce qu'ils comprenaient très-bien que ces états ne pouvaient que porter atteinte à leurs prérogatives et priviléges, soit que l'influence y appartint au roi, soit que l'influence y appartint au tiers-état, soit que les états subissent la pression du peuple de Paris.

La bourgeoisie non plus ne voulut pas des États-Généraux, elle ne se rendit pas aux convocations qui lui furent faites. Pour les villes du midi de la Loire, de la Bretagne, de l'Anjou, de l'Auvergne, de la Bourgogne ou de Flandre,

cela se comprend, car aucune de ces villes n'entendait reconnaître la suprématie de la capitale du peuple Franck. Il y avait là, rivalité de races, d'origines, une aversion profonde. Mais que les villes de Normandie, de Champagne, de l'Orléanais, de la Touraine, de la Picardie, n'envoyassent pas de députés, c'est à coup sûr plus singulier, et cependant rien n'est plus vrai. Les États-Généraux de 1357 à 1360, ceux réunis en 1420, ceux qu'on tenta de convoquer plus tard, complèrent si peu de députés des provinces, qu'on n'y voit que l'action unique des députés de Paris.

La bourgeoisie provinciale ne semble nullement s'être rendue compte de l'importance d'une assemblée générale. Elle a travaillé avec énergie et persévérance à s'affranchir de la tyrannie féodale, elle a constitué au nord de la Loire la commune avec tous ses priviléges locaux et ses libertés municipales; au sud de la Loire, elle a rétabli sur des bases plus étendues encore ses consulats, son existence urbaine. Elle réédifiait ce dont elle avait jadis joui sous la domination romaine puis, plus tard sous la domination des évêques. Elle reconstituait avec les modifications rendues nécessaires par les progrés du temps les municipes romains. Là s'est arrêtée sa vie politique, là elle devait s'arrêter.

En Angleterre, la bourgeoisie fit primitivement de même et ne prit pas davantage part au gouvernement. Appelée comme la bourgeoisie de France au parlement, comme celle-ci elle ne vit d'abord qu'une charge onéreuse dans ces convocations et ne s'y rendit pas. Puis,

peu à peu, par degrès, elle fut initiée à la vie politique, au gouvernement du pays, elle y prit goût, elle s'y adonna, elle finit par prendre rang dans l'État. Son initiation, ses progrès furent dus à sa réunion aux chevaliers des comtés en chambre des communes. Ce fut l'aristocratie anglaise qui fit l'éducation de la bourgeoisie, qui la dirigea et qui s'aida d'elle pour mettre un frein à l'absolutisme des rois. Mais en France personne ne fit l'éducation de la bourgeoisie. Quand ces braves députés des villes arrivaient à Paris et qu'on leur exposait la grande détresse du royaume, leur demandant aide, conseils et secours, leur embarras était extrême. Il semblait qu'on leur parlât une langue inconnue. Ne connaissant pas les rouages du gouvernement, ils ne pouvaient en indiquer les parties défectueuses; ne connaissant pas les bases de l'administration, ils ne pouvaient y demander des modifications. Les nobles, plus éclairés, se gardaient bien de les initier. Ils avaient assez de lutter contre la royauté, sans avoir de plus à lutter contre la bourgeoisie. Celle-ci savait bien d'ailleurs que tous les maux venaient de la féodalité; mais comment y remédier, par où commencer et que pouvait-on faire? Elle l'ignorait totalement. Alors ses docteurs faisaient de longs discours. Ils parlaient latin; ils citaient la Bible et le Nouveau Testament. Ils étaient fort ennuyeux, fort ridicules. Tout le monde les bafouait, la cour, les nobles, le parlement, l'université, le peuple; car ces pauvres bourgeois étaient perdus dans la grande ville de Paris. Ils s'y trouvaient

en présence de corps constitués, puissants par leur nombre, par leur audace, par leur science, par leurs priviléges, et au milieu d'eux, sous leurs huées, leurs clameurs, leurs plaintes, leurs conseils, ces pauvres bourgeois de provinces, tout ahuris, perdaient la tête, divaguaient, parlaient mal, agissaient plus mal encore, étaient débordés par la populace, par la commune, par l'université, par le parlement, par la noblesse, par la cour, et s'en retournaient chez eux ne rapportant de leur convocation aux États-généraux que la certitude d'y avoir été ridicules et de n'avoir proposé aucun remède efficace aux malheurs de la France.

De sorte que nul ne se soucia des Etats-généraux, ni roi, ni nobles, ni évêques, ni bourgeois. Je ne parle pas du peuple; hors le roi en qui il espérait, hors les nobles qui le tenaient dans une atroce servitude, hors les bourgeois qui lui fermaient les portes des villes et tiraient sur lui lorsqu'affamé, mourant de faim, mangeant l'herbe des chemins et les feuilles des arbres, il venait supplier sa pitié et demander du pain, le peuple ne soupçonnait pas qu'il put y avoir d'autres puissances dans l'État, et quand sa détresse était au comble, le seul remède qu'il y voyait c'était de se ruer sur les châteaux et les villes, et de se faire massacrer par les nobles et les bourgeois.

Ainsi donc, tandis qu'en Angleterre par l'unité de la conquête, par la lutte de l'aristocratie avec la royauté, par l'alliance et la fusion des grandes familles normandes avec les grandes familles anglo-saxonnes, une

assemblée nationale où dominait l'aristocratie se saisissait du pouvoir en l'absence des rois toujours guerroyant sur le continent, en France, au contraire, tout s'opposait à la réunion d'un parlement, d'une assemblée nationale, tout, et les antipathies de provinces et la différence des races, et la royauté, et la noblesse, et le clergé, et la bourgeoisie. Personne ne voulait des États-généraux. On les craignait, on les redoutait, et nul esprit, si libéral qu'il fut, nul ambitieux, si habile et perspicace qu'il put être, n'osa y espérer la réalisation de ses rêves ou de son ambition.

Certes, les premiers essais d'une assemblée nationale n'étaient faits pour tenter personne.

La première convocation des États-généraux remonte à Philippe-le-Bel. « On fit, dit Pasquier, dresser un » échafaud, là, en présence du roi, le surintendant » commença par louer hautement la capitale, l'appelant » la chambre royale où les souverains anciennement » prenaient leurs premières nourritures.... » Ainsi, dès la première convocation des États, l'influence de Paris est telle, qu'au lieu de s'adresser à la France, le surintendant Enguerrand de Marigny s'adresse à la capitale, la flatte, la caresse, la mettant en dehors et au-dessus des autres villes du royaume, et l'appelant la Chambre Royale.

Et vraiment il en était ainsi. Paris le fit bien voir lorsque le roi prisonnier, la noblesse vaincue et décimée, Édouard III pillait et ravageait la France, et ne trouvant devant lui aucune résistance, se flattait déjà de se

saisir de la couronne. Horrible en ce moment était la situation de la France au nord de la Loire. Ce qui avait échappé aux Anglais devenait la proie des bandes de brigands de toute nation qui s'étaient jetés sur notre sol comme des chiens à la curée. Les gens de la campagne avaient creusé des souterrains et s'y réfugiaient avec leurs bestiaux et leurs meubles. De temps à autre, un d'eux se hasardait à sortir de ce réduit sombre, humide et infect; il s'avançait en se cachant des broussailles et des arbres jusqu'à ce qu'il put découvrir au loin devant lui et voir si Anglais et brigands avaient quitté le pays. Le feu des chaumières et des moissons qui brûlaient indiquait la marche de ses ennemis et disait par où ils passaient ! Les villes se gardaient, ponts levis levés et bourgeois aux murailles, se mourant de peur, voyant autour d'elles toutes les campagnes ravagées, repoussant à coup de pierriers et d'arbalètes les détachements isolés, et payant de grosses sommes pour obtenir que les forts détachements auxquels elles n'eussent pu résister n'entrâssent pas dans leur enceinte.

La France agonisait !..... La noblesse avait succombé à Crécy et à Poitiers. A Crécy, « onze chefs de princes » étaient demeurés sur la place, quatre-vingts banerets, » douze cents chevaliers d'un écu et environ trente » mille hommes d'autres gens (Froissard). » Pareille boucherie à Poitiers, avec ce grand malheur que le roi Jean y fut fait prisonnier. Édouard III croyait tenir le royaume. Il campa aux portes mêmes de Paris et fit ses Pâques à Chanteloup. De Paris on voyait l'incendie des

campagnes et des villes. Montlhéry et Lonjumeau brûlaient. Quand ils avaient tout pillé, les Anglais mettaient le feu. Les brigands venaient après, les suivant comme des nuées d'oiseaux de proie suivaient les armées d'Attila! La famine et la peste allaient achever le pauvre royaume de France. Se voyant ainsi mourir petit à petit, brûlés dans leurs villages, égorgés dans leurs souterrains, les paysans furent saisis d'une démence furieuse. Ils voulurent du moins mourir vengés. Ils se jetèrent sur les châteaux, sur les villes, sur les Anglais, sur les Français, sur les nobles, sur les bourgeois, violant les femmes, puis les égorgeant, ainsi que les hommes et les enfants. Ces désespérés n'avaient plus rien d'humain et faisaient de la France un vaste et horrible charnier!

Pendant de telles calamités, les États du nord de la Loire furent convoqués et assemblés à Paris. De 1355 à 1360 ils se réunirent chaque année et plutôt deux fois qu'une. Les évêques et le clergé retenus par les malheurs du temps, les nobles par suite des désastres de Crécy et de Poitiers y furent à peine représentés, les bourgeois des villes furent, au contraire, très-nombreux dans le principe. Mais de suite la prépondérance de la commune de Paris se fit sentir, Marcel, son prévost, fut le président et l'orateur du tiers-état, Robert Lecoq, successivement avocat de Paris, conseiller au parlement et évêque de Laon, parla au nom du clergé.

En ce péril de mort où se trouvait la France, qu'allaient faire les États? Allaient-ils secourir et relever la royauté

qui seule pouvait rallier le peu qui restait de chefs et de soldats, et sauver le royaume ? Allaient-ils décréter la levée d'une armée considérable, réunir toutes les milices des communes, ordonner à tous les grands feudataires, vassaux et chevaliers, de prendre les armes, jurer de s'ensevelir sous les ruines de leurs villes plutôt que de se rendre aux Anglais, et abolissant la servitude qui pesait sur les paysans, essayer d'arrêter les dévastations de ces malheureux et de réveiller en eux des sentiments d'humanité et de patriotisme ?

Non ; le tiers-état s'en prit à la royauté qui seule était son appui contre la tyrannie des grands vassaux et en qui résidait seule le salut de la France. Ils osèrent, les malheureux ! traiter avec l'ennemi du royaume, avec le chef des brigands, avec Charles-le-Mauvais, roi de Navarre, et furent sur le point de lui livrer la patrie ! Charles-le-Mauvais roi, la France cette fois était bien tuée, chaque grand feudataire s'arrangeant dans son fief une souveraineté absolue, et les Anglais s'établissant définitivement dans toutes les provinces de l'Ouest et du Midi, ainsi que dans le Calaisis et le Boulonnais.

Le premier avènement de la bourgeoisie parisienne au pouvoir faillit perdre la France. Marcel, son chef, l'avait vendue à un brigand, à notre ennemi, à Charles-le-Mauvais, et il allait lui remettre Paris, déjà la clef du royaume, lorsqu'il fut heureusement assassiné par des gens du dauphin.

Ceci se passait en 1360. En 1420, la bourgeoisie, le parti des Bourguignons, les Cabochiens, l'Université

livraient Paris au Roi d'Angleterre, et le 6 décembre les États ou plutôt le Tiers-État le reconnaissait régent et héritier de la couronne de France. Il est vrai qu'en même temps « il fut ordonné que les Parisiens seraient » payés de ce qui leur était dû sur les biens des proscrits » (Michelet, histoire de France.)

En 1589, le Conseil général de l'Union, la ligue, la bourgeoisie voulut donner ou vendre, je ne sais lequel des deux, la France au Roi d'Espagne.

Se resaisissant du pouvoir deux siècles après, en 1789, la bourgeoisie livra la France à la terreur. Les fatales et terribles journées de juin 1848 marquent dans notre histoire le dernier avènement de la bourgeoisie au pouvoir.

Mais disons-nous le mot propre ? Est-ce bien la bourgeoisie qui en 1420, en 1589, en 1793, en 1848, a failli, comme en 1360, perdre la France ?

Non, le Tiers-État commence les luttes, mais bientôt Paris intervient, ses députés se substituent aux députés de la nation et une convention nommée révolutionnairement par la commune essaie par la terreur de gouverner la France. L'avènement du Tiers-État aboutit toujours à une révolution qui se fait par Paris et au profit de Paris (*).

(*) En 1360, Marcel et ses sectaires, en 1420, Caboche et les bouchers, en 1589, les seize et les ligueurs, en 1793, Robespierre et les montagnards essaient d'organiser et de maintenir leur pouvoir par le même moyen : la terreur.

En 1356, il y avait 500 membres aux États-Généraux, en 1360, c'est Marcel le prévost de Paris et ses sectaires qui parlent et agissent seuls au nom de la France. Le peu de nobles et de prêtres qui assistaient aux premières assemblées se sont retirés épouvantés de l'audace des novateurs et craignant pour leur vie. Peu à peu les députés des villes, par les mêmes motifs, les ont suivis. L'anglais était à six heures de la Capitale, le roi de Navarre à ses portes, la France semblait perdue ! Que propose la commune de Paris pour la sauver ? Elle nomme des représentants du peuple qui seront envoyés dans les provinces avec des pouvoirs illimités. Ils pourront punir sans forme de procès, décréter des emprunts forcés, instituer, salarier, châtier les agents royaux, assembler les États-Provinciaux. Tout homme sera obligé de s'armer, les nobles ne pourront quitter le royaume sous aucun prétexte. Sur la demande du roi de Navarre qui donne lui-même la liste on met en liberté : « larrons, meurtriers, voleurs de grands chemins, faux « monnayeurs, faussaires, coupables de viol, ravisseurs « de femmes, assassins, sorciers, sorcières et empoison- « neurs. » En outre, « la première semaine de Janvier « en suivant, ceux de Paris ordonnèrent qu'ils auraient « tous chapperons partie de rouge et de pers (bleu), et « fut commandé par les austels de par le prévost des « marchands qu'on preist tels chapperons » (Chronique de Saint-Denis). Et ils en écrivirent à toutes les villes pour qu'elles en fissent autant.

Quelques jours après, l'hôtel du Dauphin est envahi

par une populace portant les couleurs révolutionnaires. Monseigneur, dit au prince Charles, Marcel, le prévost de Paris, « ne vous étonnez de rien de ce que vous allez » voir, il faut qu'il en soit ainsi, et se tournant vers les » hommes aux capuces rouges, il ajouta : faites vite ce » pourquoi vous êtes venus. » (Michelet) Alors ils se ruèrent sur les maréchaux de Champagne et de Normandie qui étaient près du jeune prince, et ils les tuèrent à ses pieds. Leur sang jaillit sur sa robe, il en fut tout couvert. Marcel lui ôtant son chaperon le couvrit du sien aux insignes révolutionnaires, et alla haranguer la foule lui disant et disant au Dauphin que tout cela s'était fait par la volonté du peuple.

Est-ce une scène de 1792 que je viens de raconter ? Non, ceci se passait en 1360, lorsque la commune de Paris eut remplacé les États-Généraux et saisi le pouvoir.

Hélas ! ces États-Généraux et cette commune de Paris ont étouffé la liberté dans son berceau.

Le souvenir de cette date funeste resta dans toutes les mémoires.

La royauté vit toujours le sang qui couvrit la robe du Dauphin, lorsque ses deux fidèles maréchaux furent massacrés à ses pieds.

La noblesse se souvint que la bourgeoisie de Paris avait fait alliance avec Charles-le-Mauvais et la Jacquerie, et failli tuer la France.

La bourgeoisie de province s'effraya de cet esprit révolutionnaire de la capitale et de l'audace qu'elle avait

eue de vouloir lui imposer ses couleurs, ses hommes et son gouvernement. Les États provinciaux protestèrent contre ce qu'avait fait Paris, et les villes refusèrent d'adhérer à son mouvement. Avec le merveilleux instinct de conservation et de patriotisme qui les animait, elles comprirent que c'eût été tuer la France !... Un autre sentiment très-vivace alors, le sentiment de leurs nationalités, de leur indépendance se ralluma plus vif, plus violent. La bourgeoisie de province réclama à grands cris les assemblées provinciales ; le clergé, la noblesse se joignirent à ce vœu ; la royauté qui y trouvait son profit de toute manière y adhéra ; à l'avenir et pour longtemps il n'y aura plus d'assemblées nationales. Il n'y aura plus que quelques réunions de notables, quelquefois par exception une ou deux convocations d'États-Généraux, mais si peu nombreux, si faibles, si divisés, si impuissants, qu'ils ne laisseront aucune trace d'eux, hormis quand la commune de Paris se substituant révolutionnairement à leur action, tentera de nouveau d'asservir la France !

Ce caractère révolutionnaire et cet esprit de domination de la commune de Paris qui se signale dans les malheureuses années de 1356 à 1360, qui reparaît dans le xve siècle avec les écorcheurs, dans le xvie avec la ligue, dans le xviie avec la fronde, dans le xviiie et le xixe avec la révolution, ce caractère mérite dès son origine d'être signalé. Dans chaque siècle, depuis quatre cents ans, la bourgeoisie parisienne a saisi momentanément et violemment le pouvoir. Chaque fois qu'elle l'a fait, elle a

été animée d'abord des principes les plus justes, des idées de liberté les plus sages, des sentiments les plus humains et les plus patriotiques. Mais à peine au pouvoir, elle a substitué illégalement et révolutionnairement son action à celle de la France, remplaçant ou dominant les États-Généraux par la commune de Paris, qui pour maintenir sa puissance a été dans tous les siècles obligé d'établir le despotisme le plus sanglant et le plus odieux, et de régner par la terreur.

En Angleterre, rien de pareil. On chercherait en vain dans toute son histoire, même au temps de Cromwell, l'action prépondérante de Londres. Londres n'a jamais à aucune époque essayé de s'attribuer une suprématie de lumières et d'autorité. Jamais elle n'a séparé ses opinions, ses intérêts et son action des opinions, des intérêts et de l'action de la gentry des comtés. Jamais à aucune époque le lord maire et ses sheriffs, les aldermen et le commun concil ne se sont emparés du gouvernement, n'ont dicté des lois à la nation, envoyé aux provinces comme Paris l'a fait en 1360, en 1420, en 1587, en 1793, en 1848, des représentants du peuple avec les pouvoirs les plus illimités.

Si on disait aux Anglais qu'une pareille chose est possible, ils se demanderaient si ce n'est pas un insensé qui leur parle.

Les Anglais n'ont pas bien compris les honneurs que la ville de Paris a rendus en 1855 pendant huit jours, au lord maire et aux sheriffs de Londres. Ils y ont vu une attention délicate de notre part envers la bourgeoisie

anglaise, mais ils exprimaient hautement leur étonnement qu'on parût croire en France que le lord-maire de Londres et son conseil étaient quelque chose en Angleterre. Hors de la cité, le lord-maire n'est rien. Toute la gentry, toute l'Angleterre se soulèveraient comme un seul homme, si jamais la commune de Londres essayait d'être un corps politique et de parler au nom du pays.

Le caractère singulièrement révolutionnaire et dominateur de la population parisienne, son avènement violent au pouvoir et son despotisme sanglant chaque fois qu'elle l'a saisi, a jeté une profonde inquiétude à toutés les époques dans les provinces françaises, et parmi les obstacles apportés au développement de la liberté en France, celui-là est à coup sûr celui dont les conséquences ont été les plus désastreuses.

Il importe de remarquer en outre que tandis que l'esprit parisien s'est toujours montré révolutionnaire, l'esprit provincial, au contraire, s'est toujours montré conservateur et attaché au pouvoir monarchique. En 1360, nous l'avons vu, toutes les villes, même celles les plus voisines de la capitale, protestèrent contre les actes de Marcel, et refusèrent de prendre les couleurs de la commune de Paris et d'adhérer à ses résolutions. En réalité, il en est de même au temps des Caboche, au temps de la ligue, sous la fronde, en 1793 et en 1848. Seulement le temps a marché, la centralisation s'est faite, l'influence prépondérante de la capitale a augmenté par degrés, de sorte que les résistances provinciales quoique toujours aussi réelles au fond, deviennent

cependant de moins en moins énergiques et sensibles. Ainsi une partie du nord de la France se soumit au mouvement de Caboche, la ligue étendit davantage son action, la fronde compta des adhérents jusqu'en Guyenne, et en 1793 il n'y eut que quelques provinces qui essayèrent de résister; en 1848, tout le monde se soumit.

Cette soumission progressive de la France aux volontés de Paris, soumission forcée, imposée par la peur et par l'impossibilité de s'entendre pour une action commune, cette soumission qui n'a cessé que dans de rares occasions lorsqu'un homme a été assez énergique et assez fortement trempé pour en appeler aux provinces et leur rendre le droit de prendre part aux affaires publiques, cette soumission, dis-je, c'est précisément la bourgeoisie de province qui aveuglement et dans un esprit tout autre l'a préparée, se forgeant ainsi des entraves à ses droits, à ses priviléges, à ses libertés.

La lutte de la royauté contre l'aristocratie n'eut pas été possible si la royauté n'avait eu pour elle le concours dévoué de la bourgeoisie. Les villes écrasées par le despotisme odieux des seigneurs dont elles relevaient, après avoir, les armes à la main, arraché à leurs tyrans leurs chartes, firent alliance avec la royauté qui, opprimée comme elles, comme elles avaient un intérêt vital à lutter contre la féodalité. La lutte devait être à la fois matérielle et morale. Matérielle, la bourgeoisie prêta à la royauté ses milices; morale, elle lui donna ses légistes. La féodalité fut encore plus frappée par l'épée de la justice que par l'épée du soldat.

Ce fut le parlement qui porta le coup mortel. Sa constitution date réellement de Philippe-le-Bel qui le rendit sédentaire et l'obligea à tenir deux assises par an. Les nobles et le clergé en furent d'abord exclusivement les conseillers *jugeurs*, les bourgeois ne pouvant être que conseillers *rapporteurs*; mais peu à peu la royauté aidée par l'insouciance des nobles accrut le nombre des bourgeois qui finirent par composer seuls le parlement. Ils n'avaient dans le principe d'autres attributions que celles de rendre la justice et de juger en appel les sentences rendues par les juridictions inférieures, telles que les baillages et les sénéchaussées. Sous Charles VI le parlement devint permanent et les magistrats qui en faisaient partie et qui jusqu'alors n'étaient nommés que pour un an, le furent pour toute la vie du Roi qui les avait pourvus. Puis, ils s'arrogèrent et se firent reconnaître la propriété de leurs charges, et en se réservant le droit de les vendre, ils créèrent la vénalité des charges. Mais cette vénalité même tourna au profit de l'indépendance du parlement et de sa gloire. Les charges ne furent plus possédées que par des hommes riches et éclairés, animés d'un puissant esprit de corps et puisant dans leur supériorité intellectuelle et leur inviolabilité un orgueil et une ambition légitimés sans doute par de grands services, mais qui n'en fut pas moins fatal à la liberté.

Les Flotte, les l'Hopital, les de Thou, les Harlay, les Nicolaï, les Lamoignon, les d'Aguessau, les Brisson, les Molé, les Séguier, ont illustré le parlement, et la magis-

trature moderne trouve en eux ses lettres de noblesse et de glorieux exemples à suivre.

Mais le parlement ne fut pas seulement une magistrature, il voulut être également un corps politique et il usurpa la souveraineté nationale. Aidant la royauté dans toutes ses luttes contre les nobles, étendant partout son action, combattant sans relâche les exactions puis les priviléges de l'aristocratie, finissant par lui enlever le précieux droit de la justice et s'emparant du droit plus précieux encore de remplacer la cour des pairs et de juger les plus nobles comme il jugeait les vilains, le parlement à tous les âges de son histoire poursuivit obtinément deux choses : l'égalité et la centralisation. L'égalité de tous devant la loi, c'était sa suprématie à lui, parlement, cour suprême jugeant sans appel et condamnant à mort, même des ducs et des pairs, le duc de Biron, par exemple, sous Henri IV. La centralisation, c'était sa souveraineté à lui, parlement, qui voulait s'attribuer tout à la fois la puissance législative et la puissance judiciaire rêvant de ne laisser à la royauté que le pouvoir de faire exécuter ses arrêts.

« De simples formalités sans conséquence apparente,
» l'usage de promulguer les édits royaux en cour de
» parlement et de les faire inscrire sur des registres
» que la cour avait sous sa garde, ouvrirent à ce corps
» de judicature la route qui le conduisit à s'immiscer
» dans les affaires, de l'État. Suivant les formes juri-
» diques dont le parlement ne se départait en aucune
» circonstance, l'enregistrement de chaque loi nouvelle

» avait lieu par suite d'un arrêt; or, nul arrêt n'était » rendu sans délibération préalable. De ce fait, résulta » peu à peu le droit d'examen, de critique, d'amende» ment, de protestation et même de veto par le refus du » droit d'enregistrer. » (Aug. Thierry.) Ainsi le parlement qui n'était pas nommé par voix d'élection, qui ne représentait pas même le tiers-état, puisqu'il formait ce qu'on appelait la noblesse de robe et que ses charges étaient vénales, le parlement qui était donc un corps isolé dans la nation, s'arrogea tous les droits qui eussent dû appartenir à une assemblée nationale ou aux États-Généraux. La bourgeoisie le soutint parce qu'elle sentait que lui seul pouvait contenir, abaisser, briser l'orgueil des nobles et détruire l'aristocratie. Inhabile aux affaires publiques, ne possédant que l'esprit municipal, n'aspirant pas à prendre part au gouvernement, la bourgeoisie aimait, aidait et appuyait cette assemblée sortie de son sein, qui tour-à-tour, se servait du nom du roi pour écraser la noblesse et du nom de la justice pour adresser des remontrances au Roi, et selon l'expression énergique de Pasquier, « vérifier les volontés de nos » princes. »

Ainsi l'extension du pouvoir du parlement eut trois resultats :

1° Rendre tout gouvernement constitutionel impossible en France, parce que la bourgeoisie s'habitua à considérer le parlement comme chargé du soin de défendre ses intérêts, de faire des remontrances et de refuser l'impôt;

2° Propager l'égalité en tuant la liberté, parce qu'ani-

mé d'un esprit de corps égoïste comme l'est toujours tout esprit de corps, animé sans doute aussi du sentiment de l'équité et peut-être mu par la jalousie et l'orgueil, le parlement abaissa sans pitié, avec une persévérance qui ne fléchit jamais, la noblesse de France, allant, je l'ai déjà dit, jusqu'à s'arroger *seul* le droit de juger les pairs qui n'eussent dû être jugés que par leurs pairs;

3° Enfin, établir la centralisation en France, j'entends la centralisation politique, puisque le parlement de Paris prétendit au nom du Roi tout réglementer, les impôts, l'administration, les cultes, qu'il alla jusqu'à casser les testaments des souverains et nommer les régents de France.

De 1302 à 1787, telle fut la conduite constante, persévérante, énergique du parlement. Pendant cinq siècles il habitua la France à ne connaître que deux pouvoirs, le Roi et lui; pendant cinq siècles il se substitua à la volonté nationale, parla en son nom, et infiltra dans toutes les villes, dans tous les hameaux de la France, l'amour de l'égalité, l'esprit démocratique et l'habitude de l'obéissance, l'esprit de soumission aux volontés du Roi quand il les avait enregistrées.

Ainsi tandis qu'en Angleterre s'accroissait chaque jour la puissance de l'aristocratie et que par l'alliance de la haute bourgeoisie et de la noblesse, se fondait le gouvernement constitutionnel, en France, chaque jour voyait se développer davantage l'esprit démocratique et le gouvernement absolu. La nobility, la noblesse des comtés faisait dans la chambre des communes l'éducation poli-

tique de la bourgeoisie; le parlement composé de bourgeois, étouffait en France les rares aspirations vers un gouvernement représentatif et s'arrogeait le droit de parler au nom du pays.

Faut-il l'en blâmer? Qui l'oserait? N'est-ce pas l'action commune de la royauté et du parlement, qui a contribué à donner à la France, la vie, la force, la gloire?

J'ai suffisamment expliqué et prouvé comment toutes les circonstances s'étaient réunies pour former et développer en Angleterre l'assemblée nationale. Tout y avait contribué, et la nécessité de mettre un frein à la tyrannie des rois, et les alliances de famille contractées entre l'aristocratie et la bourgeoisie, et la faiblesse individuelle de chaque membre de la noblesse, et la séparation des lords et des chevaliers des comtés, et l'union de ceux-ci avec les députés de la bourgeoisie dans la chambre des communes. J'ai longuement expliqué comment toutes ces causes avait forcément conduit la nation anglaise à avoir un gouvernement représentatif, constitutionel et aristocratique.

Mais en France, rien de pareil. Si l'action royale ne s'y était pas accrue, n'y était pas devenue prépondérante, la France ne se serait jamais formée, les nationalités distinctes eussent créé comme en Allemagne des gouvernements indépendants les uns des autres : Franks, Normands, Bretons, Flamands, Bourguignons, Gascons, Provençaux, Navarais, etc.

Si le parlement ne s'était pas arrogé le droit de remontrances et de refus d'enregistrer les impôts, la souve-

raineté en France fut devenue ce qu'elle est en Russie, une souveraineté absolue, dans toute l'acception du mot.

Avec leurs divisions de clochers, leurs jalousies provinciales, leur inaptitude profonde des affaires publiques, l'esprit léger, railleur, turbulent et révolutionaire de la commune de Paris, les bourgeois convoqués aux États-Généraux, ne purent jamais, dans leur isolement de la noblesse et du clergé, rien fonder de stable.

La conséquence la plus immédiate, la plus inévitable de la conquête des Gaules par plusieurs nations, c'était ou la prépondérance de la royauté ou la séparation éternelle de la France en grands fiefs et en nationalités distinctes. Tout ce qui affaiblissait la royauté servait la féodalité. Le combat se passait entre ces deux pouvoirs. Si la royauté triomphait c'était le salut de la France. Si la féodalité remportait la victoire, la France était à jamais rayée du rang des nations.

La bourgeoisie et le peuple le comprirent malgré les différences d'origines, de mœurs et de langage, et malgré les rivalités mesquines, jalouses et violentes de province à province. Il y eut un instant où du nord au midi, de l'est à l'ouest, bourgeois et paysans se dirent qu'ils étaient français et qu'en le Roi reposait le salut et la gloire de la patrie.

Ce furent nos guerres avec l'Angleterre qui firent cette union et ce patriotisme. Après la bataille de Poitiers, les villes et les villages accablèrent de leurs huées les nobles qui s'étaient enfuis, n'ayant pas eu le courage de

se faire tuer pour empêcher le Roi de tomber aux mains des Anglais. C'est le premier battement du cœur de la France !....

Les Anglais ne l'entendirent pas. La guerre qu'ils nous faisait était horrible. La marche de leurs armées dans notre malheureux pays rappelle la marche des armées d'Attila. Mais Attila n'y resta qu'un an, et les Anglais depuis Édouard III jusqu'à leur expulsion sous Charles VII, y restèrent un siècle. A leur arrivée en Normandie où ils débarquèrent conduits hélas ! par un noble français, Godefroid d'Harcourt, qui devait être à Crécy leur maréchal d'armée ! à leur arrivée, dis-je, ils trouvèrent un pays sans défense, riche, heureux, paisible, le berceau de la noblesse d'Angleterre. Ils entrèrent dans ces villes ouvertes et s'y conduisirent comme si elles avaient été emportées d'assaut. « Le roi, dit Froissard, chevauchait » par le Cotentin. Si ce n'était pas merveille, si ceux du » pays étaient effrayés et ébahis, car avant ce, ils » n'avaient oncques vu hommes d'armes et ne savaient » ce que c'était de guerre ni de bataille...... »

Les Anglais vinrent à Harfleur... « la ville fut volée et » pris or, argent et riches joyaux... et ils furent de la » ville de Caen seigneurs trois jours et envoyèrent par » barges tout leur gain, draps, joyaux, vaisselle d'or et » d'argent et toutes autres richesses dont ils avaient » grande foison jusques à leur grosse navie...» Ils firent ainsi tout le long de la côte tant qu'ils purent charger sur leurs vaisseaux ce qu'ils pillaient et volaient. Mais quand ils s'avancèrent dans l'intérieur de la France,

quand ils ne purent plus que de loin en loin envoyer en Angleterre le fruit de leurs rapines, ils procédèrent autrement. Ils brulèrent sur leur passage tout ce qu'ils ne pouvaient emporter. Ils ne trouvaient pas de résistance, ils entraient dans des villes ouvertes, ils voyaient à leurs pieds des populations inoffensives qui demandaient miséricorde!...... ils prenaient et violaient les femmes, ils pillaient les maisons, puis ils y mettaient le feu. Les tourbillons de fumée et de flamme qui montaient vers les cieux, indiquaient au loin la marche de leurs armées. Vernon, Verneuil, Pont-de-l'Arche, St.-Germain, Bourg-la-Reine, St.-Cloud furent ainsi réduits en cendres. Hélas! le nombre des villes brûlées fut si grand qu'il me faut renoncer à les citer. Pendant 80 ans ils couvrirent la France de ruines.

Un exemple entre mille et choisi dans la vie de leur plus illustre chevalier, dans la vie du Prince Noir. Après avoir assiégé Limoges en 1370, il y fit une brèche et y jeta ses troupes, jurant que pas un habitant n'échapperait. Il était malade, mourant. Il s'y fit porter en litière. Il voulait lui-même assister à la boucherie et bien s'assurer que ses Anglais n'auraient pas de pitié! Les femmes, les jeunes filles, les enfants se jetaient à genoux, entourant sa litière, implorant avec des sanglots sa miséricorde et criant : Grâce! grâce! gentil Sire! Il les fit égorger sous ses yeux, à ses pieds. « La première journée, plus de trois mille personnes y furent décollées. » Ces Anglais n'étaient plus des soldats, c'étaient des bourreaux, les bourreaux de la France!...

A force de tout voler, de tout piller, de tout brûler, ils réduisirent la France à une telle détresse qu'ils n'y pouvaient plus vivre eux-mêmes qu'en tirant d'Angleterre vivres et vêtements. Il y avait quelque chose de plus horrible que ces villes et ces campagnes dévastées et brûlées successivement pendant près d'un siècle! La famine arriva, puis la peste, de 1418 à 1422 la dépopulation de la France fut effroyable. A Paris seulement, plus de cent mille personnes périrent. « On mourait, dit » le journal d'un bourgeois de Paris, tant et si vîte qu'il » fallait faire dans les cimetières de grandes fosses où » on les mettait par trente et quarante, arrangés comme » lard et à peine poudrés de terre. » Horrible! Ces Anglais ne pouvaient faire pour toute la France ce qu'ils avaient fait de Calais, d'Harfleur et de Caen qu'ils avaient repeuplés eux-mêmes. Ils ne pouvaient repeupler notre pays. Ils en eussent fait un désert. Ah! c'était une chose hideuse que cette guerre! Quand les pauvres enfants, blêmes et mourant de faim, demandaient à leurs pères d'une voix affaiblie du pain, ceux-ci ne leur répondaient que par des pleurs et leur disaient : ce sont les Anglais qui nous ont tout pris! et ils voyaient mourir ces pauvres enfants d'inanition et ils allaient comme des désespérés implorant la pitié de Dieu!... Ils se racontaient à voix basse que le pauvre Roi de France souffrait autant qu'eux, plus qu'eux encore, qu'il était fou, qu'il avait été livré par sa femme aux Anglais, qu'il avait dû abandonner, maudire et déshériter son fils! Puis un jour ils apprirent que ce pauvre insensé était

mort de douleur et de misère, qui sait, peut-être de faim ! Que son fils, dans une petite ville du Berri, à Meung, avait été proclamé roi de France par vingt serviteurs demeurés seuls fidèles, son fils maudit par sa mère et dans un moment de folie renié par son père !... En ce jeune homme était tout le faible espoir de la France ! Ah ! s'il pouvait vaincre les Anglais ! Mais il fallait pour cela un miracle ! Ce miracle, Dieu le fit, Dieu et le patriotisme de la France !

Ce fut une humble fille des campagnes, une simple bergère qui fut l'angé exterminateur qui chassa les maudits du pays de France !

O France, dans ces douleurs, dans cette agonie, dans ces convulsions de la mort, ton âme s'est formée ! Tu renais, tu reviens à la vie, Phénix sortie de tes propres cendres, te voici jeune, brillante, chevaleresque, pleine de foi en ton Dieu, pleine d'amour pour ton souverain, toute prête à jeter de nouveau dans la balance des destinées du monde ton épée de Brennus ! Ton souverain et ton peuple ont souffert ensemble toutes les tortures et toutes les agonies ! C'est par le peuple que le salut est venu, c'est par la sagesse du souverain qu'il a pu s'opérer. Quand on a ainsi pleuré, souffert, combattu et vaincu ensemble, l'union est bien faite et à jamais cimentée !

Désormais, la royauté s'appuiera sur le peuple et aidée de la bourgeoisie prendra corps à corps dans un duel à mort la féodalité qui, pendant si longtemps, a fait cause commune avec l'anglais ! La nationalité

française est constituée, et c'est le peuple qui, à Rheims, par la main de Jeanne-d'Arc, a placé sur la tête de Charles VII la couronne de France et légitimé ce prince déclaré par sa mère et par les États-généraux bâtard !

Tandis qu'en Angleterre les rois s'appuient sur l'aristocratie et lui doivent la couronne; en France, les rois devront s'appuyer sur le peuple et régner par lui et pour lui.

Le jour où la nationalité anglaise est formée, l'Angleterre est un pays aristocratique.

Le jour où la nationalité française est formée, la France est un pays démocratique gouverné par un souverain presque absolu.

FRANCE ET ANGLETERRE.

LIVRE II.

TEMPS MODERNES.

« Notre constitution, dit Macaulay, est à la constitution » qui florissait il y a cinq cents ans ce que l'arbre est » à l'arbrisseau, ce que l'homme est à l'enfant. » Il en est de même de la constitution qui régit actuellement la France. Comment dans l'une et l'autre contrée l'arbrisseau est-il devenu un arbre, l'enfant est-il devenu un homme? Sous quelles influences se sont développées, ont grandi ces institutions que nous venons de retracer et qui ont été pour l'un et l'autre peuple la conséquence logique et forcée des évènements? Pourquoi, malgré les obstacles, les insurrections, les guerres, les révolutions, les tentatives des ambitieux et les utopies des politiques et des philosophes, pourquoi chacune des deux nations marchera-t-elle inflexiblement dans la voie qui lui est tracée, justifiant la grande pensée de l'orateur chrétien : « l'homme s'agite et Dieu le mène? » : c'est l'étude qui me reste à faire.

CHAPITRE Ier.

TUDORS ET VALOIS.

De l'expulsion des Anglais de la France à l'avènement des Tudors et des Valois, un siècle et demi s'est écoulé. Dans celong espace de temps, une profonde modification sociale s'est opérée dans les deux nations. En Angleterre et en France, la noblesse a été décimée, ruinée, abaissée, réduite à l'obéissance. Son sang a coulé à flots sur les champs de bataille et sur les échafauds, ses plus illustres familles ont disparu, et à la cour des Tudors comme à la cour des Valois nous retrouvons des noms nouveaux dans l'histoire, des hommes ennoblis d'hier, sans racine dans le passé, sans influence dans le présent, qui tiennent leurs titres, leur rang, leur fortune du Souverain, et qui par conséquent ne pouvant pas aspirer à jouer de suite un grand rôle politique, ne sont que des courtisans ajoutant à l'éclat du trône par leur magnificence et leur dévouement obséquieux.

En France, les désastres de nos guerres avec l'Angleterre et la tyrannie sanglante, inflexible, inexorable, du roi Louis XI, a ainsi décapité l'aristocratie et brisé l'édifice social du moyen-âge.

En Angleterre l'aristocratie s'est suicidée elle-même. Lorsque les hauts-barons anglais furent chassés de France « le royaume, dit Commines, ne put suffire à » tous. » Le pillage de nos provinces conquises et dévastées les avaient habitués au luxe le plus effréné, aux dépenses les plus prodigues. Nos guerres les avaient rendus amoureux de combats et d'expéditions militaires, ils y avaient perdu l'union qui dans les siècles précédents les avait faits si forts contre la royauté et le respect des lois que les rois leur avaient si longtemps imposé. Ils se divisèrent en deux grandes fractions et prirent pour chefs les princes des maisons d'York et de Lancastre, les servant, les trahissant tour-à-tour, et n'agissant qu'au gré de leurs passions et de leurs intérêts du moment. Ces maisons ne représentent aucun principe différent, soit religieux, soit politique, et leurs défaites ou leurs triomphes successifs ne portent en rien atteinte à la constitution du pouvoir. Mais ces guerres sanglantes des deux Roses modifièrent profondément l'état social de l'Angleterre, de même que les guerres de France et l'inexorable justice du roi Louis XI renouvelèrent l'état social de notre pays.

Lorsque les Tudors montent sur le trône, ils sont appelés par le parlement comme l'ont été les Plantagenets, mais combien différente est leur position !

La noblesse décimée, ruinée, ne peut plus tenter aucun effort généreux. Divisée par les haines enfantées dans les guerres civiles, elle ne peut plus essayer de s'unir et former un contre-poids à l'action prépondérante de la royauté.

La bourgeoisie n'est pas encore capable de prendre une part active à la marche des affaires publiques. Ses représentants dans la chambre des Communes, peu nombreux et peu influents, n'ont su jusqu'alors s'associer qu'aux résolutions des chevaliers des comtés qui siégent avec eux et des hauts-barons qui composent la chambre des Lords. L'appui de la noblesse leur manquant, ils n'osent rien vouloir, rien demander, encore moins exiger.

Enfin la servitude a cessé dans les campagnes par l'action lente mais persévérante du clergé; les rapports du serf au seigneur ont fait place au rapport du fermier au propriétaire ; de telle sorte que tandis que les hautes classes se sont abaissées, les classes inférieures se sont élevées, et qu'il se fait un vague travail de reconstitution sociale et politique.

La royauté, malgré la forme du gouvernement, est donc toute puissante. Les institutions d'un pays n'ont de valeur que par la manière dont elles sont appliquées, et la tyrannie peut peser sans entraves sur une nation qui possède une constitution libre, si les citoyens ne sont pas capables d'exercer leur liberté. La plupart des républiques anciennes et modernes n'ont été que des dictatures sanglantes, et c'est lorsque le parlement anglais a conquis tous ses priviléges et ses droits, que l'Angleterre est régie par un gouvernement tellement absolu qu'on ne peut le comparer qu'aux gouvernements orientaux.

En France, mêmes faits. Les descendants des nobles qui ont survécu aux désastres de Crécy, de Poitiers,

d'Azincourt, ont pour la plupart porté leur tête sur l'échafaud.

La bourgeoisie, se reposant dans le parlement du soin de défendre ses intérêts et ses priviléges, est radicalement impuissante aux affaires publiques.

La servitude des campagnes a cessé, mais non l'oppression des nobles et celle plus désastreuse encore des collecteurs d'impôts.

Il n'y a plus de réellement fort que le Roi, le Roi c'est la France. Par suite des guerres avec les Anglais, puis en Italie, s'est constituée une armée régulière, permanente, qui ne se compose pas seulement de la noblesse, mais bien aussi d'aventuriers suisses, allemands, italiens et de milices communales enrégimentées, soldées, exercées, et ne connaissant qu'un frein : la discipline militaire, qu'un chef : le Roi.

Voilà dans quelles circonstances se produit en même temps, en Angleterre, l'avènement des Tudors, en France, celui des Valois.

Les Tudors sont les dignes successeurs des Plantagenets. Il semble qu'ils n'aient jamais éprouvé un sentiment de pitié, d'humanité ou d'amour. Ce sont des organisations exceptionnelles. Leur cœur, pour me servir d'une expression d'Horace, devait être entouré d'un triple airain. Rien ne pouvait ni le faire battre, ni le fléchir. Cette race n'a jamais aimé, jamais pleuré. Henri VIII faisait tomber sous la hache des bourreaux les jeunes et belles têtes des femmes qu'il avait épousées, Elisabeth envoyait à la mort ses amants. C'est elle qui a dit ce mot

terrible : Dieu peut pardonner, mais moi, jamais!...... Rien ne trouvait grâce devant eux, ni l'amour, ni la jeunesse, ni la beauté, ni la force, ni la vertu, ni le dévouement, ni la science, ni le rang. Anna Bolena, Jane Gray, Marie Stuart, Thomas Moore, Buckingham, Surex, Essex, les plus nobles femmes, les plus grâcieuses, les plus charmantes, les plus adorées, et les hommes les plus braves, les plus grands, les plus dignes de respect et d'admiration, tous posaient leur tête sur le billot fatal.

La dernière des Plantagenets, lady Salisbury, une vénérable septuagénaire se refusa seule à livrer sa tête au bourreau. Si vous la voulez, prenez-la, dit-elle. Et elle se défendit, et quelques efforts que fissent les valets on ne put la contraindre, et alors chose horrible! le bourreau la frappa de sa hache à diverses reprises et elle vint tomber sanglante, évanouie, horriblement mutilée, au pied de l'échafaud!

Tibère, Néron et les rois d'Orient ne frappaient du moins que les grands; les Tudors n'épargnèrent personne. Pendant cent vingt ans les prisons furent trop étroites pour contenir leurs prisonniers. « On les traitait, dit » Hume, avec la plus grande inhumanité et ils ne pou- » vaient jamais recourir à la protection des lois. » Sur le moindre soupçon la torture était appliquée. On ne soumettait pas seulement à la question ceux qu'une dénonciation anonyme ou l'avis d'un membre du conseil privé ou d'un favori désignait, on y soumettait même ceux qui pouvaient faire des révélations sur leurs amis

ou leurs parents. Opinions politiques, opinions religieuses, lectures saintes, tout était prétexte à l'emprisonnement et à la torture. Les bourreaux eux-mêmes et leurs valets se lassaient. Une fois il arriva qu'ils refusèrent de continuer leur tâche. Il s'agissait d'une jeune fille d'une beauté adorable qui avait souffert la question sans laisser échapper un cri, ni vouloir livrer le secret de sa maîtresse. Elle gisait à terre, à moitié évanouie et les membres tout meurtris, mais conservant toujours la même sérénité, la même douceur, la même résignation inébranlable. Tant de grâce, de beauté et de courage avaient ému jusqu'aux valets du bourreau. Le chancelier Lingston était présent, il se pencha vers elle et lui demanda si elle voulait faire des révélations, elle répondit qu'elle n'avait rien à dire, qu'elle ne savait rien. Il ordonna de la livrer de nouveau à la torture, et comme le cœur faillit au bourreau et à ses valets, si habitués qu'ils fussent à de pareilles émotions, le chancelier saisit lui-même l'instrument du supplice et acheva de briser les membres de cette courageuse fille, se faisant bourreau, lui, le lord grand chancelier d'Angleterre.

L'histoire a surnommé Marie la sanguinaire. Pourquoi? Les filles furent dignes du père. Marie et Elisabeth valent Henri VIII, elles ont sa férocité. Henri VIII faisait exécuter ses femmes, Marie faillit faire exécuter sa sœur, et Elisabeth envoya à l'échafaud Marie Stuart. Le nombre des victimes immolées par chacun d'eux est si grand, qu'il n'est pas possible de savoir lequel des trois fut le moins cruel.

Ce qui distingue cette race des Tudors, ce n'est pas seulement leur profond mépris de la vie humaine et la manière dont ils se jouèrent de la dignité, de la fortune et de la liberté de leurs sujets. Il y a un autre trait de famille aussi étrange, c'est leur ardeur à ergoter et à catéchiser. Henri VIII et Édouard VI se proclamaient les plus grands théologiens de leur siècle. Marie et Elisabeth étant femmes, n'osaient pas en dire autant, mais elles s'estimaient telles! Les uns et les autres, faisaient des professions de foi, des livres de prières, ils imposaient des dogmes à leurs sujets et appelaient à leur aide pour les convaincre le bûcher et l'échafaud. Mais il faut reconnaître qu'en ceci le père dépassa ses enfants. Henri VIII fit mieux qu'eux. Il ne se contenta pas de décider des points d'hérésie et de faire brûler ou tuer ceux qui, selon lui, marchaient dans la voie de l'erreur, il alla jusqu'à faire le procès aux morts. Il prit lui-même à partie Thomas Becket révéré comme un martyr, et après avoir essayé de prouver qu'il avait été hérétique, il ordonna d'ouvrir son tombeau et de jeter ses cendres au vent.

Ils avaient institués, ces Tudors, des cours exceptionnelles armées de pouvoirs sans limites, la chambre étoilée ou chambre ardente, la cour de haute commission ecclésiastique et les cours martiales Une seule de ces chambre eut suffi. Mais il semble qu'ils aient voulu créer une émulation de bassesses et de cruautés entre tous ces juges et ils réussirent à ce point que sous Elisabeth une de ces chambres ne sachant quelle forme juridique

évoquer pour ordonner la condamnation à mort d'un puritain qui avait écrit contre l'épiscopat, on le déclara coupable du crime de lèse-majesté, l'épiscopat ayant été établi par la Reine.

Du reste, n'écrivait pas et n'imprimait pas qui voulait. Il n'existait d'imprimeurs qu'à Londres et dans les deux Universités de Cambridge et d'Oxford, et encore aucun ouvrage ne pouvait-il être imprimé sans l'autorisation de l'évêque diocésain.

Pour sanctionner toutes ces folies sanguinaires il y avait un parlement qui, bien qu'il fût toujours soumis et docile, n'était que rarement convoqué et seulement lorsqu'il s'agissait de créer de nouveaux subsides ou d'adhérer à une nouvelle constitution religieuse. Sous Henri VIII, il avait par le 31e statut déclaré que *les proclamations du Roi tiendraient lieu de lois*, et de Henri VIII à Elisabeth, il fut l'esclave docile chargé de sanctionner et de faire exécuter les volontés souveraines.

Sous Élisabeth, quelques-uns de ses membres essayèrent de revendiquer, je ne dis pas leurs droits, mais du moins le pouvoir d'exposer respectueusement leur avis. La Chambre des Communes fut si effrayée d'une pareille audace qu'elle nomma pour juger ces membres, un comité qui siégea dans la Chambre étoilée et les condamna à être enfermés à la tour de Londres.

Il est vrai que le souverain avertissait de temps à autre les communes de la limite de leurs priviléges. Sous Henri VIII, le parlement refusant de voter les subsides demandés, le roi fit appeler un des membres les

plus influents, et lui mettant la main sur la tête : « que mon bill passe demain, lui dit-il, ou demain je vous fais couper la tête »; le bill passa. Le garde des sceaux, sous Elisabeth, disait à leur speaker : « Si quelques têtes » folles s'ingèrent à leurs risques et périls de proposer » des réformes dans l'église ou dans l'État et présentent » quelques bills tendant à cet objet, le bon plaisir de la » Reine est que vous ne receviez point des bills sem- » blables jusqu'à ce qu'ils aient été examinés par ceux » qui sont plus aptes que vous à en délibérer et meilleurs » juges en ces sortes de matières. » Et comme quelques années plus tard, en 1572, trois membres des Communes osèrent oublier cette recommandation et exprimer le vœu que l'ordre de succession au trône fut réglé, la Reine les fit saisir et enfermer dans la tour, sans que le parlement s'en émut.

Tout se courbait devant cette tyrannie inexorable des Tudors. Comme ils traitaient le parlement, les nobles et les bourgeois, ils traitaient de même le clergé.

Henri VIII avait non-seulement confisqué tous les biens du clergé catholique, mais encore dépouillé les autels, les chasses des saints, les reliquaires des martyrs. Réalisant les projets de Guillaume-le-Conquérant et de Henri II, il se fit le chef suprême de l'église, et lui et ses enfants y établirent le même despotisme sanglant et le même inflexible orgueil qu'ils apportaient dans le gouvernement des affaires publiques. Un évêque d'Ely ayant osé sous la reine Elisabeth s'opposer à une spoliation qu'elle avait décrétée, elle lui écrivit : « orgueilleux

» prélat, vous savez ce que vous étiez avant que je ne » vous eusse fait ce que vous êtes, si vous n'obéissez » pas de suite, par Dieu ! je vous défroquerai ! »

Ces Tudors se croyaient d'une race supérieure à la race humaine. Leur égoïsme et leur orgueil est inouï. Ils rappellent ces souverains de l'Asie que les peuples prosternés adorent la tête cachée dans la poussière, et ces empereurs romains qui se divinisaient et se construisaient à eux-mêmes des temples. On ne s'approchait d'eux qu'après trois génuflexions, et Hentzner raconte que partout où la reine Elisabeth jetait ses regards, les assistants tombaient à genoux.

Et, chose étrange ! Ces Tudors n'avaient pas un soldat pour les défendre. Leurs châteaux n'étaient gardés que par des serviteurs à gages qui n'eussent pas tenu une heure contre une insurrection si peu nombreuse et redoutable qu'elle put être.

C'est qu'ils eurent une extrême habileté et une connaissance profonde du caractère de la nation anglaise, c'est qu'ils surent s'attacher leurs sujets par l'orgueil avec lequel ils maintinrent ou développèrent sur tous les points du globe la prédominance de leurs pays, se posant tour-à-tour comme les arbitres des destinées du continent entre la France et l'empire, puis comme les défenseurs du protestantisme dans le monde.

C'est que la noblesse décimée et ruinée par la guerre des deux roses fut relevée et enrichie par eux. Non seulement ils rendirent aux anciennes et illustres familles leur éclat en leur donnant part aux dépouilles du

clergé catholique, mais encore ils constituèrent de nouveaux titres richement apanagés !

C'est que la bourgeoisie par la navigation, par l'industrie, par le commerce, étendit ses relations sur tous les continents et qu'elle entrevit déjà le monopole du commerce maritime de l'univers.

C'est que le peuple des campagnes, affranchi dans la guerre des deux roses par l'action du clergé catholique, dut aux Tudors une prospérité inouïe.

C'est que le nouveau clergé anglican nommé et institué par Henri VIII, Édouard VI et Élisabeth, tenait d'eux sa puissance et sa richesse, que si Philippe II et les catholiques triomphaient, que si les presbytériens et les Écossais l'emportaient, ils eussent à leur tour porté leur tête sur l'échafaud. La reine Marie leur avait appris ce qu'ils avaient à craindre.

Donc, par patriotisme, par orgueil national, par intérêt, toutes les classes se ralliaient autour des Tudors, et sous cette tyrannie inflexible la nation Anglaise achevait de se former et de prendre dans le monde le rang qu'elle n'a pas cessé d'avoir depuis.

Hélas ! pourquoi en prenant ce rang et cet état a-t-elle rompu spirituellement avec l'univers et s'est-elle donnée une religion nationale, la religion anglicane ?

Cette religion imprima au caractère public un cachet de personnalité et d'égoïsme qui se refléta dans tous les rapports internationaux. Elle rompit ce faisceau serré dans lequel s'étaient groupées jusqu'alors toutes les nations chrétiennes ! L'Anglais fut avant tout Anglais !

L'amour et l'orgueil de son pays fortifié par le sentiment religieux, lui fit entreprendre les plus grandes choses, braver les plus grands périls, s'élever aux actions les plus héroïques, mais hélas ! sa politique, ses relations avec le reste du monde n'eurent plus qu'un mobile singulièrement personnel ! L'Angleterre se condamna à jamais à l'isolement. Le catholicisme avait formé une vaste confédération de tous les peuples chrétiens. Universel et singulièrement généreux et charitable était son caractère. Il mettait une borne à l'ambition des uns et à la cruauté des autres. Il instituait la trève de Dieu et disait sans cesse à tous les peuples qu'ils étaient frères en Jésus-Christ. Quelques fautes qu'on ait pu reprocher à la papauté, cette papauté tendait à faire de l'Europe une vaste république vivant pacifiquement et fraternellement unie par des principes identiques et de fortes et indissolubles croyances. Au fond, et quoiqu'on ne l'entendit pas encore, de cette confédération chrétienne réunie sous le sceptre spirituel du chef de l'église s'élevait la voix de l'humanité. Ce fédéralisme, ce sera un jour le rêve de Henri IV que Napoléon Ier réalisera un moment, mais en substituant la puissance personnelle de son génie à la puissance éternelle d'un principe religieux ! Ce que les » jeux olympiques et l'oracle Pythien avaient fait pour » les cités de la Grèce depuis Trébizonde jusqu'à Mar- » seille, dit Lord Macaulay, dont les Anglicans ne » sauraient récuser le témoignage, Rome avec son » évêque le fit pour tous les chrétiens de la communion » latine, depuis la Calabre jusqu'aux Hébrides. Ainsi se

» propagèrent les sentiments d'une fraternité plus éten-
» due ; des nations séparées par de vastes mers, par de
» hautes montagnes, reconnurent enfin un lien fraternel
» et un code commun. Dans les guerres même, la cruauté
» des vainqueurs fut adoucie par cette idée chrétienne
» qu'eux et leurs ennemis vaincus étaient frères de la
» même communauté. » (Macaulay, histoire d'Angleterre depuis l'avènement de Jacques II). Eh ! bien ! ce lien fraternel, cette même communion de tous les peuples, cette sainte alliance spirituelle, ce caractère universel d'amour et de charité fut violemment rompu. L'Angleterre se fit sa religion à elle. Elle ne fut plus catholique, elle ne fut pas protestante, elle fut anglicane. Non-seulement elle se sépara de la communion des peuples, mais elle voulut faire cette séparation éternelle. Dominer ou périr devint la loi fatale de son existence. L'orgueil national dirigea jusqu'à ses principes religieux. Ses missionnaires ne lui donnèrent pas seulement des frères en religion, ils lui donnèrent encore des sujets ou des esclaves. Nos missionnaires catholiques sont des soldats de Dieu qui vont disant aux peuples qu'ils sont tous frères et qu'ils se doivent un mutuel respect et un mutuel amour ; les missionnaires anglicans prêchent partout leur foi spirituelle et l'obéissance à la Reine d'Angleterre qui est le représentant de Dieu sur terre. Ils s'appellent eux-mêmes Anglicans, Anglais. Quand nos jeunes prêtres expirent dans d'épouvantables tortures, ils prient Dieu pour leurs bourreaux, et martyrs du Christ, ils ne se souviennent pas à la dernière heure qu'ils sont Français,

ils se souviennent qu'ils sont catholiques ! Quand un Anglican meurt pour sa foi, il rappelle qu'il est Anglais et ses dernières pensées ne sont pas seulement pour Dieu, mais aussi pour son pays dont il n'invoque jamais en vain la puissance vengeresse !

C'est ainsi que les religions différentes ont politiquement, socialement, moralement et intellectuellement créé des mobiles, des passions, des intérêts à jamais différents entre la France et l'Angleterre ! C'est ainsi que l'Angleterre s'isolant dans sa foi a été par cela même forcée à une politique essentiellement personnelle, que la loi même de son salut lui a fait un devoir de cette politique comme elle lui a fait un devoir de l'intolérance, qu'elle a été conduite à s'aimer par dessus tout, à s'aimer seule, à s'abimer dans une contemplation enthousiaste d'elle-même, à se croire la nation par excellence, la nation unique ! De là sa foi vive et puissante, de là sa force, de là son héroïsme, de là sa grandeur, mais delà aussi son égoïsme, son orgueil et l'isolement funeste dans lequel planète égarée, comète effrayante aux nations, elle va, par l'univers soumise à des lois particulières, astre radieux sans doute, mais qui peut incendier le monde !

Macaulay dit que si l'Angleterre doit à la religion catholique « la fusion des races et l'abolition du servage,
» elle doit uniquement à la révolte des laïques contre le
» clergé catholique ses libertés politiques et intellec-
» tuelles. »

Mais n'est-ce pas la tyrannie violente, inouïe des Tudors qui fonda la religion anglicane ? Sans nul doute,

ainsi que nous l'expliquerons quand nous parlerons des Stuarts et de la révolution de 1688, le clergé anglican prit la part la plus active, la plus décisive au maintien et au développement des libertés du royaume, mais ces libertés ont été conquises quand l'Angleterre était catholique, elles ont été méconnues et foulées aux pieds sous les Tudors, quand l'Angleterre se faisait protestante.

Méconnues, foulées aux pieds, mais non détruites ! Ces Tudors étant sans armée, n'osèrent pas déchirer les chartes antérieures et la constitution anglaise.

Le parlement qu'ils modifièrent pour étouffer les essais de résistance des chevaliers des comtés en y adjoignant un grand nombre de députés des villes, le parlement continua à exister. De lui découlait virtuellement le pouvoir, puisque les souverains l'invitaient à sanctionner leurs actes politiques et religieux et lui demandaient de voter les impôts et les subsides.

Il se faisait dans ces assemblées nationales, comme dans la société, un travail lent mais persévérant de reconstitution et de fusion. Les lords écrasés par l'inflexible volonté des Tudors et leur devant leurs richesses et pour la plupart leurs titres, les lords temporels et spirituels perdaient sans doute l'ascendant politique qu'ils avaient exercé sous les Plantagenets, mais l'action des communes s'augmentait, se fortifiait, si humbles et soumises qu'elles parussent. Ce n'était plus seulement les chevaliers des comtés qui y siégeaient, c'était les fils et les frères des plus grands seigneurs qui briguaient l'honneur d'en faire partie.

Tant que le pays put redouter la puissance de Philippe II et l'ambition remuante des Guises, il resta soumis à ses souverains. Mais lorsque Philippe II eut échoué dans son gigantesque projet d'invasion, lorsque Marie Stuart et les Guises furent tués, lorsque Henri IV fut sacré roi de France, alors l'Angleterre qui, pendant plus d'un siècle avait concentré toutes ses forces à constituer sa nationalité et à établir la prépondérance de son commerce et de sa marine, l'Angleterre unie, riche, prospère, n'ayant plus d'invasion à redouter revendiqua ses priviléges et ses libertés.

Elisabeth si grande reine qu'elle fut, si respectée, si puissante, si ferme et si courageuse, Elisabeth sentit à ne pas s'y méprendre ce réveil de la nation et l'orage qui se formait. Elle comprit que seule, sans armée, elle ne lutterait pas longtemps contre son parlement, contre les traditions du passé, contre les aspirations de l'avenir, contre ce désir du pouvoir qui revenait à l'aristocratie et à la haute bourgeoisie. Les désastres de la guerre des deux roses étaient réparés, les haines de famille à famille éteintes, l'union de la haute bourgeoisie et de l'aristocratie cimentée par de nombreuses alliances dans lesquelles l'une trouvait la richesse, l'autre la considération. Après 120 ans la royauté retrouvait en face d'elle le parlement se réveillant enfin de son long sommeil, et, dans la sanction même qu'il avait jusqu'alors donnée aux actes les plus arbitraires des Tudors, puisant une preuve nouvelle de ses droits et de ses pouvoirs. Ces droits d'ailleurs, il ne les avait jamais complètement oubliés.

Les Tudors pouvaient selon leurs caprices décréter des lois et des religions, suspendre l'action de la justice, se jouer de la liberté et de la vie des citoyens, rendre les prisons du royaume trop étroites et lasser le bras des bourreaux, le parlement se taisait. Mais s'agissait-il de subsides, d'impôts, d'entraves à la navigation, au commerce, à l'industrie, de monopoles, alors le courage revenait aux plus tremblants, la résolution et l'énergie aux plus humbles et aux plus soumis. Les Tudors le savaient et évitaient avec soin de soulever sur ce point la susceptibilité des communes. Seule, Élisabeth à la fin de son règne, énivrée par les flatteries de ses courtisans et la gloire de son despotisme, l'oublia. Elle créa tant de monopoles que le parlement s'en émut, fit des remontrances et que la Reine dut révoquer ses décrets et exprimer ses regrets de ce qui avait été fait.

Est-ce cette lutte entrevue et même déjà commencée qui donna à Elisabeth ce spleen profond qui la tua ? je l'ignore, mais je constate que lorsque le dernier des Tudors mourut, il y avait en Angleterre debout et puissant un parlement composé d'une aristocratie et d'une bourgeoisie prodigieusement riches et qui, s'appuyant de toutes les traditions du passé, allaient revendiquer leur place dans l'État.

Le règne des Tudors fut une halte dans laquelle l'Angleterre cicatrisant ses plâies, concentrant son action, accroissant son influence, établissant la prépondérance de son commerce et de sa marine, assura à toutes les

classes de ses citoyens les privilèges que la noblesse avait arrachés aux Plantagenets.

Quand Henri VII monta sur le trône, la noblesse étant décimée et réduite par la guerre des deux roses à l'impuissance, la royauté ne trouva devant elle aucun obstacle.

Quand les Stuarts succèdent aux Tudors, ce n'est plus avec la noblesse qu'ils doivent compter, ils trouvent devant eux toute la nation Anglaise.

L'action des Tudors en apparence si tyrannique n'a donc fait que conserver et consolider en l'étendant l'œuvre des hauts-barons en 1215, lorsque dans la plaine de Runnymead ils arrachèrent au roi Jean la grande charte !

Dans la lutte qui va recommencer entre la royauté et l'aristocratie, la nation interviendra pour assurer et consacrer la victoire définitive de l'aristocratie. Elisabeth ne meurt pas seule, elle emporte avec elle au tombeau dans les plis de son linceul la puissance royale.

Et il faut bien le reconnaître, si éclatante et prépondérante qu'elle parut, cette puissance de la royauté n'avait pu être qu'éphémère.

Elle n'avait de fondement nulle part. Toutes les traditions du passé s'élevaient et protestaient contre elle. Elle avait en face d'elle un parlement, assemblée vraiment nationale sans le consentement de laquelle elle n'osa jamais lever un subside ni imposer une nouvelle constitution, et au moment où sur le continent s'organisaient partout des armées permanentes, la royauté anglaise

n'avait pas et n'osait pas avoir à sa solde un seul régiment! L'aristocratie, après une halte de plus d'un siècle dans laquelle elle avait fermé les plaies profondes que lui avait faites la guerre des deux roses et accru son pouvoir et sa fortune, en contractant de nombreux liens de famille avec la haute bourgeoisie, l'aristocratie, dis-je, se retrouvait de nouveau en face de la royauté désarmée. Pour lutter contre les hauts-barons, les Plantagenets tiraient des soldats de leurs provinces du continent, et la France leur fournissait des armées. Mais comment les Tudors et les Stuarts auraient-ils pu les imiter ? Les Stuarts tentèrent de le faire et y périrent comme nous l'expliquerons plus tard. Les Tudors plus habiles se gardèrent bien de soulever sur ce point la susceptibilité nationale. L'établissement d'une armée permanente en Angleterre n'était et ne pouvait être motivée. Il n'y avait pas pour la former une grande raison de salut public, et l'Angleterre entourée par l'Océan, n'avait pas comme la France à redouter constamment sur toutes ses frontières les invasions de l'Empire ou de l'Espagne.

Il semblait en effet qu'il était dans notre destinée d'avoir toujours à livrer des batailles et à guerroyer. Les Anglais chassés de France, les grands feudataires vaincus et terrassés par l'inflexible génie de Louis XI, les guerres d'Italie sous Charles VIII et Louis XII terminées, voici une lutte bien autrement sérieuse qui s'engage entre la France, l'Empire et l'Espagne, entre les Valois, Charles-Quint, puis Philippe II. Cette terre de France a une singulière puissance d'attraction ! Amis et ennemis tous

y veulent venir. L'Europe se coalisait alors, comme hélas ! elle s'est tant de fois coalisée depuis contre elle ! Charles-Quint et Henri VIII se donnaient la main. Par mer, par terre, sur toutes nos frontières, nous avions à lutter, à repousser de nouvelles invasions plus redoutables que ne l'avaient été celles des Plantagenets. Ce fut donc une nécessité pour la France de maintenir l'armée permanente instituée par Charles VII. François I[er] lui donna le caractère qu'elle n'a pas cessé d'avoir depuis. Il en fit une armée nationale. Il ordonna la levée de sept légions d'infanterie « à l'exemple des Romains. » Chaque légion correspondait aux diverses nationalités qui se divisaient le sol de France : 1[re], Normandie, 2[e], Bretagne, 3[e], Picardie et Ile de France, 4[e], Languedoc, 5[e], Guyenne et Gascogne, 6[e], Bourgogne, Champagne et Nivernais, 7[e], Dauphiné, Provence, Lyonnais et Auvergne. La solde était élevée : cinq francs par mois pour les soldats ; et lorsque ceux-ci par suite de blessures devenaient impropres au service, ils étaient pendant toute leur vie exempts de l'impôt dit de la taille, touchaient une pension, de plus ceux d'entre eux qui s'étaient distingués sur les champs de bataille pouvaient s'élever jusqu'au grade de lieutenant et alors être anoblis et recevoir un anneau d'or témoignage de leurs actions d'éclat.

C'est toute une révolution que cette institution démocratique décrétée par François I[er]. Le génie de la nation s'y révèle, amour de l'égalité, désir des honneurs, goût des titres honorifiques. Quand Napoléon I[er] fonda la légion d'honneur, donna des duchés et des royaumes à

des soldats devenus maréchaux de France, il réalisa ce qu'avait tenté François Ier. L'Empereur en toute chose a compris ou deviné d'instinct toutes les traditions de la France, comme il en a compris le caractère et le génie.

Il n'a pas été un audacieux novateur, il a réédifié, restauré, agrandi l'œuvre des siècles écoulés, mais il l'a fait avec un tel éclat, une telle puissance, une individualité si énergique, qu'il semble qu'il ait tout créé. C'est ce qui fait la force de ses institutions. Elles ont leurs fondements jusque dans les profondeurs les plus reculées de notre histoire.

Tous les progrès que nous avons faits sont dus à la monarchie et chacun de ses progrès a été suivi d'une lutte. C'est Louis VIII qui a propagé l'affranchissement des communes, c'est Louis X qni a décrété celui des serfs, ordonnant que « les servitudes soient ramenées à franchises. » C'est François Ier qui institue la première armée nationale et comme récompense du courage promet à ses soldats l'anneau d'or et la noblesse ! La royauté, poursuivant la lutte contre l'aristocratie, développait chaque jour davantage l'idée démocratique et la passion de l'égalité si fortement enracinée dans le cœur du peuple. La noblesse résista comme elle avait essayé de résister à l'affranchissement des villes, puis à l'affranchissement des campagnes. « Les gentilshommes » de France, écrivait à cette époque l'ambassadeur de » Venise, se sont plaints plusieurs fois à Sa Majesté » de ce qu'en mettant les armes aux mains des paysans » elle les avait rendus désobéissants et rétifs, le Roi

» avait dépouillé la noblesse de ses priviléges en sorte
» que les vilains deviendraient bientôt gentilshommes et
» et les gentilshommes vilains. »

Ainsi tandis qu'en Angleterre l'émancipation des classes inférieures de la nation se faisait par l'aristocratie contre le Souverain, en France elle se faisait par le Souverain contre l'aristocratie.

Jamais à aucune époque, dans aucune nation, il ne s'est produit un mouvement intellectuel aussi vaste, aussi profond, aussi universel que celui qui travaillait alors notre patrie. Belles-lettres, sciences, beaux-arts, administration, jurisprudence, commerce, industrie, la France s'essayait à tout avec un tel éclat, qu'aujourd'hui encore nous ne pouvons étudier cette époque sans en être éblouis et comme fascinés ! Cet âge s'est appelé l'âge de la renaissance ! C'est qu'alors effectivement l'humanité qui semblait sommeiller depuis plus de mille ans s'est subitement réveillée. Elle est revenue à la vie, à la lumière, à la gloire ! Elle s'est retrouvée pleine de jeunesse et de sève. Elle s'est reconnue en découvrant tout à la fois le vieux-monde, la Grèce et le nouveau-monde, l'Amérique. Oh ! je le sais, c'est à l'Italie que Lascaris apporta les livres d'Homère, d'Eschyle, de Sophocle et de Platon, ces titres immortels de noblesse de l'humanité ! Ce sont des vaisseaux espagnols qui les premiers, peut être, ont abordé au nouveau-monde, et c'est un Génois, Christophe Colomb, qui découvrit l'Amérique, au moment où le portugais Vasco de Gama, doublant le cap des tempêtes, retrouvait la route des

Indes. Raphaël, Michel-Ange, Brunelleschi étaient Italiens, Van Dyck était Flamand, et ces grands artistes vivaient dans le siècle qui vit naître Shakespeare et Lopez de Véga! C'est vrai, et pourtant cet âge de la renaissance qu'on a improprement appelé le siècle de Léon X eut dû s'appeler le siècle de François I[er]. Tous ces génies que je viens de nommer ne sont que de sublimes individualités, mais il y eut un artiste plus grand que ces artistes, un poëte plus universel que ces poëtes, un penseur plus profond que ces penseurs, ce fut la France? La France de Marot, de Marguerite de Navarre, de Ronsart, d'Amyot, de Rabelais, de Montaigne, la France de François I[er] et de Henri IV, la France de Bernard Palluzi, la France de Cujas et de Dumoulin, la France des Estienne, la France de Jean Goujon, de Philibert de Lorme, la France de Bayart et de la Noue, la France du chancelier de l'Hospital et du Président Brison. Car rien ne lui manqua, ni le courage militaire, ni le courage civil, ni le génie profond des grands légistes, des grands politiques, et des grands penseurs, ni l'esprit charmant et léger des poëtes et des femmes, ni l'érudition des siècles passés, ni les premiers fondements des sciences futures. La France eut toutes les gloires, elle ressuscita l'antiquité et traça les routes nouvelles que l'humanité allait parcourir !

Mais qui donna à la France cette activité, cette puissance intellectuelle, cette grandeur inouie, qui? si ce n'est la royauté! Les Valois étaient des artistes, de grands artistes. C'était un grand poëte dans toute l'acception

du mot ce François Ier, écrivant après la bataille de Pavie : Tout est perdu, fors l'honneur! C'était un grand poëte ce Charles IX, disant à Ronsard :

« Tous deux également nous portons des couronnes,
» Mais roi je les reçois, poëte tu les donnes,
. . . .
» Je puis donner la mort, toi l'immortalité! »

François faisait bâtir le Louvre, Chambord, Fontainebleau, Saint-Germain; il créait le collége de France, la bibliothèque et l'imprimerie royale; il attirait à Paris Lascaris et faisait venir à sa cour le Primatice et Léonard de Vinci, jetant ainsi en France les premiers fondements des belles-lettres et des beaux-arts. Mais sa main puissante se fait sentir partout. Il rend des édits pour multiplier, réglementer et protéger les fabriques de drap; il consacre le monopole des soieries de Lyon et de Tours; il tente d'établir dans tout le royaume l'unité des mesures que repoussent dans leurs mesquines rivalités les assemblées provinciales; il assure l'unité et l'intégrité des monnaies; il supprime les péages et subsides exigés par les seigneurs sur leurs terres, et ainsi facilite la liberté des transactions commerciales. Il réglemente jusqu'aux marchés, ordonnant que dans les deux premières heures on vendra exclusivement en détail au populaire « qui » achète pour vivre au jour la journée. » En son nom, le florentin Verizanna prend possession de l'Acadie; Roberval, gentilhomme picard, est nommé vice-roi du

Canada, et l'Amérique du Nord s'appelle la nouvelle France.

Et, comme pour témoigner de la grandeur de notre pays et de ses destinées à venir, il se rencontre un écrivain, Joachim du Bellay, qui le premier trouve et écrit le doux mot de *patrie* jusqu'alors sans équivalent dans notre langue.

Mais hélas! la France est le pays des contrastes. Comprimées un instant sous la main puissante de la royauté, toutes les divisions, toutes les rivalités qui avaient failli la perdre sous la première branche des Valois firent de de nouveau explosion sous l'empire des passions religieuses soulevées par la réforme.

Il est étrange que la bourgeoisie qui occupait toutes les hautes charges politiques, administratives et judiciaires, n'ait pas cherché à l'ombre du sceptre royal à constituer une forte unité par l'établissement et la permanence d'une assemblée nationale unique. La cause première en est dans les rivalités des provinces entre elles et dans l'orgueil et l'ambition des parlements. Ceux-ci prétendaient parler au nom de la France, intervenaient dans toutes les grandes questions de paix et de guerre, et malheureusement ils ne plaçaient que trop souvent au-dessus de l'intérêt du pays, leurs intérêts personnels. Ce fut ainsi que le Parlement de Paris s'opposa à la création des tribunaux de commerce parce que ces tribunaux diminuaient l'étendue de ses prérogatives. Ce fut ainsi, chose bien autrement plus grave! qu'il soutint indirectement le connétable de Bourbon marchant avec

les Espagnols contre la France, et qu'il poussait Paris à la révolte parce que le roi avait institué une nouvelle chambre et nommé de nouveaux juges! Ce fut ainsi, que lorsque le connétable révolté, somma la Provence de fournir des vivres à son armée, le parlement d'Aix voulut qu'on les lui accordât, tandis que le peuple de Marseille se soulevait et défendait de rien donner au traître.

A côté de ces parlements qui étaient tout à la fois des cours de justice et des assemblées politiques, il y avait les États provinciaux poursuivant chacun le rêve de leur indépendance et de la reconstitution de leurs anciennes nationalités.

Puis la haine des trois ordres, le clergé, la noblesse et la haute bourgeoisie.

Puis les priviléges : l'impôt n'était pas le même partout. Telle province payait plus que telle autre. Le midi et l'ouest se révoltèrent quand François Ier voulut les assujettir à la gabelle comme les provinces de l'est et du nord. Le clergé ne payait rien et possédait des biens immenses qui étaient évalués à plus de 150 millions, un milliard aujourd'hui. Les nobles ne payaient pas la taille qui était uniquement due par les vilains et les roturiers, et violent fut leur mécontentement quand François Ier déclara qu'ils seraient tenus à la taille pour les terres non nobles qu'ils prendraient à bail.

Le plus grand mal, le cancer de l'ancienne monarchie, ce dont elle est morte, c'est le désordre des finances! ce désordre était inouï et ce qui se comprend difficilement,

c'est que personne n'y ait jamais apporté un remède efficace. Hélas! tout le monde en profitait, le Roi, la cour, les juges, les bourgeois ayant charges de finances ou d'administration. Lautrec perdit l'Italie parce que la reine-mère avait détourné les fonds destinés à payer ses soldats; et à Pavie, les mercenaires italiens abandonnèrent le roi et causèrent sa défaite parce que les financiers avaient volé les 500,000 écus envoyés à François Ier pour solder l'armée.

Tous ces malheurs n'étaient que la conséquence forcée des évènements antérieurs. Les divisions des provinces et les rivalités des trois ordres provenaient de la différence des races et remontaient jusqu'à la conquête des Gaules; le désordre financier résultait de l'absence de tout contrôle, ce contrôle ne pouvant être fait que par une assemblée nationale; or, royauté, noblesse, clergé, haute-bourgeoisie, parlements et états provinciaux, nul ne voulait de cette assemblée nationale qui eut porté atteinte aux priviléges et aux droits que chacun de ces pouvoirs s'attribuait.

On le vit bien aux États-Généraux de 1561, lorsqu'accablé par un déficit dans les finances de l'État de plus de 48 millions, le revenu annuel du royaume n'étant que de 12 millions, la royauté à bout de ressources se décida à faire appel à la nation.

Et d'abord comment constituer ces États-Généraux? Grande et générale fut la perplexité. On rechercha dans les archives des communes de quelle manière autrefois on avait procédé à l'élection, mais on ne trouva rien.

Personne ne songeant à une assemblée nationale, et ne la réclamant, ces premières assises des libertés et de l'affranchissement de la nation avaient disparu sans laisser aucune trace !

M. H. Martin dit à ce sujet : « A la manière dont les » élections pour le tiers-état se firent à Paris, il est évi- » dent qu'en fait, la grande majorité des citoyens dut être » dans l'impossibilité de prendre part aux délibérations et » aux élections. Le bureau de la ville et un certain nombre » de personnes groupées autour de lui et maîtresses de » la salle par droit de premier occupant durent faire à » peu près ce que bon leur sembla. » Il paraît, en effet, certain que partout ce furent les municipalités et les parlements qui non-seulement rédigèrent les cahiers de remontrances, mais encore nommèrent les députés chargés de les porter aux États.

Ces États étaient-ils du moins indépendants?..... Les Guises avaient réuni autour d'Orléans toutes les troupes dont ils disposaient, et, telle était déjà la terreur qu'ils inspiraient, qu'ils osèrent faire arrêter à leur arrivée et jeter en prison les députés du Languedoc où le parti de la réforme l'avait emporté. Aux États de 1576, à ceux de 1588 et de 1593, le parti démocratique s'efforça de plus en plus d'écarter par les menaces ou par la violence tous les députés nobles ou bourgeois qui pouvaient lui être hostiles.

Les Guises (la maison de Lorraine) et les Condés (la maison de Bourbon) étaient les derniers grands feudataires de France et aspiraient à jouer le rôle qu'avaient

joué sous les derniers Mérovingiens les maires du palais d'Austrasie et de Neustrie. Seulement la lutte s'était singulièrement agrandie. Les Guises s'appuyaient sur le clergé, la bourgeoisie et le peuple, et leur principal centre d'action se trouvait à Paris et dans les provinces du nord de la France. Les Condés s'appuyaient sur la noblesse, les parlements et les grandes municipalités de l'ouest et du midi. Les anciens peuples de la langue d'oil et de la langue d'oc se trouvaient en présence, mais les partis engagés dans la lutte étaient bien plus confus, bien plus violemment divisés qu'ils ne l'avaient été jusqu'à ce jour. Toutes les forces vives de la France allaient s'entre-choquer : catholiques, politiques et protestants, Guizards et Navarrais, noblesse, clergé, parlement, bourgeoisie, peuple. La guerre éclatait à la fois partout et entre tous, guerre horrible, sans pitié, sans merci, où les capitaines se faisaient suivre par des bourreaux qui achevaient la besogne quand les bras des soldats étaient fatigués, guerre atroce où les femmes venaient après le massacre ou la bataille, achever les blessés et mutiler les cadavres des vaincus !......

Dans les intervalles de paix aux États-Généraux de 1560, 1561, 1576 et 1588, on peut sonder la profondeur du mal et voir, hélas ! combien grande était la division entre les trois ordres de l'État, quel triste héritage le moyen-âge laissait aux temps modernes et dans quelle anarchie la France était inévitablement menacée de périr lorsque cessait l'action tutélaire du Souverain.

Aux États de 1560, Rochefort, au nom de la noblesse,

Lange, au nom du tiers-état, attaquent avec une extrême violence le clergé, lui reprochant son ignorance, son avarice et sa pompe superflue. Ils demandent qu'on lui enlève toute juridiction féodale et civile.

Après s'être unis momentanément à la noblesse pour combattre le clergé, ces députés du tiers se séparent de leur alliée et la prennent à son tour à partie. Ils demandent que les nobles ne puissent plus accabler leurs sujets d'impôts arbitraires, et que s'ils le font encore ils soient déchus de leurs droits seigneuriaux. Ils vont plus loin, ils attaquent ces droits, ils les trouvent trop durs pour le pauvre peuple, exagérés, exhorbitants. En tout cela ils ont raison, mais est-ce bien dans un grand intérêt national qu'ils s'en prennent ainsi aux abus féodaux et qu'ils combattent tour-à-tour le clergé et la noblesse? Non, ils poursuivent un but moins généreux. Ils veulent la prépondérance des parlements, de la noblesse de robe et ils demandent formellement que les candidatures soient électives dans toutes les fonctions judiciaires. De la sorte les parlements eussent régné, assemblées indépendantes, souveraines, échappant à l'autorité royale, faisant et appliquant les lois et substituant à des abus féodaux, des abus parlementaires plus graves encore. La noblesse répondit à cette attaque en demandant trois choses : une plus profonde démarcation entre elle et la roture ; la réunion périodique des États, ce qui eut enlevé aux parlements la prépondérance politique qu'ils ambitionnaient ; et l'abolition de la vénalité des charges, ce qui les ruinait.

A la suite des états de 1560, le chancelier de l'Hospital, s'inspirant des vœux émis par les députés, rédigea une série de réformes éminemment sages et patriotiques qui devaient éteindre la guerre civile, rapprocher tous les partis, assurer l'unité et les libertés de la France. Il ordonna que les officiers ordinaires et servant réellement le roi fussent seuls exempts de la taille. C'était toute une révolution, et Dieu sait de quels malheurs cette mesure, si elle avait été appliquée, eut préservé la France ! Le chancelier au nom du roi défendait en outre de chasser dans les blés et les vignes en temps nuisible, et il prescrivait aux juges de protéger les pauvres sujets du roi contre les violences et la tyrannie des seigneurs.

Ainsi la royauté continuait son œuvre séculaire. Elle réduisait ou brisait les priviléges de la noblesse et poursuivait résolument l'affranchissement du peuple.

Eh bien ! la royauté ne put mettre à exécution son généreux dessein. La résistance vint, qui le croirait ? du tiers-état ou mieux du parlement qui, sorti de la bourgeoisie et du peuple, aspire à former un état séparé et rêve à son profit l'asservissement du royaume.

Le parlement de Paris ne voulut pas consentir à enregistrer ces réformes si patriotiques. Il ne consentit pas à habituer la France à cette idée que le bien viendrait des États-Généraux, qu'ils représentaient réellement la nation, et qu'ils pourraient se réunir périodiquement pour aviser à toutes les grandes questions de paix ou de guerre, de politique et d'administration. Que deviendraient les parlements, si la France avait à l'exemple de

l'Angleterre une assemblée nationale? Ils seraient de simples tribunaux d'appel, chargés seulement d'appliquer les lois.

Était-ce pour cela qu'ils avaient acheté leurs charges? Était-ce pour cela que leurs prédécesseurs depuis trois siècles avaient combattu avec une persévérance et une habileté extrêmes tous les empiètements de la royauté, du clergé ou de la noblesse. Ils ne rêvaient rien moins que de former une convention investie du pouvoir de rédiger et d'appliquer les lois et de réviser les traités, de faire la paix ou la guerre, d'être enfin le souverain absolu de la France. Ils avaient été jusqu'à envoyer sous François Ier deux de leurs membres auprès du roi, à l'armée, pour l'observer, lui faire des remontrances, rendre compte au parlement. La république de 1793 n'a rien inventé, pas même les représentants du peuple. Il est vrai que François Ier, après les avoir forcés à aller pendant quatre jours à la tranchée, en tête de ses soldats, les renvoya hués, mystifiés, ridicules! Mais rien n'arrêtait le parlement. Repoussé dans ses prétentions, il recommençait ses attaques. Son ambition sans bornes ne connaissait pas de frein. Il voulait-être, il se croyait le roi de la France! Ne siégeait-il pas sur des lys, ne portait-il pas l'hermine, ne remplaçait-il pas la chambre des pairs, et autrefois les souverains pouvaient-ils gouverner sans l'avis de leurs pairs?.....

Eh quoi! des États-Généraux viendraient se substituer à eux, se dire les représentants de la nation, réclamer des réformes, demander la périodicité de leurs réunions,

et le roi décréterait ces réformes et oserait sur la demande des députés abolir la vénalité des charges !

C'est-à-dire que les conseillers n'auraient plus le droit de léguer à leurs fils ou de vendre leurs places ; que le roi pourrait non-seulement les nommer, mais accroître leur nombre ; qu'ils cesseraient ainsi de constituer une noblesse privilégiée, supérieure à la noblesse d'épée, car celle-ci tenait ses titres du roi et pouvait pour cause de félonie être dégradée !

Le parlement refusa d'enregistrer de pareils actes, et cet essai d'états-généraux, sanctionné par la royauté, qui eut sauvé la France, resta sans résultats.

Avec quel mépris le plus illustre des membres de cette compagnie, Pasquier, ne parle-t-il pas de ces assemblées nationales ? « L'appel aux États-Généraux, dit-il, est » une vieille folie qui court en l'esprit des plus sages » Français. »

Mais comme cette folie gagnait les têtes, comme les partis politiques et religieux qui ensanglantaient la France de leurs querelles, essayaient de saisir le pouvoir à l'aide des États qu'ils espéraient dominer, que tout le monde alors parlait de ces assemblées nationales, le parlement céda quelque chose à cette folie du moment, il se fit appeler « une forme des trois-états raccourcie, au petit pied. » Cela eut lieu aux États de 1576 où il se fit reconnaître le droit de suspendre, modifier, refuser les édits royaux, c'est-à-dire de régner « étant une « forme raccourcie et au petit pied des États-Généraux. » S'il en était ainsi, à quoi ceux-ci servaient-ils ? La sou-

veraineté du peuple résidant dans le parlement, inutile de convoquer les députés, le parlement eut gouverné et tout eut été pour le mieux.

Et c'était dans l'intérêt même de la bourgeoisie, du tiers, qu'il parlait ainsi. Ces pauvres députés se ruinaient à ces voyages lointains, qui de plus n'étaient pas sans danger, car parfois ils pouvaient tomber aux mains des brigands qui infestaient les campagnes. Les nobles et le clergé ne paraissaient guère se soucier d'avantage de ces assemblées, ils y étaient trop attaqués, trop censurés, et il n'était pas bon de mettre au grand jour les plaies de la France, les exactions et les iniquités de toutes sortes qui se commettaient.

On le vit bien dès 1560, lorsque le Roi avoua l'énorme déficit et demanda d'y porter remède.

Les États se récusèrent, dirent qu'ils n'avaient pas qualité, qu'ils devaient consulter leurs électeurs, et pour cette grande affaire, la plus grosse, la plus importante, la plus fatale, celle qui devait un jour conduire la royauté à sa perte et la France à la banqueroute, ils en remirent l'examen à une assemblée de trente-neuf membres, trois par provinces qui devaient se réunir l'année suivante. Ainsi les Etats-Généraux eux-mêmes se refusaient d'exercer le plus précieux de leurs droits, le vote de l'impôt, et c'était à une délégation singulièrement restreinte qu'ils confiaient le soin de combler le déficit et de sauver la France !...

Jamais une telle chose ne s'était passée en Angleterre. Sous les Tudors, comme sous les Plantagenets, le parle-

ment avait revendiqué avec une persévérance et une énergie que rien n'avait pu faire fléchir, non-seulement le vote de l'impôt, mais encore la vérification des dépenses de l'État.

Le déficit en France était si considérable, la dilapidation des finances était tellement avérée, les charges qui pesaient sur le peuple si onéreuses, la banqueroute et la ruine de l'État si imminentes, qu'il semblait que telle devait être avant tout la préoccupation des États-Généraux. Ils se déclarèrent incompétents, soit impuissance de porter remède au mal, soit crainte d'y perdre leur popularité.

Les délégués au nombre de trois par provinces (en tout trente-neuf) se réunirent donc en 1561 pour aviser aux moyens de couvrir cet énorme déficit qui était quadruple des revenus annuels du royaume, et les propositions qu'ils firent mirent en relief combien profondes étaient à cette époque les divisions qui déchiraient notre malheureux pays.

La noblesse demanda que le déficit fut payé deux tiers par le clergé, un tiers par le tiers-état; elle, elle ne paierait rien, bien qu'elle fut la plus riche, la plus privilégiée, la plus intéressée à la prospérité générale.

Le tiers-état demanda, non pas que l'impôt fut également réparti entre tous, nobles, prêtres, bourgeois et peuple, non pas même l'exécution de l'ordonnance royale rédigée par le chancelier de l'Hospital l'année précédente, qui rendait la taille obligatoire pour les deux premiers ordres, le tiers-état demanda tout simplement qu'on

vendit les biens du clergé, on les estimait 150 millions. Du produit de cette spoliation on couvrirait d'abord le déficit, et on donnerait le reste aux villes pour encourager le commerce et l'industrie.

Puis la noblesse et le tiers se réunissent pour accabler le parlement, comme ils s'étaient à peu près entendus pour dépouiller le clergé. La noblesse demande qu'on » ne laisse aux juges que des gages modiques, afin qu'on » ne recherche plus ces fonctions que pour le service de » Dieu, du prince, de la patrie et de l'honneur. Le tiers se réunit à ce vœu et se plaint « de ces gens de lois et » procureurs qui pillent et mangent le peuple, » il veut que les parlements jugent gratuitement les causes des pauvres.

Dans toutes ces discussions, la noblesse parle haut, domine, affecte le plus grand mépris pour tout ce qui n'est pas noble, se plaint que la ligne de démarcation entre elle et la rôture n'est pas assez grande, maintient tous ses priviléges, ses droits de chasse, ses juridictions seigneuriales, etc.

Ainsi allaient s'approfondissant, s'envenimant les haines entre les divers ordres et les divers pouvoirs. De pareilles assemblées, affichant avec une telle impudeur leur égoïsme, leurs inimitiés et leurs cupidités, de pareilles assemblées loin de fonder la liberté en France ne pouvaient conduire qu'à l'absolutisme ou à l'anarchie.

A l'absolutisme si le Roi savait profiter de toutes ces divisions pour affermir son pouvoir, maintenir l'unité et l'union du pays, et ainsi assurer sa grandeur et sa

prospérité ; à l'anarchie, si la royauté trop faible flottait indécise entre tous les partis et n'avait pas assez de tête et de cœur pour leur imposer ses lois et réveiller en eux l'amour de la patrie.

Hélas ! la royauté n'eut ni tête, ni cœur. Elle ne sut rien aimer, rien vouloir, rien décider, rien prévoir. Elle ne sut concevoir que des intrigues et exécuter que des crimes ! La France qui vivait par elle faillit périr lorsqu'elle lui manqua.

François Ier eut le pressentiment de ces malheurs. Ses derniers moments furent empoisonnés comme l'avaient été ceux de Charlemagne à la pensée des désastres qui allaient accabler ce beau royaume de France qu'il avait fait si grand et si glorieux. A son lit de mort il dit à son fils : « Prenez garde aux Guises, ils vous mettront en » pourpoint et le peuple en chemise. » Triste prophétie qui devait se réaliser !

Ce qu'il y a de plus douloureux dans les guerres civiles qui suivirent son règne, c'est le manque absolu de patriotisme des divers partis. Les protestants donnèrent le Hâvre à l'Angleterre, les mettant ainsi au cœur du royaume ; les catholiques faillirent vendre la France à l'Espagne. Les uns mendiaient l'or et les soldats d'Elisabeth, les autres ceux de Philippe II. La royauté seule ne fit pas appel à l'étranger. En Angleterre, sous les Plantagenets et sous les Stuarts, c'étaient les rois qui demandaient à la France ses armées et ses trésors ; c'était le parlement, l'aristocratie et la bourgeoisie qui repoussaient avec une indignation toute patriotique cette

humiliation nationale. En France, ce fut l'inverse. Il n'y eut que le Souverain qui sut aimer la patrie ! Les derniers Valois si vicieux, si méprisables qu'ils furent, n'en appelèrent jamais du moins qu'à leur épée, et Henri IV acculé à Arques, à la mer, n'ayant avec lui que sept mille hommes, jouant sa couronne et sa vie, refusa à Elisabeth qui, à cette condition s'offrait de l'aider, la promesse de lui rendre Calais.

Point de patriotisme, encore moins de convictions politiques. Hors les ambitieux (les Guises et les Condés), nul ne savait ce qu'il voulait. Les partis se subdivisaient à l'infini.

D'abord les politiques qui semblaient pencher pour la royauté et la tolérance religieuse et qui flottaient des catholiques aux protestants, soutenant, puis abandonnant les Valois et allant de la maison de Lorraine à la maison de Bourbon... hommes sans dévouement, sans principes arrêtés.

Puis les Guizards,

Puis les partisans de Condé,

Puis les grands seigneurs,

Puis les nobles,

Puis le parlement,

Puis la ligue,

Puis les protestants,

Puis les penseurs, les utopistes, les révolutionnaires.

Ces derniers se subdivisaient à l'infini. Ils avaient peu d'influence. En temps de guerre civile ce ne sont pas les hommes de cabinet, ce sont les hommes d'action qui

dirigent et soulèvent les masses. La Béotie, l'ami de Montaigne, écrivait : « Comment se peut-il faire que tant » d'hommes, tant de bourgs, tant de nations endurent » un tyran seul qui n'a de puissance que celle qu'on lui » donne.... qui souvent est le plus lâche et le plus féminin » de la nation.... que vous pourrait-il faire, sivous n'étiez » récéleurs du larron qui vous pille, complices du meur- » trier qui vous tue et traîtres à vous-mêmes ! » Les rois, ajoutait-il, sont des tyrans « étant la façon de régner » toujours quasi semblable. »

Boucher, le ligueur, écrivait de son côté que le peuple était souverain et que la république supérieure au roi qu'elle se donnait avait sur lui droit de vie et de mort.

Les publicistes protestants publiaient que « les rois » tiennent leur couronne du peuple et peuvent la for- » faire pour félonie envers le peuple comme un vassal » forfait son fief envers le seigneur. »

A quoi les politiques répondaient que la monarchie était au-dessus des États-Généraux et que quand bien même le Roi imposerait arbitrairement des impots onéreux, nul n'aurait le droit de s'y soustraire.

Montaigne, le plus grand de tous ces écrivains, formulait ses idées en toutes choses par un mot : que sais-je ? Où est le droit, la vertu, l'honneur, la vérité, l'équité, le patriotisme ?.... Que sais-je ?...

Telle était l'épouvantable confusion des esprits et le malheur des temps que le doute pénétrait partout, et que dans cette France qui se mourait frappée par ses enfants, il ne s'éleva pas une voix pour protester au nom de la patrie et de l'humanité !

La ligue et le protestantisme semblent n'avoir eu qu'une idée invariable : le démembrement de la France.

La première association de la ligue fut formée en Picardie « par les prélats, seigneurs, gentilshommes, » capitaines, soldats, habitants des villes et plat pays de cette province » dont Catherine voulait remettre le commandement à Condé : « La confédération est faite pour » restituer aux provinces de ce royaume et états d'icelui » les *droits* et *prééminences*, *franchises* et *libertés* » *anciennes, telles qu'elles étaient du temps du roi* » *Clovis.* »

Et pour arriver à une telle anarchie, pour détruire l'œuvre de tous les siècles écoulés, briser l'unité de la France, reconstituer les nationalités provinciales, les municipalités sans le pouvoir des évêques et la féodalité avec toutes ces exactions, pour rétrograder ainsi de mille ans vers la barbarie, les ligueurs jurent de suivre et de servir partout et quand même le chef principal de la « confédération et de courir sus et poursuivre *jusqu'à* » *mort* toute personne *quelle qu'elle soit* qui mettrait » obstacle à la ligue. » Toute *personne quelle qu'elle soit*, c'est-à-dire le roi, tous le sous-entendaient n'osant l'écrire et sachant bien que la royauté ne se laisserait pas ainsi décapiter avec la France.

Y a-t-il plus de patriotisme chez les protestants? Nullement. Eux aussi font une ligue dans laquelle chaque ville entre indépendante, affranchie de toute obligation envers l'État. C'est le fédéralisme de toutes les grandes municipalités élisant chacune un chef pour commander

Les chefs se réuniront ensuite pour nommer un dictateur comme le faisaient les Romains ! L'exemple de la Suisse les tente. Ils rêvent de se constituer en une république fédéralisée et de se séparer violemment de la France catholique.

Plus tard, vers 1585, ces deux ligues se reformèrent, se reconstituèrent de nouveau.

Le manifeste publié par le cardinal de Bourbon, au nom des catholiques, porte que *la noblesse jouira à l'avenir de toutes ses franchises entières*, que les parlements rentreront dans la plénitude de leur juridiction et que le peuple sera soulagé des impositions nouvelles établies depuis Charles IX.

Pauvre peuple ! On le prend toujours par le même moyen, on lui promet qu'il paiera moins, et les ambitieux comptent sur sa crédulité pour saisir le pouvoir et le pressurer plus encore.

Quand, devant les barricades de 1588, la royauté dût céder, que lui demandèrent les chefs de l'insurrection populaire ? Rien pour la nation, mais tout pour eux. Les places et les gouvernements, ils prirent tout, n'était-ce pas le meilleur système pour revenir au bon temps du roi Clovis, de la conquête, de la féodalité !....

Mais j'oublie ; il est vraiment question du peuple ; ils s'en souviennent pour le leurer encore : « à l'avenir, les » tailles et les autres impôts seront limités. » Par qui, comment ? Ils se gardent bien de le dire et pour cause.

Aux États de 1588, les députés furent nommés violemment par la Ligue. « L'élection, dit Michelet, fut travail-

» lée avec une furie extraordinaire, le mot d'ordre était » donné, on ne voulait que les emportés, les casse-cous » de la faction....... les élus appartenaient à la basse » bourgeoisie inepte et envieuse du voisin. » Eh bien! leur premier acte fut d'envoyer des députés déclarer à l'ordre de la noblesse qu'ils ne désiraient en rien diminuer ses droits et ses immunités. Leur but, le but des trois ordres alors était de forcer le Roi à se faire l'esclave de la Ligue, à jurer l'extermination totale des protestants, et puis, quand cette œuvre serait accomplie, le Roi abdiquerait.

Le Roi ayant abdiqué, que deviendrait la France catholique? La Ligue la voulait réduire en une confédération tout à la fois municipale et féodale de villes recevant de Paris leur direction et de grands gouvernements, de grands fiefs indépendants avec tous les pouvoirs tyranniques que possédaient les anciens grands feudataires. Quel rêve insensé! Quel avenir!... La tyrannie atroce de la populace jointe aux épouvantables iniquités de la féodalité!.....

A ces états-géneraux catholiques, les protestants opposaient d'autres états-généraux à la Rochelle. Y avait-il plus de cœur, plus de patriotisme, moins de folie chez eux?

Ils proposèrent de rétablir les nationalités provinciales, de nommer un *protecteur* (un roi) par province. Henri, roi de Navarre, vit le danger, mais il n'y put parer qu'en promettant d'instituer des chambres de « justices provinciales chargées de réprimer l'arbitraire

» de ses officiers.» Ce n'était qu'un palliatif, car il était facile de prévoir que les chambres provinciales ayant l'autorité sur les officiers du Roi ne tarderaient pas à usurper le pouvoir. Mais Henri gagnait du temps, les provinces ne se reconstituaient pas en nationalités indépendantes, gouvernées chacune par un protecteur, le fractionnement de la France était retardé, cette France que ligueurs et protestants s'acharnaient à tuer, du moins elle vivait encore !.....

La première ligue avait été inspirée par les Guises et les nobles; la seconde, celle qui se fit espagnole, fut toute démocratique. Les seize qui la dirigeaient de Paris, organisèrent un conseil général de l'union composé de quarante membres, dont trois évêques, six curés, sept gentilshommes et le reste de la bourgeoisie et du peuple; et, à cette convention nommée par eux, ils conférèrent le gouvernement de la France.

Le premier acte du conseil général de l'union, ce fut l'autorisation donnée aux locataires de ne plus payer le loyer et l'exemption au clergé de ne plus solder les rentes de l'hôtel de ville. Le socialisme ne date pas de ce siècle. Les propriétaires et les rentiers ainsi spoliés, le conseil général pour maintenir sa domination décréta la terreur. Les massacres commencèrent dans toutes les villes soumises à la ligue. Paris envoya partout des représentants pour stimuler le fanatisme des ligueurs, noter les timides, envoyer les suspects à l'échafaud. Tout cela n'était pas nouveau. Aux temps de Marcel, de Caboche, nous avons raconté les mêmes scènes, les

mêmes meurtres, les mêmes spoliations. Nos pères ont vu 1793, et nous-mêmes nous sommes chaque jour menacés de révolutions plus sanglantes encore!

Ce déchaînement de passions avides, effrénées, éhontées, cette absence de patriotisme, cette cruauté inouïe, se retrouvent à toutes les époques de notre histoire. L'Angleterre n'a jamais eu rien de pareil à redouter, même quand la tête de Charles I[er] tomba à Witthead.

Les révolutions anglaises furent religieuses comme l'était celle que tenta la ligue, mais elles furent en outre éminemment conservatrices. Elles n'attentèrent jamais ni à la noblesse, ni à la haute bourgeoisie, ni au clergé anglican, elles n'ébranlèrent aucune position, aucune fortune, et ne soupçonnèrent même pas ce socialisme égalitaire et sanglant, épée toujours suspendue depuis des siècles sur la France et qui la tuera peut être un jour !

L'organisation de la ligue était complexe. Les princes de la maison de Lorraine, les grands seigneurs qui en faisaient partie s'étaient constitués indépendants dans leurs gouvernements. Ils opprimaient d'une manière odieuse le peuple des campagnes, à ce point qu'on vit des malheureux se nourrir d'herbes et que la dépopulation s'accrut dans des proportions effrayantes. Ils imposaient les taxes les plus arbitraires, usurpaient tous les pouvoirs, rendaient leur juridiction seigneuriale absolue et sans appel. Les parlements décimés et comprimés par la populace des villes, approuvaient toutes ces iniquités, et ainsi se rétablissait, comme le portait le

programme de la ligue, la féodalité, les institutions de la conquête, le bon temps du roi Clovis, l'esclavage du peuple et la tyrannie inflexible, inexorable des grands seigneurs.

Puis à côté de cette servitude des campagnes, la servitude des villes et la domination de Paris. Les villes confédérées ployaient toutes sous le régime de la terreur. J'ai dit que les parlements avaient été décimés. Il suffisait qu'un homme fut désigné dans la rue comme étant suspect ou protestant, la populace se jetait sur lui et sans autre forme de procès, le massacrait. M. Michelet avoue que ce terrorisme ressemblait à celui de 93 « par » les instincts niveleurs qui sont éternels. » Les ligueurs prêtaient serment « d'employer tous leurs biens et » moyens, et même leurs personnes jusqu'à la mort, » pour punir, chastier et courir sus à ceux qui les auront » voulu contraindre et empêcher » d'exécuter les décrets de la ligue et « s'il advenait qu'aucun des associez après » avoir fait serment en ladite association se vouluit retirer » ou départir d'icelle sous quelque prétexte que ce soit » (que Dieu ne veuille !) tels réfractaires de leurs con» sentements seront offensez en leurs corps et biens en » toutes sortes qu'on se pourra advisez. »

Les sociétés secrètes, qui dans le XIXe siècle travaillent au bouleversement des empires, n'ont eu qu'à copier leurs statuts dans la constitution de la ligue.

L'impôt n'était plus payé, la plus horrible détresse régnait dans les campagnes que pillaient tour-à-tour les ligueurs et les protestants. Les paysans désespérés

essayaient une nouvelle jacquerie, et sous le nom de gaultiers s'armaient et se réunissaient par bandes, menaçant les villes et les châteaux. Le socialisme était partout; le peuple ne payait plus de loyer, les rentiers ne touchaient plus leurs rentes, les parlements décimés et renouvelés sanctionnaient toutes les saturnales de la populace, et partout le régicide était proclamé le droit et le devoir de tout bon citoyen !

Jacques Clément se chargea d'exécuter cet arrêt. On l'honora comme un martyr. Son portrait fut placé dans toutes les églises, ses louanges chantées par tout le monde. Les parlements, celui de Toulouse entre autres, » exhortèrent les prélats à rendre grâces de la miraculeuse et épouvantable mort de Henri III, » et décrétèrent la peine de mort contre quiconque reconnaîtrait pour roi Henri IV. Le bas clergé mit le bienheureux Jacques Clément dans les litanies, et le fanatisme du peuple exalté par l'assassinat du Roi se changea en démence furieuse.

Et, comme si ce n'était pas assez de tant de crimes, la ligue osa abriter son rêve monstrueux de fédéralisme féodal et municipal sous la puissance de l'Espagne. Elle proposa à Philippe II de lui vendre le cadavre de la France lorsqu'elle l'aurait tuée!....

D'abord, il fut décidé qu'on ne ferait rien sans avertir le roi catholique, puis on écarta les prétentions de la maison de Lorraine à la couronne de France. Le gouverneur de l'Anjou et du Maine manda à Philippe II : « les » provinces et les gouverneurs reconnaissent aujourd'hui

» qu'il n'y a de roi en France que Votre Majesté. » Mais Paris qui donnait l'impulsion, Paris fut encore plus infame. On se souvient que cette ville, avec Marcel, avait voulu livrer la France à Charles-le-Mauvais, qu'avec Caboche, elle l'avait livrée aux Anglais, avec les Seize, elle va tenter de la livrer à Philippe II. Les Seize écrivirent à Philippe II : « les vœux des catholiques sont de
» vous voir, sire, tenir cette couronne de France ou bien
» que Votre Majesté établisse quelqu'nn de sa postérité
» et se choisisse un gendre ! »

Voilà où nous conduisait la démocratie !

M. H. Martin dit que la ligue donna l'étrange spectacle d'une démocratie anti-nationale. Mais est-ce que la démocratie de Marcel et de Caboche avait été nationale ?... M. Michelet conclut des demandes constantes d'argent et d'hommes que la ligue adressait à Philippe II, qu'elle était en minorité dans la nation. Mais Henri IV n'était-il pas également obligé de recourir constamment à Elisabeth, et quand l'armée de l'Union comptait à Arques trente mille hommes, il n'avait autour de lui que sept mille hommes. M. Carné a eu le courage d'écrire que la ligue avait été une œuvre éminemment nationale ! « Si
» la bourgeoisie municipale fut l'instigatrice et l'âme
» de la ligue partout le royaume, cette audacieuse et
» patriotique association, la plus imposante et la plus
» durable qui se soit jamais formée dans ses rangs,
» n'était-elle pas justifiée par l'imminent péril que cou-
» rait la foi nationale avant les engagements pris par
» Henri de Navarre et l'acte solennel de Saint-Denis ? »

Mais Henri IV, dès le lendemain de la mort de Henri III, avait solennellement juré de maintenir dans le royaume la religion catholique, apostolique et romaine, et il avait été reconnu roi par plus de cent évêques, et cependant Paris tint quatre ans contre lui après ce serment, souffrant la plus horrible famine et le plus hideux terrorisme. La populace et les Seize implorèrent Philippe II de daigner leur donner sa fille pour reine de France, s'il ne voulait pas régner lui-même, et les Etats-Généraux de 1593 furent salariés publiquement par le duc de Feria. Ils reçurent, dit M. Poirson, « en juin et juillet, 24,000 » livres, en août, 18,000 » etc. Et comme les représentants du clergé voulaient avoir une part plus grosse que les députés du tiers-état, ceux-ci réclamèrent vivement, se fâchèrent, dirent qu'ils ne siégeraient plus s'ils ne partageaient pas également l'argent que donnait aux États le Roi d'Espagne !.......

Est-ce assez de honte, mon Dieu ! Y a-t-il de telles pages dans l'histoire d'Angleterre ! Est-ce par de pareilles infamies, de pareilles crimes, que la bourgeoisie, la démocratie, la nation signale son avènement au pouvoir, et la Grande-Bretagne a-t-elle eu comme nous des États-Généraux qui se soient vendus à leur ennemi, à l'ennemi de la patrie, à Henri VI d'Angleterre, et à Philippe II d'Espagne.

Mais si amère que soit cette coupe, il faut la boire jusqu'à la lie ! Je ne l'ai pas encore épuisée.

Henri III mort, toute l'armée royale fondit, il n'en resta pas à Henri IV cinq mille hommes, encore la

moitié était suisse. Les grands seigneurs protestants et catholiques qui avaient des gouvernements s'empressèrent d'y retourner avec leurs soldats. Un calviniste ramena dans ses domaines du Poitou neuf bataillons de réformés, un catholique reconduisit dans son gouvernement de Saintonge sept mille deux cents soldats.

Calvinistes et catholiques, que voulaient-ils donc ? Ce qu'ils voulaient ? Ils voulaient achever de tuer la France. Ils voulaient qu'elle mourut du coup de couteau porté par Jacques Clément. Ces Calvinistes qui avaient pendant vingt ans combattu à côté de Henri de Navarre, ils l'abandonnaient, Ces catholiques qui avaient jusque là défendu la royauté, ils la trahissaient à l'heure suprême ! Tous couraient au plus vîte se saisir de leurs gouvernements, démembrer la France, se rendre indépendants, se faire rois et rois absolus ! Ils se souvenaient du mot de Dunois : le Roi est mort, songeons à nous !

Mais ils ne partirent pas tous, il en resta auprès de Henri IV. Il y en eut quelques-uns qui vinrent lui offrir leurs épées. Par dévouement, par patriotisme ? non. « Monsieur, dit le maréchal Biron à Sancy, j'avais cru » jusqu'alors que vous aviez de l'entendement, mais j'en » perds maintenant toute opinion. Ne voyez-vous pas » que si, avant d'avoir assuré nos affaires avec le roi de » Navarre, nous établissons entièrement les siennes, il » ne nous connaîtra plus, il ne se souciera plus de nous ; » *le jour est venu pour faire nos affaires*, si nous en » perdons, nous ne les recouvrerons jamais et le repentir » nous en demeurera toute notre vie. »

Biron se fit donner le commandement de la Saintonge, et chacun à son exemple arracha quelques lambeaux de la France. Voilà pourquoi il resta à Henri IV quelques serviteurs !.... et voilà où les états-généraux, les catholiques et les protestants, la noblesse, la bourgeoisie, la démocratie et la ligue conduisirent la France.

La France agonisante pouvait dire comme Jésus : Mon Dieu ! éloignez de moi ce calice, il est trop amer !

CHAPITRE II.

BOURBONS ET STUARTS.

La France rappelle ce titan qui toutes les fois qu'il était jeté à terre reprenait une force nouvelle. C'est au moment où épuisée par les luttes intestines, envahie par les armées étrangères, elle semble prête à rendre le dernier soupir, c'est à ce moment que tout-à-coup se relevant par un sublime effort, elle reparaît pleine de vie, de sève, de jeunesse, étonnant l'univers de l'éclat de ses victoires et du miracle de sa glorieuse résurrection.

En 1590, tout son salut reposait sur la tête d'un seul homme. Il n'y avait de vraiment français que le Roi ! Lui seul, Henri IV, lui seul aimait la patrie, lui seul pouvait et voulait la sauver ! Lorsqu'Henri III fut assassiné à St.-Cloud, à ceux qui désespérant de sa fortune lui demandaient ce qui lui restait, le Béarnais pouvait répondre comme Médée : « Moi, moi seul et cela suffit. » Et cela suffit en effet. Pas à pas, lentement, avec un courage inouï, une grandeur d'âme que rien n'altérait, un élan chevaleresque, une gaîté et une générosité qui en faisaient un héros, il mit huit ans à conquérir son royaume,

à reconstituer la France, à rapprocher tous les partis, à réunir les provinces, à refaire un tout, une nation de ces fractions isolées, rivales, ennemies qui tendaient à se séparer à jamais.

Oh ! singulièrement difficile fut cette œuvre de reconstitution nationale. Le sentiment de la patrie paraissait éteint dans toutes les âmes. Les divisions politiques l'avaient tué. Hélas ! n'est-ce pas trop souvent ainsi ? Et dans les temps plus rapprochés de nous, hier encore, si nous cherchions bien, ne trouverions-nous pas.....? Mais loin de moi ces tristes rapprochements. Depuis que j'ai commencé cet ouvrage, combien de fois n'ai-je pas en retraçant le passé, cru écrire le présent, et combien de fois de douleur et de honte la plume ne m'est-elle pas tombée des mains !

Henri IV, je l'ai dit, était le seul qui fut alors français. Pendant quatre ans il assiégea Paris, pendant quatre ans il fut repoussé par la ligue démocratique. La commune, le peuple dominaient par le terrorisme. On prêchait publiquement le régicide. Les Seize, les chefs de la démocratie faisaient afficher que les États devaient nommer un roi catholique agréé du Pape et du roi d'Espagne. La Sorbonne déclarait inepte, séditieux, impie, quiconque émettrait l'avis de traiter avec le Béarnais et de lui proposer de se faire catholique. Le peuple ne voulait pas plus de Mayenne et de la maison des Guises qu'il ne voulait du Béarnais et de la maison de Bourbon. Égaré, perverti par les ambitieux, par les fanatiques, par les Seize vendus à Philippe II, le peuple voulait passer

sous la domination espagnole. Traîtres ou fous, les démocrates rêvaient je ne sais quelle sorte de république abritée sous le sceptre de l'ennemi de la France. Les Seize avaient affiché leur programme politique : Les États devaient se réunir tous les cinq ans, le Roi se tiendrait à plus de dix lieues de leurs séances pour ne pas influencer leurs délibérations ; les décisions des États seraient souveraines et le Roi n'aurait d'autres pouvoirs que de les faire exécuter. Et en même temps que les chefs du parti démocratique faisaient paraître ce programme, ils écrivaient à Philippe II pour le supplier humblement de daigner prendre la couronne de France ou de leur désigner un roi !

Voilà pourquoi pendant quatre ans la commune révolutionnaire, la démocratie parisienne, la ligue, Paris résista à Henri IV et souffrit les plus horribles misères.

« Après s'être nourri de tous les animaux ; chats, » chiens et autres, et des peaux de ces animaux, après » avoir dévoré des enfants, on en vint à moudre des os » de morts dont on fit de la poussière et non de la » farine ; ce pain conservait sa vertu ; quiconque en » mangeait mourait... trente mille personnes succom- » bèrent. Les rues étaient jonchées de cadavres, les » demi-vivants se traînaient parmi. » (Chateaubriand, Études historiques.)

Ah ! pourquoi Paris qui montra tant de courage pour rester Anglais lorsque Jeanne d'Arc fut blessée sous ses murs, pour se faire Espagnol, lorsque Henri IV en fit le siége pendant quatre ans, pourquoi Paris en 1814 et 1815

ne montra-t-il pas la même énergie pour repousser l'Europe coalisée contre nous !....

La lassitude, la misère, la réaction de la bourgeoisie, les fautes du duc de Feria, ambassadeur d'Espagne, la mort du duc de Parme, les victoires successives de Henri IV, sa bravoure, sa générosité, sa conversion lui ouvrirent enfin les portes de la capitale, mais il lui fallut encore quatre ans de combats et d'efforts inouïs pour reconquérir le reste du royaume, et il n'y réussit qu'à force de promesses, de concessions, et en se montrant politique aussi profond que grand capitaine (*).

Les principaux chefs de la ligue, les grands seigneurs catholiques, aussi bien ceux qui avaient combattu que ceux qui avaient servi Henri III demandaient pour prix de leur alliance ou de leur fidélité le démembrement complet de la France. Ils exigeaient que le roi leur partageât les gouvernements provinciaux. Ils entendaient y exercer l'autorité la plus absolue, l'autorité souveraine. Ils se réservaient la nomination des gouverneurs des villes, des magistrats, des archevêques, évêques, abbés, le commandement et la libre disposition des garnisons qui seraient payées avec les tailles prélevées dans leurs gouvernements. Il ne serait rien resté à Henri IV. Il n'eut pas même possédé ce que possédait du moins Hugues-Capet, l'Ile de France et l'Orléanais. La France,

(*) Il en coûta 32 millions pour acheter le désarmement des principaux chefs et des principales villes de la ligue.

ainsi divisée, démembrée était perdue. Et remarquez que les antipathies de provinces, les divisions des parlements, les différences des lois, des mœurs, des coutumes, des idiomes, les traditons du passé, les derniers vestiges de la conquête des Gaules, tout aidait à ce démembrement.

Les protestants y poussaient également. Ils ne pardonnaient pas à Henri IV son changement de religion, ils l'accusaient d'avoir vendu son âme, d'avoir trahi ses serments, d'avoir acheté sa couronne par une messe, d'être un ingrat, d'oublier ses anciens amis, de les sacrifier aux catholiques. Ils se fortifiaient dans leurs villes et dans leurs provinces, ils continuaient plus que jamais leur rêve de se détacher de la France et de se constituer soit en république, soit en monarchie aristocratique. La France de la langue d'oc et la France de la langue d'oil se retrouvaient en présence.

Ainsi pendant tout son règne, Henri IV eut à lutter :

1° Contre les protestants qui voulaient se fédéraliser et se séparer définitivement de la France catholique.

2° Contre les royalistes exaltés qui n'avaient reconnu son autorité que dans l'espoir de rétablir à leur profit tous les anciens abus de la féodalité.

3° Contre l'esprit démagogique des vieux ligueurs rêvant je ne sais quelle république catholique, féodale et municipale, sous la protection de l'Espagne. Ce parti impuissant pour la lutte n'espérait plus que dans le régicide.

4° Enfin, contre l'opposition étroite, égoiste des poli-

tiques et des parlementaires qui voulaient non pas étendre et assurer les libertés du royaume, mais s'en servir pour substituer leur autorité à celle du roi, gouverner en son nom et remettre aux parlements la puissance absolue : le pouvoir de voter les impôts, de faire et d'appliquer les lois.

Henri IV essaya franchement du gouvernement représentatif. Je le crois sincère lorsqu'il dit aux états des notables assemblés à Rouen, en 1597 : « Par la grâce » divine, par les prières et bons conseils de mes servi- » teurs qui ne font profession des armes, par l'épée de » ma brave et généreuse noblesse, par mes peines et » labeurs j'ai sauvé la France de la perte, sauvons-la à » cette heure de la ruine. Participez, mes chers sujets, » à cette seconde gloire avec moi, comme vous avez fait » à la première. Je ne vous ai point appelés comme » faisaient mes prédécesseurs pour vous faire approuver » leurs volontés. Je vous ai assemblés pour recevoir vos » conseils, pour les croire, pour les suivre, bref pour me » mettre en tutelle entre vos mains, envie qui ne prend » guère aux rois, aux barbes grises, aux victorieux. » Mais la violente amour que je porte à mes sujets et » l'extrême envie que j'ai d'ajouter ces deux beaux titres » à celui de Roi, me font trouver tout aisé et hono- » rable. »

Certes il était impossible de faire avec plus de cœur un plus noble appel au patriotisme des représentants de la nation. Les maux étaient immenses. Les campagnes étaient ravagées, le peuple accablé par les tailles, et ne

pouvant plus payer l'impôt, la famine sévissait, la peste en certains endroits, la dette de l'État dépassait 300 millions, l'Espagnol était encore au cœur de la France. « Le pauvre peuple avait été tellement pillé, vexé, sac- » cagé, rançonné et subsidé sans aucune relâche ni » moyen de respirer, qu'il ne lui restait plus aucune » facilité de vivre étant comme désespéré, et résolu de » quitter le pays de sa naissance pour aller vivre en » terre étrangère. » (Vie et mort de Henri de Valois).

Il fallait pourvoir à tout, faire face à tous les besoins, chasser l'ennemi, pacifier la France, la sauver à la fois de l'Espagnol, de la ruine et de la banqueroute, voilà pourquoi ce victorieux, cette barbe grise, ce grand cœur s'humiliait, se mettait en tutelle, appelait les représentants de la France à son aide dans cette œuvre suprême de salut....... Savez-vous ce qu'ils lui répondirent?... Le clergé demanda qu'on rétablit les élections pour les hauts dignitaires de l'église ; la noblesse, qu'on lui réservât toutes les dignités ecclésiastiques, les charges de magistrature, tous les grades de l'armée, etc ; le tiers, diverses réformes économiques puis, qu'on réduisit le nombre des gouverneurs de provinces, de villes, de châteaux, qu'on fixât le prix annuel des denrées chez les aubergistes.... Voilà ce que les notables proposèrent dans ce péril immense qui menaçait la France. Est-ce tout? Non certes ! après s'être à ce point préoccupés de leurs mesquins et égoïstes intérêts de caste et d'ordre, ils songèrent sérieusement à intervenir dans l'administration, et puisque le Roi se mettait en tutelle, à le lier si

bien qu'il ne put plus sauver la patrie. Ils organisèrent dans leur démence ce qu'ils osèrent appeler un *Conseil de Raison*. Ils divisèrent le budget en deux parties : le budget royal et le budget national. Au Roi, la gestion du budget royal ; au Conseil de Raison, celle du budget national. De la sorte les notables organisaient deux gouvernements, deux pouvoirs exécutifs, l'un responsable : Henri IV, l'autre irresponsable, anonyme : le Conseil de Raison. Les membres de ce conseil nommés d'abord par les notables devaient au fur et à mesure des vacances être remplacés par des membres désignés par les parlements. Ainsi, de même que les grands seigneurs prétendaient se faire les souverains absolus de leurs gouvernements, que les protestants prétendaient se fédéraliser en monarchie ou république aristocratique, les parlements répondaient à la confiance du Souverain en usurpant ses prérogatives, ses pouvoirs, son autorité, et, divisant en deux parts la royauté, s'en attribuaient la meilleure, puisqu'en partageant avec Henri IV la puissance exécutive, ils se réservaient en outre exclusivement la puissance législative. Deux rois dans un royaume, l'un héréditaire, l'autre électif, l'un s'appelant Henri IV, l'autre anonyme et représentant l'esprit égoïste des parlements, voilà ce que les notables imaginèrent pour sauver la France déjà si divisée, si misérable, si ébranlée par les guerres civiles, si menacée par les invasions étrangères ! L'indignation du Roi dut être grande ; il la contint, il s'inclina, il fit l'essai du Conseil de Raison, il lui laissa sa part de budget, d'administration, de pouvoirs, de royauté ; seu-

lement il lui laissa la part la plus épineuse, la plus difficile, la moins populaire, et le Conseil n'y tint pas trois mois, il s'en alla de lui-même honteux de son impuissance ridicule, plus honteux peut-être encore d'avoir voulu sacrifier à son égoïste ambition les intérêts les plus vitaux de la France.

Dès lors, on le comprend, il n'y eut plus à tenter du régime représentatif. Les États-Généraux de 1588 avaient livré la France à la plus épouvantable des guerres civiles, ceux de 1593 avaient voulu la vendre à Philippe II. Les rappeler, quand les notables avaient eu si peu de cœur, d'intelligence, de patriotisme, c'eut été vouloir tout perdre. Henri IV dut donc gouverner seul et jeter les bases d'une monarchie tempérée par l'opinion publique et s'appuyant sur elle. Et savez-vous ce qu'il fit avec ce système de gouvernement ? Je vais l'esquisser à grands traits, regrettant de ne pouvoir dans ce court résumé citer constamment le lumineux travail de M. Poirson.

D'abord, il se préoccupa de la situation financière, c'était la plus grave affaire, celle surtout pour laquelle il avait consulté les notables qui n'avaient trouvé d'autre moyen d'y remédier que par l'institution du Conseil de Raison.

L'impôt prélevé sur le peuple, sur la roture qui seule payait, se montait à quarante millions dont à peine vingt-sept rentraient dans les coffres de l'État ; le reste était la proie des fermiers, des sous-fermiers, etc. Les arrérages de la taille s'accumulaient chaque année. La misère dans ces temps de guerres civiles était telle que beaucoup ne

pouvaient payer; or, moins ils payaient plus ils devaient, et par conséquent plus leur misère augmentait. Puis, la répartition des impôts se faisait d'une manière très-inégale; les *élus* déchargeaient certaines paroisses au détriment d'autres paroisses, les *asséurs* faisaient de même quand ils répartissaient l'impôt entre les habitants de la paroisse, de la sorte, les uns payaient plus, les autres d'autant moins. Enfin, les usurpations de titres nobiliaires devenaient de plus en plus fréquentes, tout ce qui avait porté les armes dans ce siècle de guerres civiles et étrangères se disait noble, chevalier ou écuyer, comme tel ne payait pas l'impôt de la taille, et comme cet impôt restait le même, plus il y avait d'exemptions plus la roture payait.

Sully débrouilla tout ce chaos de malversations, d'injustices et d'usurpations. Il fit rendre et appliqua avec une extrême rigueur des édits contre tous ceux qui volaient l'État ou essayaient de se soustraire aux charges qui pesaient sur eux, et tout en remettant au peuple les arrérages des tailles pour les trois années 1594, 1595 et 1596, il parvint à accroître les revenus du royaume sans augmenter le chiffre de l'impôt.

L'agriculture jusqu'à cette heure si délaissée reçut une impulsion inouïe : « pâturage et labourage, deux mamelles de l'État, » disait Sully. On accrut le réseau des chemins et grandes routes; on força tous les seigneurs laïques et ecclésiastiques qui prélevaient des droits de péage à les consacrer exclusivement à l'entretien des voies de communication. On entreprit de relier entre

eux par des canaux tous les fleuves et toutes les grandes rivières. Non-seulement on avança des allocations pour le dessèchement des marais, mais on déclara les terres desséchées terres nobles, c'est-à-dire exemptes de la taille. Enfin pour protéger les paysans contre les violences et les exactions des gens d'armes et des nobles, il fut défendu sous peine de mort à la récidive à tout individu de porter des armes hors de sa propriété.

L'industrie fut également soutenue et encouragée non-seulement par des édits protecteurs, mais encore par des avances d'argent. Les manufactures des Gobelins et de la savonnerie datent de cette époque. Le Roi, pour développer l'industrie de la soie fit planter des mûriers dans tous ses parcs et invita les évêques à l'imiter dans leurs diocèses.

La marine marchande et militaire se releva également. Henri IV revendiqua pour lui sous le nom de Nouvelle-France tous les pays situés en Amérique entre le 40e et le 52e degré de latitude (Canada, Labrador, etc.) Il voulait y fonder de puissantes colonies et ouvrir de nouvelles destinées à l'esprit inquiet, guerroyant, amoureux d'aventures de la plupart de ses sujets.

Comme il s'est préoccupé des campagnes, il se préoccupe des villes, les invitant à entreprendre de grands travaux d'assainissement et d'embellissement. Paris surtout, ce Paris ingrat, centre et direction de toutes les oppositions qu'il rencontre, Paris surtout est l'objet constant de sa sollicitude. Il y transporte la bibliothèque royale, achève le Louvre, réunit du côté de l'eau ce palais

à celui des Tuileries, relie les deux rives de la Seine par de larges ponts, assainit et élargit les rues, bâtit des hôpitaux et multiplie dans toute la France ces maisons hospitalières, asile du pauvre et de l'infirme.

Il n'oublie pas l'armée, on sent qu'il l'aime, qu'il se souvient du temps où toujours à cheval, intrépide et téméraire à l'excès, il se battait en héros et commandait en capitaine. Une augmentation de solde est accordée aux soldats, sous-officiers et officiers. A l'avenir tous les corps seront payés. Une maison de refuge est créée pour les vétérans, deux colléges militaires, dont un, celui de la Flèche subsiste encore, sont fondés. Comme François Ier, il conçoit le projet d'un ordre de chevalerie française dans lequel entreraient sans distinction de naissance tous ceux qui auraient servi avec éclat la patrie. Il était réservé à Napoléon Ier de réaliser en l'étendant aux services civils cette grande pensée démocratique et nationale.

J'insiste à dessein et sans m'éloigner de mon sujet sur les grandes choses faites par Henri IV, parce que sous ce règne a lieu réellement la transition des temps anciens aux temps modernes, et qu'il est impossible de comprendre ceux-ci si l'on ne saisit dans leur développement tous les caractères de nos institutions et de notre esprit national.

Henri-IV créa réellement l'armée française — l'infanterie lui doit son organisation, — et cette armée fut toute démocratique. Il donna aux parlements une autorité plus grande, une puissance incontestable en reconnaissant à

leurs membres la propriété de leurs charges moyennant une redevance annuelle, et par celà même il plaça la justice au-dessus de la force et obligea les plus grands seigneurs à s'incliner devant ses arrêts. L'exécution de Biron dut être pour tous un salutaire et terrible exemple.

Enfin, il recommanda aux nobles de vivre dans leurs terres au lieu de venir se ruiner à la cour comme ils avaient commencé à le faire sous les Valois.

Ainsi en toutes choses, le Roi, animé de l'esprit le plus prévoyant et le plus patriotique, savait apaiser les troubles, pacifier la France, protéger toutes les classes de la société, encourager l'industrie, le commerce, la marine, l'agriculture, et donner au pays une prospérité inouïe.

Ce qui le distingue surtout c'est son amour pour le peuple des campagnes si méprisé et oublié par la démocratie des villes et par la noblesse. « Quand il allait par » le pays, écrit Mathieu, il s'arrêtait pour parler au » peuple, s'informait des passants, d'où ils venaient, » où ils allaient, quelles denrées ils portaient, quel était » le prix de chaque chose. Il disait : les Rois tenaient » à déshonneur de savoir combien valait un écu, et moi » je voudrais savoir ce que vaut un liard, combien de » peines ont ces pauvres gens pour l'acquérir, afin qu'ils » ne fussent chargés que selon leur portée..... »

Dans les dernières années de sa vie il se préoccupait souvent des tentatives désespérées des partis qui ne lui pardonnaient pas ce qu'il avait fait pour le bonheur et

la gloire de la France, ni le rang qu'il aspirait à lui donner en Europe... « Quand je serai mort, disait-il, ils » sauront alors seulement m'apprécier... » Ce grand homme qui avait sauvé la France, qui avait tant aimé la patrie, tant pris soin du peuple, qui d'une main si ferme avait contenu toutes les ambitions, brisé tous les égoïsmes, étouffé toutes les insurrections féodales et socialistes, ce grand homme fut frappé par Ravaillac au moment où il allait faire de notre pays l'arbître souverain des destinées du monde !...

Lui mort, toutes les rivalités, toutes les haines de sectes, d'ordres, de provinces reparurent. Chaque fois que cesse l'action tutélaire du souverain, la France risque de se démembrer ou de périr par la guerre civile et la guerre étrangère.

Il semble que notre patrie soit dans l'ordre moral, comme le globe terrestre l'est dans l'ordre physique, soumis tout à la fois à deux forces opposées : l'une, qui attire les corps vers le centre ; l'autre, qui au contraire tend à la projeter dans l'espace.

Notre histoire toute entière jusqu'à ce siècle n'est remplie que par les luttes de ces deux forces, et ce n'est qu'à partir du consulat et de l'empire que l'équilibre s'établit, que l'unité de la France est définitivement constituée (*).

(*) Les guerres de Vendée et de Bretagne furent les dernières convulsions de l'ancienne constitution sociale et politique de la France.

Rien de semblable en Angleterre. Dès le jour où Guillaume-le-Conquérant a gagné la bataille d'Hastings et partagé entre ses soixante mille compagnons d'armes le territoire conquis, l'unité du pays a été assurée. Jamais aucun seigneur ne fut assez puissant ponr oser rêver l'indépendance et la souveraineté dans ses domaines. Jamais la guerre civile n'ensanglanta des provinces divisées par des nationalités ou des sectes différentes. La Tamise ne sépara pas l'Angleterre en deux grandes contrées ennemies l'une de l'autre, comme la Loire séparait les gens de la langue d'oc des gens de la langue d'oil, les protestants des catholiques. On ne vit pas des ligues féodales et démocratiques se former par une association monstrueuse, sous la domination d'un prince étranger. On ne vit pas non plus deux parlements se tenir à la fois l'un à York et l'autre à Londres, comme il y avait en France deux États-Généraux, l'un à Paris, l'autre à la Rochelle. La lutte entre l'aristocratie et la royauté ne met pas en péril l'existence même de l'Angleterre. Si l'aristocratie triomphe, il n'est pas à craindre de voir le pays se démembrer et la féodalité renaître partout avec ses odieuses exactions et son sanglant et horrible despotisme. Bien au contraire, alliée depuis des siècles à la bourgeoisie par des intérêts identiques et des alliances de famille, l'aristocratie anglaise sortie victorieuse de la lutte assurera à toute la nation le privilége des libertés que la royauté veut étouffer. En France, si l'aristocratie ou la démocratie parisienne ou protestante l'emporte, c'en est fait de notre indépendance, de l'exis-

tence même de notre pays. Il n'y a plus de liberté, que dis-je ! La France est morte. Aucun miracle ne pourra plus la ressusciter. C'est pour cela que tout crime de lèse-majesté est un crime de lèse-nation, c'est pour cela que tout ce qui affaiblit la couronne affaiblit le pays, que tout ce qui frappe l'un frappe l'autre, et que tout ce qui se révolte contre le souverain est traître à la patrie ! Ah ! c'est la loi de notre existence, chaque siècle la démontre et apporte avec lui son sanglant et fatal enseignement. Mais hélas ! aucune génération n'en veut profiter, et la France use dans ces convulsions périodiques toutes les forces que Dieu lui a données et qui la feraient si glorieuse, si prospère, si puissante dans le monde, si elle savait mieux les employer pour elle, pour la civilisation, pour l'humanité.

Comme le XVIIe siècle met bien en relief tous ces égoïsmes, ces ambitions, ces rivalités, ces orgueils, ces sectes, ces luttes sociales, ces usurpations de pouvoirs, ces tyrannies locales sans frein ni pitié et ces désunions, ce démembrement moral et politique de la France !

Henri IV mort, avec quelle dégoûtante avidité chacun se précipite à la curée ! Sous la pression des grands seigneurs qui n'ont pas pardonné à Henri IV d'avoir sauvé la France, et qui peut-être ont armé le bras de Ravaillac, le parlement, usurpant une autorité qui n'appartient qu'aux États-Généraux, donne la régence à la reine-mère. Les grands seigneurs s'établissent en souverains indépendants et absolus dans leurs gouvernements; les nobles dans leurs plus petits fiefs s'arrogent les mêmes droits,

et ainsi se rétablit tout-à-coup sur le malheureux peuple des campagnes une tyrannie atroce, impitoyable. Les grands restés à la cour pillent le trésor, les vingt-trois millions amassés avec tant de peine par l'intègre Sully, et prétendent, non pas gouverner le royaume, mais le dépecer, s'en partager les lambeaux. Leur rêve, c'est de rétablir la féodalité, de démembrer la France. Il semble vraiment qu'ils soient en pays conquis. Avec cet or qu'ils ont pris dans les caisses de l'État, avec celui qu'ils ont arraché au peuple des campagnes, ils entretiennent non-seulement des armées, mais une foule de gentilshommes qui marchent à leur suite, épousent leurs querelles et à tout instant ensanglantent les rues de la capitale et fomentent la guerre civile.

Comme ils traitent le peuple, ils traitent la couronne. Cette pauvre reine n'a pas un ami, pas un conseiller ! Duplessy-Mornay, le plus vertueux et le moins ambitieux des seigneurs protestants, disait publiquement : le Roi est mineur, soyons majeurs ! Le duc d'Epernon, qui avait fait proclamer la régence, qui, ce semble, eut dû l'appuyer, la défendre, se présente un jour au Louvre en voiture, bien que d'après l'étiquette cet honneur ne fut dû qu'aux princes du sang, et comme la garde voulait s'y opposer il en fit battre le chef, entra de force et contraignit la reine à lui accorder à lui et à tous les ducs et pairs le privilége qui jusqu'à ce jour n'avait appartenu qu'aux fils de France. En province, mêmes violences, même orgueil, même mépris de l'autorité royale. Un trésorier de la généralité de Châlons, ayant voulu s'oppo-

ser à ce que le duc de Nevers levât des impôts pour entretenir la rebellion, le duc le fait saisir, bâtonner, promener sur un âne à travers toute la province ; le trésorier se rend à Paris, demande justice..... à la Reine-Mère, elle n'ose lui répondre,.... aux États-Généraux alors assemblés, même silence ; les États, les députés de la bourgeoisie n'ont pas même le courage de demander des explications.

Maintenant multiplirai-je les exemples ? Montrerai-je le duc d'Epernon et ses gentilshommes se rendant au parlement, insultant les magistrats, affectant de marcher sur leurs longues robes doublées d'hermine, et de les accabler de leurs railleries et de leurs huées ? Dirai-je ces guerres civiles ensanglantant la France et ces grands qui se font payer pour rester fidèles, qui se font payer ensuite pour se faire pardonner leur trahison ? En 1614, Condé, par exemple, obtient 45,000 livres pour déposer les armes ; quelques années plus tard il recommence la guerre et se fait donner 150,000 livres ; il est vrai que cette fois il a ravagé tout le midi de la France et réduit les malheureux paysans à la plus horrible misère... Dirai-je ce que coûtait chaque traité de paix ; et comme le souvenir de la ligue était encore présent à tous les esprits, et comme chacun poursuivait ce rêve insensé de tuer la France, de reconstituer la féodalité et l'indépendance démocratique des villes, et de démembrer définitivement la patrie ? Toutes ces luttes n'eussent pas été possibles si les grands n'avaient trouvé appui dans les bas-fonds de la société, dans les rivalités et l'antagonisme

des provinces, et si au premier appel tant de gens sans aveu n'étaient accourus s'enrôler sous leurs drapeaux et mettre la France au pillage ! C'est toujours la ligue, mais les chefs ont changé, on ne compte plus parmi eux des tribuns de bas étage, des quarteniers de Paris et des moines, cette fois ce sont les grands seigneurs qui sont à la tête de l'insurrection, de la guerre civile ! « Le » règne des rois est passé, s'écrie douloureusement » Sully, celui des grands commence !... »

Et pour que rien ne manque à cette résurrection de la Ligue, les protestants se hâtent, eux aussi, de tirer l'épée et de jeter le fourreau. Et cependant l'édit de Nantes est loyalement exécuté, ils ont la liberté de leur culte, de leurs réunions, leurs assemblées générales, leurs places fortes. Mais Duplessy-Mornay n'a-t-il pas dit : « le Roi est mineur, soyons majeurs. » C'est-à-dire le Roi est faible, la France est faible, soyons forts, renions le Roi, renions la France, constituons-nous en grande république démocratique et féodale. Et en effet, ils tiennent leurs États-Généraux à Saumur, ils exigent le droit de pourvoir aux gouvernements des places de sûreté qui leur sont données, d'en choisir les lieutenants, les officiers, les garnisons ; ils réorganisent leur états provinciaux : le moment n'est pas loin où ils nommeront des protecteurs, et où ils décrèteront le démembrement de la France. Et, remarquez-le, cette insurrection *féodale* des protestants, c'est la démocratie qui l'inspire, les seigneurs hésitaient. Lesdiguière, à qui on offrait le commandement général des armées, refusait. Les députés

assemblés à la Rochelle dirent que, s'il en était ainsi, si les grands ne voulaient pas se joindre à eux pour former un état à part, se séparer de la France, ils le feraient sans eux et se passeraient de leur aide. Rohan et tous les seigneurs s'effrayèrent d'être mis de côté, oubliés, ils tirèrent l'épée, acceptèrent le gouvernement des grandes divisions territoriales, et Bouillon fut élu général en chef. Toutes les provinces d'outre-Loire furent divisées en sept cercles, sous le commandement, je me trompe, sous la royauté des ducs de Soubise, de La Trémouille, de La Force, de Rohan, Chatillon et Lesdiguières.

L'assemblée générale de la Rochelle s'érige en convention nationale, nomme les généraux des corps d'armée, lève les impôts, se réserve le droit de déclarer la paix ou la guerre, de désigner les titulaires à tous les emplois judiciaires et civils.... La république protestante, j'ignore quel nom elle eut pris, la république est cette fois franchement et énergiquement organisée. Elle est tout à la fois féodale et démocratique, toujours le même monstrueux assemblage ! et ce démembrement de la France se fait sans cause, sans motifs, par cela seulement que le Roi est mineur, qu'enfant il ne peut encore tenir une épée et défendre la patrie, et que le moment semble opportun pour tuer la France ! Les catholiques ne s'y trompèrent pas, cette organisation décrétée à la Rochelle en 1621, et qui n'était d'ailleurs que la mise en pratique des idées émises aux États de Saumur en 1611, ils l'appelèrent avec raison : « les lois fondamentales de la république des prétendus réformés. »

Je viens d'esquisser à grands traits l'état social de notre malheureux pays dans les années qui suivirent la mort de Henri IV, j'en dirai plus tard la détresse, l'horrible misère, mais auparavant il importe de voir quel rôle vont jouer les États-Généraux, les assemblées des notables et les parlements, ces représentants réels ou prétendus tels de la nation

En Angleterre, quand le Roi est faible, l'aristocratie et la bourgeoisie resserrent leurs liens, et avec une persévérance froide, opiniâtre, calculée, ils arrachent de nouveaux priviléges à la couronne et consolident l'œuvre des siècles écoulés, les libertés conquises et les droits du Parlement.

Nous avons vu toutes les fois que le pouvoir faiblit quelles calamités pèsent sur la France, nous avons vu l'impuissance des États à rien fonder, à rien pacifier. Qu'ils l'aient voulu ou non, ils n'ont été jusqu'au XVII[e] siècle que des causes de désordres et de guerres civiles, et ils n'ont servi qu'à envenimer les haines et les rivalités d'ordres, de sectes et de provinces, impuissants pour le bien, mais puissants pour le mal, et sans le vouloir sans doute, contribuant au démembrement et à la ruine de la patrie ! En sera-t-il de même au XVII[e] siècle ?

Les États-Généraux furent convoqués en 1614 pour remédier aux grands maux qui accablaient le royaume. Tous les historiens s'accordent à reconnaître que le tiers était à peu près uniquement composé de gens de robe, c'est-à-dire des membres du Parlement et des juridictions inférieures. Mon Dieu ! Il en a été ainsi à toutes les

réunions d'États. Le tiers n'a jamais été composé que de gens de robe et de magistrats municipaux, jamais à aucune époque jusqu'au XIXe siècle le peuple des campagnes n'y a été représenté. Et à cet égard qu'il me soit permis d'ajouter que dans nos assemblées modernes, il en a été souvent de même, avec cette différence très-essentielle toutefois qu'au lieu de magistrats ce sont les avocats qui ont pris place en très-grand nombre dans les conseils de la nation, et que, fidèles aux traditions du passé, on les retrouve toujours à la tête des partis extrêmes, se saisissant du pouvoir dans les moments de crises populaires. En Angleterre, rien de pareil. L'Angleterre, pays libre et pratique par excellence, n'a jamais, à aucune époque de son histoire, confié à des avocats la direction des partis et la dictature du pays.....

En 1614 donc, le tiers était à peu près entièrement composé de magistrats. Une haine séculaire séparait la magistrature de la noblesse, et les deux corps Étant mis en présence, il était facile de prévoir quelles rivalités violentes allaient les diviser. Dès l'ouverture des États la noblesse commença l'attaque, son orateur osa dire : « Elle reprendra sa splendeur cette noblesse maintenant » tant abaissée par quelques-uns de l'ordre inférieur » sous prétexte de quelques charges..... Ils verront » tantôt la différence qu'il y a d'eux à *nous* ! » Voilà en quelle disposition on se réunissait pour remédier aux malheurs de la France ! Le premier acte d'hostilité suivit de près cette menace. La noblesse demanda l'abolition de la paulette, c'est-à-dire de l'impôt annuel moyennant

lequel les parlements et la magistrature possédaient leurs charges et avaient le droit de les léguer ou de les vendre. En demandant l'abolition de la vénalité des offices, les nobles étaient guidés par deux mobiles : ruiner les gens de robe, détruire leur importance politique et se réserver à eux-mêmes l'accès des parlements dont ils étaient exclus depuis que les charges se vendaient à des prix très-élevés. Le tiers répliqua qu'il adhérait au vœu de la noblesse pourvu que le même édit royal qui abolirait l'impôt de la paulette abolit également les *pensions*. Or, la couronne payait de la sorte aux nobles plus de cinq millions par an !..... Et le tiers fit cette proposition avec une violence de paroles et de menaces qui semble déjà présager 1792 et 1793 : « L'histoire, dit-il, nous apprend que » les Romains mirent tant d'impositions sur les Français, » que ces derniers enfin secouèrent le joug de leur obéis- » sance, et par là jetèrent les premiers fondements de » la monarchie. Le peuple est si chargé de tailles qu'il » est à craindre qu'il n'en arrive quelque chose. Dieu » veuille que je sois mauvais prophète ! » Au dehors, ces paroles se traduisaient en vers plus énergiques encore, et le quatrain suivant courut les rues lorsque la noblesse refusa d'adhérer à la proposition patriotique du tiers qui voulait faire déclarer « qu'il n'y a puissance en terre » spirituelle ou temporelle qui ait aucun droit sur le » Royaume. »

O noblesse, ô clergé, les aînés de la France,
Puisque l'honneur du Roi si mal vous maintenez,
Puisque le Tiers-État en ce point vous devance,
Il faut que vos cadets deviennent vos aînés.

Toute la lutte était là en effet. Il ne s'agissait nullement de la France. Il s'agissait de savoir qui serait l'aîné, et, d'après la loi d'aînesse alors universellement reconnue, qui aurait la puissance, la richesse, le gouvernement, qui, de la noblesse ou des gens de robe. Car au fond, et quelles que fussent les sages demandes du Tiers, cette question égoïste dominait toutes les questions de principes, de salut public et de patriotisme. Nul ne s'y trompait. La noblesse suppliait le Roi « de n'avoir, s'il lui plaist,
» aucun égard à tous les articles qui lui seront présentés
» dans les cahiers du tiers-état au préjudice des justices
» des gentilshommes, attendu que ladite chambre s'étant
» trouvée composée pour la plus grande partie de lieu-
» tenants-généraux et officiers aux bailliages, leur prin-
» cipal dessein n'a été que d'accroître leur autorité et
» augmenter leur profit au préjudice de ce que la no-
» blesse a si dignement mérité. »

Mais la preuve la plus convaincante que les États-Généraux, au lieu de s'occuper de la France, du peuple, de la misère publique, des moyens de remédier aux vues de l'État, ne songeaient qu'à leurs intérêts égoïstes et personnels, c'est que, lorsque la cour fit fermer la salle de leurs assemblées, le peuple ne murmura pas. Nul, hormis les députés, ne s'en plaignit. L'opinion publique ne soutenait pas les États. La nation n'espérait rien d'eux. Un des membres du Tiers qui s'est fait leur historien, Fl. Rapine, avoue que la nation n'attendait rien de leur pusillanimité et de leur faiblesse, et il ajoute en parlant du Parlement : « Je prie Dieu qu'il enflamme et

» renforce leurs courages, pour faire produire plus de » bien au pauvre peuple que les États n'ont pas fait. »

Tel était le peu de respect, d'estime et de sympathie que ces États inspiraient que lorsqu'ils étaient encore en séance et qu'ils eurent voté l'abolition de la paulette, le Parlement se réunit en toute hâte, protesta contre cette décision et déclara vouloir « aviser, non pas seulement » pour le seul sujet de la paulette, mais du royaume » usurpant ainsi les prérogatives des représentants de la nation et proclamant hautement sa volonté d'intervenir dans le gouvernement, sans plus se soucier de l'assemblée des États que si cette assemblée n'eut pas été réunie et n'eut pas siégé en vertu des pouvoirs qu'elle tenait des électeurs.

Quoiqu'il eut la majorité dans le Tiers, le Parlement ne voulait pas que la nation put croire que le bien pouvait se faire par une autre assemblée que la sienne, et quatre jours après la fermeture des États, il osa tenir au roi Louis XIII le langage suivant : « Sire, le Parlement » tient la place du conseil des princes et barons qui de » toute ancienneté étaient près de la personne des rois, » voire avec éclat, pour marque de ce, les princes et les » pairs de France y ont toujours eu séance et voix déli- » bérative et aussi y ont été vérifiés les lois, ordonnances » et édits, créations d'offices, traités de paix et autres » plus importantes affaires du royaume et dont lettres » patentes lui sont envoyées pour, en toute liberté, les » mettre en délibération, y apporter modification raison- » nable, voire même que ce *qui est accordé par nos*

» *États-Généraux* doit être vérifié en votre cour où est » le lieu de votre trône royal et le lit de votre justice » souveraine. »

Ainsi le Parlement disait formellement au Roi et à la France : moi seul gouverne, vous Roi, vous France, vous ne pouvez rien sans mon consentement, ce que vous déciderez, ce que vous voterez, ce que vous décréterez, je pourrai le modifier, le changer, le casser. Toute puissance découle de moi, de moi seul !....

Eh bien, soit! Voyons cette puissance à l'œuvre! Étudions ce qu'il y a en elle de cœur, d'intelligence et de patriotisme !

Ses remontrances au Roi (1615) furent suivies d'une levée de boucliers des princes et des protestants. Il en coûta six millions pour acheter les chefs et apaiser les troubles ; mais la misère des campagnes ravagées, quel remède y porta-t-on ?

En 1618, conformément aux votes des États-Généraux de 1614 et au vœu de toute la France, le Roi présente un édit qui réduit les pensions de six millions à trois au plus, ramène les dépenses de sa maison à ce qu'elles étaient en 1610, supprime la vénalité et la transmissibilité des charges de cour et d'armée, interdit aux particuliers d'avoir des canons et des armes chez eux, et enfin abolit la paulette. C'était toute une révolution qui assurait le salut et la prospérité de la France. Mais le Parlement refusa d'enregistrer un édit qui privait ses membres de la propriété de leurs offices, et telles furent leurs clameurs et leurs menaces que le gouvernement s'effraya,

recula, et que cet édit si sage, si patriotique, qui eut été un bienfait pour la France, ne put pas être exécuté !

Et cependant, cette vénalité des offices à laquelle le Parlement sacrifiait la prospérité du pays soulevait à bon droit l'opinion publique. Ces magistrats, ces juges de tous ordres qui achetaient leurs charges à des prix élevés étaient obligés pour vivre honorablement, ayant fait une dépense si lourde, de faire payer aux malheureux plaideurs ce qu'ils appelaient des épices, c'est-à-dire des sommes énormes pour prendre connaissance de leurs affaires et les juger. La fable de *L'Huître et les Plaideurs* est une vérité. Il n'arrivait que trop souvent que ceux-ci se voyaient entièrement ruinés par les juges et les procureurs, avant même que le procès ne fut mis en jugement. Mais l'abolition de la paulette, qui eut mis fin à tous ces abus, privait les magistrats du droit de léguer leurs charges à leurs fils ou de les vendre, et le Parlement y eut perdu tout à la fois et sa prépondérance politique et sa noblesse de robe qu'il prétendait constituer à côté et au-dessus de la noblesse d'épée.

Périsse la France plutôt qu'une atteinte soit portée à l'orgueil, à l'ambition de ces compagnies qui, après s'être appelées dans le siècle précédent des États-Généraux au petit pied, prétendaient au XVIIe siècle vérifier, changer ou casser ce que les États décideraient, et seuls exercer le droit absolu de faire les lois et de les appliquer !

L'esprit étroit, égoïste, chicanneur qui les animait se montra à deux reprises dans toute sa laideur repoussante, sous Henri IV, après la prise d'Amiens, sous Louis XIII,

après la prise de Corbie. Les Espagnols étaient à vingt-cinq heures de la capitale, Paris découvert, sans armée; avec les divisions des provinces et les haines des partis, s'ils fussent entrés à Paris, c'en était fait de la France. Le rêve de Philippe II et des ligueurs se réalisait, la France démembrée devenait espagnole !

Eh bien ! en ces circonstances critiques, où le Roi déclarant la patrie en danger faisait appel à tous les dévouements, à tous les patriotismes, et levait un impôt pour acheter des armes, des munitions, des vivres, ce qui était nécessaire enfin pour soutenir l'armée de volontaires accourus pour repousser l'ennemi, en ce moment, à deux reprises, sous Henri IV, sous Louis XIII, le Parlement refusa l'enregistrement des édits bursaux, c'est-à-dire qu'il refusa au Roi les moyens de sauver la patrie et il poussa la folie jusqu'à profiter de ce péril de mort pour faire de virulentes remontrances ! Peu s'en fallut qu'au moment où les Espagnols étaient presque sous les murs de Paris la révolte n'y éclatât. Henri IV et Richelieu furent tous deux sublimes de patriotisme et d'énergie; ils comprimèrent le Parlement, ils étouffèrent la révolte, Amiens et Corbie furent reprises, la France sauvée, sauvée malgré le Parlement, sauvée par le dévouement d'un grand roi, puis, plus tard, par celui d'un grand ministre.

Les Parlements de provinces imitaient pour la plupart le Parlement de Paris. M. Caillet (*) écrit : « Le Parle-

(*) De l'administration en France sous le ministère du cardinal de Richelieu.

» ment de Bretagne sacrifiant à ses intérêts particuliers
» non-seulement l'intérêt général de la France, mais
» même celui de la province, fit avorter l'un des premiers
» projets conçus par Richelieu pour créer notre commerce
» colonial, » c'est-à-dire l'établissement d'une compagnie des Indes, la colonisation par les Français d'une partie de l'Amérique et de l'Indoustan !

Le Parlement de Grenoble fait plus encore ! Il ose arrêter les approvisionnements de notre armée d'Italie. Il soulève le peuple qui pille les blés destinés à nourrir nos soldats en face de l'ennemi !.....

Voilà le patriotisme des Parlements toutes les fois que directement ou indirectement ils croient en jeu leurs intérêts, leurs priviléges ou leur orgueil. Maintenant montrerai-je leur inconséquence politique ? Dirai-je que par leur passions ils entretiennent les rivalités des provinces entre elles et empêchent de se faire l'union de la France ? Dirai-je que par leurs remontrances ils soulèvent, pour l'abandonner après, le malheureux et crédule peuple des villes. Parlerai-je du Parlement de Toulouse s'opposant aux droits sur les boissons, du Parlement de Rouen s'opposant aux droits sur le sel, et aux autres impôts sous prétexte qu'ils sont contraires aux priviléges de la province ? Montrerai-je à la suite les insurrections locales des croquants, des nu-pieds, et les terribles représailles qui furent exercées sur eux et la pusillanimité des Parlements tout effrayés et ahuris des révoltes qu'ils ont excitées sans s'en douter, et du mal qu'ils ont fait sans le prévoir ?

Ah ! Richelieu avait bien raison lorsqu'en 1628, exposant au Roi les nobles mobiles de sa politique, il disait qu'il voulait « exécuter à l'intérieur les réformes pro-
» mises, soulager le peuple, abaisser les Parlements qui
» par une prétendue souveraineté s'opposent tous les
» jours au bien du royaume. »

Mais dans la lutte héroïque que ce grand ministre soutenait seul contre tous les ennemis de la France au dedans ou au dehors, contre les usurpations des Parlements et des nobles, contre les révoltes et les trahisons des grands seigneurs de même que contre l'Espagne et l'Autriche, dans cette lutte héroïque, acharnée, où il n'y avait pas seulement en jeu le pouvoir d'un ministre, la couronne d'un roi, mais la vie de la France, Richelieu cherchait partout un appui. Fort de son patriotisme, il espérait le trouver dans la nation. N'osant plus convoquer d'États-Généraux puisque ceux de 1614 étaient tombés si misérablement devant l'indifférence du peuple et la haine des grands, il essaya de convoquer des assemblées de notables. Il espérait les animer de son amour de la patrie, les entraîner par les réformes qu'il projetait, par la grandeur et la gloire qu'il voulait donner à la France. Réussit-il ? Ces États-Généraux, en raccourci, ces assemblées nationales peu nombreuses et choisies, comprirent-elles le grand ministre, et à défaut d'intelligence politique, eurent-elles du moins du patriotisme ?

Le grand mal, je l'ai déjà dit, je le dirai encore, c'était le désordre des finances ; c'est le mal dont mourra un jour l'ancienne monarchie. Tous les grands ministres s'en

sont préoccupés, Sully, Richelieu, Colbert. En 1618 le gouvernement annonce aux notables qu'il va supprimer la paulette et qu'il veut supprimer également la vénalité de tous les emplois et charges, mais il invite les notables à aviser aux moyens de combler le déficit qui va en résulter pour le trésor. L'assemblée déclare « qu'elle ne peut » donner au roi des avis sur cette question et le prie de » l'excuser. »

Ainsi les Notables n'osent pas toucher aux abus, les désigner, les briser. Le peuple est accablé d'impôts, et cependant le trésor est vide, il n'arrive pas à la couronne la moitié des sommes payées aux collecteurs, et ces sommes qui les paie, si ce ne sont surtout les pauvres, les gens de la campagne suivant l'arbritraire unique des asséurs !

On pouvait facilement, Sully l'avait fait, diminuer les impôts qui pesaient sur le peuple, et cependant grossir les revenus de l'État. Il suffisait pour cela que l'impôt fut également réparti et payé par tous ! oui, mais là était la difficulté. Tous ces notables, nobles, prêtres, bourgeois de Paris ou membres des cours souveraines sont exempts de la taille, et vous croyez qu'ils consentiront à abolir les abus dont ils vivent !.... « Les notables n'ont pas » d'avis à donner sur ce point. »

Mais Richelieu est tenace. Pourquoi ? c'est que tous les grands projets qu'il a conçus avortent, faute d'argent. Pour réunir la Rochelle et les protestants à la France, pour empêcher la France de se démembrer et les grands seigneurs de se rendre indépendants dans leurs gouver-

nements, pour abaisser l'Autriche et l'Espagne, et assurer nos frontières, il faut de l'argent, et l'argent manque toujours. Quel désespoir ce devait être pour le cardinal de s'user dans ces luttes mesquines de chaque jour, d'être toujours arrêté parce que le trésor était vide, et cela quand le peuple est néanmoins tellement accablé d'impôts qu'il est réduit à la misère et qu'à tous moments poussé par le désespoir il se révolte, aimant mieux être égorgé par les soldats que mourir de faim.

Donc, en 1626, Richelieu convoqua une nouvelle assemblée de notables composée de sept évêques, douze seigneurs, vingt-neuf officiers de justice et de finance tous présidents ou procureurs généraux des cours souveraines. D'abord, il leur demande la création d'une chambre des grands jours qui, au nom du Roi parcoura successivement tout le royaume, rendant partout une exacte et impartiale justice, atteignant tous les abus, tous les prévaricateurs, tous les fauteurs de désordres et de guerres civiles, tous les traîtres..... L'assemblée des notables s'y refuse. Chaque Parlement dans l'étendue de son ressort formera la chambre des grands jours. De la sorte le cardinal ne pourra atteindre les abus dont vivent les magistrats, l'unité de la législation ne se fera pas, et la royauté désarmée ne pourra frapper les coupables et les traîtres qu'en créant des commissions extraordinaires. Richelieu n'hésita pas. Il y sacrifia sa popularité et faillit y sacrifier son honneur. Dans ceux qui sur l'échafaud expiaient le crime d'avoir traité avec l'Espagne et voulu lui livrer nos provinces, la nation

trompée ne vit que des victimes de la vengeance personnelle du cardinal.

Ne pouvant obtenir de l'assemblée des notables une réforme dans la législation, Richelieu n'hésite pas à la lui demander dans les finances. L'urgence en est si évidente, la nécessité si impérieuse, qu'il paraît difficile qu'il échoue cette fois. Il expose donc que les pauvres qui portent la plus grande charge de la taille doivent être à l'avenir soulagés. S'inspirant de la pensée qui anime le ministre, M. Chevalier, président de la cour des aides, demande alors formellement que les *tailles* soient *réelles*, c'est-à-dire que tous les privilégiés, nobles ou bourgeois qui jusqu'ici en ont été exempts, soient tenus de contribuer aux charges de l'État. C'est la première fois qu'à l'instigation de la couronne cette proposition est faite à une assemblée nationale. Comment y répondent les Notables ? Ils déclarent que cette proposition est dangereuse et se refusent en conséquence à la mettre en délibération.

Et pourtant horrible était la misère du peuple. Constamment les États provinciaux, ceux de Normandie surtout, exposaient la détresse des campagnes : « Nous » frémissons d'horreur à l'aspect des misères du pauvre » paysan. Nous en avons vu quelques-uns l'année pré- » cédente se précipiter à la mort par désespoir des » charges qu'ils ne pouvaient porter ; des autres que la » patience retenait plutôt en la vie que le plaisir ou les » moyens de la conserver... *paître l'herbe* et vivre de » racines... »

Richelieu ne trouvant point dans les représentants de la nation le point d'appui qu'il avait espéré y trouver, résolut de passer outre et de travailler seul, envers et contre tous, à sauver la France au dedans comme au dehors. En 1629, parut un édit qui, selon M. H. Martin, répondait à tous les vœux de la nation. Cet édit qui touchait à tout, au clergé, à la noblesse, à la justice, à l'administration, au commerce, à la marine, à l'armée, ordonnait entre autres choses aux seigneurs de restituer les communaux. (M. Henri Martin, dans son Histoire de France, tome x, fait remarquer à ce sujet « qu'en Angle- » terre, au contraire, à la même époque, on pendait les » paysans qui essayaient de défendre ou de reprendre » leurs communaux volés par les riches »). Pour l'armée la solde est augmentée, le soldat peut monter au rang de capitaine « et plus avant s'il s'en rend digne. » Défense est faite de lever des impôts sans l'ordre et à l'insu du Roi. Eh bien ! le Parlement, mécontent de certains articles qui corrigeaient des abus dont profitaient ses membres, refusa d'enregistrer l'édit royal, fit des remontrances, et par l'inertie calculée de sa résistance, par ses railleries, par ses calomnies, il empêcha le gouvernement de réaliser les grandes réformes sollicitées par toute la nation et décrétées par le souverain.

Ainsi, à toutes les époques de notre histoire, l'unité de la France, le progrès du bien-être des classes inférieures, leur affranchissement et le développement de l'esprit démocratique émanent de la couronne, la résistance émane des corps privilégiés. Et remarquez que cette

résistance conduit naturellement le peuple à n'avoir confiance que dans le souverain et à séparer sa cause de la cause de la noblesse et des Parlements qui l'ont tant de fois trahi. De sorte que chaque coup porté par le chef de l'État aux corps privilégiés est un bienfait national, et qu'ainsi la France est naturellement entraînée vers la monarchie absolue dont Richelieu pose les bases et dont Louis XIV doit malheureusement exagérer outre mesure la puissance et oublier l'origine démocratique.

Tel était l'état de division de la France, le peu de patriotisme des corps privilégiés, les rivalités des provinces que l'unité du pays, que sa prospérité et sa puissance ne pouvaient exister que par la volonté forte et omnipotente du souverain.

La centralisation était donc nécessaire. Elle était appelée par les vœux de tous les hommes intelligents qui mettaient les grands intérêts de la patrie au-dessus de leurs mesquines passions. Elle seule pouvait assurer le salut de la France. On se plaint de cette centralisation excessive, mais cette centralisation nous a fait ce que nous sommes. Sans elle, nous n'existerions pas comme nation. La force seule n'eût pas suffi à prévenir le démembrement de la France et à mettre fin aux inimitiés des provinces entre elles, aux usurpations des Parlements, aux violences, aux exactions et à la révolte de la noblesse, aux misères intolérables du peuple. J'ai dit, prouvé à satiété, avec des témoignages irrécusables pris dans toute notre histoire, que la féodalité détruite aspirait à se relever, que dis-je ! s'était reconstituée avec les

grands gouvernements de provinces. Chaque gouverneur exerçait dans son commandement un pouvoir presque absolu, levant à son gré des impôts, arrêtant le cours de la justice et tour-à-tour forçant le Roi à lui payer sa neutralité douteuse ou les frais de la guerre civile qu'il avait faite. Dans les pays sans État, aucun contrôle ne pesait sur le gouverneur, aucun obstacle ne l'arrêtait. Dans les pays d'États, il s'entendait avec les représentants de la province qui non-seulement ordonnaient constamment des taxes arbitraires, mais les répartissaient au gré de leurs passions.

Contenir par la puissance des armes et l'énergie du gouvernement toutes ces ambitions qui malheureusement s'appuyaient sur les rivalités des provinces entre elles, cela ne portait qu'un remède passager au mal, mais ne le faisait pas disparaître. Chaque fois qu'un roi faible ou mineur régnait, les divisions reparaissaient, et avec elles les exactions, la tyrannie, la misère du peuple, une misère excessive, inouïe, intolérable. Les gouverneurs et les Parlements prétendaient soutenir les priviléges de leurs provinces, combattre pour ces priviléges, et de la sorte ils mettaient constamment en question l'unité et par conséquent l'existence de la France. Le malheur, c'est que l'esprit provincial était tellement enraciné dans les masses qu'on les soulevait avec une facilité extrême en leur disant qu'on allait attenter à leurs priviléges. Les populations voulaient bien rester françaises, mais à la condition qu'elles conservassent avant tout le caractère distinct de leur

nationalité respective, Bretagne, Languedoc, Dauphiné, Guyenne, etc.

Ce n'était donc pas seulement par la force qu'il fallait contenir ces populations ; il fallait détruire avant toutes choses l'esprit provincial qui les animait, les rattacher à un centre commun, les faire françaises et rien que françaises, leur apprendre enfin à aimer la France plus que tout et par dessus tout.

Ce fut l'œuvre de la centralisation, œuvre nécessaire, impérieuse, fatale, éminemment nationale, éminemment patriotique. Or, cette œuvre ne se pouvait faire que par le souverain ou par l'assemblée nationale. Mais j'ai accumulé les preuves, et j'espère qu'à cet égard il ne peut rester aucun doute dans l'esprit de ceux qui me lisent, j'ai accumulé les preuves pour démontrer que dans tous les siècles, les États-Généraux avaient été si divisés par les luttes égoïtes de castes, d'ordres, de corps privilégiés et de provinces, qu'il leur avait été impossible de jamais rien fonder et qu'ils n'avaient jamais abouti qu'à une ridicule impuissance ou à de désastreuses guerres civiles. Donc, la couronne seule pouvait tenter la centralisation et en assurer le succès, non-seulement par la force des armes, mais surtout par l'unité de l'administration et de la justice.

A Richelieu cette gloire. Il y apporta un génie inflexible, inexorable. Étant sans peur, il fut sans pitié. Il frappa jusque sur les marches du trône, jusqu'à la mère, jusqu'à la femme, jusqu'au frère du roi. « Croire, ose-» t-il dire dans ses mémoires, croire que pour être fils ou

» frère du roi ou prince du sang, on puisse inopinément » troubler le royaume, c'est se tromper. Les fils, frères » et autres parents du roi sont sujets aux lois comme les » autres. » Frappant si haut ceux qui conspiraient contre le repos et la grandeur de la France, il ne ménagea pas davantage les nobles et les grands seigneurs. Il rasa leurs châteaux et leurs forteresses et fit décapiter le plus illustre d'entre eux, un Montmorency, pour crime de rébellion. Il brisa impitoyablement tous ces petits tyrans, nobles ou bourgeois, qui écrasaient et affamaient le peuple. Il souda énergiquement toutes les provinces jusqu'alors si divisées et ennemies ; il ne les comprima pas seulement par la force des armes et par la terreur qu'il inspirait, il les comprima surtout en leur donnant des intendants, en plaçant à côté, au-dessus des États, des gouverneurs-généraux, des Parlements, des hommes du roi, tous animés du même esprit de patriotisme et travaillant sans relâche à détruire les priviléges locaux, les coutumes, les mœurs, les rivalités, les haines des provinces pour y substituer l'unité de l'administration et de la justice, les grands intérêts et l'amour de la patrie !

Et qu'il me soit permis ici à moi qui ai l'honneur d'appartenir à l'administration, de témoigner publiquement et avec orgueil des services qu'elle a rendus !

M. H. Martin l'accuse d'avoir contribué « plus que toute » chose à étouffer toute spontanéité, toute vie dans les » provinces. » Mais cette vie, cette spontanéité isolée, ces rivalités étroites et mesquines, ces rêves de nationa-

lités distinctes, c'était précisément ce qui facilitait les guerres civiles, ce qui constamment mettait la France à deux doigts de sa perte.

Quand les protestants voulurent former au-delà de la Loire un État indépendant, une république dans le genre de celle des Pays-Bas ;

Quand les provinces se refusaient à détruire leurs lignes de douanes intérieures et portaient ainsi la plus fatale entrave au développement du commerce et de l'industrie ;

Quand les grands seigneurs dans leurs gouvernements levaient des impôts, réunissaient des armées, se révoltaient et faisaient alliance avec l'Espagne ou l'Autriche.

Quand les Parlements refusaient l'enregistrement des édits qui eussent été des bienfaits pour le peuple parce qu'ils portaient atteinte à leurs intérêts ou violaient, disaient-ils, les libertés de leurs provinces ;

Quand, à chaque changement de règne, à chaque minorité, la France, déchirée par la guerre civile, était de tous les côtés ouverte à l'invasion étrangère ;

Quand le peuple souffrait la plus horrible misère, la plus odieuse tyrannie, voyant tour-à-tour ses champs ravagés par les soldats des nobles révoltés, et le peu qu'il possédait enlevé par les collecteurs chargés de prélever l'impôt qui pesait sur lui et dont les bourgeois des villes s'affranchissaient à l'exemple du clergé et de la noblesse ;

Quand la France était ainsi chaque jour arrêtée dans son développement, menacée dans son existence, toujours

prête à se démembrer et à périr, d'où venaient donc tant de causes de ruine et de mort ?....

D'où, si ce n'est de ce déplorable esprit de rivalités provinciales, de ce rêve insensé d'être Breton, Languedocien ou Bourguignon avant d'être Français !

Une des plus grandes choses qu'ait faite l'Assemblée Nationale de 1789 a été de briser pour jamais ces distinctions, ces luttes, ces rivalités, ces égoïsmes. Le jour où il n'y a plus eu de provinces, les guerres civiles ont été rendues presque impossibles en France.

Eh bien ! les provinces ont disparu, vaincues par la centralisation des affaires administratives, par la création des intendants, et c'est à Richelieu que la France doit ce bienfait.

Il fit beaucoup pour elle, il eut voulu faire plus encore.

En 1629, un édit royal ordonne :

« Défense aux seigneurs de retirer en leurs maisons, donner aucun aide aux criminels et coupables.

» Défense de lever ou assembler des gens de guerre sans notre connaissance.

» Défense à tous gouverneurs, capitaines de places, seigneurs, gentilshommes, d'exiger de nos sujets aucunes denrées ni argent, ni les assujettir à aucune corvée.

» Défense aux seigneurs d'usurper les communes des villages et les appliquer à leur profit, ni les vendre, engager ou bailler à vie.

» Défense à tous les gouverneurs, gentilshommes et autres de quelque qualité qu'ils soient, d'apporter aucun

empêchement à la distribution de la justice ou s'entremettre au département de nos tailles. »

Il est vrai que le Parlement de Paris se refusa d'enregistrer cet édit, mais Richelieu n'en persista pas moins à le mettre à exécution, et quelques années plus tard, en 1634, il le compléta par de nouvelles réformes.

« Il ordonne que les principaux officiers du Roi iront dans les élections et paroisses faire porter les prétendus exempts de rôles des tailles.

» Quiconque est né roturier, fut-il ennobli depuis vingt ans, sera tenu de payer la taille.

» Il ne pourra y avoir par paroisse au plus que deux personnes exemptes de la taille.

» Les ecclésiastiques, les nobles et les bourgeois de Paris et de Lyon ne pourront plus à l'avenir être exempts de l'impôt que pour une seule terre.

» Quant aux villes et villages exempts de la taille, le Conseil du Roi devra aviser sur ce qu'il convient de faire. »

Puis, s'occupant avec une sollicitude paternelle du peuple des campagnes, sachant quel joug pèse sur lui et combien faible il est pour résister, Richelieu prend lui-même sa défense, il veille pour lui à ses intérêts, il déclare que quand bien même les paroisses consentiraient à exempter de la taille des personnes n'y ayant pas droit, celles-ci n'en paieront pas moins, puis il défend, *sous peine de mort,* aux collecteurs de saisir le pain, le lit, les ustensiles de labour, d'enlever les portes et fenêtres des malheureux qui ne peuvent payer l'impôt, et il

ordonne d'augmenter les taxes des villes et des bourgs à la décharge des villages.

Eh bien ! cet édit royal qui met avec tant d'évidence à nu, pour les réprimer, tous les épouvantables abus de l'ancien état social de France, cet édit ne put pas être exécuté.

Tous ceux qui profitaient de ces abus, nobles et bourgeois, prêtres et laïques, magistrats et officiers, villes et châteaux, tous les privilégiés poussèrent de telles clameurs, y opposèrent tant de résistance, menacèrent l'État de tant de désordres, d'insurrections, de guerres civiles, que Richelieu, malgré son énergie, son courage inflexible, sa volonté de fer ne fut pas assez fort pour affranchir le peuple et détruire ces iniquités.

Oh ! je m'explique bien lorsque ce grand homme mourut, la joie, le délire que firent éclater la cour, la noblesse et le Parlement. Je m'explique même, hélas ! les feux qu'allumèrent dans les provinces le peuple des villes et des campagnes !... Richelieu aimait trop la France pour être compris. Lui qui à sa dernière heure pouvait dire : « je n'ai jamais eu d'autres ennemis que » ceux de mon pays, » de quelles haines, de quelles calomnies n'était-il pas poursuivi, et de quelle ingratitude la nation ne payait-elle pas son dévouement et son patriotisme ! Le cardinal mort, il semblait qu'on respirait plus à l'aise. N'avait-il pas en effet attaqué tous les priviléges, rasé les châteaux, réduit la noblesse à l'obéissance, rappelé aux Parlements qu'ils n'étaient que des cours de justice ? N'avait-il pas voulu supprimer la

vénalité des charges dont vivaient les magistrats, les exactions fiscales et tyranniques dont vivaient les nobles et les traitants? N'avait-il pas voulu forcer le clergé, la noblesse, les Parlements et la haute bourgeoisie à payer l'impôt, n'avait-il pas pris enfin énergiquement la défense du peuple contre ses oppresseurs, de la France contre les ambitieux et les traîtres, n'avait-il pas brisé tous les priviléges, toutes les résistances, toutes les factions, tous les égoïsmes, et fait de la sorte la France si grande et si forte qu'elle allait devenir l'arbître des nations?...

« Lorsque Votre Majesté, dit Richelieu dans son testa-
» ment politique, se résolut de me donner l'entrée de ses
» conseils... je puis dire avec vérité que les Huguenots
» partageaient l'État avec Elle, que les grands se condui-
» saient comme s'ils n'eussent pas été ses sujets, et les
» plus puissants gouverneurs des provinces comme s'ils
» eussent été souverains en leurs charges... Les alliances
» étrangères étaient méprisées, les intérêts particuliers
» préférés aux publics....

» Je promis à Votre Majesté d'employer toute mon
» industrie et toute l'autorité qu'il lui plaisait de me don-
» ner pour ruiner le parti Huguenot, rabaisser l'orgueil
» des grands, réduire tous ses sujets en leur devoir, et
» relever son nom dans les nations étrangères au point
» où il devait être. »

Richelieu tint parole, et comme il le dit lui-même par le succès qu'il obtint « justifia aux siècles à venir la » fermeté avec laquelle il avait poursuivi ce dessein. »

Mais à peine fut-il mort, à peine la régence d'Anne

d'Autriche fut-elle proclamée, que tous ceux qui vivaient de ces priviléges ou qui prétendaient faire un État dans l'État et ériger en souverainetés leurs gouvernements, essayèrent de détruire l'œuvre du grand ministre. Ils s'efforcèrent de briser l'unité de la France, de rompre la centralisation, de reconstituer les vieux abus, la féodalité pour les seigneurs, le gouvernement des affaires publiques pour les Parlements, l'indépendance absolue pour les villes, le fédéralisme des provinces, c'est-à-dire l'abaissement sinon la ruine de la France. Telle fut l'œuvre de la Fronde.

Il y a des écrivains et des meilleurs qui se sont laissés séduire par les péripéties étranges de ce drame héroï-comique et par les caractères originaux que les évènements mirent alors en lumière. Pour moi, je l'avoue, mon cœur saigne toutes les fois que je relis ces tristes et honteuses pages de notre histoire.

Tous ceux qui prirent part à la Fronde y laissèrent quelque chose de leur honneur, tous s'y rapetissèrent, les Parlements comme les princes, les femmes comme les hommes. Le vainqueur de Rocroy, de Fribourg, de Nordelinghen, Condé, s'y déshonora. Il ne fut plus qu'un matamore ridicule et cruel, le véritable et digne chef de ces écervelés qui, Richelieu mort, croyaient qu'il n'y avait qu'à se jeter sur la France pour la rançonner, la démembrer, la tuer. Le rival de Condé ce fut Gondi. Cet intrigant et pétulant abbé sans mœurs et sans religion courait les carrefours, les ruelles, les églises et les palais, voulant être à la fois le roi de la canaille, l'amant

de toutes les femmes, le cardinal primat de la France et le successeur de Richelieu !

Entre ces deux fous d'orgueil et d'égoïsme, le Parlement se jeta à l'étourdi avec une ambition fiévreuse, une légèreté inouïe et une gravité de formes d'autant plus ridicule qu'elle ne servait qu'à mettre en relief l'esprit vide, étroit, pédant de ces écoliers émancipés, comme les appelle fort bien M. Michelet. Je rends grâce à Dieu de n'être pas, par le sujet que je traite, obligé de raconter ces temps de démence et d'infamies, de n'avoir pas à peindre tous ces capitaines montés sur des échasses « faisant » pour les beaux yeux de leurs maîtresses la guerre aux » rois et jurant de la faire aux dieux ! » de n'avoir pas à dire les exploits de ces intrigantes et folles amoureuses courant les grands chemins et les aventures, sans pudeur, sans pitié, sans cœur, héroïnes de romans qui entrent dans les villes par la brèche à la tête de leurs régiments, donnent le signal des massacres, et, quand la rue qu'elles traversent en voiture est trop obstruée de cadavres et de mourants, mettent tranquillement la tête de l'autre côté de la portière de dégoût et non de pitié !

Mais cependant il faut que je dise comment l'esprit des siècles précédents animait le XVIIe siècle, il faut que je raconte de quels dangers les rivalités des castes, les ambitions des grands et des Parlements menaçaient la patrie et comment son salut était tout entier dans cette œuvre de centralisation monarchique si énergiquement constituée par Richelieu !

Ce fut le Parlement qui donna le signal de ces luttes

et de la guerre civile. Richelieu et Louis XIII à peine morts, il respire, il parle haut, il se croit le maître, le souverain de la France! Son premier acte est de casser le testament du feu roi. A cette occasion, il se fit comme toujours de magnifiques discours. Le conseiller Gayant, entre autres, s'écria :

« Je hais ces rois de puissance absolue,
» De plein pouvoir, de propre mouvement! »

On parla beaucoup de liberté, des ministres de l'ancienne tyrannie; bref, les écoliers s'en donnèrent à cœur-joie, et le premier usage qu'ils firent de leur puissance ce fut de nommer lieutenant-général du royaume le duc d'Orléans, ce prince imbécille, lâche, sans cœur, sans patriotisme, dont la vie s'était passée à trahir ses amis et le Roi, à conspirer avec l'Espagne et à entraver toutes les mesures prises dans l'intérêt de la gloire ou de la prospérité de la nation. Ce fut précisément ce qui décida le Parlement. Quant à la convocation d'une assemblée générale, nul n'y songea. Le Parlement, qui parlait avec tant d'indignation des tyrans et avec tant d'amour de la liberté, n'imaginait pas que la France put désirer autre chose que de lui voir exercer le pouvoir absolu. Une faute commise par la reine-régente et Mazarin lui en assura momentanément la possession.

L'impôt annuel de la paulette expirait en 1648. L'édit royal qui le renouvela portant qu'il serait imposé une retenue de quatre années de leurs gages aux officiers des cours souveraines, ces cours se réunirent immédiatement pour arracher à la reine-régente le maintien

gratuit de leurs priviléges. Faible comme il l'était, Mazarin, il faut le reconnaître, avait été bien mal inspiré en rendant cet édit. Toucher de la sorte à la bourse de ces compagnies qui se prétendaient et qui s'appelaient souveraines, et à ce titre, entendaient gouverner le royaume !.. Elles y répondirent par un acte hardi, révolutionnaire et dans lequel elles s'engagèrent étourdiment et aveuglement sans savoir ni qui les soutiendrait, ni jusqu'où elles iraient. Elles nommèrent chacune quinze députés, en tout soixante, pour s'occuper non pas seulement du maintien gratuit de la possession de leurs charges, mais de la *reformation du royaume*.

Le royaume est mal administré, mal gouverné. Les députés des cours souveraines vont y mettre bon ordre et montrer enfin à la France quels bienfaits, quelle prospérité, quelle gloire un gouvernement parlementaire peut lui donner.

La première chose qu'ils décrètent c'est l'abolition des intendants, c'est-à-dire le rétablissement de la puissance absolue, tyrannique, sans contrôle et sans contrepoids des grands dans leurs gouvernements. D'un trait de plume ils rayent toute l'œuvre de Richelieu et livrent de nouveau le peuple aux caprices et à l'arbitraire des gouverneurs, la France aux divisions et aux luttes intestines des provinces entre elles.

C'est le premier acte des cours souveraines usurpant le pouvoir. Le second vaut le premier. Le trésor était vide, il fallait trouver de l'argent pour finir la guerre et porter remède à tous les abus fiscaux. Pour cela deux

moyens : un très-hardi, très-juste, très-populaire, celui de Richelieu. Rendre la taille réelle, c'est-à-dire obliger la noblesse, le clergé, la bourgeoisie des grandes villes à payer comme payait le roturier des campagnes et des petites villes. Le second moyen pour remédier au déficit, c'était celui d'Emery : établir dans toutes les villes des octrois. C'était les deux choses à faire, les seules qu'on put faire; elles eussent sauvé un siècle plus tard la monarchie. Le Parlement s'en garda bien, il y aurait laissé sa popularité. Un de ses membres, Broussel, un sot ridicule dont le peuple fit un héros, proposa de remédier au déficit..... en diminuant d'un quart les tailles, bien entendu sans établir aucun autre impôt. Qu'on juge avec quels transports de joie au dedans comme au dehors, au Parlement comme dans le public, on applaudit à une mesure si sage, si prévoyante, si patriotique !

Il y eut bien quelques sifflets, quelques protestations courageuses, on chansonna même le nouveau pouvoir :

Messieurs, avant toutes choses,
Afin d'affermir notre cause,
Qui n'est pas sans besoin d'appui,
Nous concluerons tous aujourd'hui :
Que l'on soulage la canaille,
Que l'on remette un quart de taille,
Que de nos pays désolés
Les intendants soient rappelés.
. . . .
Quand le peuple sera pour nous,
Sans doute qu'on filera doux.

Mais le Parlement dédaignait ces insultes, il eut volontiers répondu comme un poëte moderne, Victor Hugo, répondait à ses adversaires :

« Il n'a qu'à se lever pour couvrir de son ombre,
A la fois tous vos fronts;
» Il n'a qu'à dire un mot pour couvrir vos voix grêles. »

Devenus les maîtres de la France, les députés des cours souveraines semblaient en vérité pris de vertige. Pour compenser le déficit ils décrétèrent la banqueroute. Le chancelier Séguier ayant fait timidement observer que c'était manquer à la foi publique, le président Le Coigneur osa répliquer : « qu'après avoir si souvent » manqué de parole à tous les gens d'honneur du royaume » il s'étonnait qu'on fit difficulté d'en manquer à cent » mille coquins qui avaient volé le Roi et s'étaient enri- » chis des dépouilles du peuple (*). » En conséquence, ils décrétèrent que toutes les avances faites à l'État ne seraient pas remboursées. C'était une odieuse spoliation, c'était plus, c'était tuer le crédit de la France. Mais ces honnêtes parlementaires n'hésitèrent pas. Eux qui s'étaient révolutionnairement emparés du pouvoir parce qu'on avait osé mettre comme condition au maintien de la propriété et de l'hérédité de leurs charges qu'ils ne toucheraient pas pendant quatre ans leurs gages, leur

(*) M. de Sainte-Aulaire, histoire de la Fronde.

premier acte était de ruiner, de voler les malheureux qui, croyant en l'honneur de la France, lui avaient prêté leur fortune !

Voilà ce qu'ils firent pour la reformation de l'État, ces nobles députés des cours souveraines assemblés révolutionnairement pour fonder sur des bases équitables la liberté et la prospérité de la nation française !

Et comme il fallait prévoir les retours de la fortune, assurer la solidité et l'avenir de ce gouvernement parlementaire, les députés « firent défense de faire et de lever » aucune imposition et taxes qu'en vertu d'édits vérifiés » aux cours souveraines sous peine de vie. » En outre, ils déclarèrent « qu'il ne pourra plus à l'avenir être créé » d'offices de judicature et de finances sans leur consente- » ment, et qu'il ne pourra plus être fait aucun change- » ment dans l'établissement ancien des compagnies. »

Il importe d'apprécier de suite la valeur de ces décrets : Les charges de conseillers au Parlement montèrent subitement, quand ils furent rendus, de soixante mille francs à quatre cent mille francs. Vous voyez que ces honnêtes députés qui avaient usurpé le pouvoir entendaient bien leurs intérêts privés.

Et de quels droits ces soixante députés prétendaient-ils exercer le pouvoir absolu ? N'était-ce pas le Roi qui avait nommé ces conseillers, n'était-ce pas au nom de la royauté qu'ils rendaient la justice, et n'était-ce pas seulement pour rendre la justice que le Roi les avait choisis ? Qu'étaient-ils donc dans la nation ? Une caste à part, privilégiée, une noblesse aussi, une noblesse de robe qui

avait acheté ses charges, qui vivait en dehors de la nation, qui représentait, disent ses défenseurs, quarante-cinq mille personnes dans un pays qui comptait vingt millions d'habitants ! Ingrats envers la royauté, ils trompaient également le peuple. Hélas ! avec ce mot de liberté on le trompe toujours ! A la royauté ils prétendaient substituer la tyrannie d'une assemblée d'officiers de finances et de judicature achetant leurs offices ou en héritant, tous étrangers au commerce des hommes, au maniement des affaires publiques, pouvoir occulte, anonyme, irresponsable, égoïste, hautain, orgueilleux, inflexible, en dehors de la nation dont il n'avait ni les intérêts, ni les généreuses passions, ni même les mœurs et les habitudes !

Ces juges graves, de mœurs rigides mais pédantes, se drapaient de leurs manteaux d'hermine, s'appelaient un sénat, un cénacle de rois, et pleins d'envie pour la noblesse d'épée, pleins de mépris pour la roture, ces juges, vivant des épices payées par les plaideurs qu'ils ruinaient, se croyaient les autocrates de la France.

Ils ne voyaient pas, les insensés ! qu'ils allaient être brisés dans la lutte, que les princes et puissants seigneurs et nobles dames, qui accouraient à l'Hôtel-de-Ville pour se joindre à eux, n'entendaient s'en servir que pour démembrer et piller plus aisément et commodément la France !

Ils ne voyaient pas, les malheureux ! que ce peuple qui portait en triomphe l'imbécille Broussel bientôt allait devenir le jouet des ambitieux, du coadjuteur, du prince de Condé, essayer de rétablir le terrorisme et le socialisme.

L'histoire de Marcel, de Caboche, de la Ligue, ne les éclairait pas. Pourquoi les condamnerais-je, quand nous mêmes nous ne voulons pas nous rappeler, je ne dis pas les siècles écoulés, mais les faits dont nous avons été les témoins, que dis-je, les victimes peut-être ? L'homme est ainsi fait. Au lieu de vivre de souvenirs, il vit d'espérance. Il marche de déceptions en déceptions, aveugle jouet des passions, misérable orgueilleux qui méprise les enseignements du passé et croit toujours selon la belle expression du poëte « que demain est à lui. »

Il le croyait ce Parlement lorsqu'il traversait les rues de Paris salué par les acclamations enthousiastes du peuple. Le vertige le prit, il donna le premier signal de la guerre civile, ordonnant à tous les détenteurs des biens royaux de vider leurs caisses dans les coffres de l'Hôtel-de-Ville et pour entretenir l'armée qu'il levait, établissant un impôt de cent cinquante francs sur chaque porte cochère, un autre de trente francs sur chaque boutique. Car c'est le fait de toute révolution de ruiner d'abord propriétaires et industriels et d'augmenter la misère du peuple.

Que voulait le Parlement ? Les étendarts de ses troupes portaient : « *Querimus regem nostrum,* » nous cherchons notre roi. Le Parlement ne pouvait vivre ni avec ni sans la royauté. Sans le Roi il n'était rien, mais il n'était rien non plus comme corps politique avec le Roi. Il rêvait, d'autres l'ont rêvé depuis ! qu'il y aurait un Roi nominal, sans force et sans pouvoir aucun sous le nom duquel il gouvernerait despotiquement la France. Pour

atteindre cette chimère, il s'organisait en convention et à côté de lui créait la commune de Paris. En cela 93 s'est inspiré de la Fronde. Le Parlement rend successivement des arrêts pour le versement à l'Hôtel-de-Ville des deniers publics, et la levée des gens de guerre, pour faire défense à tous capitaines et soldats d'approcher à vingt lieues de Paris, et enjoindre aux villes, bourgs et communes de leur courir sus; en outre, il déclare Mazarin ennemi du Roi et de l'État.

Ces divers arrêts se terminent ainsi : « Enjoint au » prévôt des marchands et échevins de tenir la main à » l'exécution; » et les ordonnances de la ville portent : « conformément à l'arrêt de nos seigneurs de la cour du » Parlement. »

Et vraiment ils se croyaient bien les seigneurs de la France ! Ils écrivaient aux divers Parlements de provinces de se joindre à eux, et la cour voulant faire un appel aux véritables représentants de la nation, aux États-Généraux, partout la bourgeoisie se refusa de nommer des députés. Le Parlement de Bretagne alla même jusqu'à rendre un arrêt défendant la convocation des États-Généraux ou provinciaux. « Ils ne seront assemblés que » par lettres patentes vérifiées au Parlement et il sera » sursis à la tenue des États des provinces; il est fait » défenses à toutes personnes, de quelque qualité et con- » dition qu'elles soient, de s'y trouver et de s'assembler » sous prétexte desdits États. » Le Parlement de Paris alla plus loin. Interrogé par celui de Rouen sur ce qu'il convenait de faire au sujet de cette convocation d'États-

Généraux, « il répondit que les Parlements n'envoyaient » jamais de députés aux États-Généraux, *tenant rang » au-dessus d'eux, étant juges de ce qui y estait arresté,* » et étant comme médiateurs entre le peuple et le Roi. » (M. Cheruel,— De l'Administration de Louis XIV.)

« Il n'y eut, dit M. A. Thierry, que des élections in- » complètes et la réunion des États fut ajournée indéfi- » niment; après deux ans et sur les instances de la » noblesse, elle fut ordonnée de nouveau avec de nou- » veaux choix de députés pour le 8 septembre 1651. » Mais cette fois comme l'autre, les élections, surtout » celle du Tiers-État, n'eurent point lieu dans toute la » la France. »

Le Parlement ne voulait pas d'États-Généraux. Ce qu'il entendait par la liberté c'était le pouvoir pour lui, pour lui seul. Tous les ambitieux ont entendu ce mot de la même manière, à toutes les époques et quelque soit le nom dont ils aient décoré le gouvernement qu'ils improvisaient.

Eh bien! savez-vous ce qu'il fit, ce Parlement? Il livra le pays à toutes les horreurs de la guerre civile et de la guerre étrangère. L'archiduc Léopold, profitant de nos dissensions, pénétra au cœur de la France. Turenne, le meilleur, le plus pur de nos généraux, marchait avec lui. L'envoyé de l'archiduc, un Espagnol, entra dans Paris; il fut salué par le cri de : vivent les princes! et y déclara qu'il venait offrir, c'est-à-dire dicter les conditions de la paix, et que si le cardinal Mazarin les refusait, l'archiduc s'avancerait à la tête d'une innombrable armée

et mettrait sans pitié la ville à feu et à sang. Le Parlement était aux abois, également incapable de faire la paix ou la guerre, de chasser l'Espagnol et de pacifier la France, d'administrer et de gouverner. Alors, tout-à-coup, subitement, l'illusion tomba, la nation vit clair, elle comprit enfin et elle dit « que jamais les affaires de la » guerre ne seraient menées avec ordre par une si » grande cohue.... que les gens de justice savaient » mieux juger un procès que de conduire un royaume...» Et ces insensés, qui dans leur orgueil et pour maintenir leurs usurpations avaient cru pouvoir soulever à volonté et apaiser le peuple, furent comme toujours les premières victimes de la colère du peuple. Le Parlement de Bordeaux faillit être égorgé par la populace qui criait : vive l'Espagne! Il ne fut sauvé que par l'héroïsme de la princesse de Condé. A Paris, le Parlement méprisé, insulté, baffoué, envahi par une troupe de factieux et chassé de la salle de ses séances, expia par la mort de plusieurs de ses membres sa légèreté et sa coupable ambition.

Huit cents princes, ducs et gentilshommes, se réunissent pour aviser aux maux du royaume, porter remède au désordre de l'État, « faire cesser les violences et oppres» sions exercées depuis plusieurs siècles au préjudice » des franchises, droits et immunités des gentilshommes.» Ils se plaignent de l'orgueil, du luxe des bourgeois, enfin ils déclarent que le Parlement n'a été institué que pour rendre la justice et qu'il ne doit pas s'immiscer dans les affaires du royaume.

Condé s'exprima avec plus de violence encore. Interrogé sur ses projets par le président Nesmond, il lui répond « qu'il n'a pas à rendre compte de ses actions à » un tas de je ne sais qui, qui en jugeaient à leur mode.» Un instant ce prince, s'appuyant sur la canaille, fut le maître de Paris. Il fit égorger les partisans du Parlement, une assemblée de six magistrats et de six bourgeois par quartiers délibérant à l'Hôtel-de-Ville. Ce massacre eut lieu le 4 juillet 1652; les bourgeois se défendirent avec héroisme. Dans Paris le bruit courait qu'on n'en voulait qu'aux Mazarins, les parlementaires s'en réjouissaient. La femme du conseiller Miron, celui qui avait fait battre le tambour à la journée des barricades, allait dans les rues, riant et disant que ce n'était pas grand malheur si quelques Mazarins étaient maltraités par le peuple. C'était la mode alors de voir les femmes se mêler à la chose publique, les dames du Parlement n'entendaient pas le céder en virilité aux princesses. Or, au moment où Madame Miron allait ainsi, pleine d'enthousiasme, expliquant la cause de la mousqueterie qu'on entendait dans la direction de l'Hôtel-de-Ville, elle voit s'approcher un groupe d'hommes portant sur une civière un cadavre, et comme on s'efforçait de l'éloigner : laissez-moi donc, cria-t-elle, c'est un Mazarin ! Et, s'arrachant aux bras qui la retiennent, elle se précipite, fend la foule, et hâletante, le sourire aux lèvres, la joie dans les yeux, elle arrive jusqu'à la civière..... tout-à-coup elle pâlit, jette un cri horrible de désespoir et tombe évanouie.... Quand on la releva elle était folle, et jamais depuis elle ne

recouvra la raison. Ce cadavre qu'on rapportait était celui de son mari, le conseiller Miron, assassiné à l'Hôtel-de-Ville par la populace dont il avait été six ans auparavant un des chefs les plus aimés.

Voilà quels enseignements les révolutions apportent aux ambitieux !...

Décimé, le Parlement plia sous la terreur ; il décida après quinze jours d'une noble résistance, il faut le reconnaître : « qu'attendu la captivité du Roi, M. le duc
» d'Orléans serait déclaré régent et que M. le prince de
» Condé serait prié d'accepter le commandement des
» armées ; on écrirait à tous les Parlements de provinces
» pour rendre de pareils arrêts, et aux villes principales
» du royaume pour leur enjoindre de s'y conformer. »

Ainsi la Fronde comme la Ligue aboutissait à livrer la capitale à la populace et la France aux princes. Elle rétablissait le fédéralisme en reconnaissant à chaque Parlement le droit d'intervenir dans la chose publique ; elle rétablissait la féodalité en partageant la France entre les grands seigneurs qui à leur guise levaient dans leur gouvernement des subsides et des soldats.

Et le peuple, le malheureux peuple, que devenait-il dans ce choc d'ambitions perverses, de guerres civiles, de guerres étrangères ? Quelles guerres ! « Depuis cinq ans, dit Veillet, ni moisson, ni vendange. Nous rencon-
» trons des hommes si faibles qu'ils rampent comme des
» lézards sur des fumiers. Ils s'y enfouissent la nuit
» comme des bêtes et s'exposent le jour au soleil déjà
» remplis et pénétrés de vers. On en trouve gissant pêle-

» mêle avec leurs morts dont ils n'ont pas la force de » s'éloigner. Ce que nous n'oserions dire, si nous ne » l'avions vu, ils se mangent les bras et les mains, » et meurent dans le désespoir. » (Michelet, tome VII, Histoire de France). Huit ans après la Fronde, les pauvres mangeaient encore les bêtes jetées à la voirie et les disputaient aux chiens affamés !.....

Voilà la Fronde. Voilà à quoi conduisit l'usurpation du Parlement et cet enthousiasme du peuple élevant en une nuit plus de douze cents barricades au cri de : Vive la liberté !

De fatigue, de misère, de dégoût et aussi de patriotisme, il fallut bien alors en revenir à la royauté, à l'œuvre de centralisation et de prépondérance monarchique entreprise par Richelieu. Formé à la dure école du malheur, Louis XIV brisa tous ces égoïsmes, tous ces orgueils, toutes ces misérables et honteuses passions qui avaient failli perdre à jamais la France. Il fit l'unité partout. La France se releva subitement, elle devint, je ne dis pas seulement l'arbitre de l'Europe, elle en devint la tête et le cœur. Sa langue fut la langue universelle, sa gloire fut la gloire de l'humanité ! Tous l'imitèrent, tous l'envièrent, et pourtant tous l'aimèrent ! Elle fut peut-être moins artiste, moins prodigue de miracles que ne l'avait été la France de la Renaissance, mais elle eut un caractère plus universel encore. Elle parcourut avec une égale supériorité toutes les voies que Dieu a tracées à l'intelligence humaine.

Étrange contraste ! c'est au moment où la royauté

s'établit glorieusement en France, c'est au moment où Louis XIV arrive à l'apogée de sa puissance, c'est à ce moment qu'en Angleterre l'aristocratie triomphe définitivement de la royauté et jette pour des siècles les bases d'un gouvernement oligarchique.

Sous la main puissante et énergique des Tudors, la nation anglaise avait paru rompre avec les traditions du passé et abandonner les libertés pour lesquelles elle avait si énergiquement combattu sous les Normands et sous les Plantagenets.

Mais pour tout esprit perspicace, la chaîne des temps n'était pas brisée. L'Angleterre réparait dans le silence et le repos ses forces épuisées par les longues et sanglantes guerres des deux roses. L'aristocratie ruinée et décimée ne pouvait plus continuer l'œuvre de ses ancêtres, la bourgeoisie à peine émancipée par sa fusion dans la chambre des Communes avec les gentilshommes des comtés, la bourgeoisie commençait à bégayer une langue qu'elle n'avait pas encore parlée, et, avec le caractère propre au peuple anglais, elle s'essayait lentement, froidement, mais persévéramment au gouvernement du royaume.

Les Tudors ne s'y étaient pas trompés. Avec une sagacité extrême ils s'étaient bien gardés de violer trop ouvertement les anciens statuts, la grande charte. Jamais ils n'avaient levé un impôt nouveau sans avoir recours au Parlement, et ils faisaient peu d'usage de tous les moyens employés par leurs prédécesseurs pour se procurer de l'argent sans un vote de la Chambre des

Communes. Pour détourner la nation des voies suivies jusqu'alors, pour l'empêcher de concentrer son attention sur le gouvernement intérieur du pays, les Tudors étendirent considérablement sa puissance commerciale et maritime et intervinrent en même temps dans tous les évènements qui se passaient sur le continent. Ils se posèrent comme les arbitres des destinées de l'Europe. A l'intérieur, ils s'étudièrent à ménager avec un soin extrême l'orgueil anglais, évitant tout ce qui pouvait froisser les anciennes coutumes du pays et l'opinion publique. Ils n'eurent pas d'armée, et telle fut, nous l'avons vu, leur habileté qu'ils purent pendant un siècle et demi faire peser sur le royaume la tyrannie la plus inflexible, sans avoir seulement un régiment à leur solde pour garder et défendre leurs palais et leurs personnes. Mais ils ne réussirent que parce que, je le répète, en flattant l'orgueil national par la prépondérance qu'ils donnèrent au pavillon britannique, ils se trouvèrent en présence d'une aristocratie ruinée et décimée, et d'une bourgeoisie qui commençait seulement à s'initier aux affaires publiques.

Or, après cent cinquante ans d'un gouvernement éminemment sage, pacifique et patriotique, il se trouva que la bourgeoisie, dont le commerce s'était prodigieusement étendu, possédait des richesses immenses, et qu'ayant accès dans la Chambre des Communes, elle dut prendre tout-à-coup dans le gouvernement du pays une grande et légitime prépondérance. Peut-être chez un peuple du continent n'en eut-il pas été ainsi. La bourgeoisie inexpérimentée,

inhabile aux affaires, eut été incapable d'exercer avec sagesse et de conserver avec une froide opiniâtreté le pouvoir. Ce qui faisait la force de la bourgeoisie d'Angleterre, ce n'était pas seulement les richesses inouïes qu'elle avait acquises pendant le règne glorieux des Tudors, c'était la nécessité de conserver ces richesses. La nation anglaise avait multiplié les comptoirs sur tous les points du monde, elle avait à peu près le monopole du commerce maritime des côtes de France et de la Flandre. Elle se trouvait donc forcément intéressée à toutes les grandes questions qui s'agitaient sur le continent. L'intérêt particulier se confondait intimement et indissolublement avec l'intérêt général. Tout ce qui portait atteinte à la prépondérance maritime et commerciale de l'Angleterre, à la légitime influence qu'elle exerçait dans le monde, portait également atteinte à la fortune privée des citoyens. Ce n'était donc pas par amour-propre, par vanité, par ambition, que la bourgeoisie s'essayait dans la Chambre des Communes au maniement des affaires publiques, c'était par intérêt. Elle avait toute sa fortune engagée dans les transactions commerciales avec les peuples du continent, et par conséquent il n'était pas à craindre qu'elle compromît ces transactions par une conduite légère et téméraire, ni qu'elle les sacrifiât par une politique lâche et inhabile.

Ainsi, par suite de la prospérité dont l'Angleterre jouit pendant le XVIe siècle, la bourgeoisie, grâce à la considération que lui donnait une fortune noblement acquise et à la maturité de ses tendances politiques éclairées par

ses besoins et ses intérêts privés, la bourgeoisie, dis-je, naturellement, sans secousse et sans révolution, dut prendre dans la Chambre des Communes une grande part de l'influence que les hauts-barons avaient seuls possédée jusqu'alors. Aucune division et rivalité de castes ne pouvait surgir. La séparation entre la noblesse et la haute bourgeoisie était difficile à saisir. S'il y a un pays au monde dans lequel le mot aristocratie a sa raison d'être, c'est en Angleterre où le petit-fils d'un lord n'a aucun titre, où le frère d'un lord ne s'appelle que *l'honorable*. Puis, dans cette bourgeoisie non titrée et qui était devenue plus riche que la noblesse, (la Chambre des Communes en 1621 était trois fois plus riche que la Chambre des Lords), bon nombre de familles remontaient aux Normands de la conquête et conservaient orgueilleusement la généalogie de leurs ancêtres. Entre la bourgeoisie et la noblesse de nombreuses alliances de familles se cimentaient chaque jour. La fille d'un marchand enrichi devenait lady, duchesse et pairesse ; la fille d'un lord devenait l'épouse d'un ancien commerçant. Mais le rapprochement était encore bien plus fréquent, bien plus journalier entre les gentilshommes des comtés et la haute bourgeoisie. A part le titre de baronnet et de chevalier, et la plupart des bourgeois pouvaient espérer le porter, rien ne séparait ces deux classes de la société qui contractaient chaque jour entre elles de nouvelles alliances. Donc, lorsque la bourgeoisie, par le développement inouï de sa fortune et de ses relations commerciales avec tous les peuples de la terre, fut forcément appelée

dans la Chambre des Communes à prétendre exercer une grande et légitime part d'influence, loin d'être entravée par la noblesse, elle fut au contraire non-seulement aidée mais dirigée par les lords et les gentilshommes des comtés.

En France, au contraire, il y avait entre ces deux classes une profonde rivalité et des intérêts diamétralement opposés. La noblesse était exempte des corvées et de la taille auxquelles la bourgeoisie était assujettie, et la ligne de démarcation sociale qui les séparait blessait singulièrement et justement la bourgeoisie.

Les Tudors comprenaient bien cette union redoutable pour eux de la Chambre des Communes et de la Chambre des Lords. Ils savaient combien étaient vivaces les traditions du passé, ils voyaient s'accroître chaque jour la fortune et la prépondérance de la bourgeoisie, et, ainsi que je l'ai dit, Elisabeth dut compter avec cet esprit d'indépendance, et devant les remontrances du Parlement s'excuser et retirer un édit impopulaire.

A côté de ce mouvement social se produisait un mouvement religieux plus violent et bien autrement dangereux pour le pouvoir royal. L'Angleterre avait rompu définitivement avec Rome, mais elle cherchait encore un dogme, une loi précise. La reine Elisabeth avait prétendu lui imposer des formes extérieures qui se rapprochaient des formes catholiques et un clergé soumis à sa volonté souveraine. Une secte qui tendait chaque jour à s'accroître s'était formée en haine de tout ce qui rappelait le catholicisme. Comme il arrive toujours en pareil cas, les

persécutions n'avaient fait que la fortifier et l'étendre. Le peuple et la bourgeoisie des villes y avaient adhéré et les presbytériens étaient devenus promptement aussi nombreux au moins que les Anglicans qui comptaient dans leur sein toute la noblesse du royaume.

Les calvinistes ou presbytériens détestaient le clergé et surtout l'épiscopat qu'ils regardaient comme une institution diabolique. Ils étaient ainsi conduits à se mettre en opposition et à lutter avec la couronne qui nommait les évêques et les soutenait énergiquement. En outre, ils se trouvaient irrésistiblement amenés à avoir en politique les opinions qu'ils avaient en religion. N'admettant aucune suprématie religieuse, regardant comme hérétiques les primats et les évêques, ils étaient bien près de n'admettre aucune suprématie politique et de nier au Roi les droits qu'il exerçait.

L'Anglican était donc royaliste tandis que le calviniste penchait vers une forme de gouvernement républicaine ou tout au moins oligarchique. Sous Elisabeth, la sûreté commune rallia ces deux partis à la Reine. La puissance de Philippe II, les complots des catholiques, les prétentions de Marie Stuart, la prépondérance en France de la Ligue et de la maison de Guise, ses projets d'invasion et ceux de l'Espagne, tout contribua à resserrer les liens des protestants à quelque secte qu'ils appartinssent. Les persécutions n'y faisaient rien. Quand le calviniste Stable fut condamné, pour avoir écrit contre les évêques, à avoir le poignet coupé, il montra sur l'échafaud son bras mutilé et sanglant, et, levant de la main gauche son

chapeau, il cria avec une énergie fanatique et enthousiaste : Vive la Reine !

Mais le danger passé, l'union cessa. Lorsque les protestants ne furent plus réunis par la loi suprême du salut commun ils se divisèrent violemment, et par les raisons que je viens de développer, la séparation, religieuse d'abord, ne tarda pas à devenir politique.

Ce n'est qu'en se rendant bien compte de l'état social et religieux de l'Angleterre au commencement du XVII[e] siècle qu'on peut s'expliquer les grandes révolutions de 1649 et de 1688. On a essayé de comparer ces révolutions à celles que la France a subies dans les temps modernes, et on est parvenu à égarer l'opinion et à fausser la vérité de l'histoire, en tenant à l'écart ces grandes considérations religieuses et politiques qui ont pesé sur tout le règne des Stuarts et déterminé leur chute.

La dynastie des Stuarts arrivait au trône d'Angleterre dans les circonstances les plus fâcheuses pour elle. Ecossaise, elle n'avait aucune racine dans le pays et personnellement n'y jouissait d'aucune influence. Jacques I[er] était presbytérien et de plus théologien, pédant et entêté. Sa mère, Marie Stuart, avait été l'âme de tous les complots catholiques ; Jacques inspirait donc une défiance légitime aux Anglicans et il ne tarda pas à l'inspirer également aux presbytériens dont il violait le dogme fondamental, en essayant de prouver par la bible que son autorité étant d'origine divine devait être respectée à l'égal de l'autorité de Dieu. Il est difficile de dire ce qui serait advenu de

l'Angleterre si, continuant l'œuvre d'Elisabeth et se mettant résolument à la tête du parti protestant en Europe, il eut déclaré la guerre à l'Empire et à l'Espagne, et joué le rôle que Gustave Adolphe joua avec tant d'éclat en Allemagne. Heureusement pour les destinées de l'Angleterre, Jacques n'eut ni cette énergie, ni ces grandes et patriotiques pensées.

C'est une chose étrange que toutes les dynasties, qui jusqu'en 1688 ont successivement régné en Angleterre, ont toutes eu un caractère parfaitement tranché, de sorte qu'on peut par des traits généraux les peindre avec une exactitude parfaite.

Les Tudors étaient singulièrement énergiques, froids, ergoteurs, tenaces mais habiles, sachant céder à propos et ayant une connaissance extrême des passions et des intérêts du peuple anglais.

Les Stuarts, au contraire, se distinguent par la légèreté inouïe de leur conduite, l'entêtement et le peu de portée de leur esprit et la faiblesse de leur caractère.

Quand ils cèdent, ils le font bassement ; quand ils triomphent, ils le font cruellement.

Ils sont faux et ils sont lâches. Transplantés en Angleterre ils ne connaissent ni les besoins, ni les tendances, ni même les intérêts de leurs sujets.

Dans un pays qui est travaillé par une haine et une crainte inexplicable du catholicisme ils donnent la main aux catholiques, cherchent à relever leur influence et abandonnent en Europe la politique d'Elisabeth pour rechercher l'alliance de l'Espagne.

Avec un peuple singulièrement orgueilleux qui rêve la prépondérance exclusive du pavillon britannique, ils abaissent partout ce pavillon et semblent se complaire à blesser dans ses plus légitimes exigences l'orgueil anglais.

Avec une nation avant tout commerçante et maritime qui ne s'est développée que par son commerce, qui ne vit que par sa marine, qui ne peut exister comme nation politique qu'à la condition d'être la première sur l'océan, ils trahissent tous ces intérêts vitaux, ils contractent des traités de navigation et de commerce qui portent une atteinte fatale à la prospérité et à la force de l'Angleterre et assurent celles de la Hollande et de la France.

Ils rêvent d'établir le pouvoir absolu dans un royaume qui dès la plus haute antiquité a joui d'une représentation nationale, et qui, par la fusion de l'aristocratie et de la haute bourgeoisie, par les immenses richesses que ces deux classes possèdent, est arrivé à vouloir le plein et entier exercice des libertés conquises ou plutôt cimentées par les hauts-barons au commencement du XIIe siècle. Et pour arriver à rompre ainsi non-seulement avec toutes les traditions du passé, mais avec tous les besoins et l'esprit de leur époque, au lieu de procéder lentement, avec une froide persévérance, ils démasquent subitement leurs projets, et sans s'être assurés aucun moyen pour les faire réussir, ils déclarent dogmatiquement et théologiquement que, tenant leur pouvoir de Dieu, ils ne sont responsables qu'à lui de leurs actions et que le peuple doit leur obéir comme il obéit à Dieu.

En vérité, les Stuarts semblent dès leur avènement avoir été pris de vertige. Ils furent sciemment les agresseurs ; ils commencèrent la lutte en blessant tout à la fois profondément l'Angleterre dans ses idées religieuses, dans son respect des traditions, dans son orgueil national et dans ses intérêts mercantiles.

Et qu'avaient-ils pour eux ? Pouvaient-ils, comme l'avaient fait les Plantagenets, lever des armées sur le continent ? Non, les soldats que, sous divers prétextes, ils enrolèrent, étaient Anglais et, appartenant à la religion réformée, tôt ou tard devaient se retourner contre eux et les renverser.

Avaient-ils au moins l'administration du pays, disposaient-ils de ses forces vives à l'aide d'une centralisation sagement combinée ? Nullement, la centralisation n'avait jamais été tentée parce qu'elle n'avait jamais été possible en Angleterre. Non-seulement les comtés s'administraient par leurs gentilshommes, et cela depuis la conquête, mais encore les villes et les corporations maritimes et marchandes jouissaient de priviléges excessifs, levant des milices, des impôts, rendant la justice « délibérant et » agissant enfin, comme le dit fort bien M. Guizot, dans » l'enceinte de leurs murs ou dans les limites souvent » obscures de leurs chartes en petits souverains. »

En France, à cause de la puissance des grands seigneurs, de la rivalité des provinces, des différences de races, cette décentralisation, nous l'avons prouvé souvent, eut amené le démembrement de la nation ; en Angleterre, au contraire, où aucune de ces causes n'existait, la

décentralisation assurait l'unité et la prospérité du pays énergiquement représenté par le Parlement.

Dès 1621, le Parlement disait à Jacques Ier « que les » libertés, franchises, priviléges et juridiction du Parle- » ment sont de droit natif, ancien, incontesté, et l'héritage » des sujets d'Angleterre; que les affaires graves et » urgentes concernant le Roi, l'État, et la défense du » royaume et de l'église d'Angleterre, le soin de faire et » de maintenir les lois, de redresser les griefs qui s'é- » lèvent journellement dans le royaume, sont le propre » et légitime objet des débats du Parlement. »

Mais aveuglés, obstinés, entêtés comme le sont les hommes faibles de caractère et bornés d'esprit, les Stuarts ne voulurent rien voir, rien entendre, et avec une étourderie, une inconséquence, une mauvaise foi extrême, ils n'hésitèrent pas à commencer la lutte.

Eh bien! malgré la lâcheté de leur politique extérieure, malgré la folie de leurs favoris, de Buckingham notamment, malgré l'échec de la Rochelle, malgré les cruelles iniquités de leurs tribunaux extraordinaires, de la chambre Étoilée et de la haute commission, malgré leur dilapidation et les impôts irréguliers qu'ils levaient chaque jour, malgré la bassesse de leurs relations avec les nations étrangères et l'orgueil entêté de leur tyrannie sur la nation anglaise, peut-être l'issue de la lutte eut-elle été douteuse s'ils n'avaient pas mis le comble à leur démence en soulevant les passions religieuses.

La raison en est simple. L'Angleterre était un pays essentiellement monarchique par ses traditions, par ses

mœurs, par ses intérêts. A part quelques rêveurs, nul n'y voulait la république.

Or, si on renversait les Stuarts, qui appellerait-on au trône? Un étranger, un prince français ou allemand? Le souvenir des Plantagenets était présent à tous les esprits et le sentiment national protestait énergiquement contre la domination d'un prince étranger. Élirait-on un grand seigneur anglais? mais c'était établir la suprématie d'une famille aux dépens des autres familles nobles, l'aristocratie s'y opposait formellement; puis, comment choisir? Quel lord appeler? Aucun ne s'élevait par l'éclat des services rendus au point d'attirer sur lui l'attention, et si l'aristocratie possédait la confiance et l'amour de la nation, aucun de ses membres ne pouvait cependant s'attribuer une popularité exclusive et rêver la possession de la couronne.

Quand Charles Ier succéda à Jacques, tout le monde pensait et disait cela en Angleterre, et c'est ce qui faisait la force du Roi. Il n'avait pas même à craindre qu'on lui opposât un membre de sa famille. Ses deux enfants, Charles et Jacques, étaient trop jeunes et d'ailleurs déjà compromis avec le parti catholique.

Donc les esprits les plus ardents hésitaient; on ne rêvait que la résistance légale, le droit de remontrances, le refus de l'impôt par le Parlement. Avec de l'habileté, avec une politique extérieure plus digne et plus nationale, Charles Ier eut très-probablement réussi s'il n'avait voulu être que roi. Il voulut être aussi théologien : il y perdit non-seulement la couronne, mais la vie.

C'était de toutes les choses la plus grave, la plus insensée que d'oser se jeter au milieu de cette effervescence religieuse qui éclatait de toutes parts, ardente, emportée, pleine de fanatisme et d'hallucination, et cela chez un peuple singulièrement religieux par habitude et par caractère. Excité par le primat Laud, Charles le tenta. Il voulut imposer aux presbytériens d'Écosse la liturgie que le primat avait adoptée pour la religion anglicane et qui se rapprochait singulièrement de la liturgie catholique ; et en même temps qu'il commettait cette faute, il autorisait le culte public du catholicisme non-seulement dans ses palais, mais même dans Londres, à l'instigation de sa femme, Henriette de France.

L'Écosse se révolta. Charles Ier, qui de 1629 à 1640 n'avait pas convoqué une seule fois le Parlement, essaya de réunir un conseil uniquement composé de lords et d'obtenir de lui le vote des subsides nécessaires pour entreprendre la guerre. Mais la noblesse ne voulut pas séparer sa cause de celle de la nation ; elle refusa de violer les anciens statuts du royaume conquis par ses ancêtres, et le Roi fut alors obligé de convoquer cette assemblée fameuse qui a pris dans l'histoire le nom de long Parlement.

Toute l'Angleterre, anglicane et presbytérienne soutenait les Écossais et faisait des vœux pour leur triomphe. Telle était l'effervescence des passions religieuses que la question nationale ne put pas même se poser. Londres refusa un prêt de trente mille livres sterling, et les soldats anglais disaient tout haut qu'ils ne voulaient

point se battre pour soutenir l'orgueil des évêques.

Le long Parlement, composé en majorité de presbytériens, résista ouvertement à la royauté. Comme il arrive toujours en pareil cas, aucun de ses membres n'entrevit à quelle fatale extrémité les conduirait cette lutte. Ils furent insensiblement entraînés, sans s'en apercevoir, aux mesures les plus graves, et, après avoir eu d'abord le droit pour eux, ils ne tardèrent pas à en abuser et à le violer. Il n'y a aucun doute que le fanatisme religieux, plus encore que les passions politiques, les soutenait et les jetait dans une voie qui faillit perdre l'Angleterre.

Après l'assassinat juridique de lord Strafford et l'arrestation du primat Laud, tous les catholiques se groupèrent autour du Roi et par leur appui rendirent sa cause plus impopulaire encore.

Tous les calvinistes se rangèrent autour du Parlement. Les anglicans en grand nombre se déclarèrent également pour lui, et le Roi ne fut plus soutenu que par une fraction de la noblesse qui le servait par devoir, non par dévouement, et qui hésitait à l'appuyer énergiquement, redoutant tout à la fois son despotisme et son changement de religion.

Ainsi engagée, l'issue de la guerre civile, qui pendant six ans ensanglanta l'Angleterre, n'était pas douteuse.

Le baronnet sir Thomas Fairfax, qui devait être un des chefs de la révolution, le comte d'Essex et lord Holland furent les premiers à se prononcer contre le roi. Lord Warwick prit révolutionnairement le commandement de la flotte que Charles lui avait refusé, que le Parlement

lui donna. Un comité de sûreté fut chargé de veiller à la sûreté publique et de faire exécuter les ordres du Parlement, c'était le pouvoir exécutif. L'élément aristocratique y dominait. Il se composait de cinq lords, les comtes de Northumberland, d'Essex, de Pembroke, Holland et le vicomte Say, et de dix membres des Communes, dont quatre étaient nobles et les six autres appartenaient à la haute bourgeoisie. Le comte d'Essex fut nommé général en chef.

Mais bientôt les anglicans furent dépassés par les presbytériens; ceux-ci, à leur tour, le furent par les indépendants qui croyaient que tout homme avait le droit d'enseigner et d'expliquer les mystères de la religion et non-seulement rejetaient comme une hérésie l'épiscopat, mais n'admettaient aucun pouvoir sacerdotal, pas même celui des ministres.

Se nourrissant des lectures de la Bible, s'y inspirant de tous les passages où Dieu punit les tyrans de son peuple, les ennemis de sa religion et les oppresseurs d'Israël, les indépendants poursuivaient théologiquement et par devoir religieux la ruine et la mort du Roi.

Un homme de génie, qui fut tout à la fois un grand révolutionnaire et un grand réformateur, Cromwell, était le chef de cette secte fanatique qui proscrivait les jeux, les danses, les spectacles, les beaux arts, mutilait les statues, déchirait et brûlait les tableaux, et ne comprenait d'autres jouissances, d'autre emploi de notre intelligence que les prêches en plein vent, les citations de la Bible et les disputes religieuses.

Etrange était l'armée qui sous ses ordres battit successivement tous les corps royalistes, fit Charles Ier prisonnier, et ordonna sa mort. Composée principalement d'hommes que l'ambition où le fanatisme avait appelés sous les drapeaux, elle se croyait inspirée par Dieu, marchait au combat avec une résolution froide et sublime, et après la victoire, se reposait en discutant les points les plus obscurs de la théologie et en écoutant avec un sombre et terrible enthousiasme toutes les élucubrations insensées de ses saints. Il n'était pas rare de voir des soldats blâmer la conduite de leurs colonels, les interpeller, leur démontrer qu'ils comprenaient mal la Bible, qu'ils étaient dans la mauvaise voie, et avec une violence de paroles qui eut fait croire à leur démence, châtier et réformer les prétendues erreurs et les péchés de leurs chefs et de la nation.

Tout devait céder devant cette unité, ce fanatisme et cette inébranlable puissance d'une armée d'hallucinés conduite par un homme de génie. L'Angleterre connut et subit le terrorisme.

La Chambre des Communes ayant voulu entrer en accommodement avec le roi, l'armée chassa tous ceux de ses membres qui n'avaient pas assez de foi, qui n'étaient pas assez saints pour persévérer jusqu'au bout dans la cause de Dieu. La Chambre des Lords, ayant à l'unanimité refusé de juger le roi, fut dissoute. Il fallut créer un tribunal révolutionnaire pour condamner Charles Ier. Les chefs républicains, Vane et Sidney, se refusèrent à siéger au procès. A l'ouverture du long Parlement, le 3 novembre

1640, on comptait cinq cent six membres aux Communes; lorsque le 18 février 1849 l'*office de roi* (sic) fut aboli, soixante-dix-sept membres à peine étaient présents. Sur quarante-et-un membres nommés alors pour former le Conseil d'État, vingt-deux se refusèrent à prêter le serment contenant approbation du jugement du roi, et néanmoins on dut les admettre parce qu'il fut impossible de trouver à les remplacer. Sur douze grands juges, six se démirent de leurs fonctions. Le Lord-Maire de Londres ne voulut pas proclamer la république, il fallut trois mois avant qu'on se hasardât à faire cette proclamation dans la Cité, et encore n'y réussit-on que parce qu'on appela l'armée pour contenir le peuple et empêcher l'explosion de son mécontentement. On eut des peines infinies pour recomposer le Common Council, (Conseil Municipal) et partout le serment de fidélité fut refusé. Pour lutter contre ces résistances inertes, mais invincibles, que l'armée rencontrait dans toutes les classes de la nation, depuis le dernier ouvrier jusqu'au plus noble lord, on imposa le serment de fidélité à tout Anglais âgé de dix-huit ans, déclarant que tout individu qui ne voudrait pas le prêter ne serait plus admis à défendre ou soutenir ses intérêts privés devant les tribunaux.

Tout s'effaçait devant la question religieuse. Au Parlement les anglicans avaient été chassés par les presbytériens, les presbytériens par les indépendants, et ceux-ci siégeaient seuls depuis la mort de Charles Ier, essayant de gouverner et de s'affranchir de Cromwell et de son armée qui les avaient faits ce qu'ils étaient et sans

lesquels ils n'eussent pu rester un seul jour au pouvoir.

Les royalistes se taisaient; les républicains en petit nombre montraient une incapacité qui n'était égalée que par leur aveugle présomption. Derrière eux, soulevés, comme se soulève dans une tempête l'écume de la mer, les niveleurs chaque jour plus nombreux menaçaient l'Angleterre d'une révolution sociale et d'une ruine complète.

Pendant cinq ans il n'y eut à proprement parler aucun gouvernement en Angleterre. Le parti républicain, composé de théoriciens et ayant pour chefs des hommes très-distingués sans nul doute par leurs vertus et qui appartenaient à l'aristocratie comme Sidney, Vane, Hutchinson, etc., ne parvenait à rien fonder et eut péri le lendemain de la mort de Charles Ier s'il n'avait été soutenu par l'armée de Cromwell. Le 2 mai 1653 celui-ci, se croyant enfin assez fort pour gouverner l'Angleterre, chassa le long Parlement et le Conseil d'État avec un mépris inouï : « Vous n'êtes » plus, leur dit-il, un Parlement, sortez, faites place à » de plus honnêtes gens ! Je vais mettre fin à votre » bavardage; » et donnant l'ordre à ses soldats de les expulser, il les fit successivement passer devant lui les flétrissant des outrages les plus personnels et des injures les plus odieuses.

Ainsi, pendant cinq ans, du 9 février 1649 au 2 mai 1653, l'Angleterre avait été gouvernée despotiquement par une poignée de factieux. Des cinq cent six membres qui composaient en 1640 la Chambre des Communes, soixante à peine siégeaient depuis l'assassinat de Charles

Ier, et c'étaient eux qui essayaient de fonder un gouvernement profondément antipathique à la nation, le gouvernement républicain.

On a voulu comparer cette époque à la révolution française de 1792 et 1793, comme on a cherché des analogies entre le règne de Cromwell et celui de Napoléon Ier, entre la révolution de 1688 et celle de 1830. Jamais époques ne furent plus différentes, jamais contrastes ne furent plus grands, plus heurtés. Je le démontrerai plus tard en ce qui concerne le Protecteur et Guillaume d'Orange, mais je dois le faire de suite en ce qui concerne la république d'Angleterre.

La révolution anglaise de 1649 fut une révolution religieuse, la révolution française de 1792 fut une révolution sociale. Les plus grands lords d'Angleterre, les comtes de Northumberland, de Bedford, de Warwick, de Stamford, d'Essex, avaient dirigé l'opposition du Parlement et combattu les troupes royales ; les chefs du parti républicain appartenaient tous sans exception à l'aristocratie. Sir Henri Vane, le plus illustre d'entre eux, était baronnet. Après l'assassinat de Charles Ier, la noblesse se sépara d'un gouvernement qui venait de souiller sa victoire par un crime, elle se retira dans ses châteaux, y vécut à l'écart, mécontente, blessée dans sa foi et dans ses principes, et attendant l'avenir. Mais elle n'essaya pas de soulever les populations des campagnes qui lui étaient entièrement dévouées. Ennemie d'une révolution qui rompait violemment avec les traditions de l'Angleterre, et au despotisme du souverain substituait le

despotisme plus sanguinaire et plus intolérable d'une coterie religieuse, la noblesse hésitait à se déclarer pour Charles II, dont elle redoutait l'excessive légèreté, les frivoles passions, les tendances absolutistes et peut-être le penchant au catholicisme. Ces sentiments étaient également ceux de la bourgeoisie et du peuple.

Bourgeois et ouvriers étaient presbytériens, et à ce titre haïssaient les indépendants; ils étaient dévoués non pas au roi, mais à la royauté, et à ce titre haïssaient les républicains. L'exécution de Charles Ier fut un crime qui n'eut pas même pour lui l'excuse de la surexcitation des passions politiques. Les sectaires farouches qui, encouragés par Cromwell, frappèrent le Roi, agirent sous l'impulsion des idées de châtiment inexorable dont la Bible est remplie. Ils se crurent sérieusement les saints exécuteurs des décrets d'un dieu vengeur. Leur crime fit horreur. Ce ne fut pas seulement la noblesse qui refusa d'y adhérer et de proclamer la république, ce fut le peuple. Nous avons vu qu'il fallût trois mois avant que le long Parlement osât faire publier à Londres cette nouvelle forme de gouvernement, et encore dût-il appeler une partie de l'armée de Cromwell pour contenir le peuple et prévenir un mouvement insurrectionnel.

Le long Parlement n'eut rien de commun avec la convention. Il ne fut pas le produit d'une élection nationale dominée par l'effervescence populaire. Toute élection tentée eut donné une Chambre royaliste et presbytérienne. Il ne s'appuya pas sur le peuple qui avait une aversion profonde pour ces sectaires farouches et fanatiques. Il

ne souleva pas et n'égara pas le patriotisme de la nation en déclarant la patrie en danger, car il n'eut aucun ennemi extérieur à combattre. Il n'exerça pas sur l'armée le pouvoir proconsulaire qu'exercèrent en France les représentants du peuple; il subit, au contraire, la servitude d'une soldatesque effrénée. Isolé dans la nation, il fit des lois draconniennes, mais n'osa les appliquer que contre les catholiques que tous les partis repoussaient également. Il évita avec un soin extrême d'attenter à la liberté et de troubler le repos des lords et des gentilshommes des comtés. Toute l'Angleterre eut pris les armes pour défendre sa vieille aristocratie, cette noblesse aimée qui avait conquis les libertés du royaume et qui la première n'avait pas hésité à résister légalement, mais énergiquement aux exactions et aux violences des Stuarts. Ce qui explique que pendant cinq ans le long Parlement put gouverner l'Angleterre, c'est non-seulement les antipathies qui, séparant les presbytériens des anglicans les empêchaient de se réunir pour écraser cette poignée de fanatiques, mais encore l'impossibilité de trouver un roi. Les deux premiers Stuarts avaient si profondément blessé la nation dans son orgueil national et dans ses idées religieuses, que si, théoriquement, l'immense majorité des Anglais était royaliste, peu d'entre eux étaient cependant assez dévoués et assez convaincus pour risquer leur vie pour Charles II.

Tout le monde attendait donc sans doute avec anxiété, mais enfin paisiblement, la chute d'un pouvoir détesté et méprisé, et ce qui contribuait surtout à cette longanimité

de la nation, c'est que la noblesse dans les campagnes, la haute bourgeoisie dans les villes et corporations continuaient à exercer l'administration, c'est-à-dire, pour répéter une expression déjà citée, que nobles et bourgeois étaient dans la limite de leur juridiction de véritables souverains.

Ce fut dans ces circonstances que Cromwell chassa avec un mépris inouï les soixante membres restant du Parlement élu en 1640, qui prétendaient s'éterniser dans le pouvoir qu'ils avaient usurpé.

Quelqu'éclatants que fussent les services rendus au pays par la pacification de l'Écosse et la conquête définitive de l'Irlande, Cromwell n'osa cependant faire appel à l'opinion publique. Il institua un Conseil d'État composé de treize membres, dont huit militaires ; et d'accord avec ses officiers il nomma lui-même cent trente-neuf personnes qui devaient composer le nouveau Parlement. Curieuse est la lettre de convocation qu'il adressa à chacun des membres ainsi désignés pour former le simulacre d'une représentation nationale et continuer les traditions de liberté si chères au peuple anglais. « Ayant,
» leur écrit-il, pleine assurance de votre amour et de
» votre courage pour le Seigneur notre Dieu, et pour le
» service de sa cause et du bon peuple de cette répu-
» blique, moi, Olivier Cromwell, capitaine, général et
» commandant en chef de toutes les armées et forces de
» terre et de mer levées et à lever dans cette république,
» je vous *somme et requiers de comparaître*..... »

Eh bien ! tel était l'esprit du pays, telle était la force

des traditions, l'amour des institutions nationales, l'influence de l'aristocratie, l'union indissoluble cimentée depuis des siècles entre la haute bourgeoisie et la noblesse, le respect du peuple pour les classes supérieures et son attachement au gouvernement monarchique et aristocratique, que Cromwell se vit obligé de dissoudre par la force, de faire chasser par ses soldats ce second Parlement dont il avait nommé lui-même de concert avec ses officiers chaque membre. Cromwell ne trouva pas même dans toute la nation cent trente personnes honorables qui voulussent accepter de violer les anciennes chartes du pays, de consacrer son usurpation et de partager avec lui le pouvoir.

Après les débuts d'un gouvernement glorieux qui répara toutes les fautes et toutes les ignominies du règne des Stuarts et qui assura à l'Angleterre la souveraineté des mers et la prépondérance de son commerce et de son industrie, Cromwell crut avoir par ses services effacé la tache sanglante de son passé, racheté le crime de la mort de Charles Ier et légitimé son pouvoir usurpé. Il se décida, le 3 septembre 1654, à faire élire un Parlement. Il prit néanmoins les soins les plus minutieux pour triompher. Tous les catholiques, tous ceux qui se sont déclarés contre le Parlement, depuis le 1er janvier 1641, c'est-à-dire une grande partie de la noblesse, enfin tous les citoyens ne possédant pas une fortune personnelle de cinq mille francs, sont exclus du droit de voter. L'aristocratie est si puissante, si redoutable, si populaire, le peuple des villes et des campagnes lui est dévoué à ce

point que Cromwell n'ose faire appel à la nation qu'en privant du droit de voter le peuple et la noblesse. Son discours d'ouverture au Parlement explique suffisamment pour quels motifs il s'était enfin décidé à s'appuyer sur une représentation nationale. C'est que l'élément révolutionnaire avait marché. Même en Angleterre, on ne remue pas impunément toutes les mauvaises passions. « *Un* » *noble, un gentleman*, un fermier-laboureur, *c'est là* » *le bon état de la nation*, l'état qui a fait le renom de » l'Angleterre depuis des siècles ; cet état, n'est-il pas » foulé aux pieds avec colère et mépris par les niveleurs? » Consciencieusement ou non les niveleurs voulaient » mettre tous les rangs, toutes les propriétés, toutes les » fortunes sur un pied d'égalité, rendre le locataire aussi » riche que le propriétaire... » (*)

Ainsi, telle était l'évidence des faits que Cromwell se voyait obligé de reconnaître que le bon état de la nation résidait dans la noblesse, et qu'ayant contre lui les classes inférieures de la société, il sentait qu'il ne pouvait assurer son autorité qu'en l'appuyant sur cette noblesse. Mais le Parlement resta sourd à son appel, et son premier acte fut de déclarer qu'il examinerait s'il approuvait que le gouvernement résidât dans une seule personne et une seule Chambre. Cromwell fit alors, pour la troisième fois, fermer par ses soldats le Parlement, et il déclara aux membres élus par la nation qu'ils n'y rentreraient qu'en

(*) M. Guizot, Histoire de Cromwell.

signant l'engagement de ne rien changer au gouvernement qui régissait actuellement l'Angleterre.

Cet acte eut été non-seulement logique, mais d'un droit et d'une légalité incontestables, si Cromwell eut tenu lui-même ses pouvoirs de la nation, si c'était le peuple anglais qui lui avait confié le gouvernement du pays, si c'était par lui qu'il régnait. Mais Cromwell régnait par son armée. C'était elle qui l'avait fait ce qu'il était, elle qui avait chassé successivement tous les Parlements nommés ou élus, elle qui opprimait l'Angleterre, elle qui depuis 1642, c'est-à-dire depuis douze ans, foulait aux pieds toutes les traditions, toutes les libertés, tous les priviléges de la nation et s'opposait à toute élection, à toute manifestation de la volonté nationale. Et cette armée avait-elle du moins ce caractère essentiellement démocratique des armées françaises du XIXe siècle? Chaque citoyen était-il tour-à-tour appelé sous les drapeaux? La conscription avait-elle lieu chaque année et établissait-elle un lieu permanent entre l'armée et le peuple, la première se reformant, se retrempant et se fondant sans cesse au sein de la nation?.. Non, l'armée de Cromwell était un corps à part, en dehors de la nation, composé, je l'ai dit, exclusivement de volontaires fanatiques, se croyant les soldats et les ministres de Dieu, sachant par cœur la Bible, discutant gravement les dogmes les plus obscurs de la religion, et, sectaires ambitieux et passionnés, prétendant imposer à l'Angleterre leur foi religieuse et leurs théories politiques. Redoutables par leur discipline et leur sombre et terrible

enthousiasme, ils étaient quarante mille à peine dans une nation qui comptait par millions des presbytériens et des anglicans tous dévoués au principe monarchique. Voilà sur quoi s'appuyait Cromwell, voilà pourquoi malgré tout son génie et l'éclat inouï de sa politique extérieure il ne put rien fonder de stable.

Comme il avait brisé le long Parlement et le Parlement Barebonne, il brisa le nouveau Parlement le 22 janvier 1655, et tenta de nouveau, en août 1656, une autre élection. Cette fois, cent membres seulement furent élus en opposition avec ses canditats. Il refusa de les laisser exercer leur mandat, et la Chambre nouvellement nommée eut l'infamie de décider que les membres élus qui n'avaient pas été approuvés devaient se pourvoir devant le Conseil d'État pour obtenir son approbation. Mais telle était la puissance de l'opinion publique que ce Parlement, si servile d'abord, ne tarda pas, même ainsi décimé, à entrer en lutte avec Cromwell, qui, le 4 février 1658, leur déclara « qu'il était grand temps de mettre fin à » leur session » et prononça leur dissolution en ajoutant : « Que Dieu juge entre moi et vous ! »

Dieu jugea. Le 6 août, Cromwell perdait sa fille bien-aimée, Lady Claypole, qui mourait dans d'atroces souffrances accrues par les craintes religieuses que lui inspiraient l'exécution de Charles Ier et l'usurpation de son père. Un mois après, le 3 septembre, Olivier Cromwell rendait son âme à Dieu, et les dernières paroles qu'il prononça furent : Vraiment Dieu est bon ; il ne me..... !

Il ne put achever.... Dieu entendit seul ce cri suprême de doute et de remords. Devant Cromwell mourant s'était dressée l'ombre de Charles Ier....

On a essayé de comparer Cromwell à Napoléon Ier, et on ne s'est pas aperçu qu'entraîné par l'esprit de parti on faussait l'histoire pour établir ce parallèle.

Cromwell n'avait été au pouvoir que l'expression d'une réaction violente et passagère de la démocratie, que le chef et le serviteur tout à la fois d'une armée de sectaires fanatiques qui, se croyant animés de l'esprit saint, prétendaient imposer à la nation leur religion et leur domination.

Cromwell personnifia cette démocratie, car il est remarquable que dans quelque pays et en quelque temps que ce soit, quand la démocratie triomphe et s'organise, il surgit à l'instant même un homme de génie qui la résume, la régit, la gouverne et lui donne tout à la fois la force et la durée en la désarmant.

César vainqueur à Pharsale, Cromwell victorieux à Worcester, Napoléon Ier au 18 brumaire, Napoléon III au 10 décembre, c'est l'avènement radieux de la démocratie triomphante. Inhabile à gouverner, étrangère aux affaires publiques, prompte à se diviser, encline aux mesures violentes et aux passions les plus diverses, la démocratie ne peut vivre qu'à la condition de se donner un chef; abandonnée à elle-même, elle périrait dans les dissensions et les guerres civiles. Elle se fut ainsi consumée en France et elle eut succombé à la longue sans grandeur et sans héroïsme avec le Directoire, si Napoléon Ier

n'avait pas ravivé ses forces, épuré ses instincts, idéalisé son génie. Ainsi fit à un degré moindre Cromwell en Angleterre. Mais il y eut cette différence que l'avènement de Cromwell et de la démocratie qu'il représentait fut un fait anormal, en dehors des traditions, des mœurs nationales et de l'esprit public. Comme l'a fort bien dit M. de Rémusat « il interrompit l'histoire constitutionnelle » de l'Angleterre et tendit à détourner de sa voie le génie » de ce peuple par l'admiration de la supériorité person- » nelle dans le pouvoir absolu. »

Rien de pareil pour Napoléon Ier. Il ne résuma pas seulement son époque, il résuma toutes les tendances politiques et sociales des siècles écoulés. Il ne détruisit pas la royauté, il ne fit pas décapiter un roi pour prendre sa couronne, il releva au contraire le principe monarchique qui pendant quinze cents ans avait régi les destinées de la France. Il n'imposa pas à la nation une religion antipathique, il lui rendit la religion de ses ancêtres. Il ne fut ni un révolutionnaire, ni un novateur, il fut le lien qui unit le passé à l'avenir, il fut la personnification la plus éclatante et la plus glorieuse du génie de la nation. Républicains et royalistes ont pu lui contester ses droits au pouvoir, comme si ce pouvoir ne lui avait pas été donné spontanément et librement par la nation ! Ils ont pu lui contester d'avoir mis des entraves à la liberté, comme si cette liberté de 1789 n'avait pas en moins d'un an dégénéré en une licence effrénée, en un despotisme sans exemple dans l'histoire de l'humanité ! Ce qu'ils n'ont pu lui contester, ce sont les principes

politiques et sociaux sur lesquels il fondait son administration intérieure et son code civil.

Depuis 1814, bien des gouvernements se sont succédé, se disant, celui-ci aristocratique, celui-là Tiers-État, et cet autre démocratique; je ne sache pas qu'aucun ait osé toucher aux grands principes de justice et d'administration établis par l'Empereur.

C'est que depuis la conquête, depuis le v[e] siècle, la France a tendu à la démocratie et à la centralisation, que ça été la loi suprême de son existence, de sa prospérité, de sa force, de sa gloire, tandis que l'Angleterre n'offre jusqu'en 1688 que le spectacle d'une lutte incessante entre l'aristocratie et la royauté, lutte dans laquelle l'avantage est toujours en définitive resté à l'aristocratie.

Le pouvoir qu'il prit, Cromwell n'osa pas le faire sanctionner par la nation. Ce fut l'armée, une armée de sectaires fanatiques qui le lui donna. Ce fut le peuple qui donna l'Empire à Napoléon.

Cromwell trouva toujours en face de lui, passive mais persévérante, l'opposition des assemblées nationales. Jamais la nation anglaise ne consentit à légitimer par ses votes l'usurpation d'un homme de génie qui, si éclatants que fussent ses services, restait toujours à ses yeux un usurpateur. Trois fois, Cromwell convoqua le Parlement, trois fois il fut obligé de le dissoudre et de le chasser par la force. Il voulut être roi et n'osa ou ne put. L'armée consentait à l'avoir pour chef, non pour souverain, et il n'osa pas en appeler au peuple. Ainsi cet homme, malgré son habileté et l'éclat de ses services, ne réussit ni à

prendre la couronne, but de son ambition, ni à gouverner avec les Parlements, quelle que fut sa popularité. C'est que l'élément aristocratique, la tradition nationale, l'esprit monarchique restaient vivaces en face de lui... Il put être Protecteur, il ne fut jamais ni un souverain, ni un chef de république. Il ne fonda rien. Lui mort, tout mourut avec lui. Il parut dans l'histoire d'Angleterre comme un de ces brillants météores qui pendant qu'ils traversent notre atmosphère y projettent une immense mais éphémère clarté.

Napoléon Ier, succombant sous les efforts du monde coalisé contre lui, laissa dans la mémoire du peuple français un culte impérissable. Richard Cromwell, reconnu à la mort de son père comme protecteur, disparut du pouvoir, obscur et indifférent à tous, à ce point que nul ne s'inquiéta de savoir s'il existait encore et en quel lieu il pouvait résider. Le duc de Reichtadt était à Vienne sous la garde de l'Europe entière, et lorsque la France, trente ans plus tard, voyait son existence menacée par de nouvelles révolutions, elle ne crut pouvoir être sauvée qu'en allant chercher dans l'exil l'héritier de la dynastie Napoléonienne et en le sacrant par trois votes successifs son légitime souverain.

Étrange en vérité fut le court avènement de ce Richard Cromwell qui disparut si vîte de la scène de ce monde. Il avait succédé sans opposition à son père, et cependant à peine, pour se faire reconnaître comme Lord Protecteur, a-t-il convoqué le Parlement, que celui-ci pose à l'acte de reconnaissance des clauses additionnelles destinées à

limiter son pouvoir et à garantir les droits et priviléges du Parlement.

Ainsi, la nation cherchait avec obstination et retrouvait sa voie. Sans tenir à la dynastie des Stuarts qui était antipathique à ses principes religieux et politiques et à son orgueil, elle s'efforçait néanmoins de continuer la chaîne des traditions, de reconstituer sous un nom ou un autre la monarchie, de donner au Parlement les pouvoirs que dans tous les siècles il avait prétendu exercer, et, à l'ombre du trône, de rétablir puissante et incontestée l'oligarchie aristocratique. Et, en effet, le premier acte du Parlement fut de reconnaître la Chambre des Lords comme pouvoir égal au sien et d'inviter les lords à venir prendre leurs siéges.

La noblesse était fort divisée. La plus grande partie restait fidèle à Richard Cromwell. Lord Broghill était son conseiller intime, lord Howard commandait sa garde. L'influence de l'aristocratie dominait dans le Parlement et dans le Conseil privé du Lord Protecteur, et, s'appuyant sur l'immense majorité de la nation, se retrouvait en face de l'esprit démocratique d'une armée dont chaque général voulait jouer le rôle d'Olivier Cromwell.

Richard n'était pas un ambitieux, il n'avait pas foi dans son droit. Il comprenait que ce n'était pas par la volonté de la nation qu'il régnait. Au fond il était royaliste, et s'il résista aux ouvertures qui lui furent faites pour remettre la couronne à Charles II, il le fit parce qu'il crut que c'était son devoir d'honnête homme, mais le pouvoir lui pesait et répugnait à sa conscience. Un

instant cependant il hésita s'il ne s'embarquerait pas à bord de la flotte pour aller chercher et ramener Charles II. Son frère, Henri Cromwell, lord-lieutenant d'Irlande, écrivit à Monck, général gouverneur de l'Écosse, pour lui demander quelle conduite il désirait tenir, et en même temps il se mettait par l'intermédiaire de son beau-frère en correspondance avec le roi Charles.

Les officiers qui entouraient Richard et prétendaient sous son nom gouverner l'Angleterre lui déclarèrent qu'il fallait choisir entre dissoudre le Parlement ou voir l'armée l'abandonner. Richard céda, et le 22 avril 1659, après trois mois de séance, les députés furent expulsés de la salle de leur réunion, et le Conseil Général des officiers rappela ce long Parlement chassé six ans auparavant par Olivier Cromwell avec tant d'insulte, de brutalité et de mépris.

A peine installé, le long Parlement entra en lutte avec le Conseil de l'armée qui, l'ayant rétabli, prétendait le diriger et le sommait d'avoir à reconnaître et proclamer » le lord Charles Fleetwood, maintenant lieutenant-» général de l'armée comme général en chef de toutes » les forces de terre de cette république. » Mais cette république que le long Parlement voulait rétablir, dont l'armée invoquait le nom pour asservir l'Angleterre sous le plus odieux de tous les despotismes, cette république était un régime factice, contre lequel protestaient toutes les traditions du passé et les volontés actuelles de l'Angleterre. La noblesse, la bourgeoisie, le peuple des campagnes étaient unanimes pour désirer le rétablis-

sement de la royauté. Le chef des républicains, Sir Henri Vane, disait lui-même : « Le Roi reprendra un jour ou » l'autre la couronne ; la nation est dégoûtée de tout » autre gouvernement » (M. Guizot.) Le Parlement était très-divisé ; si peu nombreux qu'ils fussent, les républicains ne parvenaient pas à s'entendre, et Sir Henri Vane s'écriait en vain dans son amertume « le peuple est fou, s'il était livré à lui-même il rétablirait le roi. »

Les républicains modérés, la majorité du Parlement, d'accord en cela avec la nation, se refusaient à remettre le pouvoir entre les mains de cet énergumène qui venait de s'allier aux sectes religieuses les plus fanatiques et les plus socialistes, les anabaptistes, les millénaires, les hommes de la v[e] monarchie et les niveleurs.

La restauration de Charles II se fut faite immédiatement si on l'avait cru plus dévoué aux intérêts de la nation et du protestantisme. Son conseiller intime et chancelier, Hyde, revient constamment sur ce sujet pour dissiper les préventions générales non-seulement du peuple mais de la noblesse. « Il est, dit-il souvent, le » plus Anglais et le plus protestant de tous.... Nul n'a » à cœur comme le Roi l'intérêt protestant et l'intérêt » anglais.. »

Mais la nation doutait, hésitait. Le général Lambert, qui avait étouffé une première insurrection royaliste conduite avec une excessive légèreté, espérait profiter de ces hésitations pour se saisir du pouvoir absolu. Lord Fleetwood, général en chef, reçut et remit au Parlement une pétition votée par le Conseil supérieur des officiers

de l'armée de Lambert, portant cette suscription « A » l'autorité souveraine, le Parlement de la république » d'Angleterre ; humble pétition et proposition des offi- » ciers sous les ordres de Lord Lambert » On y demandait à la Chambre des Communes de nommer Lambert, major-général, Desboroug, lieutenant-général de la cavalerie, et Monck, lieutenant-général de l'infanterie. Non-seulement la Chambre s'y refusa, mais elle donna l'ordre au général en chef de prévenir les officiers qu'ils agissaient irrégulièrement. Elle n'osa pas dire illégalement.

Où était, en effet, alors la légalité ? Et ce Parlement qui protestait contre la domination de l'armée, de qui donc tenait-il ses pouvoirs, si ce n'est de l'armée ?

Le Conseil général des officiers répondit en demandant » que quiconque à l'avenir donnerait au Parlement de » fausses informations contre ses serviteurs de l'armée » et sèmerait entre eux la défiance soit traduit en justice » et sévèrement puni. » Le Parlement accepta de fort mauvaise grâce cette remontrance, mais le Conseil supérieur de l'armée ne s'en tint pas là ; il fit imprimer la pétition et sollicita l'adhésion de tous les officiers et soldats. Le Parlement n'hésita plus, il destitua tous les officiers signataires ainsi que les officiers-généraux, parmi lesquels Lambert, qui avaient fait distribuer la pétition.

C'était se suicider. Ce long Parlement qui s'entêtait follement au rêve d'une république que toute la nation repoussait, fut pour la deuxième fois expulsé par l'armée et forcé de se dissoudre sur l'injonction brutale d'un

lieutenant de Cromwell, Lambert, qui n'avait pas même pour lui l'appui de l'armée très-divisée entre tous ses généraux.

Ce fut alors que Monck, qui jusqu'alors observait, taciturne et impénétrable, les évènements, se déclara brusquement pour le long Parlement. Effrayée, haïe de toute la nation, l'armée de Londres se hâta de rappeler pour la troisième fois le long Parlement. Il était trop tard. Monck s'avançait à marches forcées. Partout accueilli avec enthousiasme par les populations qui voyaient en lui leur sauveur, il entra dans Londres, et le long Parlement se vit réduit à prononcer lui-même sa dissolution et la convocation d'un nouveau Parlement librement élu cette fois par la nation.

Les républicains essayèrent en vain d'éblouir et de séduire Monck en lui offrant le pouvoir suprême : « Olivier Cromwell, lui dirent-ils, a usurpé le pouvoir contre le gré de l'armée et de tous les gens de bien. Vous l'aurez de leur consentement unanime, nous vous donnerons sur le champ quatre mille signataires. » Quatre mille !.... Voilà, en grossissant leur nombre, combien ils disaient être ces honnêtes républicains qui prétendaient asservir l'Angleterre au nom de la liberté et lui imposer un gouvernement antipathique à ses mœurs, à ses idées, à ses principes, à son génie, à ses traditions !

Rappelé par Monck, par le nouveau Parlement, par la nation toute entière, Charles II rentra à Londres au milieu de l'ivresse générale. Hélas ! Dieu avait frappé

cette race des Stuarts d'aveuglement et de vertige, et rien ne pouvait la sauver.

Charles II et son frère Jacques semblent avoir pris à tâche de blesser l'Angleterre dans toutes ses affections, dans tous ses intérêts, dans son patriotisme et surtout dans ses convictions religieuses. Leur conduite tient de la démence.

Libertin, incrédule, léger, impudent, Charles II se vendit à Louis XIV pour obtenir l'argent nécessaire au fastueux et cynique entretien de ses maîtresses. Il lui offrit de se faire catholique et de soutenir par terre et par mer les droits de la maison de Bourbon sur la dynastie espagnole, si le roi de France s'engageait à lui payer des subsides et à le soutenir de ses armées contre son propre peuple.

Contrairement à ce qui se passait en France où la noblesse faisait alliance avec l'étranger pour combattre et abaisser la royauté, la royauté en Angleterre continuait à faire alliance avec l'étranger pour abaisser la noblesse et supprimer les libertés du royaume.

L'ennemi de la nation anglaise c'était encore et toujours le Roi ; son défenseur, son puissant et énergique appui, c'était l'aristocratie.

Étrange perplexité pour un peuple qui avant tout était monarchique et qui venait de subir sous le nom de république la tyrannie abhorrée d'une soldatesque fanatique !

Combien ne fallût-il pas de fautes, j'allais dire de crimes, pour que l'Angleterre, trahie, humiliée, vendue à l'étranger, menacée du rétablissement de la religion

catholique, se soulevât de nouveau et de nouveau se jetât dans les hasards d'une révolution ?

Quand les Hollandais remontèrent la Tamise et vinrent jusqu'à Chatam brûler les vaisseaux anglais, savez-vous ce que faisait Charles II? Il soupait joyeusement au palais de Westminter avec ses maîtresses et poursuivait au milieu de leur folle gaieté un papillon !....

Il vendit à Louis XIV Dunkerque, le nouveau Calais, la clef de la France.

Roi d'un pays alors misérablement obsédé par d'étroites idées de jalousie et de haine contre la France, il fit alliance avec celle-ci pour lui assurer non-seulement la prépondérance sur le continent, mais la domination des mers.

Chef d'une nation que la terreur du papisme égarait, il promettait de se faire catholique, et son frère et successeur, Jacques II, embrassait publiquement cette religion abhorrée de toutes les sectes religieuses qui se partageaient l'Angleterre.

Épris de toutes les femmes, il créa Louise de Querouailles duchesse de Portsmouth, et devint l'esclave d'une française catholique envoyée à sa cour par le roi de France.

Il fallut la sagesse et la prudence de Louis XIV pour l'empêcher de faire profession publique de catholicisme; mais le duc d'York, Jacques, plus résolu et plus emporté, n'hésita pas à se déclarer ouvertement pour le culte romain, et par un édit royal toutes les lois pénales portées contre les catholiques furent abolies.

Telle fut cependant l'explosion du mécontentement populaire que le Roi se hâta de révoquer cet édit et se vit forcé de sanctionner la loi célèbre du *test* qui ordonnait que toute personne occupant une fonction civile et militaire prêterait le serment de suprématie et recevrait publiquement le sacrement selon les rites de l'église anglicane. Ce serment n'a été aboli que dans le XIX[e] siècle, sous Georges IV (en 1829).

Ainsi, toutes les fois qu'on touchait à ses prérogatives, à ses libertés, le Parlement résistait légalement, mais dès qu'on portait atteinte à ses croyances religieuses, la résistance devenait alors si violente, si emportée, elle menaçait d'avoir de telles conséquences que le Roi, effrayé, se hâtait de se soumettre et signait un acte contre lequel protestait sa conscience et qui condamnait son propre frère, le duc d'York.

« Ni l'orgueil national, ni l'inquiétude pour les libertés publiques, dit Macaulay, ne pesaient autant dans la balance du mécontentement populaire que la haine pour la religion catholique romaine. Cette haine était devenue la passion dominante de la société entière, elle était aussi forte chez l'ignorant et le profane que chez le protestant convaincu. »

Je peins l'état social de l'Angleterre. J'explique les causes de la révolution de 1688 et l'avènement définitif de l'aristocratie au pouvoir. Catholique sincère, je déplore la folie de cette dynastie des Stuarts qui, avec un aveuglement et une légèreté inouïe, non-seulement a, comme à plaisir, provoqué sa chute, mais contribué, plus

qu'aucun protestant ne l'eût jamais pu faire, à rendre impopulaire le catholicisme par la dissolution de ses mœurs, la légèreté et la lâcheté de sa conduite, et le caractère bas et odieux du despotisme qu'elle essaya de fonder.

Contre ce rétablissement du catholicisme ouvertement appuyé et commandé par les ennemis de l'Angleterre et honteusement consenti par un roi qui s'était vendu à Louis XIV, toute la nation se souleva. La noblesse était à la tête comme toujours de ce mouvement populaire, et comme toujours elle y défendait ses intérêts particuliers. Car, ça été un bonheur pour l'Angleterre, et je l'ai longuement exposé, qu'à toutes les époques, les intérêts politiques ou religieux de l'aristocratie ont été ceux du peuple anglais. Ici l'aristocratie était directement en cause. La religion anglicane ayant été rétablie, elle en possédait tous les évêchés et tous les grands offices. « Le » clergé, comme le dit fort bien Macaulay, tremblait pour » ses bénéfices, et les gentilshommes pour leurs abbayes » et leurs dimes. »

Telle était l'effervescence du royaume, sa haine du papisme, qu'on crut à toutes les ineptes calomnies d'un misérable Titus Oates, qui, après avoir été anglican, puis jésuite, révéla je ne sais quel complot qu'il inventa pour perdre les catholiques, et ceux-ci subirent les plus sanguinaires et les plus iniques persécutions.

Peu après, Charles II mourait dans la religion catholique, et si grands étaient le fanatisme et l'égarement des

basses classes qu'on accusa les catholiques de l'avoir empoisonné.

Ce fut dans ces terribles circonstances que Jacques II hérita inopinément du pouvoir. Son premier acte fut de confier la justice à sir Georges Jeffreys, dont la violence et la cruauté sont restées proverbiales, et qui épouvanta la nation par le cynisme et la démence de ses arrêts sanguinaires. Puis, Jacques II assura le roi Louis XIV de son attachement, lui déclarant qu'il ne pouvait rien sans sa protection, et lui promettant d'empêcher les Chambres de s'occupper des affaires extérieures, lui jurant en outre de le consulter en toute chose. Mais trop inepte, trop entêté, trop orgueilleux pour subir les conseils de qui que ce fut, même d'un roi qui le soudoyait, Jacques se hâta de rompre ouvertement avec ses sujets en faisant célébrer publiquement le culte catholique et exigeant de ses ministres qu'ils y assistassent.

L'insurrection de Monmouth, à la tête de laquelle se trouvèrent un certain nombre de lords, ne l'effraya pas. Vainqueur, il crut n'avoir plus rien à ménager; et malgré les avertissements qui lui venaient de Rome et de France, il n'hésita pas à prendre les mesures les plus hardies. Il viola ouvertement la loi du *test* et fit entrer un grand nombre de catholiques dans l'armée en déclarant au Parlement qu'il ne consentirait jamais à se priver de leur service. La Chambre des Lords et la Chambre des Communes se réunirent pour s'opposer à cette violation, et le Roi se hâta de dissoudre le Parlement. Il appela près de lui les jésuites et nomma conseiller privé leur chef prin-

cipal à Londres, Edward Petre. A ceux qui l'avertissaient du danger que de pareilles mesures lui faisaient courir, qui lui montraient la haine chaque jour croissante de toutes les classes de la population, il répondait : « Je ne » ferai aucune concession, mon père a fait des conces- » sions, et il a été décapité. »

Il ne voyait pas, l'insensé ! que le devoir d'un souverain n'est ni de heurter, ni de subir l'opinion publique, mais bien de la diriger et d'y puiser les inspirations de sa conduite. Aveugle, tenace et obstiné comme un enfant, il agissait en sectaire fanatique, là, où dans l'intérêt même de sa foi, il eut du respecter la religion de ses sujets.

Il nomma membre du conseil privé quatre lords catholiques; il conféra à des catholiques des bénéfices ecclésiastiques qui appartenaient aux anglicans ; on célébra publiquement la messe à l'université d'Oxford où les jeunes gens qui se destinaient au ministère protestant faisaient leurs études, et le chef de l'université fut un catholique. Il alla plus loin encore, il donna les évêchés de Chester et d'Oxford à des catholiques et voulut donner l'archevêché d'York au père Petre; mais Rome, qui essayait en vain de ramener le Roi à une conduite plus prudente, s'y refusa, prévoyant où tant d'iniquités et de démence allaient conduire l'Angleterre.

Hélas ! rien n'arrêtait ce fanatique si obstinément acharné à sa perte. Malgré deux votes du Parlement, il rétablit la cour de haute commission chargée de juger les cas d'hérésie. Toute secte qui n'était pas catholique ne devait-elle pas redouter d'y être condamnée ?

Et pour braver plus ouvertement le fanatisme des sectes protestantes déjà si violemment surexcité, un collége de jésuites s'éleva sur les bords de la Tamise, une foule de moines se promenèrent publiquement dans Londres, et partout le culte catholique fut publiquement rétabli.

De toutes parts des insurrections éclatèrent, mais Jacques ne voulut comprendre aucun avertissement. L'évêque de Londres fut poursuivi devant la haute cour, les agrégés d'Oxford, ayant refusé d'admettre l'évêque catholique qui venait de leur être donné, furent chassés, déclarés incapables de recevoir aucun bénéfice, et le collége de Madeleine, le principal de cette université, la gloire et l'orgueil de l'Angleterre protestante, devint un séminaire catholique.

La résistance gagnant tout le royaume, Jacques voulut révoquer les chartes et priviléges des villes, bourgs et corporations, ce que jamais depuis la conquête aucun souverain n'avait osé faire, joignant ainsi le despotisme politique au despotisme religieux, comme si ce n'eut pas été assez d'avoir à lutter contre les sectes protestantes réunies; et en même temps il ordonna aux ministres officiants de toutes les églises de donner à l'heure du service divin lecture de la déclaration d'indulgence qui abolissait les peines édictées contre les catholiques.

De tous les actes commis jusqu'à ce jour, celui-là était à coup sûr le plus insensé. C'était non-seulement un affront, une insulte infligée sans motif à tout le clergé anglican, mais dans les croyances du clergé comme

dans les idées du peuple, c'était un acte d'hérésie et une violation sans excuse des lois fondamentales du royaume.

Pourquoi cette inutile provocation ? Le catholicisme n'était-il pas ouvertement rétabli partout, les catholiques n'occupaient-ils pas la plupart des emplois civils et militaires, la cour de haute commission ne jugeait-elle pas sommairement les ministres protestants trop rigides ou trop zélés, le jésuite Petre n'était-il pas officiellement conseiller du roi, et des évêques catholiques n'avaient-ils pas remplacé dans leur chaire des évêques protestants?

Le clergé anglican tint une assemblée, et dans une pétition signée de l'archevêque de Cantorbéry et de six des évêques suffragants, représenta au roi qu'ils ne pouvaient faire publier solennellement cette déclaration. Le roi fit signifier aux évêques signataires qu'ils eussent à comparaître devant son conseil. Ils y furent conduits entourés de gardes, et traversèrent Londres au milieu d'une foule immense qui s'agenouillait devant eux, priant à haute voix pour ces martyrs de la foi anglicane. Jacques, effrayé, fit marcher sur Londres toutes les troupes disponibles, mais les soldats juraient partout de défendre leurs évêques. Une foule immense entourait les murs de la prison où ils étaient renfermés et toutes les grandes familles d'Angleterre y envoyaient stationner leurs voitures et leurs domestiques en livrée comme pour prouver qu'elles n'abandonneraient jamais les courageux défenseurs de leur foi.

Les temps avaient marché ; la question ne se posait

plus comme elle s'était posée sous les Normands et sous les Plantagenets. Par les services qu'elle avait rendus, par ses alliances avec la haute bourgeoisie, par la fusion des intérêts et des priviléges de ces deux classes également représentées dans le Parlement, la noblesse avait su se rattacher toute la nation.

L'épiscopat, la religion anglicane qu'elle défendait énergiquement contre Jacques, c'était sa religion. Le peuple, une partie de la bourgeoisie étaient presbytériens, indépendants, anabaptistes, mais toute la noblesse et la haute bourgeoisie étaient anglicanes et possédaient les évêchés, les bénéfices ecclésiastiques. Les sectes dissidentes haïssaient sans doute l'épiscopat, mais elles haïssaient plus encore le catholicisme. Dans cette lutte entre la religion anglicane et la religion catholique, entre l'aristocratie et la royauté, la bourgeoisie et le peuple se déclarèrent avec enthousiasme pour les lords et les évêques. La noblesse recueillait ainsi le fruit de sa conduite et de son patriotisme depuis la conquête. Comme elle avait toujours été pour le peuple et pour la bourgeoisie, depuis Guillaume, le peuple et la bourgeoisie furent par reconnaissance et aussi par intérêt pour la noblesse au jour suprême de la lutte.

La révolution de 1688 fut donc une révolution nationale, inspirée, conduite et terminée par la noblesse et l'épiscopat d'Angleterre. Ce furent les évêques qui appelèrent le Sthatouder, Guillaume d'Orange, dans la Grande Bretagne ; ce furent les Lords qui, les premiers, tirèrent l'épée pour sa cause. Jacques fut abandonné par tout le

monde, même par sa fille Marie, épouse du prince d'Orange, et Guillaume entra dans Londres sans qu'une seule goutte de sang fut versée.

La Chambre des Communes, librement élue par la nation, déclara à l'unanimité « qu'il était incompatible » avec la sécurité et le bien-être d'une nation protestante » qu'elle fut gouvernée par un roi papiste. » La Chambre des Lords adhéra également, à l'unanimité, à cette proposition.

Mais le Parlement entendit discuter librement les grandes questions politiques et sociales que cette nouvelle révolution venait d'agiter. Éclairé par l'expérience du passé, il ne permit pas au peuple d'intervenir dans ses discussions, et d'essayer d'exercer sur elles l'intimidation. Des pétitions, couvertes de milliers de signatures, ayant été portées dans la Chambre des Communes et dans la Chambre des Lords, furent repoussées avec indignation. Les Chambres votèrent librement et après de longues et mûres discussions que le prince et la princesse d'Orange seraient déclarés roi et reine d'Angleterre, et lord Halifax, président de la Chambre des Lords, au nom des États du royaume et en présence du Parlement, pria Guillaume et Marie d'accepter la couronne.

FRANCE ET ANGLETERRE.

LIVRE III.

RÉVOLUTION DE 1688. — RÉVOLUTION DE 1789.

Je viens d'exposer les causes de la révolution de 1688. Révolution, pourquoi ce mot ? Révolution, n'indique-t-il pas un changement radical dans l'ordre civil, politique ou religieux ? Et où est le changement ? Le Parlement, en donnant la couronne au prince d'Orange, n'exigea qu'un serment, celui de se soumettre aux *lois fondamentales* du royaume. Donc, rien de changé. L'avènement de Guillaume ne fit que consacrer l'œuvre des siècles écoulés. Il assura d'abord l'existence et la suprématie de la religion anglicane qui était la religion de l'aristocratie anglaise. Il assura en outre la prépondérance et la liberté du Parlement. Mais le Parlement n'émit pas une proposition, ne revendiqua pas un privilége nouveau. Pour trouver ses droits, il n'eut qu'à lire l'histoire constitutionnelle de ses prédécesseurs. Il n'y eut pas de changement religieux, il n'y eut pas de changement politique, il n'y eut pas non plus de changement social. L'avènement de Guillaume ne dé-

posséda pas du pouvoir une classe de la société au profit d'une autre. Si l'influence des Communes fut alors définitivement reconnue et prépondérante, les lords n'en occupèrent pas moins toutes les grandes fonctions du royaume, et leurs fils et frères, ainsi que les gentilshommes des comtés, les baronnets et les chevaliers, furent comme précédemment en majorité dans les Communes.

Loin de consacrer sa défaite, la révolution de 1688 consacra pour des siècles la prépondérance de l'aristocratie anglaise.

Il est du reste évident qu'un changement de dynastie, conçu, exécuté et consommé par la noblesse, devait assurer sa suprématie. Mais en combattant pour sa foi, la noblesse combattit aussi pour la foi de toutes les sectes protestantes du Royaume-Uni. En défendant ses priviléges, elle défendit également les priviléges de la nation. Ses intérêts étaient tellement liés avec ceux du peuple que son triomphe fut le triomphe du peuple, et que, pour qui n'y réfléchit pas mûrement, l'avènement de Guillaume parut fonder un nouvel ordre de choses dans la Grande-Bretagne.

Sans doute, à partir de cette époque, les Communes exercèrent un contrôle tout puissant sur les affaires du pays. Mais ce contrôle, elles avaient déjà essayé de l'exercer depuis la guerre des deux-roses, substituant sous les Tudors et sous les Stuarts leur action militante à l'action des Lords, et dans la lutte avec la royauté jouant le rôle qu'avaient joué sous les Normands et sous les Plantagenets les hauts-barons. J'ai démontré que la

seule opposition que les Tudors rencontrèrent émanait de la Chambre des Communes. Henri VIII fit appeler, on s'en souvient, son speaker (président), et menaça de lui faire tomber la tête si le bill des subsides ne passait pas : et Élisabeth fut contrainte de faire des excuses aux Communes, disant que sa volonté avait été surprise et déclarant qu'elle retirait les monopoles iniques qui avaient été établis, et qu'elle entendait gouverner à l'avenir selon les lois. Mais, à partir de l'avènement des Stuarts, la lutte entre les Communes et la royauté prit un caractère plus violent. Ni Jacques Ier, ni Charles Ier, ni Cromwell, ni Charles II, ni Jacques II ne purent s'entendre avec aucun Parlement. Ils furent successivement obligés de les dissoudre. La Chambre des Communes multiplia à chaque demande de subsides les remontrances, étendit ses priviléges, empiéta sur le pouvoir royal, et chaque jour consolida et accrut sa prépondérance. La révolution religieuse de 1688 lui assura définitivement la victoire.

Mais, est-ce à dire, ainsi que l'ont cru quelques historiens, que de la sorte le pouvoir passa entre les mains de la bourgeoisie? J'ai prouvé que la révolution de 1688 fut l'œuvre unique de la noblesse ; ce furent les évêques et les lords qui offrirent la couronne au prince d'Orange, qui l'appelèrent en Angleterre, qui les premiers tirèrent pour lui l'épée, grossirent son armée, le conduisirent à Londres et le firent sacrer Roi. Apparemment les lords qui venaient de changer la dynastie et d'établir sur des bases inébranlables la suprématie de la religion qu'ils profes-

saient, ne perdirent pas leur influence au moment où ils imposaient au pays et leur roi et leur foi. Sans doute l'action de la Chambre des Communes resta prépondérante, et le pouvoir fut en réalité exercé par elle plutôt que par la Chambre des Lords. La raison en est simple: la Chambre des Lords, composée d'un certain nombre restreint de membres qui y siégeaient par droit de naissance, qui pouvaient envoyer par écrit leur vote sans assister aux séances, la Chambre des Lords ne représentait que les priviléges, les droits, les intérêts de la haute noblesse. La Chambre des Communes représentait les intérêts de toutes les classes de la société. Théoriquement, pratiquement et logiquement, elle pouvait parler au nom de la nation qui l'avait élue et dans le sein de laquelle elle se retrempait sans cesse. Les fils et frères des lords y siégeaient à côté des baronnets et des chevaliers, et à côté également des députés des villes et des universités. L'élément aristocratique y dominait par deux raisons : d'abord parce que les députés des grandes villes étaient moins nombreux que ceux des comtés et des bourgs, que l'élection n'avait pas pour base le chiffre de la population, mais bien les anciennes coutumes qui donnaient les trois quarts des siéges de la Chambre aux représentants des comtés, c'est-à-dire aux gentilshommes; ensuite, parce que l'élection se faisait à prix d'argent, qu'on dépensait pour se faire élire des sommes fabuleuses, et que par conséquent il fallait avoir une grande fortune pour arriver à être membre de la Chambre des Communes. Donc, le pouvoir resta entre les mains de l'aristocratie.

Et, d'ailleurs, il importe de remarquer que le mot *bourgeoisie* ne se traduit pas en anglais et qu'il n'y a pas de synonyme. Telle famille qui n'a aucun titre prétend, et souvent avec raison, descendre des Normands de la conquête. Tout le monde prend le titre d'écuyer en Angleterre, et pourvu qu'on ne soit pas ouvrier ou marchand, tout le monde s'appelle et a le droit de s'appeler *gentleman*, gentilhomme. Les frères puinés des lords ont le titre d'*honorables ;* les membres de la Chambre des Communes portent le même titre. Les fils puinés et les neveux d'un lord (baron) ne se distinguent pas du reste de la nation ; ils ne sont que des gentlemen, rien de plus. Les pairs eux-mêmes, les ducs, les marquis, les plus grandes illustrations d'Angleterre, s'allient chaque jour à des races plébéïennes, et le mot mésailiance ne se traduit pas plus en anglais que le mot bourgeoisie.

Bien qu'aucune noblesse ne fût aussi puissante, n'eût rendu d'aussi grands et d'aussi éclatants services, ne possédât de richesses aussi considérables que la noblesse anglaise, aucune cependant n'était moins arrogante, moins exclusive, et par conséquent aucune n'était et n'est aussi populaire. Elle avait eu cette bonne fortune que ses intérêts avaient de tout temps été confondus avec ceux de la nation, et qu'en défendant ses priviléges et ses libertés, elle avait défendu les priviléges et les libertés du peuple anglais, de sorte que l'Angleterre lui devait tout à la fois sa gloire, sa force, son unité, sa prospérité et ses libertés.

Elle avait été obligée de chercher dans la bourgeoisie

des épouses lors de la conquête, parce que la conquête de l'Angleterre ne s'était pas faite par une nation comme la conquête des Gaules, par exemple, mais bien par une armée. Donc, à l'origine, il y avait eu entre les vainqueurs et les vaincus, entre les nobles et les bourgeois, des alliances de famille, et une fois le principe de ces alliances admis, il se continua et passa dans les mœurs. Des filles de ducs, même des filles de sang royal, épousaient des hommes sans titres, et les plus grands lords d'Angleterre cherchaient souvent leurs femmes dans les rangs de la bourgeoisie. Dès la guerre des deux roses, Macaulay fait remarquer que Sir Richard Pole épousa la comtesse de Salisbury, fille de George, duc de Clarence, fils et frère du Roi. Macaulay ajoute « qu'il » existait en Angleterre des parents et des descendants » des Plantagenets, n'ayant d'autre titre que le titre d'é» cuyer que tout Anglais prend et sans plus de priviléges » que n'en avait le fermier ou le boutiquier. » Ainsi la noblesse n'était pas inséparable du titre, les lords ne formaient pas une caste à part, vivant en dehors de la nation, et grand nombre de familles anglaises pouvaient prétendre descendre d'eux ou même avoir une ancienneté supérieure à la leur. La pairie anglaise était donc universellement aimée, et jamais elle n'avait froissé ni l'amour-propre, ni l'orgueil des classes intermédiaires et inférieures.

Mais elle n'était pas seulement aimée, elle avait su en outre commander le respect et la vénération du peuple qui s'était habitué à voir en elle son protecteur. Elle

rappelait les patriciens de la Rome républicaine qui s'appelaient et étaient les pères du peuple. Elle avait en tout temps, par besoin, par nécessité impérieuse, par politique, si l'on veut, confondu ses intérêts avec ceux de la nation, et développé avec une prudence et une persévérance extrêmes la prospérité du commerce et l'accroissement de la marine. Par les substitutions qui ne lui permettaient pas de disposer de ses terres et de les aliéner, par l'inflexible droit d'aînesse qui accordait au frère aîné seul le titre et la fortune territoriale, par ses alliances avec la haute bourgeoisie, elle avait su conserver et accroître à travers les siècles la fortune de ses aïeux. Les lords étaient assez riches pour n'avoir rien à demander à la royauté. Les hautes dignités ne changeaient pas leur position, ils les prenaient sans âpre ambition, ils les quittaient sans regrets amers. L'influence dont ils jouissaient, la fortune qu'ils possédaient ne dépendaient pas des places qu'ils occupaient, et souvent, au contraire, s'y trouvaient compromises. Ainsi, de tout temps, ils avaient su inspirer au peuple le respect, comme ils lui avaient inspiré la reconnaissance pour les services éclatants qu'ils avaient rendus. Ils n'avaient pas voulu qu'aucune supériorité s'élevât en dehors d'eux. Tout homme qui s'illustrait dans les Conseils de l'État, à l'armée, à la mer, même dans l'industrie et le commerce, ils l'appelaient à siéger au milieu d'eux, ils en faisaient un lord comme eux.

De sorte que toute influence, toute illustration, toute grandeur s'associait à la noblesse, se confondait en elle,

et qu'en elle se résumaient toutes les gloires dont s'énorgueillissait l'Angleterre (*).

Voilà pourquoi la révolution de 1688 fut une révolution aristocratique et non démocratique; voilà pourquoi, re cueillant le fruit de sa sagesse et de son patriotisme, la noblesse anglaise triomphant de la royauté jeta les bases d'un gouvernement qui vivra des siècles.

Dirai-je que ce résultat fut dû uniquement à la persévérance et à l'habileté de sa conduite depuis la conquête des Normands? Ce serait une erreur. Dieu tient dans ses mains la vie et la destinée des nations. C'est Lui qui a fait l'Angleterre ce qu'elle est aujourd'hui. C'est Dieu qui a voulu que l'Angleterre ne fût successivement gouvernée que par des dynasties étrangères : les Normands, les Plantagenets qui étaient Français, les Stuarts qui étaient Écossais, le prince d'Orange, la reine Anne, épouse d'un prince de Danemark, et la maison de Hanovre. Aucune de ces maisons n'avait ses racines dans le pays, toutes à leur avènement inspirèrent la défiance et cimentèrent ainsi l'union des diverses classes de la nation. Qui sait ce que serait devenue l'Angleterre si les Stuarts ne s'étaient pas faits catholiques? Qui sait ce qu'elle serait devenue si Guillaume n'avait pas été de suite impopulaire par son caractère et sa religion presbytérienne; s'il eut eu un fils et des successeurs

(*) Je n'ai pas besoin d'ajouter que la noblesse agit de même aujourd'hui.

ayant son habileté, j'allais dire son génie; si Anne avait été une nouvelle Elisabeth; si George I[er] ou ses fils avaient été Henri IV ou Napoléon!.... La maison de Hanovre ne donna pas pendant tout le XVIII[e] siècle un seul prince réellement digne de porter la couronne et d'exercer le pouvoir. L'aristocratie eut cette bonne fortune, lorsqu'elle s'essaya définitivement au gouvernement du Royaume-Uni, qu'elle put pendant un siècle tout entier asseoir sa domination et y habituer la nation et la royauté, sans qu'il y ait eu un seul roi capable, je ne dis pas d'entraver et d'affaiblir sa puissance, mais même d'essayer d'y porter atteinte.

La révolution de 1688 a donc réussi parce qu'elle a été à la fois la consécration de toutes les traditions, de toute l'histoire de l'Angleterre, et qu'en même temps Dieu a permis son libre et glorieux développement en éloignant d'elle les causes de dissensions et de guerres civiles.

Est-ce à dire que cette oligarchie, qui s'appuyait sur l'amour et la vénération de la nation anglaise, a proclamé de suite les libertés et priviléges pour lesquelles elle combattait depuis des siècles? Nullement. *L'habeas corpus*, cette conquête si précieuse, fut suspendu deux mois après le couronnement du prince et de la princesse d'Orange; le séjour de Londres fut interdit à tous les catholiques qui continuèrent jusqu'en 1829 à être privés de leurs droits politiques. On alla jusqu'à leur défendre d'acheter des immeubles. On encouragea les délations, on ordonna que tout fermier qui, excité à la rébellion par son maître, refuserait de prendre les armes, recevrait

en récompense, en toute propriété, les biens qu'il tenait à ferme. Lors de l'invasion du prétendant, les partisans des Stuarts furent poursuivis avec une cruauté inouïe et sans exemple dans l'histoire, les exécutions eurent lieu en masse, et plus de trente navires déportèrent en Amérique les suspects. Une loi fut rendue, déclarant que c'était une trahison d'écrire ou d'imprimer contre le droit, c'est-à-dire contre le gouvernement établi. Les journaux furent soumis en 1712 à un impôt si onéreux que la plupart d'entre eux cessèrent de paraître. Défense leur fut faite, sous les peines les plus sévères, de rendre compte des débats du Parlement ; et si depuis 1789 les journaux jouissent de ce privilége, ce n'est qu'à titre de tolérance. Dernièrement, il y a quelques mois à peine, une proposition tendant à leur reconnaître le droit de publier les séances des Chambres n'a pas même eu les honneurs de la discussion. La tolérance a été maintenue, mais le droit n'a pas été reconnu. De 1808 à 1821, le gouvernement anglais a intenté cent et un procès de presse, emprisonné quatre-vingt-quatorze journalistes, et déporté douze d'entre eux.

Depuis lors, la tranquillité n'étant plus menacée, les rigueurs ont cessé, et la presse a joui de la plus grande liberté ; mais tout citoyen a le droit de poursuivre les journaux pour diffamation, injure, calomnie, et de demander et obtenir des dommages-intérêts tellement considérables qu'ils peuvent entraîner la ruine du journal.

Aucun homme d'État en Angleterre n'a fait son chemin par la presse et n'est arrivé par les feuilles quoti-

diennes au pouvoir. Les économistes ont écrit dans les revues, œuvres littéraires autant que politiques que lisent seules les hautes classes de la société; mais jamais jusqu'à ce jour aucun ambitieux n'a cherché et n'aurait réussi, à l'aide de la presse, à fomenter des troubles, à combattre le gouvernement établi, à déverser la haine et le mépris sur une classe de la société, à jeter les brandons de la guerre civile.

Ce n'est pas dans le silence du cabinet, en se livrant à ses impressions et en laissant courir sa plume au gré de son imagination, de ses ressentiments ou de ses convoitises, que l'homme se prépare en Angleterre au sacerdoce de la vie publique. C'est dans la vie active et pratique, c'est en prenant part à l'administration de sa corporation, de sa ville ou de son comté, c'est en voyageant pendant les années de sa jeunesse et en étudiant les constitutions, les habitudes, le fort et le faible de chaque peuple ; c'est par une application constante aux affaires publiques, c'est par la légitime influence que lui donnent une grande fortune noblement acquise et une expérience sérieuse de la vie, que l'Anglais parvient à entrer dans la Chambre des Communes.

Sur six cent cinquante-quatre membres siégeant à l'heure actuelle dans cette Chambre, j'ai compté soixante-dix comtes, vicomtes, barons et lords, soixante-dix-neuf honorables, fils ou frères de lords, et soixante-onze baronnets, en tout deux cent vingt nobles titrés. Parmi les quatre cent trente-quatre autres membres sans titres, se trouvent un grand nombre de proches parents des

lords et de descendants de vieilles familles qui conservent et portent avec un légitime orgueil leurs nobles blasons sans couronne, mais non sans gloire.

Cette prépondérance de la noblesse dans la Chambre des Communes, cette oligarchie aristocratique qui gouverne et assure la stabilité, l'ordre et les libertés du Royaume-Uni, s'expliquent par diverses causes, dont quelques-unes ont déjà été exposées dans le cours de cet ouvrage et que je dois résumer, afin de prouver combien il est impossible de songer à établir en France des institutions pareilles à celles qui régissent l'Angleterre.

La propriété en Angleterre est concentrée dans les mains de quarante à cinquante mille propriétaires. En France elle est divisée entre cinq millions de propriétaires, et ce nombre tend chaque jour à s'accroître. Or, c'est surtout la fortune territoriale qui donne la fortune politique. Un grand propriétaire qui dispose de vastes domaines, qui possède des communes entières, qui compte par milliers les habitants vivant sur l'héritage de ses ancêtres, ce propriétaire évidemment jouit d'une influence incontestable, j'allais dire inébranlable. Et, remarquez que ces immenses domaines restent indéfiniment dans les mêmes familles, que par la loi de substitution qui date du règne d'Édouard Ier (1272), ils ne peuvent être aliénés, et qu'ainsi que je l'ai dit plus haut, ils se transmettent dans les familles nobles, avec le titre de noblesse, et cela avec une telle inflexibilité qu'il n'est pas rare de voir les filles d'un lord ne jouir d'aucune fortune, tandis qu'un cousin éloigné devient tout-à-coup

à la mort de leur père, l'héritier et l'heureux possesseur des châteaux et des vastes propriétés dans lesquelles s'est écoulée leur enfance. Cette influence incontestée des nobles et grands propriétaires s'accroît par l'usage qu'ils font de leur fortune. Au lieu de venir obscurément et vaniteusement dépenser dans les villes ou à la cour leurs richesses, ils vivent dans leurs domaines, au centre de leurs vassaux, de leurs fermiers, puisque c'est le nom que ces derniers portent aujourd'hui. La *saison* à Londres dure trois mois au plus, mais à peine est-elle terminée que toutes les familles se hâtent de retourner dans leurs châteaux et d'y tenir leur cour. Je n'exagère pas, l'expression est vraie. Dans ces immenses demeures construites autrefois par des serfs, par les vaincus, par les Saxons, il n'est pas rare de voir réunies jusqu'à cent personnes. Les chasses succèdent aux chasses, les dîners, les bals, les spectacles remplissent les soirées. Ces châteaux, qui rappellent nos châteaux impériaux de Fontainebleau ou de Compiègne, ont tous des salles de théâtre et de concerts et des galeries de fêtes. Un journal, le *Morning-Post*, informe chaque jour l'Angleterre des nobles visiteurs qui arrivent dans ces résidences et des fêtes qui y sont données. Toute la nation s'associe à ces splendeurs et applaudit à ce luxe intelligent. Les grandes familles sont ainsi connues, aimées, respectées. Loin de jalouser leurs richesses, les classes inférieures de la société s'énorgueillissent de ces somptuosités princières. C'est que l'aristocratie a de tout temps fait de ses richesses le plus noble emploi. Par orgueil et par généro-

sité, elle a pris part à toutes les œuvres charitables, dirigé toutes les souscriptions particulières, couvert l'Angleterre de fondations pieuses, de maisons de refuge, d'hospices, d'écoles, de colléges. Conservant les traditions du passé, elle a de tout temps, depuis la conquête, administré les comtés, améliorant, entretenant, construisant les routes, les canaux, les ports, et faisant servir à la prospérité générale les droits seigneuriaux qu'elle prélevait. Possesseur du sol, son intérêt était identique à l'intérêt du peuple anglais. Elle a, comme je l'ai dit plus haut, rempli vis-à-vis de celui-ci le rôle que les patriciens de la Rome antique remplissaient vis-à-vis des plébéiens.

Non-seulement les libertés du Royaume-Uni ont été conquises par elle, mais c'est elle qui, par son administration habile, patiente et persévérante, et son exemple, a assuré la prospérité agricole de l'Angleterre, de même que par son patriotisme énergique elle a établi au dehors la prépondérance de sa marine et de son commerce.

Elle a veillé avec un soin extrême dans tous les siècles à ce qu'aucune usurpation de titres, à ce qu'aucune introduction frauduleuse dans ses rangs ne vînt compromettre son prestige, et le nombre de ses membres est singulièrement limité. La noblesse d'Angleterre ne se compose que de vingt-et-un ducs, dix-neuf marquis, cent trois comtes, quinze vicomtes et cent trente-cinq barons. La noblesse d'Écosse compte sept ducs, trois marquis, quarante comtes, quatre vicomtes et vingt-trois barons, la noblesse d'Irlande un duc, quatorze marquis,

trente-six comtes, trente-neuf vicomtes, cinquante-huit barons.

Le *Peerage*, le livre d'or de la noblesse anglaise, est la seconde Bible de l'Angleterre. Tout le monde le lit. Les Anglais le connaissent mieux qu'ils ne connaissent l'histoire de leur pays. Et en réalité est-ce que ces deux histoires ne se confondent pas ? Est-ce que toute la vie de l'Angleterre ne se résume pas dans la vie de ces quelques familles illustres dont les représentants siégent à la Chambre des Lords ? Tandis qu'en France, chaque siècle et pour ainsi dire chaque règne a eu sa noblesse, celle d'Angleterre est immuable. Où sont les descendants des compagnons de Mérovée et de Clovis ? Où sont les descendants des croisés ? Où sont les représentants des grandes familles féodales du moyen-âge, des ducs de Bretagne et de Bourgogne, des comtes de Nevers et d'Artois, où sont les fils des gentilshommes qui ont porté si haut et si loin la gloire de la chevalerie française ? Chaque règne en France n'amène-t-il pas des noms nouveaux ? La noblesse de François Ier descendait-elle de la noblesse de Charles VII ? La noblesse de Henri IV descendait-elle de la noblesse de François Ier ? La noblesse de Louis XIV descendait-elle de la noblesse du Béarnais ? A peine, d'un siècle à l'autre, un nom surnage-t-il. Tout meurt en France, tout meurt, et pourtant tellement admirablement douée est cette nation, que chaque génération apporte avec elle ses gloires impérissables. Tout vit et tout se perpétue en Angleterre.

Quand devant la foule respectueuse et empressée la

noblesse passe se rendant à un lever de la Reine, il semble que les générations anciennes ressuscitent pour dire aux générations présentes leurs combats, leurs infortunes, leur grandeur et leurs exploits.

Voici le duc de Northumberland, un Percy! Le fondateur de sa race était un chef Danois, un Mainfred qui, au temps des Carlovingiens ravageait avec les Scandinaves les côtes de France, et finit par s'établir en Normandie. William de Percy était à Hastings à côté du duc Guillaume, et il avait pour compagnon d'armes Grovenor, le chef de la maison actuelle des marquis de Westminster, et Richard Greneville, descendant du premier duc de Normandie, Rolon, et fondateur de la maison du marquis de Buckingham et Chandos ;

Voici le marquis de Lansdowne. Un de ses ancêtres siégeait dans les Conseils d'Édouard-le-Confesseur ;

Voici le duc de Somerset. Ses ancêtres s'appelaient Saint-Maur (Seymour). Ils quittèrent la Normandie et vinrent se fixer à la cour d'Angleterre, sous Henri III ;

Voici le baron Henri William Fitz Gérard de Ros. Un de ses ancêtres était membre de l'assemblée des hauts-barons qui au XIIIe siècle enlevait le pouvoir à Henri III ;

Voici le comte de Warwick. Normand d'origine, qui compte dans sa généalogie le faiseur de rois, ce Warwick qui pendant la guerre des deux-roses disposait à son gré de la couronne d'Angleterre ;

Voici William Courtenay, comte de Devon, qui descend de Louis-le-Gros, roi de France ; et Stuart, marquis de Bute, qui descend de Robert II, roi d'Écosse ;

Voici John Talbot, comte de Shrewsbury, qui parmi ses ancêtres compte un compagnon de Guillaume-le-Conquérant, et ce fameux capitaine Talbot dont la France au xv[e] siècle a trop connu les exploits;

Voici Howard, duc de Norfolk, comte-maréchal et maréchal héréditaire d'Angleterre, dont le duché a été institué par Richard III, et dont une des ancêtres fut la célèbre Catherine Howard, cinquième femme de Henri VIII ;

Voici Lennox, duc de Richemond, descendant de Charles II et de la belle et spirituelle Louise de Querouailles, duchesse de Portsmouth et d'Aubigny ;

Voici le duc de Bedford. Ils étaient de sa famille ce Russell qui expiait sur l'échafaud le crime d'avoir voulu arracher l'Angleterre à l'odieux despotisme de Jacques II, et cet autre Russell qui portait à Guillaume d'Orange l'offre de la couronne du Royaume-Uni ;

Voici le duc de Hamilton, premier duc d'Écosse, époux de la gracieuse princesse de Bade, cousine de l'Empereur Napoléon III. Un de ses ancêtres fut créé en 1552 duc de Chatellerault par Henri II, roi de France ;

Voici, hélas ! les grandes illustrations modernes, celles qui datent de nos guerres, qui se sont faites de nos malheurs !.... Voici le duc de Malborough, le comte Nelson, le duc de Wellington !

Ainsi chaque nom éveille un grand souvenir, rappelle une grande époque, et quand par hasard un titre illustre cesse d'être porté faute d'héritiers, il est souvent donné à quelque nouvelle famille qui s'élève, afin que la nation

retrouve toujours avec ses traditions les noms qui les ont rendues glorieuses. C'est ainsi que le titre de comte de Leicester, après avoir appartenu à ce célèbre Simon de Montfort, qui en 1265 fonda le Parlement, appartint plus tard à un Duddley, le favori, l'ami, dirai-je l'amant? d'Élisabeth, et appartient aujourd'hui à un Coke.

Mais ce n'est pas seulement par l'éclat et l'ancienneté du titre, par l'immense fortune territoriale, par l'administration des comtés, par les services rendus, que la noblesse anglaise a pu conserver le gouvernement que la révolution de 1688 a mis entre ses mains. Avec ses institutions politiques, elle n'eût pu échapper aux dissensions civiles et sans doute à de sanglantes révolutions. Elle l'a prévu. Elle a voulu empêcher l'élévation d'un nouveau Cromwell et la reconstitution d'une nouvelle armée démocratique. Elle a entretenu avec un soin extrême l'horreur de la nation anglaise pour toute armée permanente. Entourée par la mer, défendue par une innombrable flotte, l'Angleterre n'a besoin d'armée que pour ses colonies. Chez elle les milices suffisent, les milices levées dans les comtés et par conséquent toutes dans les mains de la noblesse. Mais cette armée destinée aux colonies dont quelques régiments à peine résident à tour de rôle dans le Royaume-Uni, cette armée est commandée par des officiers qui, jusqu'au grade de lieutenant-colonel inclusivement, achètent leurs grades et vivent dans les colonies si fastueusement qu'on n'a pas à craindre de voir jamais les classes inférieures en posséder les emplois. Au moment de la guerre de Crimée, on a fait en France et à

l'étranger de profondes et philosophiques dissertations, pour prouver l'iniquité qu'il y avait à empêcher des sous-officiers qui versaient leur sang sur les champs de bataille de devenir officiers. Ce n'était pas complètement juste. Toutes les fois qu'un enseigne est tué, la Couronne dispose de son grade et peut le donner à un sous-officier, il y a eu quelques exemples, mais ils sont rares. Et savez-vous pourquoi? c'est que l'armée, d'accord en cela avec la nation, ne le veut pas. Les soldats anglais obéissent passivement à un officier qui est riche, qui a acheté ou qui eut pu acheter son grade; ils n'obéiraient pas à un homme comme eux. Ils considèreraient cela comme un déshonneur.

Qu'on supprime complètement l'acquisition des grades et l'armée devient démocratique; c'est, dans un temps donné, la ruine des institutions qui régissent l'Angleterre. La brèche faite, la révolution sociale y passerait.

Dans une nation continentale exposée chaque jour à être attaquée et dont l'armée de terre est la force et le salut, l'acquisition des grades serait une absurdité. L'Angleterre l'a tellement compris que dans sa marine le grade ne s'achète pas. C'est qu'il était essentiel de maintenir la supériorité de la flotte qui fait le salut de l'Angleterre, et par conséquent d'y introduire jusqu'à un certain point l'élément démocratique, tandis qu'il y avait pour l'avenir du pays un danger immense si l'armée de terre cessait d'être aristocratique. Voilà pourquoi tous les emplois de l'armée jusqu'au rang de colonel s'achètent, et l'habileté de l'aristocratie a été

telle que l'armée et la nation sont unanimes pour maintenir cet ordre de choses.

Mais ce qui a surtout assuré la stabilité du gouvernement définitivement constitué par la révolution de 1688, ce sont les colonies. Les colonies ne sont pas seulement la force, la fortune, la gloire de l'Angleterre, elles sont son salut. Si elle perdait ses colonies, la Grande-Bretagne descendrait au rang de puissance de troisième ordre ; et elle périrait sans nul doute dans d'épouvantables convulsions sociales.

Lorqu'en France un homme, ayant une imagination ardente, une ambition active, de réelles capacités, se trouve aux prises avec la misère et l'obscurité, il n'arrive que trop souvent qu'il s'en prend aux institutions de son pays, à la forme de son gouvernement; il devient un mécontent, un révolutionnaire. Ne savons-nous pas que tous les chefs des partis démocratiques avancés sont des avocats, des médecins, des gens de lettres, des journalistes et des hommes inoccupés qui, resserrés dans un cercle fatal, s'agitent pour en sortir et ne voient d'autre issue qu'une révolution! Toute leur activité est portée aux choses politiques. Impatients de cette obscurité qui les oppresse, de cette misère qui les étouffe, aveuglés par des théories trop souvent puisées dans une instruction première fausse et incomplète qui en fait des rêveurs et non des citoyens, des utopistes et non des hommes pratiques, ils mettent constamment en péril l'ordre et la société, et cela de bonne foi, avec une ardeur et une résolution fatales !

Le mal vient en France de ce que nous sommes trop habitués à demander au gouvernement nos moyens d'existence et une position.

Rien de pareil en Angleterre, parce que l'Angleterre couvre et entoure le monde de ses colonies, de ses factoreries, de ses comptoirs, de ses gouvernements, et que quiconque a du cœur, de l'énergie, de l'intelligence, peut, en s'expatriant pendant quelques années, faire une fortune considérable. J'ai dit en s'expatriant, j'ai eu tort. Le mot de Danton n'est pas vrai pour les Anglais. Chacun d'eux emporte avec lui à la semelle de ses souliers la patrie. L'Anglais est partout chez lui.

Quand on compte sur la carte du globe toutes les possessions anglaises, on demeure comme ébloui de cette puissance colossale qui, partout où il y a un rocher commandant un détroit, une île florissante, un continent qui surgit, comme l'Australie par exemple, y plante son pavillon et dit : cette terre est à moi. Sur chaque rocher, chaque île, chaque continent, dans chaque possession il y a un gouvernement établi avec un gouverneur, un conseil, un secrétaire, un chef de justice, des évêques, des attorneys généraux, des juges, des sheriffs, des coroners, etc., etc. J'ai voulu relever quelques traitements, les placer dans cet ouvrage ; j'ai dû m'arrêter devant le nombre infini des fonctionnaires. Que sont les emplois dont dispose le gouvernement français auprès de ces fonctions publiques si largement rétribuées que les colonies de la Grande-Bretagne offrent à l'ambition des Anglais ?..... Pour ne citer que

les traitements des gouverneurs, je donnerai les chiffres suivants :

. Gouverneur du Canada, 193,315 francs ; de la Jamaïque, 100,000 fr.; des îles Ioniennes, 112,500 fr.; du Cap, 125,000 fr.; de l'île de Ceylan 175,000 fr.; de la Guyanne anglaise, 100,000 fr.; de Gibraltar, 125,000 fr.; de Malte, 112,500 fr.; de l'Australie occidentale, 100,000 fr.; de l'Australie orientale, 45,000 fr.; de l'île Barbade 100,000 fr.; de la Nouvelle Calédonie, 75,000 fr.; du Nouveau Brunswick, idem ; d'Antigua, idem ; de la Nouvelle Zélande, 87,000 fr.; de l'île de la Trinité, idem; de Sainte-Hélène, 50,000 fr.; de Terre-Neuve, idem ; des îles Bermudes, 58,650 fr.; de l'île Maurice, 150,000 fr.; etc., etc.

Je m'arrête, je crains de fatiguer la patience du lecteur. Et cependant qu'est-ce que toutes ces fonctions, que tous ces traitements, auprès des fonctions et des traitements des Indes !..... M. de Valbezen estime à neuf mille le nombre des sujets anglais qui trouvent dans cette magnifique possession une existence non-seulement très-honorable, mais largement lucrative. D'après ses calculs, le total des émoluments perçus par les officiers civils et militaires des trois présidences s'élève à 6,237,400 livres sterlings, 130 millions de francs en chiffres ronds ; et dans ces traitements ne sont pas compris ceux du gouverneur général, des trois gouverneurs de présidences, du commandant en chef, des juges de cours suprêmes, du chapelain de la compagnie, ni la marine indienne, ni le service européen auxiliaire. Je ne parle pas d'avan-

tage des énormes retraites payées à tous les fonctionnaires et aux officiers, sous-officiers et soldats, des pensions des veuves et des orphelins. Certes, tous ces traitements et pensions réunis pour les Indes, seulement, peuvent être évalués à deux cent cinquante millions de francs au moins.

Voilà les débouchés que l'Angleterre offre aux esprits ardents, aux hommes avides des honneurs et des charges publiques, et qui n'ont pas assez de fortune ou d'influence pour s'élever dans la mère-patrie.

Et en dehors de ces fonctions publiques, ai-je besoin de rappeler quelles sources inépuisables de richesses les Anglais trouvent dans ces innombrables colonies qu'ils ont fondées sur tous les points du globe ! Ai-je besoin de montrer quels horizons infinis s'ouvrent partout à l'esprit singulièrement pratique et entreprenant d'un peuple qui au génie du commerce joint une persévérance extrême, un courage inébranlable et un orgueil inouï.

Qui peut dire ce qui serait advenu de la France si Louis XV et Louis XVI avaient su conserver cet immense empire oriental que Dupleix et Labourdonnaye voulaient nous donner ? Lorsqu'en 1640 le roi Charles 1er persécutait ses adversaires politiques et religieux, il y eut un instant de découragement parmi ceux-ci. Un certain nombre s'embarquèrent pour l'Amérique ; d'autres, puis d'autres encore allaient les suivre. Cromwell lui-même était déjà à bord d'un de ces bâtiments, lorsqu'un ordre royal arriva pour défendre ces émigrations..... Dieu tient entre ses mains les destinées des rois et des nations.

Charles I[er] empêche Cromwell de s'expatrier, Louis XV abandonne Dupleix et Labourdonnaye, et livre l'Inde à l'Angleterre !.....

Cela a été le salut de la Grande-Bretagne. Elle y a jeté toutes les ambitions qui eussent ébranlé sa constitution oligarchique, elle y a donné à la démocratie étouffée chez elle un empire immense. Tout homme d'énergie a pu y faire sa fortune, soit par le commerce et l'industrie, soit par les emplois civils et militaires. La prospérité et le calme dont jouit l'Angleterre reposent uniquement, comme sa puissance politique et maritime, sur la conservation de ses colonies. La démocratie (*) administre et gouverne les colonies. Tandis qu'en Angleterre les grades de l'armée s'achètent et les fonctions judiciaires et administratives des comtés dépendent pour la plupart de la noblesse, dans les Indes tout individu, quel qu'il soit, concourt par des examens publics aux fonctions civiles. C'est le système français, celui qui prédomine dans toutes nos carrières.

Eh bien ! la démocratie anglaise a accepté ce partage, elle a laissé la mère-patrie à l'influence de l'aristocratie, mais elle a pris pour elle les colonies.

Dans ces colonies chaque citoyen anglais arrive souvent à une immense fortune honorablement acquise, et alors il revient dans la mère-patrie, et il peut par ses richesses

(*) Les gouverneurs seuls sont exclusivement choisis dans la noblesse.

aspirer à son tour à prendre rang dans l'aristocratie, à conquérir un siége à la Chambre des Communes, ou à unir ses enfants avec les enfants des plus grandes maisons d'Angleterre.

Voilà, en dehors du caractère singulièrement froid, réfléchi, pratique, tenace et orgueilleux du peuple anglais, voilà les causes politiques et sociales qui ont maintenu les institutions qui depuis 1688 régissent définitivement l'Angleterre. Mais il y a une cause morale supérieure à toutes ces causes et qui, plus qu'elles, assure la prospérité dont jouit cette nation. Les révolutions de 1648 et de 1688 ont été, je l'ai exposé et prouvé, des révolutions religieuses avant tout. C'est que l'Angleterre est peut-être le pays de la terre où il y a le plus de religion. Là, nul n'y rougit d'y prier Dieu et nul ne se cache pour le faire. Catholiques ou protestants pratiquent avec la même ardeur les devoirs qui leur sont imposés. Personne n'oserait écrire en Angleterre un livre athée ou panthéiste. L'intolérance des sectes y est poussée fort loin sans doute, mais cette intolérance même prouve la foi, et je crains bien que trop souvent dans d'autres nations la tolérance ne cache l'indifférence et le doute. Une nation véritablement religieuse, qui sait aimer et prier Dieu, ne se laisse pas facilement entraîner sur la pente fatale des révolutions. Sachant reconnaître dans l'organisation sociale la volonté divine, puisant dans sa foi le respect du droit et le respect de la loi, trouvant dans ses principes religieux l'espoir d'un monde meilleur et la force nécessaire pour lutter avec ses pas-

sions, cette nation est moins encline aux violences et aux dissensions civiles. Je ne suis pas surpris que les révolutions sociales qui se sont accomplies dans le monde aient été des révolutions anti-religieuses, et je comprends que tous les hommes de génie, César, Charlemagne, Cromwell ou Napoléon aient voulu appuyer leur puissance sur la religion.

Ce que j'écris, M. de Lacordaire l'a dit avec une éloquence incomparable : « Pourquoi depuis trois quarts » de siècle la France tourne-t-elle dans les catastrophes, » ou est-elle emportée comme le vaisseau dans le tour- » billon de l'océan? Ni les princes, ni les capitaines, ni » les orateurs n'ont manqué à ses besoins. Elle a reçu » de Dieu dans ces soixante-dix ans avec une sorte de » profusion des hommes remarquables en tout genre de » grandeur; et plus féconde que jamais, on a pu croire » qu'un destin singulier voulait établir un contraste » entre le mérite de ses chefs et l'impuissance de leur » action. C'est qu'une nation ne peut être gouvernée » quand elle ne se gouverne pas elle-même dans l'inti- » mité de ses pensées et de ses volontés. Tout échoue » devant trente millions d'hommes qui ne savent pas se » tenir eux-mêmes sur un fondement. Or, la France » qui a conservé tant de magnifiques instincts, a perdu » le sentiment politique de la religion et du droit. » Instruite à l'école des gens d'esprit du XVIIIe siècle, » elle ne peut se faire encore à cette idée que la » religion, fût-elle fausse, est un élément nécessaire » de la vie d'un peuple et que la liberté n'est pos-

» sible que dans un pays où le droit l'emporte sur la » passion. »

Il en est ainsi en Angleterre. L'Angleterre est le pays du droit avant d'être le pays de la liberté. Il n'y a eu dans ce pays que deux révolutions, elles ont été toutes deux inspirées par les passions religieuses. Celle de 1648 a échoué parce qu'elle blessait profondément les traditions et l'esprit national. Celle de 1688 a réussi parce que conduite et terminée par l'épiscopat et l'aristocratie, elle résume toutes les idées antérieures de droit et de pouvoir pour lesquelles depuis la conquête la nation combattait.

C'est dans de telles conditions que s'est développée, que s'est maintenue l'oligarchie aristocratique qui gouverne l'Angleterre à l'ombre d'une royauté vénérée dont aucun sujet anglais ne rêve le renversement.

Mais ces conditions religieuses, politiques et sociales, ont manqué à la France, et quand un siècle plus tard, en 1789, elle a jeté les bases d'un nouveau gouvernement, elle a dû, malgré les efforts de quelques utopistes, fonder un ordre de choses différent de celui de l'Angleterre et plus en rapport avec son propre génie et toutes les traditions de son histoire.

Chose étrange ! c'est au moment même où la royauté arrive à l'apogée de sa puissance, où Louis XIV nous apparait comme dans un lumineux empirée, entouré de toutes les gloires de la France, j'allais dire de l'humanité, de Turenne et de Duguay-Trouin, de Racine et de Molière, de Bossuet et de Pascal, du Poussin et de Perrault,

des plus grands capitaines de terre et de mer, des plus grands poëtes, des plus grands écrivains, des plus grands penseurs, des plus grands artistes, c'est à ce moment que pour toute oreille attentive se font entendre les premiers craquements du vieil édifice social qui, en croulant, ébranlera le monde du bruit de sa chute.

Le germe de la révolution de 1789 se trouve dans les principes politiques qui dirigèrent le gouvernement de Louis XIV.

Par l'établissement de la centralisation administrative ;

Par l'abaissement de la noblesse ;

Par l'élévation et la prospérité de la bourgeoisie ;

Par l'admission à la cour des hommes de lettres et les honneurs qu'ils y reçurent, Louis XIV porta le premier coup, et ce coup fut mortel à l'ancienne société française. Elle ne s'en releva pas. Se sentant mourir, elle voulut d'abord se faire illusion sur la gravité du mal, elle se jeta dans les orgies les plus folles et les débauches les plus honteuses, essayant de s'étourdir ; puis elle eut recours aux empiriques, et dans son désir de vivre elle se livra successivement à tous les charlatans, implorant et attendant d'eux une cure miraculeuse. Dieu seul eut pu la sauver, mais elle l'avait renié, et elle n'y croyait plus !

Il y eut un homme, un seul, qui eut en quelque sorte comme un vague et sinistre pressentiment, ce fut Saint Simon. Je croirais volontiers que c'est ce qui lui donna tant d'amertume et de fiel, tant de colère et de haine.

Comme il parle de ces innovations, de ce gouvernement du grand Roi ! Je ne puis renoncer à le citer, car nul n'a mieux peint cette époque que ce pamphlétaire sublime, ce rude et violent champion de la noblesse française.

» Le chancelier Voisin, dit-il quelque part, avoit » essentiellement la plus parfaite qualité sans laquelle » nul ne pouvoit entrer et n'est jamais entré dans le » Conseil de Louis XIV, en tout son règne, qui est la » *pleine et parfaite roture*, si l'on en excepte le seul duc » de Beauvilliers. » Ailleurs, il parle des sectaires d'État et ministres qui « successivement quittoient le manteau, » puis le rabbat, puis l'habit noir, ensuite l'uni, le » simple, le modeste, enfin, s'habilloient comme les » gens de qualité. De là à en prendre les manières puis » les avantages, et par échelons admis à manger avec » le Roi, et leurs femmes d'abord sous des prétextes » personnels, comme madame Colbert, longtemps avant » madame de Louvois ; enfin, des années après elle, » toutes à titre du droit des places de leur mari, manger » et entrer dans les carrosses et n'être en rien différentes » des femmes de qualité. »

En un autre endroit il se plaint que « grands et petits, » connus et obscurs soient forcés d'entrer et de persé- » vérer dans le service militaire, *d'y être un vil peuple* » *en toute égalité*, et dans la plus soumise dépendance » du ministre de la guerre.» Ailleurs encore, il déplore : « l'influence des gens de plume et de robe, et il déclare : » que les choses sont arrivées au point que le plus grand

» seigneur ne peut plus être bon à personne, et qu'en » mille façons il dépend du plus vil roturier. »

L'heure était venue, en effet, où la bourgeoisie commençait à briser la servitude qui avait pendant tant de siècles pesé sur elle, et à vouloir revendiquer son rang et sa place dans la société. De tous temps, les rois s'étaient servis d'elle, avaient recruté dans son sein leurs conseillers, leurs ministres. Louis XIV ne fit que ce qu'avaient fait Charles VII, Louis XI, François Ier; mais les Colbert, les Louvois, les Seignelay, les Torcy, les Desmarets se montrèrent si supérieurs à toute la cour qui se pressait dans leurs antichambres; mais Corneille, Bossuet, Pascal, Molière, Racine, Lafontaine, Bourdaloue, Labruyère, Le Poussin, Le Sueur, Le Brun, Puget, tous ces écrivains et ces artistes de génie jetèrent un tel éclat sur ce règne, que tout le monde dut s'incliner devant ce radieux avènement de la bourgeoisie.

Il y eut alors, on ne saurait le méconnaître, une vive agitation dans tous les esprits. On se jeta avec ardeur dans les spéculations métaphysiques, et de même qu'en religion des hommes d'un immense savoir, Arnault, Nicole, Pascal, s'égaraient à la recherche de voies nouvelles, en politique, les plus grands esprits osaient déjà rêver de profondes et radicales réformes. Mais hélas! combien diffuses étaient les idées, combien fausses étaient les théories! Le plus pur, le plus illustre de tous ces publicistes, ce fut un évêque, le précepteur du Dauphin, Fénelon. Eh bien! savez-vous ce qu'il proposa après la Ligue, après le règne de Louis XIII, après la Fronde?....

Il proposa de reconstituer la féodalité et de rétablir la division et l'indépendance des provinces. Il demanda « l'établissement d'États particuliers dans chacune d'elles » avec pouvoir de policer, corriger, destiner les fonds, etc.» C'est-à-dire que non-seulement chaque province s'administrerait séparément, mais que chacune d'elles lèverait à sa guise des impôts et des soldats. En même temps, Fénelon voulait qu'on défendît formellement aux femmes et aux hommes nobles de se mésallier. Il entendait faire de la noblesse une caste à part, vivant au-dessus et en dehors de la nation avec des priviléges inouïs. Ainsi, le Roi lui donnerait de préférence toutes les grandes charges du Parlement et de l'État. Voilà ce que rêvait Fénelon pour le bonheur de la France. Il ne voyait pas que c'était précisément cette division de la France en États provinciaux et cette prépondérance de la noblesse qui avait entretenu pendant tant de siècles les guerres civiles et les misères du peuple. Il croyait que l'indépendance des États provinciaux, c'était la liberté ; et il ne se rappelait pas que cette indépendance n'avait jamais servi qu'à accroître le pouvoir des grands et à leur permettre de s'ériger en véritables souverains absolus dans leurs gouvernements.

Cependant, je ne serais pas juste envers Fénelon si je ne disais que, de même que Vauban, il s'est préoccupé avec une sollicitude infinie de la misère du peuple, causée par l'arbitraire intolérable et l'iniquité odieuse des impôts qui pesaient sur lui seul.

C'est une chose essentiellement digne de remarque

qu'à partir de Louis XIV et pendant tout le XVIII[e] siècle, les écrivains trouvent chaque fois qu'ils parlent du peuple des paroles pleines d'âme et de cœur. Seulement on formule des thèses générales, on se jette à l'étourdie dans les grandes questions sociales, on se plaît à attaquer la civilisation chrétienne, on va chercher dans la vieille Asie ou dans la nouvelle Amérique des types qui n'y existent pas et qu'on crée pour avoir le droit d'attaquer la société; on répand par degrès, mais avec persévérance, dans le peuple, des idées exagérées de ses droits et de ses malheurs ; on ravive ses blessures au lieu de les cicatriser ; on accroît ses mécontentements, ses plaintes et ses colères, et de la sorte on multiplie les ferments de haine et de guerres civiles et on se jette sans boussole et sans voiles au milieu des tempêtes, pilotes inexpérimentés qui dans ce péril extrême ne savent pas même vers quel port diriger leur gouvernail !

Jusqu'à Louis XIV, les écrivains n'avaient exercé en France aucune influence. Mais quand on les vit à Versailles au milieu de la noblesse se presser avec les ducs et pairs au lever du grand Roi, assister à toutes ses fêtes, l'accompagner dans ses campagnes, monter même dans ses carosses ; quand on apprit en quelle estime, en quel honneur ils étaient tenus et quelle était leur puissance ; quand on sut qu'ils pouvaient impunément s'attaquer aux vices et aux ridicules des grands et censurer les travers jusque sur les marches du trône, alors la curiosité fut générale. On voulut lire ces illustres favoris du Roi ; or, il se trouva que ces favoris étaient des hommes de

génie. L'étonnement fut grand, profond. Il semble que la nation soit subitement sortie du sommeil léthargique intellectuel dans lequel elle était plongée depuis les Valois. Elle trouva une jouissance infinie dans ces lectures; il se créa partout en province comme à Paris, des salons de bel esprit ; on y lisait, on y discutait, on y traitait gravement des choses les plus légères, et légèrement des choses les plus graves. On se mit en correspondance avec les grands écrivains de Paris, on voulut les connaître, les interroger, les consulter sur toutes choses. Ils devinrent pour la province un oracle. Leurs successeurs n'eurent garde de laisser se perdre cette précieuse influence. Pendant tout le XVIII[e] siècle, les salons se renouvellent tenus par les femmes les plus aimables, et là, chaque écrivain vient tour-à-tour dire un mot spirituel, soutenir un paradoxe, lire le fragment d'un ouvrage ou discuter les plus délicates questions de société, de religion ou de politique.

Ainsi se fait la centralisation intellectuelle. Toute la France est à Paris. Que dit Paris, que fait Paris?.... Il n'y a pas un sot se croyant du génie qui ne parte pour la capitale avec son mince bagage de contes ou de vers, sauf à y mourir, comme Gilbert ou Malfilâtre, à l'hôpital. Il n'y a pas un utopiste qui n'y coure porter le rêve de son cerveau malade; il n'y a pas un inventeur, un financier, un empirique, un charlatan, qui n'y expérimente ses systèmes et qui n'y trouve des sectaires fanatiques.

La tendance générale des esprits est au paradoxe. En toutes choses on dédaigne les sentiers battus et il semble

que les honneurs dont ils sont entourés, que les éloges exagérés jusqu'au ridicule dont ils sont l'objet, donnent le vertige à tous ces écrivains. Ils proclament hautement le règne de la raison humaine; pauvre raison !... Ils rejettent comme une misérable superstition les croyances religieuses, ils appellent le Christ l'infame, ils sapent tous les fondements de la société, ils ébranlent toutes les convictions, ils ternissent les consciences les plus pures de leurs doutes et de leurs obscénités, ils écrivent les livres les plus infâmes qu'on ait osé écrire; leur maître à tous, Voltaire, n'a-t-il pas commis ce crime sans nom, odieux, horrible, le poëme de la Pucelle ? Parlerai-je de Piron dont les quatrains étaient dans toutes les mémoires ? Citerai-je ces contes et ces romans qu'on trouvait dans tous les boudoirs ? *Le Sopha*, de Crébillon ; *le Sultan Mizapouf*, de l'abbé de Voisenon ; *les Bijoux indiscrets*, de Diderot ; *les Liaisons dangereuses*, de Choderlos de Laclos ; *Faublas*, de Louvet ; etc., etc. ? Dirai-je ce que dans ce milieu impur de courtisanes impudiques et de femmes nobles traînant dans les débauches les plus obscènes leur blason, de grands seigneurs fanfarons de vices et de financiers ridicules, dirai-je quelle royauté exerçaient tous ces beaux esprits et tous ces écrivains du XVIIIe siècle ?

La corruption était profonde, éhontée, cynique. Quiconque voulait paraître un gentilhomme, un homme à la mode, un homme de goût et d'esprit, l'affichait au grand jour. La royauté dans la personne de Louis XV s'y dégrada, la noblesse y laissa son prestige, la bourgeoisie

et le peuple y perdirent avec la foi le respect de toutes les institutions divines et humaines.

De même qu'en temps d'épidémie, les hommes les plus robustes subissent un instant la maligne influence de la maladie régnante, de même au XVIIIe siècle, les âmes les plus pures furent ternies par cette corruption morale qui s'attaquait à tout et pénétrait jusqu'aux extrémités de la France. Tous les caractères s'y amollirent, toutes les plus brillantes qualités de la nation française s'y ternirent. L'ignominie de notre diplomatie fut effacée par la honte de nos défaites sur les champs de bataille de l'Allemagne. Il ne resta de viril que l'esprit. Lorsque, par suite de ses occupations, un ouvrier fait constamment et uniquement usage d'un de ses membres, ce membre prend en quelque sorte aux dépens des autres qui s'atrophient une force extrême. Ainsi, il arriva pour la France. L'esprit s'y développa outre-mesure. Le sens du vrai, du beau et du bien s'affaiblit, notre diplomatie s'humilia, notre marine se perdit, nos armées furent détruites, mais l'influence politique fut remplacée par l'influence littéraire. Voltaire ne fut pas seulement le véritable roi de la France, il fut aussi le roi de l'Europe. Ferney devint une cour européenne. Tous les souverains recherchèrent l'honneur de correspondre avec ce redoutable écrivain qui éleva l'esprit à la hauteur du génie.

Les révolutionnaires ont porté en triomphe le corps de Voltaire au Panthéon. Ils ont compris que cet homme, qui pendant toute sa vie avait attaqué sans relâche la

religion chrétienne (je ne dis pas seulement le catholicisme) et tué la foi en France, avait été malgré son mépris pour le peuple, le plus puissant promoteur des révolutions sociales. Quand les mauvaises passions, la convoitise, l'envie, la jalousie, l'orgueil ne sont plus contenues par la crainte et l'amour de Dieu, elles brisent bien vîte les conventions sociales et les constitutions politiques.

La révolution de 1649, en Angleterre, n'a pas ébranlé les bases fondamentales de toute société, elle n'a pas couvert le sol d'échafauds, elle n'a pas laissé après elle des ferments de discordes et de haines sociales. C'est que la révolution de 1649 a été préparée et faite par des sectaires fanatiques et égarés sans doute, mais par des hommes qui respectaient Dieu, et dont le seul tort fut d'exagérer jusqu'à l'absurde et de mal comprendre les enseignements de la Bible et les préceptes du Christ.

En France, notre révolution de 1789 préparée par des écrivains impies, sacrilèges ou cyniques, a abouti rapidement, non-seulement à 1793, mais aux théories de Babeuf, aux déesses de la raison, à l'incrédulité absolue des classes inférieures de la société en matière de religion et de principes sociaux. La révolution de 1830, qu'on a essayé de comparer à celle de 1689, a eu pour premiers effets la fermeture d'un grand nombre de maisons religieuses, l'enlèvement des croix des églises, le sac de l'archevêché de Paris, et la nécessité pour les prêtres de ne pas porter dans les grandes villes leurs vêtements, afin d'échapper aux insultes du peuple. La révolution de

1689, au contraire, avait sauvé, fortifié et accru la puissance et l'autorité de la religion anglicane ; comme celle de 1649, elle avait eu un motif et un but religieux, elle avait fortifié dans tous les cœurs la foi chancelante.

Je ne m'étonne pas du peu d'influence qu'exerçaient en Angleterre, au XVIIIe siècle, les libres penseurs qu'admiraient tant Voltaire et nos écrivains français. Quelles que fussent leurs attaques, quelque réel que fut leur talent, quelque puissant que fut leur esprit, ils ne pouvaient rien dans une nation profondément religieuse qui venait d'accomplir une révolution pour assurer la prépondérance de ses croyances. Mais en France, grâce à cette corruption de bon ton et de bon goût que la noblesse avait mise à la mode, et dont la royauté donnait l'ignoble exemple, en France, les esprits étaient prédisposés à subir cette influence désastreuse, et il n'était pas même besoin pour cela du génie de Voltaire !

Je l'ai dit, dans l'énervement complet, dans la prostration morale de la France au XVIIIe siècle, une seule faculté resta virile, énergique, puissante, singulièrement active, singulièrement persévérante, l'esprit ! Paris fut le laboratoire ardent où s'élaboraient toutes les idées et d'où rayonnaient toutes les pensées qui devaient ébranler le monde. Ce fut un grand malheur. Il se fit de la sorte une centralisation intellectuelle bien autrement forte et redoutable que la centralisation administrative. Peu à peu, l'esprit provincial s'effaça, disparut, la France s'annihila, tout subit l'irrésistible domination de la capitale, sa prépondérance intellectuelle s'éleva sans

contre-poids, et Paris s'appropriant un mot de Louis XIV, put dire : l'État, la France, c'est moi !

Ainsi, tandis que Londres devenait de plus en plus une ville essentiellement industrielle et commerçante, ayant un intérêt vital à la conservation de l'ordre, des libertés et de la paix publique, Paris devenait un foyer actif où se discutaient, s'agitaient, se développaient toutes les théories politiques, sociales et religieuses, tous les rêves de l'esprit et tous les égarements de l'imagination, et où, par conséquent, s'amassaient les ferments de troubles et de discordes civiles.

Hélas ! tous ces écrivains qui couvraient la France de leurs livres, de leurs contes, de leurs poëmes, de leurs pamphlets, vivaient à Paris, en dehors de la pratique des affaires, dans un milieu exceptionnel. Ils ne connaissaient ni les passions, ni les divisions de la nation. Ils ne savaient pas plus la cause des abus que le moyen d'y remédier. Dominant dans les salons et pourtant constamment froissés dans leur triomphe même, par la morgue hautaine des grands seigneurs qui de temps à autre, par un mot, par un geste leur rappelaient qu'ils étaient roturiers, ils se jetèrent dans les théories sociales sans prévoir quelles révolutions ils préparaient. Ils proclamèrent l'égalité civile, sociale et politique, ne reconnaissant d'autre supériorité que celle de l'intelligence. Ils écrivirent de prétendus axiomes philosophiques vagues et n'ayant entre eux d'autres liens qu'un égal mépris de la religion, qu'un culte égal pour la raison humaine. Ils ne s'attaquèrent ni aux lois mauvaises, ni

aux vices de l'administration, ni aux rouages usés du gouvernement, ni au déplorable et inique système des impôts, tout cela était pour eux lettre close. Ils s'attaquèrent aux bases même de l'édifice social, au lieu d'en corriger les parties défectueuses. Ils discutèrent les droits de l'homme sans parler de ses devoirs, ils allèrent jusqu'à opposer et préférer la barbarie à la civilisation, afin de développer plus à l'aise leurs utopies. Ils firent ce que feraient des ingénieurs calculant mathématiquement la puissance d'une machine sans tenir compte des frottements et des déperditions de force. Ils dédaignèrent de s'occuper du jeu des passions humaines pour se jeter dans les utopies.

Combien profonde était la différence entre ces philosophes et écrivains et les hommes qui, en 1640 ou en 1688, préparaient en Angleterre un nouvel ordre de choses. Oh ! ceux-ci ne rêvent pas, parlent peu, écrivent moins encore ! Ce sont des hommes pratiques, froids, persévérants, opiniâtres. Dans leur lutte contre la royauté, ils marchent avec une mesure extrême, une prudence qui ne s'émeut jamais. Ils profitent de chaque faute commise. Ils accroissent chaque jour ou maintiennent énergiquement les prérogatives du Parlement. Ils se servent peu du peuple. Ils se gardent avec un soin excessif de le séduire par des théories vagues et par des promesses fallacieuses. Ils semblent par-dessus tout avoir peur de soulever les mauvaises passions, les mauvais instincts, les appétits grossiers et matériels. Avec quel profond respect ils parlent toujours de toutes les vieilles

traditions et coutumes de la vieille Angleterre ! avec quel amour fervent ils invoquent Dieu ! Rappelez-vous que Milton a été le secrétaire et le poëte sublime des sectaires fanatiques qui tuèrent Charles Ier. Rappelez-vous que la révolution de 1688 n'a pas même eu d'écrivains pour la préparer et la défendre, et qu'elle a été uniquement l'œuvre des évêques et de l'aristocratie.

Faut-il donc s'étonner, quand le point de départ des révolutions a été si différent, que ces révolutions aient dans les deux pays abouti à des résultats si opposés !

Chaque révolution en France a ébranlé les fondements même de la société et menacé son existence; chaque révolution en Angleterre a, au contraire, raffermi et fortifié la constitution sociale de ce pays. Pourquoi ? C'est que nos révolutions ont toutes été inspirées et conduites par des hommes qui pour la plupart n'avaient aucune religion, tandis que les révolutions d'Angleterre se sont faites par des hommes de foi et de solides principes religieux.

Oh ! si puissant qu'ait été le rire de Voltaire, si brillants et si répandus qu'aient été ses blasphèmes et ses impiétés, si grand qu'ait été son esprit, j'allais dire son génie, il est cependant un principe qu'il n'a pu ébranler, une vérité qu'il n'a pu obscurcir, c'est qu'il n'y a pas de société qui puisse exister sans religion. Une nation qui brise ses freins religieux ne peut supporter de freins politiques, et il n'y a pas plus de liberté qu'il n'y a de gouvernement possible chez un peuple qui ne croit pas à Dieu ou qui substitue au christianisme le culte de la raison humaine et de l'orgueil.

L'Empereur Napoléon Ier et l'Empereur Napoléon III l'ont compris et ont voulu le faire comprendre à la France, lorsqu'ils ont, le premier, rétabli la religion de nos pères, et le second, relevé et raffermi le pontife suprême de cette religion.

Les partisans d'une liberté illimitée citent trop souvent contre nous l'exemple de l'Angleterre et des États-Unis. Ils oublient que ces deux nations sont deux nations profondément religieuses, qui ne rougissent pas d'adorer Dieu, et qui poussent jusqu'à l'intolérance la plus extrême leurs croyances religieuses.

Ce scepticisme qui a livré la France aux hasards des révolutions et qui la livrera un jour peut-être aux guerres sociales, ce scepticisme, ce sont les écrivains du XVIIIe siècle qui s'en sont fait les zélés propagateurs. Il semble étrange au premier abord qu'ils aient eu, qu'ils aient encore aujourd'hui chez nous tant d'influence, tandis que les libres penseurs anglais n'ont pu effleurer, même superficiellement, les croyances de leurs compatriotes. Il peut paraître également étrange que lorsque chaque révolution en France a été préparée, conduite et dirigée après la victoire par des hommes de lettres ou du barreau, par des écrivains ou des avocats, jamais en Angleterre pareil fait ne se soit produit.

Cela ne tient pas seulement aux différences radicales des caractères des deux peuples, l'un singulièrement froid, méthodique; l'autre sigulièrement ardent, impressionnable, mobile. On comprend qu'avec le premier les hommes pratiques et persévérants réussissent mieux,

tandis qu'avec le second les hommes d'une imagination vive, pleins de fougue et d'enthousiasme exercent sur les masses, à certains moments donnés, une éphémère mais incontestable puissance.

Mais il y a une autre raison plus décisive encore qui fait que la France doit toujours plus que l'Angleterre subir l'influence des écrivains et des orateurs, et qu'il y a un danger constant pour son repos dans la fascination qu'exercent sur elle des hommes vivant pour la plupart seuls avec leur intelligence et leurs pensées, et puisant dans la mobilité même de leur esprit la puissance qu'obtient leur plume ou leur parole.

Je veux parler de la dissemblance profonde des systèmes d'éducation français et anglais, et on me permettra de m'étendre un peu sur ce sujet qui aux yeux des législateurs et des hommes d'État a toujours eu une si grande et si légitime influence sur les destinées des nations.

En France, l'enfant s'élève, se développe, grandit, étudie sous les yeux de sa mère. S'il marche, on le regarde; s'il parle, on l'écoute ; s'il pleure, on le plaint ; s'il rit, on rit avec lui ; s'il joue, on s'associe à ses jeux. Ses pensées, ses émotions, ses larmes, ses sourires, ses joies, ses douleurs, tout est partagé. La famille est peu nombreuse, à peine deux ou trois frères et sœurs ; mais ce petit monde vit sous les yeux du père et de la mère, et l'affection inquiète, active, prévoyante de ceux-ci, va au devant de tous leurs besoins et de tous leurs vœux.

Rien de pareil en Angleterre. Vous n'y trouverez ni ce charme, ni cette intimité si tendre, si prévoyante de

nos foyers domestiques. A peine l'enfant est-il sevré qu'il est confié à des mains étrangères. Une femme française ou allemande en prendra soin et lui apprendra sa propre langue. Plus tard, il se joindra à ses nombreux frères et sœurs, et jouera et travaillera avec eux sous les yeux d'une gouvernante. Une fois par jour, au *lunch*, le père et la mère descendent et se mêlent à leurs enfants, et dans ces courts instants où la famille est réunie, je ne sais trop si le respect ne fermera pas ces jeunes bouches et ne comprimera pas les élans de ces jeunes cœurs. Le repas fini, voici la récréation bruyante, animée, loin des parents, dans des appartements séparés et sous l'œil froid et indifférent de la gouvernante. Là, chaque enfant se développe non-seulement physiquement, mais encore moralement. Ce qu'il pense, ce qu'il veut, ce qu'il fait, c'est lui qui l'a pensé, qui l'a voulu, qui l'a fait. Au contact de ses frères et sœurs qui ont la même indépendance que lui, son caractère se forme, s'assouplit, se fortifie en même temps. Il veut, mais il apprend, ce qui est bien plus difficile, à savoir vouloir. Il apprend également à compter sur lui, sur lui seul. Ainsi dès le berceau, rien d'idéal, point de saintes et tendres expansions, d'aveugle mais sublime amour maternel ; non ; la vie réelle, bruyante, animée, avec ses difficultés et ses luttes déjà ; et à côté de cette indépendance où le caractère doit se tremper si fortement, un singulier esprit de subordination. Il y a un enfant dans la famille qui domine moralement, qui partout passe le premier, est traité plus respectueusement et s'habitue de bonne heure à se considérer comme le

chef futur de la famille, c'est l'aîné des garçons.

Dès le plus tendre âge les enfants anglais sont habitués à cette hiérarchie, à cette inégalité sociale. L'aîné des garçons aura la fortune, les honneurs, la puissance, le titre. Que deviendront ses frères, que deviendront ses sœurs ? Ils tiennent dans leurs mains leurs destinées, ils auront eux-mêmes à se faire un jour leur existence et à se créer une fortune. Ils le savent, ils n'en sont pas jaloux, car ces richesses, ces honneurs, cette puissance, ce titre dont l'aîné doit hériter, ne lui confèrent ni le droit d'être oisif, ni le droit d'être inutile à la société et au pays. Il recevra une instruction plus solide, plus forte que celle donnée à ses frères, il ira à l'université, ou il voyagera pour se préparer à jouer un jour un rôle politique, car il doit seul soutenir l'éclat du nom ou du titre qu'ont porté son père et ses aïeux.

Ainsi l'enfant anglais s'initie par la vie de famille à la vie publique. Il puise dans cette éducation première l'instinct de ses devoirs et l'esprit d'indépendance et de subordination. Livré dès ses premiers pas à lui-même, son cœur s'épanouit rarement aux douces émotions, aux tendres expansions filiales, mais son caractère se forme, et dès qu'il peut parler, il dit : moi je veux, moi je fais telle chose !.. Il a déjà tous les défauts et toutes les qualités qui feront de lui un jour un citoyen et un anglais ! (*)

« Les femmes même, dit avec raison M. Philarète Chasles, ont » le pied leste et voyageur, l'âme haute et passionnée, capable » d'actions intrépides, de vertus ou de fautes romanesques, non » de mystiques langueurs. »

L'enfant français élevé près d'une mère attentive et prodigue de soins et de caresses, n'a ni ces fiertés ni cette indépendance, ni cet orgueil. Son caractère est comme une cire molle qui porte toutes les empreintes et n'en garde aucune. Le moi que vous entendez si souvent sortir de la bouche de l'enfant anglais, il ne le dit pas. Mais le cœur, mais l'imagination, mais l'esprit se développent outre mesure au contact de ces effusions paternelles et maternelles qui l'enveloppent de toutes parts. Il vous étonne et vous surprend par des délicatesses infinies de sentiments et des échappées charmantes et vives d'un esprit qui semble avoir déjà vécu. Platon croyait aux idées innées. Il lui semblait que par degrès dans nos âmes s'élevaient des souvenirs, des pensées, des élans mystiques apportés en naissant d'un monde meilleur. L'âme humaine lui paraissait comme un clavier qui porte en lui toutes les harmonies. Les cordes touchées rendaient des sons d'une mélodie céleste. On n'apprenait rien à l'enfant, on réveillait en lui des souvenirs. On touchait volontairement ou involontairement cette harpe éolienne qui pouvait vibrer d'elle-même au moindre frémissement du vent.

Eh bien! l'enfant français semble vouloir justifier ce rêve d'un grand poëte. Non, son caractère ne se forme pas; non, il n'a pas de volontés, il ne peut en avoir, puisqu'il ne peut l'exercer, étant toujours seul ou presque seul en contact avec ses parents ; mais son âme s'emplit de pensées infinies. Le cœur maternel déborde dans son cœur. Sa jeune imagination s'accroît et s'exalte à la

conversation de ceux qui l'entourent. C'est étrange, mais pendant qu'il joue, qu'il semble le moins y penser, un mot, une phrase se grave en lui et éveille tout un monde d'idées. Voyez son regard, que de tendresses, mais aussi que d'aspirations ! Autant le regard de l'enfant anglais est fixe et assuré, autant celui de l'enfant français est voilé et profond. Je veux, dit l'un, je rêve et j'aime, dit l'autre. Et un jour viendra où tous deux tiendront les promesses de leurs jeunes années et porteront glorieusement le fruit de leur première éducation. Car la vie de l'adolescence ne modifiera ni chez l'un, ni chez l'autre, cette éducation du foyer domestique. L'enfant français entrera de bonne heure au collége et y restera au moins huit ou dix ans, étudiant les écrivains de l'antiquité, y puisant le goût des belles-lettres, des beaux arts, de toutes les grandes conceptions du génie humain, et y développant puissamment les facultés intellectuelles que Dieu lui a données. Mais en même temps il sera soumis à une discipline sévère.

M. le comte de Montalembert, dans son livre sur l'*Avenir Politique de l'Angleterre*, en parlant de cet état de choses, dit : que « Napoléon venant à la suite de la faux révolutionnaire, imagina d'élever sur les ruines de nos dix-huit universités et de nos innombrables écoles libres le casernement intellectuel qui dure encore. » Cela est-il bien exact ?

Je cherche en vain au XVIIIe siècle ces universités et ces écoles libres où s'agitait et rayonnait la pensée au moyen-âge. Oui, sans doute, il fut un temps où des

milliers de jeunes gens accourus, non pas seulement de tous les points de la France, mais de tous les pays de l'Europe, venaient, pèlerins glorieux et libres, écouter dans nos universités les leçons des grands maîtres.

Tel était leur nombre, telle était leur passion de savoir, que les hôtelleries et les maisons étant pleines ils campaient dans les rues, insoucieux des intempéries des saisons et du bien-être de la vie maternelle, tout entiers plongés dans la vie idéale, dans la contemplation des grands maîtres, dans l'extase sublime d'une intelligence qui sonde les secrets de la divinité.

Ils campaient par nations, et la montagne Saint-Jacques était une vraie tour de Babel par où les hommes essayaient de monter jusqu'au ciel.

Ces universités formaient dans l'État de véritables républiques; on disait d'elles : *dentes acuti, ingenium acutum*, dents aiguës, esprit aigu. Oui, sans doute, mais là était le danger, là fut la cause de leur prompte chute et de leur disparution. Ces universités voulurent tout régenter, elles n'eurent pas seulement une vie administrative propre, elles voulurent aussi avoir à elles une vie politique et une vie religieuse. Elles furent un État dans l'État. Elles traitèrent de puissance à puissance, non pas seulement avec le Roi, mais avec le Pape. Leurs professeurs, entraînés par cette grande émotion de parler sur la place publique (car les écoles étaient trop petites), à une foule immense pleine de jeunesse, d'aspirations infinies, d'orgueil et de confiance en soi, ces professeurs se prirent à ce qui faisait la base de la société et le lien

de toutes choses, à la religion. M. Michelet peint admirablement cet état de choses, lorsqu'en parlant d'Abeilard, il dit : « Tout lui devenait doux et facile, rien n'embarrassait ce beau diseur..... les laïques se mirent à parler » des choses saintes. Partout, non plus seulement dans » les écoles, mais sur les places, dans les carrefours, » grands et petits, hommes et femmes, discouraient sur » les plus graves mystères. Le tabernacle était comme » forcé, le saint des saints traîné dans les rues.... Les » temples étaient ébranlés, les saints chancelaient, » l'église se taisait..... »

Non, l'église ne se tut pas. Elle vit le danger, elle sut le combattre et le combattre énergiquement. Au moment même où Luther parut, où la réforme naquit et se développa, Ignace de Loyola fondait cet ordre religieux qui devait couvrir le monde de ses maisons d'instruction et porter un coup mortel aux universités. Il y fut aidé, il faut le reconnaître, non-seulement par les rois qui n'avaient eu que trop souvent à réprimer les excès de cette jeunesse libre jusqu'à la licence, indépendante jusqu'au mépris de toutes lois et de tous freins, mais il fut surtout aidé par les familles. Ce n'est pas Napoléon qui a caserné les jeunes gens et détruit les Universités. Le casernement existe depuis la renaissance, depuis les grandes maisons d'éducation religieuse, depuis que les jésuites et les oratoriens ont pris les rênes de l'instruction. Si les anciennes universités avaient su se contenir dans leur puissance, elles auraient vécu. Elles succombèrent pour avoir porté une main impie sur les mystères

de la religion. Ce ne fut pas seulement l'église effrayée, la royauté ébranlée qui s'unirent pour les baillonner, ce furent les familles justement alarmées dans leur foi et dans leur amour paternel. Le casernement de la jeunesse date de la réforme. L'Empereur Napoléon I[er] ne fit que continuer et réglementer un régime suivi depuis plus de deux siècles, et certes la discipline qu'il introduisit dans les lycées, quel que fût son caractère militaire apparent, n'eut pas la rigidité monastique des maisons religieuses d'éducation. Il semble en vérité que c'est la loi fatale de notre nation de ne pas savoir jouir de la liberté sans la changer en licence. Nos universités, bien autrement riches, puissantes, populaires et savantes que les universités anglaises, succombèrent sous leurs propres excès pour avoir osé toucher à tout et tout ébranler. M. Michelet l'a dit : « elles avaient violé le tabernacle et » traîné dans les rues le Saint des Saints. » Les universités anglaises, moins riches, moins savantes, vécurent et vivent encore, parce qu'elles surent garder le respect des choses saintes et des traditions ; parce qu'à l'heure actuelle, bien que ces universités aient comme la nation changé de religion, elles conservent jusqu'aux noms des saints qu'elles ne reconnaissent plus, et jusqu'aux statues des souverains catholiques qui ont le plus énergiquement lutté contre le protestantisme, les statues de Marie et de Jacques II.

Mais j'ai trop longuement parlé des universités et je reviens aux jeunes gens qui les fréquentent. En général, les Anglais restent peu d'années sur les bancs, trois ou

quatre ans au plus, sauf ceux qui se destinent à Cambridge et Oxford, ou aux écoles spéciales du génie, de l'artillerie, etc. Dans le peu de temps qu'ils passent dans les maisons d'instruction, ils conservent une liberté assez grande, sortant fréquemment, presque toujours seuls, et continuant ainsi cette indépendance alliée à la subordination et à l'observance des devoirs que j'ai signalées dès leur plus tendre âge. Contrairement à ce qui se passe en France, les pensionnats et les écoles, au lieu d'être agglomérés au centre des grandes villes industrielles, sont dispersés dans les petites villes et les campagnes. Ces jeunes gens dans leur liberté ne subissent pas cet air empesté des centres populeux, auxquels nos caractères mal trempés et mal formés n'échappent pas. Tandis que dans leurs rares sorties, tout chez nos enfants vient porter une corruption à l'âme, éveiller les sens, surexciter les passions, l'Anglais se développe dans une solitude relative, et ses yeux peuvent chaque jour se repaître de ces admirables paysages tout remplis de verdure et d'arbres touffus et séculaires, qui parlent si éloquemment à l'âme de la grandeur du Créateur !

Lorsqu'à quinze ans, l'Anglais quittera le collége pour voyager avec un précepteur ou aller, dans une maison de banque, de commerce ou d'industrie, jeter les fondements de sa fortune à venir, la transition se fera doucement et sans pour ainsi dire qu'il s'en aperçoive. D'autres devoirs remplaceront ceux auxquels il était soumis ; d'autres devoirs, mais ni plus de liberté ni plus d'indépendance. Il continuera à marcher dans la vie comme il y a

toujours marché jusqu'alors, de son propre mouvement, par son initiative, par sa volonté, et ainsi se développeront les qualités et les défauts de son éducation première : la volonté réfléchie, la confiance en soi, la persévérance froide et obstinée, mais aussi la personnalité et l'orgueil. Ne croyez pas que dans leur inquiétude ses parents viennent tout-à-coup le faire surveiller, essayer de lui mettre un frein et de le diriger. Les adieux même au moment où le jeune homme part pour faire son tour d'Europe, ou pour aller aux Indes ou en Chine, ces adieux n'ont rien de triste ni de tendre. Il semble en vérité que l'on doive se revoir le lendemain, et cependant ce serrement de mains sera peut-être le dernier serrement de mains échangé !

Rapprochez cela seulement du retour de nos enfants au collége. Voyez la mère, essuyant ses yeux baignés de larmes, entourer de ses bras son fils bien-aimé dont elle ne sera pas séparée par un jour de distance ! Et cet enfant, voyez-le, triste, sombre, maudissant le collége où il retourne, et regrettant cette douce et molle vie de famille, où son âme se fondait, où son cœur s'amollissait, où il perdait presque dans le charme d'une affection infinie la virilité et la volonté.

Aussi, quand les études sont terminées, quand il entre tout-à-coup, abandonné à lui-même, dans une carrière ou dans le monde, quelle brusque transition ! Comme il est neuf à la vie, comme il est étranger à toutes choses ! Comme sa volonté si long-temps amollie ou brisée sait peu se diriger, se contenir et persévérer !

Qu'a-t-il donc appris dans ces jeunes années ? Tout et rien. Il sera un grand écrivain, un ingénieur, un savant, un médecin illustre, un avocat célèbre peut-être ! Mais il ne sait pas ce que c'est que l'homme. Et où aurait-il puisé cette connaissance si difficile ? Enfant, ses parents pensaient et prévoyaient pour lui ; adolescent, ses professeurs. Il n'a jamais pu étudier cette science si délicate et si ardue du cœur humain. Tout sera imprévu pour lui parce que mobiles seront ses impressions qu'aucune expérience ne guide et ne mûrit. Ah ! je sais bien que tout cela est à la fois le charme et la grandeur de notre nation ! Nous sommes éternellement jeunes, pleins d'aspirations sublimes ou de folles utopies, grandis par un succès, abattus par un revers, ne doutant de rien et désespérant de tout, impressionnables à l'excès, peuple artiste par-dessus tout, ayant toute la vivacité, toute la verdeur, tout l'éclat et toute la sensibilité qui font les grands écrivains ou les grands peintres !....

Nous portons toujours le souvenir de cette existence première, de cette éducation, de cette instruction qui ont développé si puissamment en nous le cœur et le cerveau. Nous pensons, nous aimons, mais nous pensons et nous aimons comme si nous vivions encore sous l'œil de parents chargés de prévoir pour nous les besoins et les réalités de la vie et d'en écarter les obstacles.

Oh ! n'essayez pas de changer tout cela ! La France est le cœur du monde. Que deviendrait l'humanité si ce cœur cessait de battre ? La France est pour les faibles contre les forts, pour les opprimés contre les oppres-

seurs, pour le droit contre l'iniquité; grande par ses exploits, admirable par son génie, elle est sublime par sa générosité chevaleresque !

Mais cette éducation, et cette instruction première qui était celle de nos pères, qui est la nôtre, qui sera celle de nos enfants, nous expliquent quelle puissance de fascination et quel entraînement soudain, irréfléchi, des écrivains de talent, des orateurs éloquents peuvent exercer sur nous. C'est une cause de nos grandeurs inouïes et de nos profonds abaissements. Je m'explique bien quelle irrésistible influence les écrivains du XVIIIe siècle eurent sur leurs contemporains, lorsqu'ils se prirent à attaquer l'édifice vermoulu de la vieille société. Ils parlaient au nom de l'humanité, ils s'apitoyaient sur l'homme, sur ses misères, sur sa servitude. Ils proclamaient ses droits. S'ils eussent été des hommes pratiques, étudiant et corrigeant les lois et les abus, on les aurait peu lus : ils se jetèrent dans le vague des théories et ils soulevèrent toute la nation.

Vous vous rappelez cette charmante ballade de Goëthe.

L'élève du sorcier a retenu quelques formules cabalistiques du maître; il les prononce et les esprits accourent, apportant de l'eau ; il est dans la joie de se voir obéi. Mais l'eau monte, monte encore, monte toujours, et le malheureux écolier éperdu, désespéré, cherche en vain le mot qui fera rentrer dans l'ordre les esprits qu'il a évoqués.

Ainsi firent les philosophes et les penseurs du XVIIIe siècle ; ils évoquèrent les passions humaines sans

savoir comment contenir et diriger ces passions dont ils ne soupçonnaient pas la terrible puissance.

Le sentiment le plus universellement répandu, celui qui soulevait le plus violemment les passions des classes bourgeoises et populaires, c'était la haine de l'inégalité sociale. « Depuis cinquante ans, dit avec raison M. de » Carné, les chefs de la bourgeoisie financière et les » gens de lettres coloyaient de trop près la noblesse pour » ne pas s'efforcer de renverser les barrières qui les » séparaient d'elle. »

La noblesse, il faut bien le reconnaître, en froissant la nation dans ses intérêts et dans son plus légitime orgueil, semblait prendre à plaisir d'irriter, d'étendre et d'envenimer ce sentiment démocratique qui éclatait de toutes parts.

Elle s'isolait de plus en plus pour former une caste à part dans la nation. Elle affectait le mépris le plus profond pour tout ce qui ne sortait pas de son sein. J'ai rappelé avec quel dédain le duc de Saint-Simon parlait de tous les grands ministres de Louis XIV. Colbert, arrivé au faîte de sa puissance, et après avoir doté la France d'une prospérité inouïe, Colbert mourut peut-être frappé mortellement par les humiliations que les grands seigneurs lui faisaient subir dans les salons de Versailles. Gassion, Fabert, Vauban, Catinat, étaient d'origine plébéienne; Louis XIV put en faire des maréchaux de France, mais il ne put jamais les faire accepter comme les pairs des ducs et des marquis qui se pressaient oisifs et inutiles dans ses antichambres.

De tout temps les rois avaient pris pour conseillers, pour ministres des hommes de la roture ; jamais la noblesse n'eut à leur égard la morgue hautaine et méprisante qu'affecta pour eux la noblesse dans le XVIIe et le XVIIIe siècle. La rivalité qui avait toujours existé entre celle-ci et le Tiers-État, en devint plus ardente et plus haineuse. « Le nom de gentilhomme, dit M. de Chateau-
» briand dans ses *Études Historiques*, dominait tout,
» et il n'y avait si mince hobereau qui n'eût le privilége
» d'insulte ou de mépris envers le bourgeois jusqu'à ce
» point de lui refuser de croiser l'épée. »

Le chevalier de Rohan, on le sait, faisait bâtonner Voltaire par ses gens.

Ce qui rendait encore plus choquante cette inégalité de conditions entre les deux ordres c'est que ceux-ci se trouvaient maintenant constamment en présence. En effet, Louis XIV, oubliant les sages conseils d'Henri IV, avait attiré toute la noblesse à sa cour. Au lieu de vivre isolés dans leurs châteaux, ils vivaient réunis, au grand jour, à Versailles, près de Paris, la ville bourgeoise et plébéienne, en contact permanent avec les gens de robe, avec les hommes de lettres, avec les grands financiers et les riches industriels. Ils ravivaient de la sorte chaque jour les blessures qu'ils faisaient à la vanité d'hommes qui se croyaient et leur étaient souvent supérieurs en intelligence et en fortune. Écrasés par l'esprit des uns, par le luxe des autres, ils se vengeaient par leur morgue.

Cet abaissement et cette haine de la bourgeoisie contre les nobles ont peut-être grandi le génie de Molière qui ne

fut pas seulement blessé par eux dans son orgueil, mais dans son amour, et dont la vie fut empoisonnée encore plus par les dédains de sa femme, qui se croyait une femme de qualité, que par les dédains de Versailles. La Bruyère, ce froid et satyrique observateur, en souffre profondément lui-même. Lisez son chapitre de la Cour (*). « Un noble, s'il vit chez lui dans sa province, il vit libre, » mais sans appui ; s'il vit à la cour, il est protégé, mais » il est esclave ; cela se compense ; » et ailleurs : « l'on » est petit à la cour, et, quelque vanité que l'on ait, on » s'y trouve tel. » Plus franc, plus vif encore, Voltaire, se souvenant du chevalier de Rohan et de la Bastille, Voltaire dit que les nobles :

« Vont en poste à Versaille essuyer des mépris,
» Qu'ils reviennent soudain rendre en poste à Paris. »

Chose étrange ! Plus ils perdaient de puissance, plus ils s'appauvrissaient, et plus ils affectaient de morgue à l'égard de la roture.

Ruinés par les guerres civiles, par le luxe royal qu'ils avaient déployé dans leurs gouvernements, privés de tous pouvoirs, n'ayant plus entrée dans les conseils de la

(*) « L'on parle d'une région où les jeunes gens sont durs, féroces, » sans mœurs ni politesse. Ils préfèrent, à la passion des femmes, » des repas, des viandes et des amours ridicules. Celui-là est » sobre et modéré qui ne s'enivre que de vin, etc., etc. »

couronne, ni commandements généraux dans ses armées, les grands seigneurs vivaient pour la plupart à la cour, comme des parasites, des pensions que daignait leur faire le grand Roi. On sent qu'un tel état de choses les blesse et les humilie. Pendant la Fronde ils demandent que toutes les grandes charges de l'État leur soient confiées. Fénelon, dans son projet de gouvernement, émet les mêmes idées. Mais ni Louis XIV, ni Louis XV, ni Louis XVI n'eurent garde de leur rendre l'administration et le gouvernement des provinces. Toute l'histoire des siècles écoulés protestait contre cette anarchie et ce démembrement. Les premiers Bourbons, Henri IV, Louis XIII, Louis XIV, avaient su à leur avènement ce que pouvait coûter l'ambition turbulente de tous ces gouverneurs toujours prêts à faire alliance avec l'étranger pour se rendre indépendants et démembrer la France. La Fronde n'était pas si loin que le souvenir en fût perdu. L'unité ne pouvait se faire, et avec l'unité, la force et la prospérité du pays, qu'à la condition de rendre à jamais impossible le retour de ces ambitions, de ces résistances, de ces luttes, de ces guerres civiles. L'œuvre de la centralisation était une œuvre toute patriotique. Les grands seigneurs y eussent pu jouer encore un rôle glorieux ; mais il eût fallu pour cela qu'ils abdiquassent l'opposition qu'ils faisaient aux intendants, qu'ils consentissent à résider dans leurs terres, à y prendre la défense des intérêts légitimes de leurs tenanciers, et qu'ils aidassent l'action tutélaire de la royauté, tout en protégeant les bourgeois des villes et les paysans des campagnes. C'était le rôle

que l'aristocratie jouait en Angleterre. Les grands seigneurs ne le comprirent pas. Ils se fixèrent à la cour et devinrent de plus en plus étrangers à leurs provinces ; ils cessèrent de se mêler à la chose publique, ils achevèrent de se ruiner au jeu et dans de folles dépenses, ils perdirent une grande partie de leurs domaines qui devinrent la proie des hommes d'affaires et des bourgeois (*); et pour rétablir l'équilibre, soutenir leurs rangs, continuer à figurer avec éclat à la cour, ils devinrent les pensionnés du Roi, et prélevèrent sur le budget des sommes énormes. On sait que sous Louis XIII le chiffre des pensions dépassait déjà cinq millions ; il alla toujours en augmentant sous Louis XIV et Louis XV.

Hélas! en même temps que le chiffre des pensions s'accroissait, le déficit de nos finances s'augmentait dans d'effrayantes proportions. Ç'avait été, nous l'avons vu, de tout temps la plaie de la monarchie. Les financiers occupent une place à part dans notre histoire, tandis qu'en Angleterre ils ne sont pas même cités. Enguerrand de Marigny, Jacques Cœur, Beaune de Samblancay, Nicolas Fouquet, tous, à quelque siècle qu'ils appartiennent, après avoir joui d'une puissance inouïe, expient par la mort la plus cruelle et la plus inique leur fortune d'un

(*) « Si certains morts revenaient au monde, et s'ils voyaient » leurs grands noms portés et leurs terres les mieux titrées, avec » leurs châteaux et leurs maisons antiques, possédées par des » gens dont les pères étaient peut-être leurs métayers, quelle » opinion pourraient-ils avoir de notre siècle? » LA BRUYÈRE.

jour. Enguerrand de Marigny, qui possédait plus de soixante millions, qui était seigneur de plus de dix-sept cents villages, est pendu aux fourches de Monfaucon; Beaune de Samblancay subit le même sort avec un courage que Marot a immortalisé; Jacques Cœur meurt ruiné en exil; Fouquet expire après vingt années d'une horrible détention dans les cachots de l'État.....

Triste satisfaction donnée à l'opinion publique! Triste gage offert par la royauté à la nation pour lui faire oublier des exactions sans cesse renaissantes, et que la force des choses rendait nécessaires. Non-seulement ni le clergé, ni la noblesse ne payaient l'impôt, mais encore un grand nombre de bourgeois, par certains offices qu'ils achetaient (*), et les habitants de Paris et de Lyon, étaient également affranchis de la taille. Il en résultait que ceux qui prenaient part au mouvement des affaires publiques, qui pouvaient le plus contrôler le recouvrement des impôts et prévenir les dépenses inutiles, étant exemptés de participer aux charges de l'État, n'avaient aucun intérêt à réduire ces charges. Bien au contraire, eux seuls en profitaient. Il ne rentrait pas dans le trésor public la moitié des impôts payés par les petits bourgeois et le

(*) « Sosie, de la livrée a passé par une petite recette à une sous- » ferme ; et par les concessions, la violence et l'abus qu'il a fait » de ses pouvoirs, il s'est enfin, sur les ruines de quelques fa- » milles, élevé à quelque grade; *devenu noble par une charge*, » il ne lui manquait plus que d'être homme de bien. » La Bruyère.

peuple ; et sur cette moitié, nobles pensionnés et bourgeois en place prélevaient une part qui s'accroissait proportionnellement avec le budget.

On s'étonne que Louis XIV, qui eut à soutenir tant de grandes guerres contre l'Europe, qui conquit à la France plusieurs provinces, de riches colonies, et lui donna des armées et des flottes puissantes, on s'étonne que Louis XIV ait pu laisser deux milliards de dettes. Mais nous avons vu également Richelieu, aux prises avec le besoin d'argent, arrêté constamment dans ses grandes conceptions par la pauvreté du Trésor ; et cependant nous avons entendu les plaintes de ce pauvre peuple des campagnes qui portait presque à lui seul l'épouvantable fardeau de la dette publique. Est-ce que Richelieu n'avait pas tenté d'assujettir les bourgeois de Paris et de Lyon, le clergé et la noblesse à payer la taille ; est-ce qu'il n'avait pas voulu supprimer également les exemptions d'impôts qu'avaient obtenues la plupart des grandes villes ; est-ce qu'enfin, échouant malgré sa toute puissance dans ces mesures d'équité et de salut public, il n'avait pas du moins ordonné qu'il n'y aurait par paroisse que deux exempts de la taille au plus, et que les officiers du Roi inscriraient d'office tous ceux qui seraient frauduleusement parvenus à se faire exonérer de l'impôt ?

Mais les privilégiés étaient si puissants, si nombreux, que Richelieu échoua, et que Louis XIV, au faîte de sa puissance, n'osa pas tenter ce qu'avait en vain essayé ce grand ministre. Donc l'impôt pesa uniquement sur la petite bourgeoisie et sur le peuple. Les collecteurs nommés en

étaient responsables et devaient faire payer au petit nombre de contribuables ce que la France toute entière eut dû payer. Grande est la misère de ce pauvre peuple, et pourtant si grande qu'elle soit, il l'exagère à dessein, enfouissant dans la terre le peu qu'il gagne afin de paraître plus pauvre, plus misérable encore.

Quelle différence avec l'Angleterre où l'impôt était également réparti, où tous le payaient, nobles et roturiers ; je me trompe, où les nobles le payaient plus que les roturiers parce qu'il pesait avant tout sur le luxe (*). Là, point de dilapidations, point de pensions, point d'accroissement successif de charges ; ces dilapidations, ces pensions, ces accroissements de charges, ce serait la noblesse, l'aristocratie qui en souffriraient les premières. Aussi avec quelle vigilance inflexible elles veillent au maniement des deniers publics ! Comme dans tous les siècles, sous tous les règnes, elles s'opposent aux empiètements de la royauté, scrutant, limitant ses dépenses, veillant avec un soin extrême, une parcimonie qui ne fléchit jamais, à ce que la nation n'ait pas à subir de lourds ou iniques impôts ! Les intérêts de l'aristocratie anglaise sont tellement liés avec ceux du peuple qu'ils

(*) On payait et on paie pour tout en Angleterre. L'impôt actuel est de : pour chaque domestique mâle, 25 fr.; pour une voiture à deux chevaux, 87 fr. 50 c.; pour un poney, 25 fr.; pour un cheval de course, 96 fr. 25 c.; pour une meute de soixante-six chiens, 1000 fr.; pour les armoiries, 87 fr., etc., etc.: et, en outre de ces impôts de luxe, existe l'impôt sur le revenu.

forment un faisceau indissoluble. Pour atteindre le peuple, il faut frapper d'abord les grands, les membres de la Chambre haute et de la Chambre basse. Malheur au Roi qui l'oserait !

Oh ! je comprends bien ce rôle protecteur que joue l'aristocratie anglaise, et je m'explique quelle légitime influence elle exerce sur le peuple. Mais l'aristocratie française fait précisément le contraire ; elle se sépare du peuple, ils n'ont aucun intérêt commun, elle ne vit pas avec lui, elle ne s'appuie pas sur lui, elle ne prend pas même part avec lui aux charges publiques dont seule elle profite. Le peuple paie ses pensions, le peuple paie ses plaisirs, le peuple paie ses emplois, ses traitements, ses gouvernements, le peuple contribue seul avec la petite bourgeoisie au budget de l'État, et seul aussi il compose les milices créées par Louis XIV, et qui forment l'armée permanente de la France.

Ce n'était donc pas seulement la vanité, c'était l'intérêt qui maintenait cette profonde inégalité sociale, cette différence si blessante entre les nobles et les roturiers.

Contrairement à ce qui se passait en Angleterre, ce qui empêchait la noblesse de s'unir avec la bourgeoisie, ce n'était pas uniquement parce qu'elle voulait être une caste à part ; mais elle redoutait par-dessus tout qu'on pût, même indirectement, l'obliger à payer l'impôt. Non-seulement lorsqu'un roturier épousait une fille noble, il était l'objet des mépris outrageants de sa nouvelle famille ; mais à peine était-il mort que sa veuve se hâtait de réclamer près du Roi afin d'obtenir des lettres de

réhabilitation lui rendant la noblesse qu'elle avait perdue en se mariant avec un roturier, répudiant ainsi jusqu'au nom qu'elle portait, pour ne pas payer l'impôt !....

A Dieu ne plaise que je vienne à mon tour jeter l'insulte à la noblesse de France ! Je n'oublie ni la gloire qu'elle a donnée à mon pays, ni le courage héroïque dont elle a fait preuve sur les champs de bataille, ni cette politesse et cette sociabilité charmantes qu'elle a imprimées à notre nation, ni cette grandeur d'âme dont elle a toujours fait preuve dans les temps difficiles ; mais j'explique pourquoi dans tous les siècles la France a été démocratique, et quelles sont les causes principales qui ont déterminé la révolution de 1789.

Il faut bien que je fasse comprendre d'où provenaient cette haine et cette rivalité qui divisaient la noblesse, la bourgeoisie et le peuple ; il faut bien que je montre pourquoi le peuple se séparait de plus en plus de la noblesse, et tout-à-l'heure je dirai de la bourgeoisie.

Pour parer au déficit chaque jour croissant de nos finances, les rois, de même qu'ils avaient vendu les siéges au Parlement, vendirent les titres de noblesse. Oh ! cela remonte haut dans l'histoire. Dès Phillippe IV on trouve des annoblissements à prix d'argent ; et depuis François Ier les États-Généraux et les notables font entendre des plaintes à cet égard. Une foule de petits propriétaires devenaient successivement seigneurs de leurs villages, puis nobles. Cette noblesse nouvelle qui ne se distinguait par aucun service rendu, par aucune illustration moderne ou ancienne, pas même par sa fortune, cette noblesse achetée

pullulait (*). Dans un rapport d'un intendant cité par M. de Tocqueville, il est dit : « que dans la seule province » du Limousin, on comptait *plusieurs milliers de » nobles dont quinze ou vingt au plus possédaient » vingt mille livres de rente.* » Il y a dans ces quelques mots toute une révélation, et c'est peut-être le jour le plus grand qui ait été jeté sur le XVIIIe siècle. Comparez ce nombre infini et cette pauvreté des nobles Français au nombre si restreint et à la fortune immense des nobles Anglais, propriétaires de presque tout le sol de la Grande-Bretagne !....

Cette noblesse française, si nombreuse et si pauvre, qui trop souvent ne devait son titre qu'à l'argent et souvent même qu'à une usurpation frauduleuse, cette noblesse, pour marquer le nouveau rang qu'elle venait d'acquérir, exagérait les défauts de la véritable noblesse ; elle affectait une morgue, un dédain odieux à l'égard de la bourgeoisie dont elle sortait. Ainsi, ces hobereaux de province, comme on les appelait par dérision au XVIIIe siècle, étaient également haïs des bourgeois qu'ils humiliaient sans cesse et des paysans dont les impôts augmentaient à raison du nombre de terres nobles qui ne payaient aucune imposition.

« Il y a des gens qui n'ont pas le moyen d'être nobles. Il y en » a de tels que, s'ils eussent obtenu six mois de délai de leurs » créanciers, ils étaient nobles. Combien de nobles dont le père » et les aînés sont roturiers! » (LA BRUYÈRE). Voyez le *Bourgeois Gentilhomme*, et le chapitre de la Bruyère, intitulé : *Des Biens de Fortune.*

Et pourtant la royauté faisait de ces titres de noblesse un honteux trafic. Elle les vendait, les retirait, les vendait encore. Louis XIV annule tous les titres obtenus depuis quatre-vingts ans, Louis XV fait de même. Le titre de noblesse est devenu en quelque sorte une marchandise, et le vendeur, le Roi, ne se fait pas faute de duper et de voler l'acheteur.

Et il le pouvait sans crainte. La noblesse n'avait plus, hélas ! de racines dans le pays. Tous les nobles, sauf ceux qui étaient tellement misérables qu'ils ne pouvaient vivre ailleurs, avaient abandonné les campagnes. Ils allaient à la cour. Les nobles reçus à Versailles, affectaient presque à l'égard des nobles vivant en province le même mépris qu'à l'égard des roturiers. Pour soutenir leurs rangs, ils vendaient ou engageaient toutes leurs terres et n'avaient plus que les pensions que leur payait le Roi, ou les droits seigneuriaux que leur payaient les vilains. Étrangers pour la plupart au gouvernement, ils étaient bien plus étrangers encore à l'administration. Ils se fussent cru déshonorés d'accepter une place d'intendant.

Tandis qu'en Angleterre, dans tous les siècles, à toutes les époques, les grandes fonctions politiques, judiciaires, administratives, avaient été remplies par l'aristocratie, en France, elles l'étaient presque toujours par la bourgeoisie. Le noble y vivait à part, en dehors de la nation. Le seigneur ne s'occupait pas même de l'administration de son village et n'y résidait que le moins possible et quand il ne pouvait plus faire autrement. Pour lui, il n'y a de vie qu'à la cour. Rappelez-vous le cousin de madame

de Sévigné, Bussy-Rabutin, exilé en province et s'y trouvant déshonoré, bien plus, ridicule !.....

La bourgeoisie des petites villes, les paysans des campagnes ne connaissaient plus les nobles ; je me trompe, ils ne les connaissaient que pour les haïr, ils ne voyaient en eux qu'une caste avide, rapace, prélevant iniquement les plus durs et les plus intolérables impôts, les droits seigneuriaux.

On a exagéré dans ces derniers temps ces droits, afin d'aviver les haines du peuple. On a rappelé les servitudes odieuses du moyen-âge qui depuis long-temps n'existaient plus. La noblesse n'avait plus conservé que des priviléges d'argent, elle y tenait, n'ayant guère que cela pour vivre ; mais ces priviléges écrasaient le peuple déjà surchargé d'impôts. J'extrais d'une lettre adressée à un intendant, et citée par M. de Tocqueville, dans son ouvrage sur l'*Ancien régime* et la *Révolution*, les lignes suivantes qui expliquent le mécontentement et la profonde désorganisation sociale du XVIIIe siècle :

« Celui-ci doit un quart de fruits rendus à la seigneurie, » celui-là le cinquième, toujours dîme prélevée !..... Que » penser de toutes ces rentes en toutes espèces de » grains, légumes, argent, volailles, corvées, bois, fruits, » chandelles ? Je connais de ces singulières redevances » en pain, en cire, en œufs, en porcs sans tête, chaperon » de rose, bouquets de violettes. Quand un acquéreur » s'est épuisé pour faire une acquisition et payer de gros » frais d'adjudication ou de contrats, prise de possession, » procès-verbaux et insinuation, centième denier, huit

» sous par livre, il faut qu'il exhibe son contrat à son
» seigneur qui le force à payer les lods et ventes, qui, le
» douzième, d'autre, le dixième du prix principal de son
» acquisition. Ceux-ci prétendent le quint, d'autres, le
» quint et le requint. » La Bruyère, que j'ai tant de fois cité, s'exprime avec bien plus d'énergie encore : « Il n'y
» a rien à perdre à être noble : franchise, immunité,
» exemption, privilége, que manque-t-il à ceux qui ont
» un titre ?..... Laissez faire Ergaste, et il exigera un droit
» de tous ceux qui boivent de l'eau de la rivière ou qui
» marchent sur la terre ferme. Il sait convertir en
» or jusqu'aux roseaux, aux joncs et à l'ortie..... »

Toutes ces servitudes si onéreuses se seraient comprises si le seigneur était resté propriétaire de toute la commune ; mais il ne l'était plus et il n'y possédait plus ordinairement qu'un manoir fort restreint.

Ces servitudes se seraient encore comprises et eussent sans doute été supportées si la noblesse avait conservé l'administration des campagnes ; mais elle avait fait un tel abus de cette administration, levé arbitrairement tant d'impôts et de soldats, mis si souvent en péril le repos et l'existence même de la France, que la royauté, d'accord en cela avec l'intérêt du pays, avait dû lui enlever tout pouvoir. L'administration est toute entière dans les mains des intendants et de leurs délégués. Le seigneur restait en dehors, à l'écart. Il n'a plus de puissance, il ne représente ni le Roi près des habitants, ni les habitants près du Roi. Et cependant les nobles continuaient à percevoir des droits sur les foires et marchés, bien qu'ils

ne fussent plus chargés de protéger acheteurs et vendeurs. Ils continuaient à percevoir les droits de péages, bien que pour la plupart ils n'entretinssent ni routes, ni canaux. Ils continuaient à percevoir les droits des lods et des ventes, bien que la terre vendue ne leur appartînt plus et qu'ils n'y rendissent plus la justice. Ils forçaient le paysan à moudre à leurs moulins, ils avaient seuls le droit de chasse, de pêche, de pigeonniers, quoiqu'ils ne fussent plus propriétaires du sol.

Lorsque le bourgeois, lorsque le paysan payaient ces droits si onéreux, si multipliés, ils se demandaient pour quelle raison et ce que faisait pour eux ce noble que souvent ils ne connaissaient que de nom, et qui n'était représenté près d'eux que par un homme d'affaires, avide, rapace, cruel, et élevant sa propre fortune aux dépens des uns et des autres.

Que le sentiment démocratique, que la passion de l'égalité qui par ces causes avaient de tout temps été le sentiment, la passion nationale, fissent violemment explosion au XVIIIe siècle, alors que les nobles appauvris avaient perdu tout pouvoir et toute influence, que la bourgeoisie était devenue riche et éclairée, et le paysan propriétaire, cela se comprend. Je trouve dans le livre sur la monarchie française de M. de Montlosier une plainte éloquente à cet égard : « La noblesse, dit-il, avait dans ses terres » des hommes qui étaient sous son gouvernement, on » les lui enlève. Elle avait le droit d'impôt, on l'abolit. » Elle avait l'usage de s'assembler dans des fêtes guer- » rières, on le supprime. Elle faisait elle-même le

» service de ses fiefs, on l'en dispense. Elle avait le droit » de battre monnaie, on s'en empare. Elle avait le droit » d'être jugée par ses pairs, on l'envoie à des commis- » sions de roturiers. Elle mettait une grande importance » à ne pas payer de tributs, on l'impose.... »

Oui, tout cela est vrai ; oui, la noblesse avait exercé tous ces priviléges, et c'était par cela qu'elle se distinguait du reste de la nation, qu'elle vivait, non pas comme un ordre dans l'État, mais comme une caste à part, ayant une vie propre, des passions, des intérêts, des droits, des devoirs complètement différents des passions, des intérêts, des droits, des devoirs de la nation française, et ce fut précisément son malheur et celui de la France !

En face d'elle, contre elle se dressèrent les classes inférieures de la société, et la révolution de 1789 ne fut pas, comme l'avaient été en Angleterre les révolutions de 1649 et de 1688, une révolution conservatrice et aristocratique ; elle fut, elle dut être une révolution démocratique, brisant et jetant bas l'édifice social de l'ancienne France !

Mais, hélas ! cette démocratie apportait avec elle de profonds éléments de dissensions et de discordes sociales. Elle put créer l'égalité, ce fut son but, ce fut son œuvre; elle ne créa pas la liberté. La révolution anglaise, au contraire, a raffermi la liberté en maintenant l'inégalité des diverses classes de la nation.

Demander comme conséquence de la révolution de 1789 les libertés et la forme du gouvernement dont jouit l'Angleterre, c'est une utopie aussi grande que de

demander à l'Angleterre comme conséquence de sa révolution de 1688 l'égalité et l'abaissement de l'aristocratie.

La démocratie française, triomphante en 1789, a proclamé tout d'abord les droits de l'homme, elle a fondé sur des bases impérissables l'égalité de tous les citoyens devant la loi et leur admission à tous les emplois ; mais quand elle a essayé de fonder un gouvernement, elle n'a pu y réussir ; elle a livré la France au terrorisme de 1793, aux maximes de Babeuf et au culte de la déesse de la Raison !

Pourquoi ? c'est que cette démocratie, si ardente à détruire l'ancien ordre des choses, était profondément désunie ; c'est qu'entre la bourgeoisie et le peuple il y avait la même barrière, la même séparation qu'entre la bourgeoisie et la noblesse. Jamais entre eux il n'y avait eu rapprochement ni union. Les jurandes et maîtrises étaient pour l'ouvrier au profit de la bourgeoisie des priviléges aussi onéreux, aussi vexatoires, que les droits seigneuriaux l'étaient pour le paysan au profit de la noblesse. Non-seulement les bourgeois vivaient soigneusement à l'écart du peuple des campagnes, mais ils vivaient de même à l'écart du peuple des villes. Ils lui refusaient le droit de prendre part à l'élection des conseillers chargés de l'administration de la cité ; ils se déchargeaient, autant qu'ils le pouvaient sur lui des impôts, et taxaient dans les octrois les choses nécessaires à la vie de préférence aux choses de luxe. Ils parlaient constamment au peuple de ses droits, afin d'y trouver un appui pour combattre la noblesse, et ils ne voyaient pas,

les imprudents ! qu'ils forgeaient ainsi des armes contre eux-mêmes. Profondément divisés entre eux, ils flattaient tour-à-tour, soulevaient, puis abandonnaient ces ouvriers chez lesquels ils faisaient naître des désirs de bien-être qu'ils ne pouvaient réaliser. Tout le XVIII[e] siècle est rempli des luttes municipales des divers corps dont se composait alors une cité. A tout instant surgit, non pas une question de pouvoir, mais une simple question de préséance, et il faut que les intendants et la maréchaussée interviennent pour maintenir ou rétablir l'ordre. Les individus n'existent pas ; il n'y a que des corporations, et ces corporations ennemies, envieuses et jalouses les unes des autres, fatiguent le Roi de leurs doléances et de leurs rivalités, et en même temps, cherchant constamment des appuis dans le peuple, donnent à celui-ci une idée exagérée de sa force. Dans chaque ville il y a le corps des échevins, celui des procureurs, celui des avocats, celui des juges, celui des bourgeois, celui des marchands, puis les artisans organisés en jurandes rivales, les corporations de bouchers, de boulangers, etc., etc. Ainsi s'entretiennent les rivalités, les luttes, les haines ; ainsi, aucune classe dans la société n'exerce une influence assez grande, ne jouit d'une estime assez générale pour se saisir du pouvoir et donner à la France l'ordre et la liberté.

Divisée de la sorte, la bourgeoisie était trop faible pour lutter contre la noblesse et contre la royauté réunies. Sentant son impuissance, elle n'hésita pas à faire appel au peuple. Elle permit, ce fut sa plus grande faute, et

elle en supportera long-temps encore les fatales conséquences, elle permit que le peuple arrachât l'Assemblée Nationale au lieu de ses séances, et la forçât, ainsi que le Roi, à venir habiter sous sa garde à Paris. Quand, en 1688, Whigs et Torys discutaient sur le gouvernement à établir en Angleterre, quelques ambitieux essayèrent de soulever le peuple et d'entraîner le Parlement par l'intimidation. Le Parlement repoussa avec mépris les pétitions qu'on lui envoya. Il déclara qu'il ne délibèrerait que lorsque l'ordre serait rétabli, et tels furent son calme et son patriotique courage qu'il n'y eut pas même entre la fuite de Jacques II et l'avènement de Guillaume d'Orange un seul rassemblement à Londres !...

L'assemblée nationale de 1789 ne sut et ne put avoir ni cette grandeur, ni ce courage. Elle s'appuya sur le peuple, elle chercha dans la force matérielle la sanction de ses droits. Elle subit par degrès l'irrésistible influence de la populace dont elle n'avait osé réprimer les excès et dont elle mendiait le concours. De même qu'elle avait enlevé à l'aristocratie ses priviléges, le peuple lui enleva ceux qu'elle voulait conserver ou acquérir. Pour renverser la noblesse,elle s'était appuyée sur des théories philosophiques et avait invoqué les droits de l'homme ; le peuple, éclairé par elle et par elle soulevé, invoqua à son tour ces mêmes théories et ces mêmes droits contre elle. L'Assemblée Constituante voulut être une convention bourgeoise avec un roi nominal, le peuple fit une convention populaire sans roi ; il poussa jusqu'à ses plus extrêmes conséquences la logique des raisonnements de

l'Assemblée Constituante. Le pouvoir que la bourgeoisie arrachait à la noblesse, le peuple l'arracha à la bourgeoisie. Au lieu d'être essentiellement conservatrice comme l'avait été la révolution de 1688 en Angleterre, la révolution de 1789, après avoir été d'abord politique, ne tarda pas à devenir sociale. Il y eut, ce qui n'existe pas en Angleterre, il y eut des vainqueurs et des vaincus. Les divisions sociales s'envenimèrent. Il se forma en France trois ordres, l'aristocratie, la bourgeoisie et le peuple, et ces trois ordres furent séparés par des souvenirs sinistres et aspirèrent à reprendre, chacun au détriment des deux autres, le pouvoir.

La France ne fut plus partagée en provinces rivales et ennemies, la division fut, hélas ! plus profonde, plus désastreuse ! Il n'y eut plus de Bourguignons, de Bretons, de Normands ou de Gascons ; mais il y eut des nobles, des bourgeois et des ouvriers.

Et c'est dans une société ainsi constituée qu'on rêve d'établir le gouvernement anglais ! Mais ce gouvernement est un gouvernement aristocratique. Depuis des siècles la noblesse y est en possession de tous les grands emplois dans la diplomatie, l'administration, la justice, l'armée, la marine, les colonies. C'est le patrimoine incontesté des nobles et vieilles familles de la noble et vieille Angleterre ! La nation a pour ces familles un amour et une vénération qui puisent leur source dans un sentiment profond de reconnaissance et de patriotisme. Elle leur doit tout : ses libertés, ses richesses, sa puissance, son commerce, sa prospérité et sa grandeur.

Cette noblesse, qui possède les neuf dixièmes du sol, qui se retrempe et se fond sans cesse dans la nation, appelant à elle tous ceux qui s'élèvent par l'éclat des services rendus ou une immense fortune, cette noblesse, dis-je, est vraiment le souverain légitime de l'Angleterre; et en lisant son histoire, on comprend qu'elle ait pu fonder la liberté en lui donnant pour assises l'inégalité sociale.

Mais dans notre France passionnément éprise de l'égalité et encore toute ébranlée par nos révolutions, un tel gouvernement est-il possible? Où est l'aristocratie? Où est la noblesse? Où est la tradition des services rendus et la fortune territoriale? Pendant quinze cents ans nous avons tendu à la monarchie et à la centralisation, et toute notre histoire est remplie de la lutte de la démocratie contre la noblesse. Quelle est la classe de citoyens qui est aujourd'hui assez unie, assez éclairée, assez riche, assez influente, assez forte, pour rompre avec toute la tradition du passé et ployer la France à un régime nouveau? Avons-nous, comme l'Angleterre, les Indes, l'Australie, d'immenses empires, d'innombrables colonies, le monde enfin, à offrir à l'ambition de la démocratie?... Avons-nous ce respect des lois et cette foi en Dieu, et ce patriotisme et cet orgueil, et cet esprit froid, logique, persévérant du peuple le plus commerçant et le plus positif des temps modernes? Ne sommes-nous pas par excellence un peuple artiste; n'en avons-nous pas toutes les sublimes aspirations, et, hélas! toutes les défaillances, le cœur, l'imagination, l'emportement, la fougue, le

génie, mais aussi la légèreté, l'irréflexion et l'inaptitude aux affaires? Nous n'avons pas élevé la vie matérielle à cette hauteur inouïe où l'a portée le peuple anglais; mais nous avons élevé si haut la pensée qu'elle s'est souvent égarée dans les cieux!.....

Voilà pourquoi la France et l'Angleterre ne peuvent être régies par le même gouvernement.

Bien que je diffère sans doute avec M. Guizot dans les conclusions à en tirer, je n'hésite pas à extraire de ses mémoires les lignes suivantes :

« Dans notre travail d'organisation politique, nous » avons quelquefois fait à l'Angleterre des emprunts » trop complets et trop précipités. Nous n'avons pas » toujours tenu assez compte du caractère propre et des » conditions spéciales de la société française. La France » a grandi et prospéré sous l'influence de la royauté, » secondant le mouvement d'ascension des classes » moyennes; l'Angleterre, par l'action de l'aristocratie » territoriale, prenant sous sa garde les libertés du » peuple. De telles différences sont trop profondes pour » disparaître même dans la puissante uniformité de la » civilisation moderne. Nous les avons trop oubliées. » C'est l'écueil des innovations accomplies au nom » d'idées générales et de grands exemples, qu'elles ne » font pas aux faits réels et nationaux leur légitime part.»

Mais que M. Guizot me permette de le dire : lui-même, en ne parlant dans ces lignes que du mouvement d'ascension des classes moyennes, fait-il aux faits réels et nationaux leur légitime part? Quelques fautes qu'ait

pu commettre la noblesse, peut-on oublier le rôle glorieux qu'elle a joué dans notre histoire militaire, et est-il juste de lui refuser aujourd'hui toute vie sociale et politique? Et à côté du mouvement ascensionnel des classes moyennes, ne s'est-il pas également produit un mouvement parallèle d'ascension des classes inférieures? Le paysan n'est-il pas devenu propriétaire, ne possède-t-il pas et n'a-t-il pas un égal intérêt à la chose publique? L'ouvrier lui-même, l'ouvrier, affranchi des maîtrises et des jurandes, n'a-t-il pas son indépendance, et ne peut-il pas réclamer sa part dans des révolutions qui toutes se sont faites avec son concours ou en son nom? Ce mouvement d'ascension favorisé par la monarchie, que M. Guizot signale exclusivement pour la bourgeoisie, a également eu lieu pour le peuple, et il serait impolitique de n'en pas tenir compte.

Nous avons vu dans ce siècle trois grandes révolutions, 1815, 1830, 1848. La première a donné le pouvoir à la noblesse, la seconde à la bourgeoisie, la troisième au peuple, et de la sorte chacune de ces révolutions a paru être la victoire d'une classe sociale sur les deux autres.

En 1852, comme en 1804, l'Empire acclamé par la France a été l'énergique représentant des intérêts et des droits de toutes les classes de la société. Il a résumé et concilié les glorieux souvenirs du passé et les glorieuses aspirations de l'avenir. Il a relevé le principe monarchique qui avait été dès l'origine la vie et le salut de la France, et il l'a retrempé aux sources pures de l'élection populaire. Il a consacré les maximes de la révolution de

1789, en les abritant sous son égide populaire. Il a reconnu à tous les citoyens des droits politiques égaux ; mais il a empêché que l'exercice de ces droits ne conduisît une des classes de la société à opprimer les deux autres. Il s'est préoccupé avec une sollicitude incessante des intérêts du peuple ; mais il n'a pas sacrifié à ces intérêts ceux des classes supérieures. Il a voulu que les Français fussent tous unis dans un commun amour de la patrie, et il leur a donné le premier l'exemple de l'oubli et de la conciliation. Il a fait l'unité dans les esprits comme dans les lois et dans l'administration. Il a conservé religieusement les grandes et patriotiques traditions de notre histoire en les associant aux principes libéraux des temps modernes. Il a continué l'œuvre de Charlemagne, de Saint-Louis, de François Ier, d'Henri IV et de Louis XIV, en fondant un pouvoir tutélaire et une centralisation sagement combinée ; il a conservé en même temps les grandes assemblées publiques dont la France depuis soixante ans tente l'expérience. Il a proclamé l'égalité des cultes, mais il n'a pas voulu que la tolérance en matière de religion dégénérât en indifférence, et il est resté le fils aîné et le fils bien-aimé de l'Église. S'inspirant de toutes les tendances des siècles écoulés, il a consacré les principe démocratiques d'égalité sociale, civile et politique proclamés en 1789, et il a essayé de les associer aux principes modernes de liberté ; mais il s'est opposé à ce que cette liberté qui s'appuie sur l'égalité, dégénérât en licence, et la licence en tyrannie populaire, la pire de toutes les tyrannies.

Proclamé et reconnu par toute la nation, l'Empire a été l'arche d'union entre le passé et l'avenir ; il a voulu l'être également entre les diverses classes de la société. Il a donné à la France un gouvernement français en rapport avec nos traditions, nos besoins, nos intérêts, nos mœurs, nos caractères, notre génie.

Il a repris l'épée de Brennus, et il a jeté cette épée dans la balance des destinées du monde ; mais il a fait pencher cette balance en faveur du droit et de la liberté des peuples.

Les peuples souffrent lorsque la France souffre, les peuples prospèrent lorsque la France, sous un pouvoir énergique et populaire, développe en paix toutes les magnifiques facultés que Dieu lui a données. La prospérité et le repos du monde dépendent de la prospérité et du repos de la France.

Dieu a fait une part magnifique dans l'histoire de l'humanité à notre patrie. Si douloureux qu'ait été son enfantement, si tristes qu'aient été ses abaissements, si sanglantes et multipliées qu'aient été ses révolutions, elle a une telle énergie, une telle jeunesse, une telle grandeur lorsqu'elle retrouve sa voie, qu'il semble qu'elle soit la tête et le cœur de l'humanité, et que l'humanité cesserait de vivre si ce cœur cessait de battre.

15 *Juillet* 1858.

NOTICE SUR LES LORDS

SIÉGEANT A LA CHAMBRE DES COMMUNES.

J'ai dit, page 299, que j'avais compté dans la Chambre des Communes soixante-dix comtes, vicomtes, barons et lords. Ceci peut avoir besoin d'explication. Tous les chefs de famille titrés d'Angleterre, depuis le duc jusqu'au baron, sont de droit membres de la Chambre des Lords. Mais il n'en est pas de même pour les lords d'Écosse et d'Irlande qui n'ont qu'un certain nombre de représentants dans la Chambre haute. La plupart des lords écossais et irlandais peuvent donc, s'ils le veulent, se faire élire membres de la Chambre des Communes.

Les fils aînés des ducs et des marquis sont lords, et peuvent, en attendant leur siége à la pairie, entrer également aux Communes.

Enfin, le titre de lord est donné par courtoisie au frère puiné d'un duc ou d'un marquis, et ces lords peuvent aussi arriver aux Communes.

Voilà pourquoi on compte tant de lords dans la Chambre basse.

Les fils et frères de comtes, vicomtes et barons n'ont que le titre d'*honorables*.

Les petits-fils et neveux des ducs comme des barons n'ont aucun titre et ne se distinguent en rien du reste de la nation dans le sein de laquelle ils rentrent.

Telle est la loi qui régit la noblesse de la Grande Bretagne et de l'Irlande. Il en résulte que le titre nobiliaire, de même que la fortune territoriale, ne se partage jamais et n'appartient qu'au chef de famille.

Il en est de même, sauf le titre, pour la bourgeoisie. La fortune territoriale passe toujours à l'aîné des enfants mâles, et presque toujours, à ce défaut d'enfant males, au neveu ou au cousin le plus proche.

TABLE DES MATIÈRES.

LIVRE III.

BOULOGNE. — IMP. DE CH. AIGRE, 3, RUE DES VIEILLARDS.



